Les services de la vie étudiante
CNOUS

JE VAIS EN FRANCE

édition 2010

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CAMPUS FRANCE
campusfrance.org
Membre du GIP CampusFrance

2010

JE VAIS EN FRANCE

EDITORIAL

Vous avez choisi de poursuivre vos études en France.

Pour vous, qui vous destinez à des fonctions aussi diverses qu'ingénieur, juriste, enseignant-chercheur, médecin, entrepreneur, elle représente une nation qui a une vie et une culture attrayantes.

Elle est le berceau des idées, de courants culturels riches et aussi de recherches scientifiques d'excellence.

Un exemple qui parlera à tous : 2011 fêtera le centenaire du prix Nobel de chimie d'une femme connue du monde entier : Marie Curie. C'est dans le pays, où elle a mené ses travaux de recherche, que vous avez décidé de vous former encore.

Le réseau des œuvres sociales vous accueille. Il organise la vie étudiante nationale, au cœur de laquelle il a pour mission d'intégrer les étudiants étrangers.

Le Gouvernement français s'est doté d'une charte de qualité relative à l'accueil des étudiants étrangers afin de développer encore l'attractivité de son offre de formation supérieure. Tous les acteurs de la chaîne de l'accueil - le réseau des œuvres universitaires en première ligne - se mobilisent aujourd'hui pour faciliter la réalisation de votre projet d'études en France.

Ce guide "Je vais en France", que nous mettons à votre disposition en plusieurs langues, est devenu depuis longtemps l'ouvrage de référence pour ceux qui, depuis leur pays d'origine, souhaitent bâtir leur projet de séjour : il vous offre les éléments utiles à votre orientation, à la préparation de votre départ, à l'organisation matérielle et administrative de votre séjour.

Les contacts et les conseils que ce guide contient seront précieux pour résoudre les mille et une questions que vous vous posez : vous situer dans le système de l'enseignement supérieur, trouver un logement, obtenir votre carte de séjour, prévoir votre couverture sociale, etc.

Le réseau des œuvres universitaires accompagne la politique internationale du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère des Affaires étrangères, des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur avec lesquels il entretient une relation de grande proximité sur tout le territoire national.

Outre le logement en résidence universitaire dans lequel plus de 25 % des locataires sont des étudiants internationaux, nos centres régionaux ont mis en place de nombreux dispositifs d'accueil que vous pourrez découvrir à votre arrivée ou sur les sites internet du CNOUS et des CROUS. Consultez-les dès que vous connaîtrez votre destination.

Nous vous remettons ce guide comme un message de bienvenue.

Excellent séjour en France !

François Bonaccorsi
Directeur du CNOUS

INTRODUCTION

Le "Je vais en France" s'adresse à tous les étudiants étrangers qui souhaitent faire des études en France.

Ce document, est destiné en priorité aux boursiers du gouvernement français dont il doit favoriser l'insertion. Il est largement diffusé dans les services culturels français à l'étranger, soit plus de 170 postes permanents.

L'objectif du "Je vais en France" est de fournir aux futurs étudiants les éléments d'information et de réflexion nécessaires pour réussir leur projet d'études : les sujets abordés vont de l'organisation des études en France à la vie quotidienne des Français.

Le CNOUS et les CROUS sont présents à toutes les étapes du séjour de l'étudiant étranger boursier en France : de l'accueil à l'arrivée tout comme le suivi administratif, pédagogique et financier, durant les études. Ces contacts privilégiés concourent à la réussite de l'étudiant.

LES 20 QUESTIONS A SE POSER

LES 20 QUESTIONS A SE POSER

1. **Combien de temps, avant le départ, doit-on entreprendre les premières démarches ?** (*p. 46*)
2. **Où retirer le formulaire de demande d'admission préalable ?** (*p. 46 et p.47*)
3. **Comment obtenir l'équivalence du diplôme étranger ?** (*p. 49*)
4. **Quelles marchandises peut-on apporter ?** (*p. 59, p. 60, p. 61, p. 62, p. 63, p. 64*)
5. **Quels papiers doit-on présenter à la préfecture pour obtenir la carte de séjour temporaire mention "étudiant" ?** (*p. 70, p.71 et p. 72*)
6. **Comment est organisé l'accueil des étudiants étrangers boursiers gérés par le CNOUS en France ?** (*voir partie BGF* p. 261*)
7. **Où suivre des cours de langue française ?** (*p. 98*)
8. **Comment obtient-on la carte d'étudiant ?** (*p. 69*)
9. **Combien coûte l'inscription universitaire ?** (*p. 54 et p. 69*)
10. **Peut-on changer de filière d'études ou d'établissement en cours de séjour ?** (*p. 181*)

11. **Etes-vous assuré en cas de maladie ?** (*p. 114*)

12. **Comment, à qui et quand demander une bourse d'études ?** (*p. 55*)

13. **Peut-on cumuler plusieurs bourses ?** (*p. 55*)

14. **De quelle somme d'argent doit disposer un étudiant pour subvenir à ses besoins mensuels ?** (*p. 54 et p.55*)

15. **Comment obtenir une chambre en cité universitaire ?** (*p. 75*)

16. **Comment avoir accès aux restaurants universitaires ?** (*p. 74*)

17. **Un étudiant étranger peut-il travailler en cours d'études ?** (*p. 79*)

18. **Quels sont les services offerts par les œuvres universitaires ?** (*p. 79*)

19. **Quelles sont les règles de circulation routière ?** (*p. 116*)

20. **Comment garder un contact avec la France, de retour dans son pays ?** (*p. 188*)

**BGF : Boursier du Gouvernement Français*

SOMMAIRE

Éditorial p.4

Introduction p.7

Les 20 questions à se poser p.10

1. Votre pays d'accueil : La France

La naissance d'une nation p.19
Principales étapes de l'histoire de France p.19

Un pays moderne p.26
Institutions p.26
Administration p.27
Une économie compétitive p.28
L'économie française aujourd'hui p.29
Les positions de la France p.30

Un pays à découvrir p.31
La géographie p.31
La douce France p.31
La population française p.34
L'environnement p.36
Découvrir les Français p.36

La vie culturelle p.39
Musées et expositions p.39
Manifestations culturelles p.40

2. Avant de partir

Comment préparer son séjour p.46
Les Espaces CampusFrance p.46
La demande d'admission préalable (DAP) en 1er cycle à l'université p.47
La reconnaissance des diplômes p.49
Le test d'évaluation linguistique : le TCF p.49
Le visa de long séjour dispensant de titre de séjour p.50
Le visa de court séjour : "étudiant concours" p.52
Pratique :
• Le "portail étudiant" du ministère de l'Éducation nationale p.53

Comment financer ses études en France p.54
Les ressources nécessaires p.54
Les demandes de bourses p.55
Pratique :
• Les documents indispensables à emporter p.56

3. L'installation en France

L'arrivée p.59
Contrôle douanier p.59
Pratique :
• L'arrivée à Paris p.68
Première démarche administrative : l'inscription p.68
La validation du Visa Long séjour p.70
La carte de séjour temporaire p.71

Les œuvres universitaires au service des étudiants p.73

La vie quotidienne des étudiants passe par les CROUS p.73
Le restaurant universitaire au cœur de la vie étudiante p.74
Le logement étudiant p.75
Le service emplois temporaires p.79
Exercer une activité professionnelle durant les études p.79
L'action sociale des CROUS p.81
Le dossier social étudiant p.81
La politique culturelle des CROUS p.82
L'Office Franco-Allemand pour la jeunesse (OFAJ) p.84
Étudiants étrangers : l'accueil des œuvres universitaires p.85
Pratique :
- Adresses des Centres régionaux et locaux des œuvres universitaires p.87

Le sport universitaire p.91

Pratique :
- Les directions régionales de la FFSU p.93

La Sécurité sociale et les mutuelles étudiantes p.95

Sécurité sociale p.95
Les mutuelles étudiantes p.96

Apprendre le français p.98

Apprendre le français avant de partir p.98
Apprendre le français en France p.98
Les diplômes nationaux : DILF, DELF et DALF p.99
Les diplômes de l'Alliance française p.101
Les diplômes de l'Université p.102
La formation à l'enseignement du français p.102
Les stages pédagogiques p.103
Pratique :
- Organisme de recherche pédagogique p.103
- Documentation pédagogique p.104

4. La vie quotidienne en France

Le logement, mode d'emploi p.108

Comment trouver une offre de location p.109
Pratique :
- Conseils avant de louer p.110

Les habitudes alimentaires p.111

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es p.111
Les restaurants p.111
Pratique :
- Prix des produits usuels p.112

La protection sociale p.114

La santé pour tous p.114
Les services de santé réservés aux étudiants p.114
En cas d'hospitalisation p.115
Les pharmacies p.115

Un système de communication moderne p.116

Prendre la route p.116
Les liaisons aériennes p.117
Les transports urbains p.117
Courrier et téléphone p.118
Pratique :
- La Poste en bref p.119
- Internet p.119

La consommation p.120
Les banques p.120
La distribution p.120
Les services bancaires p.120
Pratique :
• L'Euro p.121
• Deux idées pour les vacances p.122
• La carte d'étudiant internationale p.122

Information, culture et loisirs p.123
L'information p.123
La galaxie audiovisuelle p.123
La scène, l'écran et les lieux culturels p.124
Un musée dans chaque agglomération p.125
Bibliothèques et documentation p.125
Maisons, foyers et auberges p.126
Sport et forme p.127

5. Les études en France

L'enseignement supérieur français Généralités p.132

Les filières et les établissements d'enseignement supérieur p.135
Les filières courtes p.135
Les filières longues p.135

Les formations supérieures courtes professionnalisées p.137
Pratique :
• l'ONISEP et CampusFrance p.139
• Schéma "l'enseignement supérieur en France" p.140

Les études à l'université p.141
Les filières généralistes p.141
- Le système LMD p.142
- La Licence p.142
- Comment choisir sa Licence p.142
- Comment choisir son Master p.145
Le troisième cycle à finalité de recherche p.147
- Le doctorat p.147
Les filières professionnalisantes p.148
- La licence professionnelle p.148
- Les MIAGE, MSG et MST p.150
- Les IUP p.150
- Les IUFM p.150
Le troisième cycle à finalité professionnelle p.151
- Le magistère p.151
- Le DRT p.151
- Les formations d'ingénieur à l'université p.151
- Le Master Pro (ex-DESS) p.151
Les études de santé p.154

Les études en grandes écoles p.157
Les classes préparatoires p.158
- Les classes préparatoires littéraires et artistiques p.158
- Les classes préparatoires scientifiques p.159
- Les classes préparatoires BCPST p.159
- Les classes préparatoires économiques et commerciales p.160
Les écoles normales supérieures p.160
Les écoles d'ingénieurs p.162
Les écoles de commerce et de gestion p.164
Les autres grandes écoles p.165
Les grands établissements p.167

Les études dans les filières professionnelles p.169
Action sociale p.169
Aéronautique p.169
Agriculture, agro-alimentaire p.169
Les métiers paramédicaux p.169
Architecture p.170
Les études artistiques p.170
Les métiers du patrimoine p.172
Les arts de la scène p.173
La musique et l'art lyrique p.174
La danse p.175
Les filières audiovisuelles p.175
Image et son p.175
Journalisme p.176
Interprétariat et traduction p.176
Les autres filières p.176
L'enseignement supérieur agricole p.178

Bien gérer ses études p.180
Le projet d'études p.180
S'adapter en cours d'études p.180
Passerelles et réorientations p.181
Programmes européens p.181
Le réseau "n+i" p.183

6. Le retour

Un réseau de relations p.185
Un réseau qui se construit pendant le séjour en France p.188
Un réseau qui s'entretient et se développe au retour p.188
Pour garder le contact avec la France p.189

Annexes

Adresses utiles p.191

Adresses et téléphones des rectorats p.200

Adresses des universités par académie (services des relations internationales et SCUIO) p.202

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur p.215

Mutuelles étudiantes p.217

Liste et adresses des mutuelles de l'USEM p.221

La Cité internationale universitaire de Paris p.227

Offices de tourisme des villes universitaires p.229

Les écoles spécialisées p.233

Centres d'information spécialisés p.241

Carte des académies et des départements, indicatifs départementaux et postaux p.244

Lexique des sigles p.246

Sites internet utiles p.252

Index p.256

Le CNOUS et les CROUS p.258

L'Etudiant Etranger Boursier du Gouvernement Français p.263

Remerciements p.272

VOTRE PAYS D'ACCUEIL LA FRANCE

La naissance d'une nation

Les principales étapes de l'histoire de France ..... p. 19

Un pays moderne

Institutions ..... p. 26
Administration ..... p. 27
Une économie compétitive ..... p. 28
L'économie française aujourd'hui ..... p. 29
Les positions de la France ..... p. 30

Un pays à découvrir

La géographie ..... p. 31
La douce France ..... p. 31
La population française ..... p. 34
L'environnement ..... p. 35
Découvrir les Français ..... p. 36

La vie culturelle

Musées et expositions ..... p. 39
Manifestations culturelles ..... p. 40

LA NAISSANCE D'UNE NATION

Les principales étapes de l'histoire de France

Des origines à 1214

D'un amalgame de peuplades constamment en lutte les unes contre les autres, une nation va naître. Au cours des siècles, des territoires morcelés se souderont, tenus en main par un souverain à la puissance lentement accrue, aux droits devenus héréditaires : ainsi, peu à peu, à travers beaucoup d'épreuves, se construit la France.

Que savons-nous des premiers occupants de notre pays ? L'imagerie populaire retient "nos ancêtres les Gaulois". Mais les types de populations étaient très diversifiés. Bien des siècles avant les Gaulois, des hommes étaient apparus sur notre hexagone actuel. On ne sait pas grand chose de ces lointains ancêtres, mais leur trace a été retrouvée dans quelques hauts lieux de la Préhistoire. Sur notre sol aux plaines fertiles et au climat tempéré, des peuples déferlent, s'installent. Ces ruées en avant provoquaient le reflux des peuples plus faibles, mais un immense brassage des populations s'effectuait et les sangs se mêlaient. Il n'y eut donc pas d'éthnie unique en Gaule, bien que la plus grande partie du territoire fût, lorsque survint César, occupée par les Celtes. Les Gaulois sont alors divisés en plusieurs dizaines de tribus. Incapables de s'unir devant un danger commun, ils appellent les légions romaines pour les aider à repousser de nouvelles peuplades menaçantes. Pendant cinq siècles les Gaulois jouissent des bienfaits de la paix romaine. Les Gallo-Romains contribuent du reste à contenir les Barbares au-delà du Rhin et du Danube. Entre temps, le christianisme s'est propagé à travers le pays. Après les premières persécutions, l'édit de Constantin permet à l'Eglise de devenir forte.

Mais l'ère de la décadence de l'Empire survient. Par ses conquêtes, un chef franc, aventurier heureux et habile, réunit des territoires épars. Créateur de la dynastie des ***Mérovingiens*** et en acceptant le baptême, ***Clovis*** reçoit l'appui de l'Eglise . Mais, à sa mort, son royaume est partagé entre ses descendants. Par rapport à l'époque gallo-romaine, l'ère mérovingienne marque une réelle décadence. En ces temps d'insécurité, la seule puissance morale est l'Eglise, qui essaie de maintenir un idéal. La vie religieuse connaît un essor continu.

Du chaos mérovingien sortent les ***Pépinnides***. Après ***Charles Martel***, vainqueur des Sarrasins à Poitiers en 732, ***Pépin le Bref*** reçoit la consécration pontificale. En 800, son fils Charles est couronné à Rome.

Un nouvel Empire est créé, fermement gouverné par ***Charlemagne***. On assiste alors à une véritable renaissance culturelle et à la création d'écoles gratuites ouvertes à toutes les strates sociales. Des luttes intestines affaiblissent les ***Carolingiens*** qui, d'autre part, résistent mal aux nouvelles vagues d'invasions. Incapables de défendre les populations, ils laissent souvent ce soin à des chefs locaux, hâtant ainsi les débuts de laféodalité. On constate alors la montée d'une caste de propriétaires fonciers possédant la force militaire. Les seigneuries se multiplient et deviennent héréditaires. Dans la nouvelle société hiérarchisée, les hommes sont personnellement liés les uns aux autres par des contrats entre les vassaux et suzerains. La féodalité constitue une sorte de pyramide au sommet de laquelle le Roi est le suzerain suprême, mais le pouvoir, décentralisé, appartient en fait aux grands possesseurs de fiefs.

Hissé sur le trône par l'Eglise à la place des Carolingiens défaillants, ***Hugues Capet*** ne possède qu'un étroit domaine en Ile-de-France. Face aux puissants seigneurs, il apparaît singulièrement faible. Peu à peu, cependant, avec l'appui du clergé, la monarchie réussit à se consolider.

Le tournant est pris avec ***Louis VI***. Il lutte contre les petits seigneurs pillards, rend les arbitrages, intervient dans les grands fiefs. A cette même époque, l'Eglise entraîne la chevalerie dans de lointaines expéditions pour la délivrance des Lieux Saints (les croisades).

Philippe Auguste (il quadruplera l'étendue de ses domaines) doit lutter contre les Plantagenêts afin de neutraliser le danger permanent qu'ils représentent pour sa dynastie.

La victoire de Bouvines contribue à raffermir son autorité à travers le royaume. Premier roi capétien à négliger de faire sacrer son fils de son vivant (Louis VIII lui succède sans difficulté), il considère que l'autorité royale est assez forte pour se passer de cette onction préalable.

La France féodale 1214-1515

Modeste à l'origine, la dynastie capétienne s'est lentement affirmée, surmontant les difficultés et les périls. Le roi a cessé d'être un suzerain pour devenir un souverain. Avec Louis IX apparaît la figure la plus pure de la dynastie. Le futur ***Saint Louis*** modèle ses actes sur les lois que lui dicte sa conscience. Avec autorité et sagesse, il s'efforce de réprimer les abus, de faire régner la justice : noble idéal dans un monde où dominent la violence et la force.

Après le règne plus terne de ***Philippe III le Hardi***, le petit-fils de Saint Louis, ***Philippe le Bel***, ne lui ressemble guère. Avec ses légistes, il mène une politique d'une singulière hardiesse, aiguille le pouvoir royal vers l'absolutisme, jette les bases d'une solide organisation gouvernementale et administrative. A la suite des règnes des trois fils de Philippe, la couronne revient à une branche cadette, celle des Valois (1328). Le pays ne semble pas souffrir du changement, le pouvoir royal est bien assis, la France apparaît alors comme l'Etat le plus riche et le plus peuplé d'Europe. Mais ***la guerre de Cent Ans*** compromet les progrès de la dynastie.

A la mort de ***Charles VI***, le "petit roi de Bourges" ***Charles VII*** subit de nouvelles défaites lorsque paraît ***Jeanne d'Arc***, chargée de "bouter les anglais hors de France". Après le sacre de Reims, le martyre de la Pucelle facilite l'union des Français et donne à la résistance une impulsion décisive. Malgré les ruines accumulées, on peut admirer la puissance de récupération de la France, la rapidité de la reprise industrielle et commerciale, qui profite surtout à la bourgeoisie. Mais le roi doit combattre une coalition de seigneurs. Parmi ceux-ci les ducs de Bourgogne apparaissent depuis plusieurs générations comme des voisins fort dangereux pour la monarchie.

Le règne de ***Louis XI*** est une nouvelle étape vers l'unité et l'absolutisme. Patient et rusé, sans faste ni prestige, il entend être le seul maître. Sensible aux réalités économiques, il réalise des réformes utiles, établit les postes, crée des foires, encourage artisans et commerçants. Lui aussi doit combattre les grands féodaux, notamment Charles le Téméraire. Après la mort de celui-ci, la Bourgogne est réunie au royaume.

Le règne de ***Louis XII*** coïncide avec une période de forte croissance économique. La classe moyenne s'enrichit, des transformations s'effectuent dans la société. Lorsque meurt Louis XII (1er janvier 1515), le pays est prospère, l'unité intérieure pratiquement achevée, l'autorité royale incontestée. Bel héritage pour François d'Angoulême, futur ***François Ier***.

Renaissance et Réforme 1515-1648

Le XVIe siècle est dominé par l'éblouissement de la Renaissance. Les chevauchées de Charles VIII et de Louis XII en Italie leur avaient permis de découvrir un univers prestigieux.

A leur retour, une évolution commença en France. La civilisation prit une forme nouvelle dans l'admiration de l'Antiquité. François Ier attire en France peintres et architectes (Léonard de Vinci, etc.), il ordonne la restauration du palais du Louvre, le pays se couvre de châteaux (Chambord, Chenonceau, etc.). Sous son influence on assiste à un véritable renou-

veau intellectuel.

Le concordat de Bologne assure la docilité du clergé à l'égard de la monarchie dont le pouvoir s'affirme, tandis que se perfectionnent les organes du gouvernement. Malgré le brillant succès de Marignan (1515), François Ier se heurte pourtant à de graves difficultés extérieures. Son fils ***Henri II*** continue la lutte contre la Maison d'Autriche.

Plus difficiles encore sont pour Henri II les problèmes nés de la Réforme. Sous le règne de François Ier la répression demeurait sporadique. Plus intolérant que son père, le nouveau roi accumule les interdictions contre l'hérésie, tandis que s'allument les bûchers. ***Catherine de Médicis*** exerce son influence pendant le court passage de ***François II*** sur le trône, puis prend la régence au nom de son second fils, ***Charles IX***, qui n'a pas de convictions religieuses très marquées. Le comble de l'horreur est atteint avec les massacres de la Saint Barthélemy (24 août 1572).

Sous Henri III, la question dynastique se mêle aux passions religieuses : l'autorité royale et l'unité nationale sont menacées. A la mort d'Henri III, Henri de Navarre, devenu ***Henri IV*** doit combattre les troupes de la Ligue soutenues par les armées espagnoles. ***L'Edit de Nantes*** (1598), assurant la coexistence des deux confessions, apaise les inquiétudes des protestants. Henri IV a pourtant fort à faire pour rétablir l'ordre. L'absolutisme royal fait alors un nouveau pas en avant. Le Roi charge Sully de remettre le budget en équilibre.

Louis XIII confie au ***Cardinal de Richelieu***, en qui il sent l'étoffe d'un grand politique, le soin de conduire les affaires. Le Cardinal mène à bien ses trois grands desseins : il mate la rébellion protestante en s'emparant de sa place forte de La Rochelle, il met au pas la noblesse sans cesse en révolte, il lutte enfin avec succès contre la Maison d'Autriche en prenant part à la Guerre de Trente Ans. A la mort du Cardinal, suivie de celle de Louis XIII, le 14 mai 1643, l'absolutisme royal se trouve puissamment enraciné.

La régente ***Anne d'Autriche***, qui gouverne avec Mazarin au nom de Louis XIV, doit faire face à la Fronde des parlementaires et des princes. Souple, prudent, habile, ***Mazarin*** plie sans rompre. La Fronde est l'épreuve décisive avant l'établissement de la monarchie absolue. Cette tentative de révolution aboutit en effet à des résultats contraires aux buts visés.

Apogée et déclin de l'absolutisme royal 1648-1789

Louis XIV (le Roi Soleil) veut, après la mort de Mazarin, assumer seul la plénitude du pouvoir (absolutisme royal de droit divin). Le souci de sa gloire et de celle de la France va, pendant tout son règne, inspirer sa conduite. Tandis que la noblesse est "domestiquée", les grands emplois sont confiés à des hommes de moins haute naissance, tel ***Colbert***. Décidé à tenir la première place en Europe, Louis XIV mène d'abord des guerres heureuses. Protecteur des Arts et des Lettres (Molière, Racine, La Fontaine, Blaise Pascal) le Roi préside au triomphe du classicisme. Mais à mesure que le temps passe, les difficultés s'accumulent. La guerre de Succession d'Espagne amène son cortège de malheurs dans une France épuisée. En ce triste crépuscule de règne, des deuils successifs déciment la famille royale.

A la mort de Louis XIV, en 1715, ***Philippe d'Orléans*** prend la régence au nom du petit Louis XV. Au décès de son oncle, (1723), ***Louis XV*** est majeur, mais il ne gouverne qu'après la disparition du Cardinal de Fleury. En ce ***siècle des Lumières*** (Voltaire, Rousseau, Benjamin Franklin, Lavoisier Diderot), un esprit nouveau s'élabore. Les philosophes, guidés par la raison, veulent transformer l'ordre politique et social. La diffusion des idées nouvelles jouera un grand rôle dans la préparation de la Révolution.

Louis XVI commence son règne, en 1774, par une grave erreur : le rappel des parlements mis au pas par Maupeou. Les magistrats reprennent leur besogne d'obstruction. Turgot, qui poursuit un vaste plan de réformes, se heurte à trop d'oppositions et le Roi ne soutient pas ses efforts. Une coalition d'intérêts sape la monarchie : aux détenteurs de privilèges s'adjoignent tous ceux qui veulent juguler l'absolutisme. Louis XVI, incapable de briser les oppositions et d'éviter la banqueroute, doit rappeler Necker en qui beaucoup voient un sauveur, et surtout annoncer la réunion prochaine des Etats Généraux.

La révolution française, le Consulat et le Premier Empire 1789-1815

Les Etats Généraux sont rapidement transformés en ***Assemblée Constituante*** (9 juillet-30 septembre 1791), où domine l'influence du Tiers Etat (en fait, celle de la bourgeoisie). Après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, symbole de l'absolutisme royal, le peuple prend conscience de sa force. La noblesse propose d'elle-même l'abolition de ses privilèges et l'Assemblée rédige sa ***déclaration des droits de l'homme et du citoyen***.

En juin 1791, le roi tente de s'enfuir, mais il est rejoint et arrêté à Varennes. Louis XVI accepte officiellement la Constitution (14 septembre 1791). Désormais le monarque et une nouvelle assemblée, ***la Législative*** (1er octobre 1791-10 août 1792), doivent travailler ensemble à la prospérité du pays et au bonheur des Français. La guerre est déclarée contre l'Autriche. Dès les premières défaites, les patriotes accusent le roi de trahison et dressent contre la monarchie les forces unies de la nation. L'arrivée des Fédérés à Paris, l'installation d'une commune insurrectionnelle permettent l'assaut final contre les Tuileries (10 août 1792).

Avec la ***Convention*** (20 septembre 1792-26 octobre 1795) s'ouvre l'ère républicaine. La constitution de la 1ere République est rédigée par la convention en 1793. Les armées françaises passent à l'offensive : c'est le début de la guerre de conquêtes. Louis XVI est exécuté le 21 janvier 1793. Les Montagnards, maîtres de l'assemblée, doivent lutter à la fois contre les ennemis de l'intérieur (c'est la flambée, très brève, du fédéralisme) et ceux de l'extérieur. La levée en masse permet de redresser la situation militaire, tandis que ***la terreur*** est organisée comme moyen de gouvernement révolutionnaire. A côté du Comité de Salut public où entre ***Robespierre***, le Comité de Sûreté générale dirige la police. Après s'être successivement débarrassé des Hébertistes, trop avancés dans leur idées, et des Dantonistes, las du sang qu'eux-mêmes ont contribué à verser, Robespierre gouverne seul. La "Grande Terreur" règne. A cette époque où les soldats de l'an II voient, à Fleurus, consacrer leur jeune gloire (26 juin 1794), les membres de la Convention tremblent devant Robespierre. Sa chute est spectaculaire et terrible. Il tombe le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). L'ère de l'épouvante est terminée.

Alors commence la période de la ***"Convention thermidorienne"***. Mais à partir de cette date la Révolution stagne. Des victoires à l'extérieur et d'avantageux traités consolident heureusement la situation de l'Assemblée. La Convention se sépare pour céder la place au Directoire. Entre-temps, un jeune général, ***Bonaparte***, a maté à Paris l'insurrection royaliste de vendémiaire. Le ***Directoire***, par des coups de force successifs, va chercher à conserver un difficile équilibre. Pour ne pas être mêlé à des intrigues qui le dévaloriseraient et assurer les directeurs inquiets de sa popularité, le "Corse" veut prendre du champ et part pour l'Egypte. De nouvelles défaites en Italie accentuent l'impopularité des dirigeants politiques.

La grande épopée napoléonienne dure quinze années. Elle commence par une période de transition : le ***Consulat***. Le premier objectif de Bonaparte est d'instaurer un ordre nouveau par le redressement des finances, de l'administration et de la justice. Mais le pays a hâte de voir finir les guerres étrangères. La

popularité de Bonaparte croît encore lorsqu'il conclut avec l'Angleterre le traité d'Amiens (25 mars 1802). Le premier Consul apparaît à tous comme le grand pacificateur. A l'intérieur, le pays retrouve stabilité et prospérité. La réforme de l'enseignement, l'institution de la Légion d'honneur, la publication du Code civil ajoutent à la satisfaction générale. Le 18 mai 1804, le soldat de la Révolution se fait proclamer Empereur.

Napoléon s'entoure d'une cour brillante, nomme des maréchaux et des grands dignitaires, crée une noblesse d'empire. Il veut avoir un pays docile. Il nomme des préfets à sa dévotion, la police surveille les suspects, la presse est muselée. Le pays ne songe pas encore à renâcler devant les guerres, d'autant que les opérations se déroulent en terres étrangères. Le conquérant remanie la carte d'Europe, détruit le vieil Empire Germanique, pose des couronnes sur les têtes de ses frères. Mais le Blocus continental, décrété le 21 novembre 1806 à Berlin pour mettre au pas l'Angleterre, entraîne la politique impériale dans de nouveaux conflits. Jusqu'en 1808, l'Empire n'a enregistré, sur terre, que des victoires. L'immense Empire s'étend maintenant de Hambourg à Rome et compte 130 départements. L'Alliance russe se disloque et une nouvelle guerre se dessine. La Grande Armée s'enfonce dans la steppe russe. La campagne se termine en catastrophe. Après la campagne d'Allemagne et la défaite de Leipzig, c'est l'invasion. Napoléon a beau déployer tout son génie stratégique pendant la campagne de France, il est contraint d'abdiquer (6 avril 1814).

Monarchies, Révolutions, Second Empire : 1815-1870

A l'Empire succède la Restauration. ***Louis XVIII*** gouverne avec des modérés. Mais il se trouve en outre écartelé entre les partisans du retour à l'Ancien Régime et les défenseurs de l'oeuvre de la Révolution, sans même parler des nostalgiques de la gloire impériale. ***Charles X*** n'y parvient pas davantage. Les premières barricades dans la capitale le contraignent à la fuite (1830). Il est remplacé par ***Louis Philippe Ier*** qui accepte la couronne offerte. Sa position est toutefois instable : né de l'émeute, il est à la merci d'une émeute. La fièvre monte lors de la campagne des banquets. Les Français ne veulent plus d'un roi, même d'un roi bourgeois. Louis Philippe doit à son tour s'enfuir (1848). Les révolutionnaires de Février proclament la seconde République qui abolira l'esclavage et proclamera le suffrage universel. Mais après l'embrassade, l'inquiétude naît. En 1848, comme en 1830, les bourgeois redoutent le bouleversement social espéré par les ouvriers. Très vite, le conflit éclate. Les électeurs acceptent, avec la présidence de ***Louis Napoléon Bonaparte***, un gouvernement fort et se montrent bien incapables de s'opposer au coup d'Etat, pourtant prévisible, du futur empereur.

Le prince Louis Napoléon Bonaparte est élu Président de la République à une énorme majorité, le 10 décembre 1848. A la suite d'un coup d'Etat, il devient Président pour dix ans, puis empereur héréditaire sous le nom de ***Napoléon III***. La première décennie du règne est une période heureuse. Le pays connaît d'indéniables satisfactions. L'industrie prend son essor, l'économie se modernise, les affaires reçoivent une impulsion nouvelle, de grands travaux sont entrepris, Paris se transforme sous l'impulsion de Haussmann. Une cour brillante gravite autour de l'Empereur et de l'impératrice Eugénie et la naissance d'un prince héritier contribue au prestige du couple impérial.

En même temps, des victoires militaires en Crimée, puis en Italie, flattent l'orgueil national. En fait, le Second Empire évolue après 1860 vers un régime progressivement libéral.

Malgré l'apparente bonne humeur perceptible notamment lors de l'Exposition universelle de 1867, le régime s'achemine lentement vers sa chute. Aux élections de 1869, les partisans d'un empire libéral l'emportent. La défaite de 1870, face à la Prusse, entraîne la chute de l'Empire.

De la IIIe à la Ve République 1870-2000

La république est proclamée le 4 septembre 1870. La guerre civile succède à la guerre étrangère : ***la Commune***. Sous la direction de ***Thiers***, la France commence par panser ses plaies, le territoire est libéré, les finances et l'administration s'organisent. Malgré ***l'affaire Boulanger et l'affaire Dreyfus***, la république s'enracine. L'époque est marquée par les premières mesures de laïcité, par la réforme de l'enseignement et par une grande politique d'expansion coloniale. La plus grande faiblesse de la IIIe République est l'instabilité ministérielle (entre 1871 et 1914, on voit se succéder 55 ministères). En quelques années et grâce à la bonne volonté d'Edouard VII, roi d'Angleterre, la France signe un accord avec l'ancien "ennemi héréditaire" : c'est l'Entente cordiale. C'est la "Belle Epoque". La monnaie est stable, les classes moyennes s'enrichissent, les paysans possèdent leur bas de laine.

Avec une sorte de logique implacable, l'Europe s'achemine vers la catastrophe. En août 1914, les Français partent convaincus que la guerre sera courte : la course à la mer, la guerre des tranchées, le carnage de Verdun montrent bien que le conflit est loin de sa fin. ***Clemenceau*** incarne la volonté de vaincre et l'entrée en guerre des Etats-Unis compense la défection russe : après la terrible alerte du printemps 1918, les alliés acculent enfin l'ennemi à l'armistice. Le traité de Versailles signé le 28 juin 1919 entre l'Allemagne et les alliés, dur et injuste, suscitera un vif ressenti chez les allemands.

La France victorieuse sort épuisée du conflit. Malgré l'insouciance qui caractérise les "Années folles", les problèmes financiers, économiques, sociaux s'aggravent. En outre, on commence à comprendre que la politique de conciliation avec l'Allemagne, initiée dans les années 20 par ***Aristide Briand***, risque d'échouer. Pourtant, en ces années, le public ne se préoccupe guère de la montée en puissance du parti nazi. En 1933, Hitler devient Chancelier et poursuit méthodiquement le démantèlement du Traité de Versailles.

Alors qu'Hitler réoccupe la Ruhr et remilitarise l'Allemagne, la France connaît de profonds bouleversements avec l'arrivée au pouvoir du Front populaire (1936) et les accords Matignon : semaine de 40 heures, contrats collectifs, congés payés sont obtenus par les travailleurs au milieu d'une grande agitation sociale. Alors qu'ils ont accepté sans réagir l'annexion de l'Autriche et des Sudètes par l'Allemagne, l'accord germano-soviétique d'août 1939, l'attaque hitlérienne contre la Pologne ne permet plus aux alliés de tergiverser : la guerre est déclarée.

Après la "drôle de guerre", la France est vaincue en deux semaines par l'Allemagne. Le pays est divisé en deux : la zone libre, au sud de la ligne de démarcation, est placée sous l'autorité du gouvernement du ***Maréchal Pétain***, qui prône la collaboration avec l'Allemagne nazie. La zone occupée, au nord de la ligne de démarcation, est sous occupation allemande. Dès l'armistice, le ***Général de Gaulle*** gagne l'Angleterre, d'où il lance le 18 juin 1940 l'appel de la Résistance. Au départ assez isolé, il voit peu à peu ses partisans augmenter et s'organiser. Il prend la tête de la "France libre".

A la suite du débarquement des Alliés en Normandie, en juin 1944, il peut regagner la France. Fort d'une popularité incontestable, il y dirige le Gouvernement Provisoire de la République française. Aidé du plan Marshall, il engage une vaste entreprise de reconstruction du pays, durement éprouvé par quatre années d'occupation. En désaccord avec les partis politiques sur les institutions nouvelles, le Général de Gaulle se retire en janvier 1946.

La IVe République (1947-1958) poursuit l'œuvre de reconstruction et de modernisation de l'économie française. Néanmoins, ses

institutions accordant la prééminence au Parlement créent une instabilité ministérielle chronique, rendant le régime incapable d'affronter les troubles nés de la décolonisation. Lorsque la guerre d'Algérie éclate, c'est le régime lui-même qui est menacé.

Le pays au bord de la guerre civile fait alors appel au Général de Gaulle. Celui-ci accepte de revenir au pouvoir et dote le pays d'institutions qui accordent un rôle de premier plan au Président de la République, élu au suffrage universel direct à partir de 1962. La constitution de la V^e^ République est adoptée par référendum à une très large majorité. Jusqu'en 1962, le Général de Gaulle se consacre au règlement de la guerre d'Algérie qui se termine par les accords d'Evian qui donnent l'indépendance à l'ancienne colonie française. La présidence du Général de Gaulle est caractérisée par une période d'expansion économique et par une politique étrangère mettant l'accent sur la grandeur et l'indépendance de la France à l'heure de la guerre froide. Mais la révolte de mai 1968, d'abord étudiante, avant de gagner l'ensemble du pays, révèle le déficit social du régime et surprend le Général de Gaulle. Il démissionne en 1969. Son successeur est le gaulliste ***Georges Pompidou*** qui meurt en 1974. Il est remplacé par le centriste ***Valéry Giscard d'Estaing*** qui doit affronter les conséquences économiques des deux chocs pétroliers.

En 1981, avec l'élection de ***François Mitterrand***, la gauche arrive pour la première fois au pouvoir depuis 1958. Les deux septennats de François Mitterrand voient la France s'engager de manière irréversible sur la voie de la construction européenne : Acte Unique Européen en 1986, traité de Maastricht en 1992. Sur le plan intérieur, le pays connaît à deux reprises la cohabitation : de 1986 à 1988, Jacques Chirac est premier ministre ; de 1993 à 1995, c'est Edouard Balladur. En 1995, ***Jacques Chirac*** est élu Président de la République. En juin 1997, Lionel Jospin devient premier ministre suite à des élections législatives anticipées.

Les élections présidentielles de 2002 mettent fin à une cohabitation de cinq ans. Ce scrutin, en tous points exceptionnel, voit l'élimination dès le premier tour du candidat socialiste Lionel Jospin au profit de Jean-Marie Le Pen (extrême droite) qualifié pour le second tour. Une mobilisation civique de grande ampleur entre autres des jeunes pour "faire barrage à l'extrême droite" s'exprime dans le pays.

Le report massif des voix qui s'étaient portées au premier tour sur les candidats de gauche permet à Jacques Chirac d'être réélu comme Président de la République le 5 mai 2002.

Suite aux élections législatives de juin 2002, qui connaissent un fort taux d'abstention, Jean-Pierre Raffarin devient premier ministre. Dominique de Villepin lui succédera le 31 mai 2005, après l'échec du référendum sur la constitution européenne.

Nicolas Sarkozy a été élu président de la République le 6 mai 2007 avec 53,06 % des suffrages exprimés (18 983 138 suffrages) contre 46,94 % pour Ségolène Royal (16 790 440 suffrages), devenant le 23^e^ président de la République française et le 6^e^ président de la V^e^ République.

UN PAYS MODERNE

La Constitution du 4 octobre 1958, adoptée par référendum, régit le fonctionnement des institutions de la 5e République. Elle a été révisée à plusieurs reprises : élection du Président de la République au suffrage universel direct (1962), introduction d'un nouveau titre relatif à la responsabilité pénale des membres du gouvernement (1993), instauration d'une session unique du Parlement, extension du champ du référendum (1995), dispositions transitoires relatives au statut de la Nouvelle-Calédonie (1998), établissement de l'Union économique et monétaire, égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives, reconnaissance de la juridiction de la Cour pénale internationale (1999), réduction du mandat présidentiel à 5 ans par référendum de 2000.

La France est une République indivisible, démocratique, laïque et sociale où tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion, sont égaux devant la Loi.

La démocratie française moderne est l'héritière de la Révolution de 1789. Ses principes sont fondés sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui servit de préambule à la Constitution française de 1791.

- *Sa devise* : Liberté, Égalité, Fraternité ;
- *Son emblème* : le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge ;
- *Son hymne national* : La Marseillaise ;
- *Sa fête nationale* est célébrée le 14 juillet, date anniversaire de la prise de la Bastille (1789).

Institutions

Le pouvoir exécutif

Le chef de l'État est le Président de la République. Il est élu pour cinq ans au suffrage universel direct ; le président promulgue les lois, signe les ordonnances et les décrets et peut soumettre des projets de lois au référendum. Il veille au respect de la constitution. Il a le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale après consultation du Premier ministre et des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. En cas de crise grave, il peut exercer des pouvoirs exceptionnels.

Le Président nomme le Premier ministre (chef du gouvernement) et, sur proposition de celui-ci, nomme également les membres du gouvernement. Il préside le conseil des ministres. Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement et assure l'exécution des lois. Le gouvernement est responsable devant le Parlement. Le Président de la République veille tout particulièrement à la politique étrangère de la France : il négocie et ratifie les traités, nomme les ambassadeurs français à l'étranger et reçoit les ambassadeurs étrangers. Le Président est le chef des armées.

Le pouvoir législatif

Le Parlement est composé de deux assemblées : l'Assemblée nationale, élue pour cinq ans au suffrage universel direct, et le Sénat élu pour six ans au suffrage universel indirect , avec renouvellement par moitié tous les trois ans. La dernière élection sénatoriale a eu lieu en septembre 2004, celle de l'Assemblée nationale en juin 2007. Le Parlement vote les lois, autorise la ratification des traités internationaux et peut se voir confier par le Président de la République la révision de la Constitution.

Le pouvoir judiciaire

La Justice est indépendante des pouvoirs exécutif et législatif. Gardienne de la liberté individuelle, l'autorité judiciaire de la France est organisée selon une distinction fondamentale entre, d'une part les juridictions judiciaires chargées de régler les litiges entre les personnes, et d'autre part les juridictions administratives pour les litiges entre les citoyens et les pouvoirs publics.

L'ordre judiciaire comporte deux types de juridictions :

• *Les juridictions civiles*

Juridictions de droit commun (le Tribunal de grande instance) ou spécialisées le Tribunal d'instance, le Tribunal de commerce, le Tribunal des affaires de sécurité sociale et le Conseil des prud'hommes qui règle les litiges entre salariés et employeurs.

• *Les juridictions pénales qui traitent trois niveaux d'infractions* :

- les contraventions jugées par le Tribunal de police ;
- les délits jugés par le Tribunal correctionnel ;
- les crimes par la Cour d'assises (seule instance avec un jury populaire, dont les décisions ne peuvent être contestées en appel).

Il existe enfin une juridiction particulière qui traite du civil et du pénal, le Tribunal pour enfants.

La Cour de cassation, la plus haute instance judiciaire, est chargée d'examiner les recours en droit formés contre les arrêts des cours d'appel.

Au sommet des juridictions administratives (tribunal administratif, cour administrative d'appel) se situe le Conseil d'Etat qui juge en dernier recours de la légalité des actes administratifs. Il est également consulté, pour avis, par le gouvernement, sur les projets de loi et sur certains projets de décrets.

La Cour des comptes juge les comptes publics, de même que les chambres régionales des comptes.

Les autres institutions définies par la Constitution

Le Conseil constitutionnel : composé de neuf membres nommés par le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat, il veille notamment au bon déroulement des élections, contrôle la validité constitutionnelle des lois organiques et des lois qui lui sont déférées.

Le Conseil économique et social : ses membres sont des représentants des différentes collectivités (syndicats, patronat, associations) et des personnalités qualifiées ou nommées par le gouvernement. C'est un organe consultatif sur les projets de lois, les décrets et les projets à caractère économique et social.

Le Conseil supérieur de la magistrature : formé de seize membres, magistrats et personnalités et présidé par le Président de la République et le Garde des Sceaux. Il propose les nominations des hauts magistrats et statue comme conseil de discipline.

La Cour de justice de la République, anciennement Haute cour de justice : formée de quinze juges, douze parlementaires et trois magistrats, elle juge les membres du gouvernement pénalement responsables pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis. Toute personne se jugeant lésée par un crime ou délit commis par un membre du gouvernement peut déposer plainte auprès d'une commission des requêtes.

Administration

Les régions

La France est divisée en 26 régions dont 22 en France métropolitaine. La région est administrée par le Conseil régional ; les conseillers sont élus pour quatre ans au suffrage universel direct. Les dernières élections régionales ont eu lieu les 14 et 21 mars 2010. Les lois Deferre sur la décentralisation ont conféré aux régions deux compétences obligatoires : la formation professionnelle et le développement économique. Les élus peuvent néanmoins intervenir dans d'autres domaines (transports, culture, tourisme, etc.)

De nouveaux transferts de compétences et une plus grande autonomie financière vont contribuer prochainement à un renforcement du poids politique et économique des régions.

Les départements

La France compte 96 départements métropolitains, 4 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane), et des territoires d'outre-mer (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna, Terre-Adélie, îles Kerguelen, Crozet, Saint-Paul).

Le département est administré par le Conseil général dont les conseillers sont élus au suffrage universel pour six ans. Le conseil général est renouvelé par moitié tous les trois ans. Le préfet y représente l'État. Les départements sont divisés en arrondissements (339 y compris les départements d'outre-mer), cantons (3 995) et communes (36 565).

Les communes

L'administration communale est assurée par le maire et les conseillers municipaux élus au suffrage universel. Les élections ont lieu tous les six ans au suffrage universel direct pour désigner les membres du conseil municipal qui à leur tour éliront le maire et ses adjoints.

Une économie compétitive

1945-1961

À la fin de la seconde guerre mondiale, bien qu'appartenant au camp des vainqueurs, la France accuse un bilan économique très lourd. Elle compte alors 40 millions d'habitants (comme en 1900), une production de moitié inférieure à ce qu'elle était avant la guerre, une pénurie de matières premières et une inflation sans précédent. Les trois premiers plans reconstituent les industries de base et accroissent la production ; ils orientent l'économie vers la concurrence internationale.

1962-1973

L'énorme effort entrepris sous la conduite de l'État, pendant ces années, porte ses fruits. Le taux de croissance de cette période est le plus élevé de l'histoire économique de la France (5 à 6 %), apportant plein-emploi et bien-être, consommation élevée et montée rapide des salaires.

Les différents plans s'appliquent à l'aménagement du territoire, aux investissements, à l'expansion et à l'organisation sociale (réformes de la Sécurité sociale et généralisation du régime des retraites).

L'industrialisation progressive a pour conséquence la modification de la société : l'emploi agricole passe de 20 % dans les années 60 à un peu plus de 10 % en 1970. Urbanisation et exode rural vont de pair.

Depuis 1973

Après trois chocs pétroliers (1973, 1979, 1980) et le contre-coup des crises économiques mondiales, l'économie française doit faire face à une croissance faible et à une inflation croissante. De 1976 à 1981, la politique économique se consacre principalement à la lutte contre l'inflation et au contrôle des déficits publics. Le résultat, comme dans d'autres pays européens, est une augmentation importante du chômage. De 1981 à 1983, le gouvernement socialiste lance une politique vigoureuse de relance et de l'emploi qui se heurte à la contrainte extérieure ; la France retourne à une politique de rigueur et libéralise l'économie par les privatisations et la déréglementation.

La guerre du Golfe puis la réunification allemande entraînent l'Europe dans la récession. S'en suit une politique monétaire restrictive, une croissance faible et une nouvelle montée du chômage. Parallèlement, la participation de la France à la construction européenne entraîne une politique économique avec pour objectif principal la monnaie unique européenne et le respect des critères de convergence

prévus par le traité de Maastricht (inflation, déficit public). De 1997 à 2000, le retour de la croissance permet à la France d'introduire des innovations dans sa politique de l'emploi (allègement des charges sur les bas salaires, création des emplois-jeunes, réduction du temps de travail) et de réduire le chômage.

A la suite de la crise économique mondiale, l'économie française entre en récession fin 2008. Pour répondre à la crise financière, un soutien massif est accordé aux établissements bancaires tandis qu'une politique de relance est mise en place pour soutenir l'économie et le marché de l'emploi afin de retrouver la croissance.

L'économie française aujourd'hui

Par son produit intérieur brut, la France se place parmi les premières puissances économiques mondiales. Ses atouts sont multiples : transports, télécommunications, agroalimentaire, produits pharmaceutiques mais aussi le secteur bancaire, l'assurance, le tourisme et les produits de luxe (prêt-à-porter, parfums, alcools).

L'agriculture

L'agriculture occupe presque 60 % du territoire national, elle s'est concentrée, professionnalisée et spécialisée. Globalement, le nombre d'emplois agricoles et de petites exploitations non spécialisées a baissé, mais la France reste le premier producteur et exportateur agricole européen. Les principales productions françaises sont les céréales (5e producteur mondial), le vin (2e producteur mondial), le lait (5e rang mondial), les betteraves sucrières et les graines oléagineuses.

L'industrie

Comme dans les autres pays avancés, la part de l'industrie s'est réduite. En France, elle ne compte que pour un peu plus d'un emploi sur six. Les secteurs traditionnels ont subi de fortes restructurations (sidérurgie, métallurgie, mécanique, textile). D'autres demeurent très performants :

- bâtiment et travaux publics (Bouygues, 1er groupe européen),
- industries agroalimentaires (1er exportateur et 2e producteur européen),
- industries de la chimie (Air liquide, Rhodia),
- industries de la mode et du luxe (Vuitton, Hermès, Jean-Paul Gaultier, Dior),
- industrie pharmaceutique (4e producteur mondial),
- transformation des matériaux (Péchiney, Saint-Gobain),
- télécommunications et industrie aéronautique et spatiale.

L'industrie française est ouverte, en particulier sur l'Europe. Les échanges industriels sont réalisés à plus de 60 % avec les pays européens.

Elle dépend de l'extérieur puisque la France doit importer des ressources naturelles qu'elle ne possède pas, principalement des hydrocarbures.

L'industrie française comprend des secteurs traditionnels qui subissent une forte restructuration et sont transformés par l'automatisation (sidérurgie, métallurgie, mécanique, automobile, textile) et des secteurs liés aux nouvelles technologies d'implantation plus récente (filière électronucléaire, télécommunications, construction aéronautique et spatiale, TGV).

Les services

Le secteur tertiaire s'est considérablement développé. Parmi les atouts français figurent le secteur bancaire et financier, les assurances. Ce dernier se place au 4e rang mondial (Axa, 1re société d'assurances européenne).

Le développement des services s'est fait à la fois dans le secteur marchand, avec une forte progression des services aux entreprises et aux personnes et dans le secteur des services administrés qui ont connu une importante évolution (santé, éducation).

Le tourisme, l'un des plus importants d'Europe, joue un rôle déterminant dans l'équilibre de la balance commerciale. Il représente 6,2 % du PIB et 2 millions d'emplois. A titre d'exemple, plusieurs chaînes hôtelières françaises sont implantées sur tous les continents (Accor, Club Méditerranée, etc.).

La France est le pays le plus visité au monde avec 81,9 millions de touristes internationaux en 2007 et arrive au 3e rang mondial des recettes de tourisme.

Les positions de la France

La France occupe une position déterminante :
- parmi les pays latins (en l'an 2000, un homme sur six est de culture latine) ;
- parmi les pays francophones qui constituent une communauté estimée à 105 millions de personnes.
- parmi les pays d'Europe, étroitement liée aux pays de l'Union européenne avec qui elle réalise la majeure partie de ses échanges commerciaux (50 % avec la zone euro).

Grande puissance économique, la France est le 4e exportateur de biens dans le monde (principalement de biens d'équipement) et le 2e pour ce qui concerne les services et l'agriculture.

Elle se situe au 4e rang mondial des pays d'accueil des investissements provenant de l'étranger.

A l'ONU, elle est un des cinq membres permanents disposant du droit de veto et au FMI, un des cinq représentants permanents, elle est membre du G8 ; enfin le siège de l'UNESCO est à Paris.

UN PAYS A DECOUVRIR

Un séjour d'études en France est l'occasion de découvrir son extraordinaire variété de paysages, de villes et de régions. Étudier en France, c'est aussi apprendre à vivre avec les Français, à partager leur mode de vie et leur vision du monde. Toute rencontre interculturelle est un échange bénéfique pour ceux qui sont accueillis et pour ceux qui accueillent.

La géographie

Structure

La géographie de la France est l'une des plus variées d'Europe. Sept cent millions d'années de formation géologique ont façonné d'abord de très hautes montagnes dont il reste des sommets érodés (Massif armoricain, Massif central, Vosges, Ardennes) et de grands bassins sédimentaires, puis des chaînes de montagnes élevées (Pyrénées, Alpes et Jura).

À l'ouest et au nord, on rencontre des plateaux, des plaines et des collines d'altitude généralement inférieure à 200 mètres. C'est la France des montagnes usées et des grands bassins : Bassin parisien, Bassin aquitain, séparés par le seuil du Poitou.

Au sud et à l'est, on trouve des chaînes de montagnes plissées (Alpes culminant à 4 810 m), Pyrénées à 3 298 m et Jura à 1 728 m) et des plaines étroites et encaissées.

Au centre, des reliefs et des volcans anciens ; ils dominent le Bassin Aquitain à l'ouest (700 à 900 m), la vallée du Rhône à l'est (1 000 à 1 700 m), la plaine du Languedoc au sud.

Diversité

Cette géographie donne au pays à la fois une exceptionnelle diversité et une rare unité grâce à tous ces grands ensembles reliés entre eux. La France apparaît comme une maquette des ensembles qui composent le continent européen : plaines septentrionales, montagnes anciennes, chaînes escarpées, rivages multiples et douceur méditerranéenne.

Fleuves et rivières

L'hexagone français est arrosé par un réseau hydrographique dense, constitué de milliers de ruisseaux, rivières, petits fleuves côtiers et de cinq grands fleuves. La Loire est le fleuve le plus long (1 010 km) ; la Seine, fleuve tranquille de 775 km, est la principale voie navigable ; la Garonne (525 km), connaît des crues dangereuses ; le Rhône traverse le Sud-Est de la France, dans un axe nord-sud, sur 520 km ; enfin le Rhin qui ne coule en France que sur 195 km.

La douce France

Un climat tempéré

80 % des sites naturels protégés en Europe sont en France. La France, située au centre de la zone tempérée de l'hémisphère nord, bénéficie d'un climat modéré rythmé par quatre saisons bien marquées.

En hiver, les températures moyennes se situent entre 0 et 8°C ; en été, les températures moyennes sont comprises entre 16 et 24°C. Les pluies annuelles totalisent entre 600 et 800 mm d'eau pour plus de la moitié du territoire.

La géographie de chaque région crée un régime climatique spécifique, selon les combinaisons des influences continentales sèches et froides, des masses océaniques atlantiques ou de l'air subtropical méditerranéen :

- la Bretagne et la Normandie sont sous un climat océanique humide (200 jours de pluie), des vents d'ouest dominants, un hiver doux (moyenne 7°), un été frais (moyenne 16°) ;
- l'Aquitaine subit des influences océaniques et méridionales, les vents sont variables, les pluies de printemps sont abondantes ; en moyenne, la température est de 5° en hiver et de 22° en été ;
- l'Est et le Nord-Est connaissent un climat semi-continental. L'hiver est rude et enneigé (moyenne - 1°), l'été est chaud et orageux (moyenne 19°), les vents sont dominants de nord et d'est ;

- le Midi jouit d'un climat méditerranéen, avec des pluies d'automne, des vents du nord et du sud, un hiver doux (moyenne 6°) et un été chaud (moyenne 20°) ; le climat de montagne est caractérisé par des précipitations abondantes, un hiver long, froid et enneigé, un été chaud et orageux, avec de grandes différences selon les versants et de très nombreux microclimats.

Les zones climatiques de la France

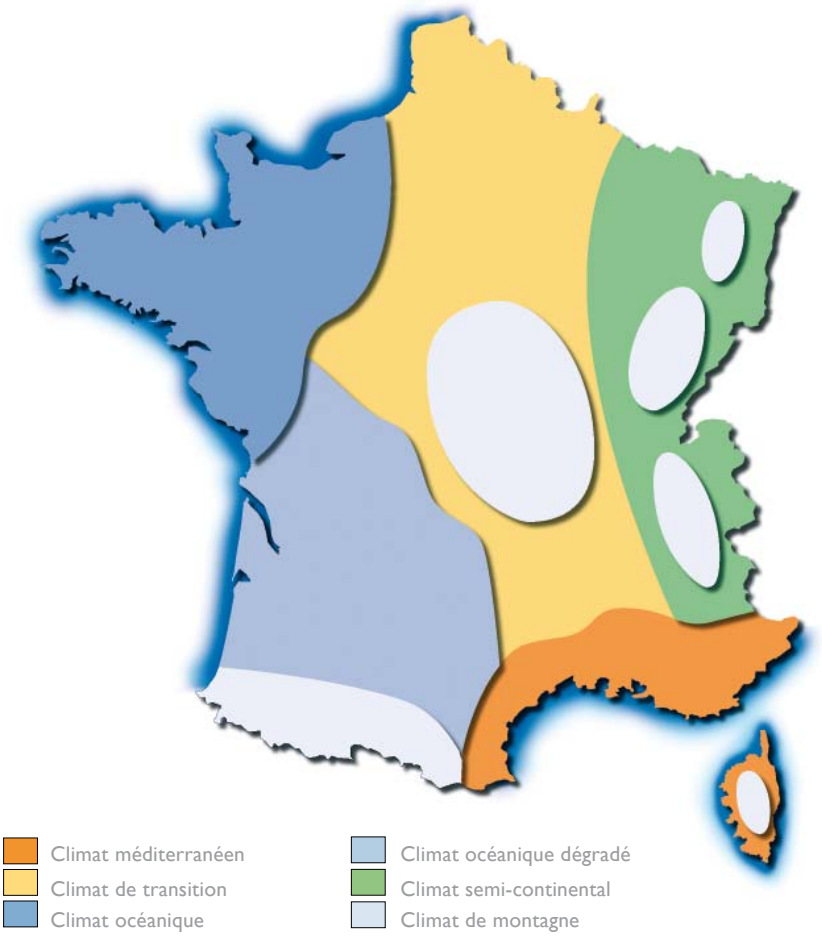

Structure et relief de la France

La population française

La démographie

En France vivent 13 % des européens. Au 1er janvier 2010, 64,7 millions de personnes habitent en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, dont 62,8 millions en métropole.

Avec les 780 000 résidants des collectivités d'outre-mer, la population totale des territoires français atteint 65,4 millions d'habitants.

821 000 bébés sont nés en 2009, le nombre des naissances baisse légèrement mais reste supérieur à la moyenne des dix dernières années. Le nombre des décès augmente peu.

Effectifs des classes d'âge (en milliers)

Répartition de la population par sexe et âge au 1er janvier 2009
Population pyramid at January 1, 2009

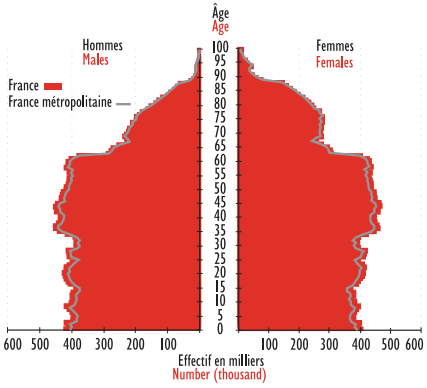

Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2008).

Population en France métropolitaine	1990	2000	2008	2009
Total (en millions)	57	58	62	64
Naissances (en milliers)	794	774,8	801	821
Décès (en milliers)	535	530,9	533	546
Taux de natalité (%)	13,6	13,1	12,9	13
Taux de mortalité (%)	9,2	9	8,6	9
Taux de mortalité infantile (%)	7,3	4,4	3,6	3,6
Taux de nuptialité (%)	5,1	5	4,2	4
Indicateur conjoncturel de fécondité (enfant par femme)	1,78	1,87	2,00	1,99
Répartition par âge au 1er janvier (%)				
moins de 20 ans	27,8	24,5	24,9	24,5
de 20 à 64 ans	53,2	58,8	58,7	58,8
65 ans et plus	19	16,7	16,4	16,7

Source : INSEE.

La population par activité en 2008

- **La population active** en France métropolitaine en 2008 est de 28,146 millions (taux d'activité : 70,1 % de la population).
- **Les femmes** représentent 47,2 % de la population active ayant un emploi.
- **Les hommes** représentent 52,8 % de la population active ayant un emploi.
- **Répartition par grands secteurs :**
  - **agriculture, sylviculture et pêche :** 3 %
  - **industrie :** 15,1 %
  - **construction :** 6,8 %
  - **tertiaire :** 74,8 %
  - **services et divers :** 0,3 %

Source : INSEE.

Le solde migratoire de la France est estimé à +71000 personnes. Cet apport modeste des migrations en comparaison du solde naturel est une caractéristique de la population française (par rapport à nos voisins européens).

Une faible densité

Comparée à ses voisins, la France est un pays peu peuplé. En France en 2008 la densité moyenne de la population est de 101 habitants au kilomètre carré contre 234 en Allemagne et plus de 459 aux Pays-Bas. Cette densité est très différente selon les régions, en fonction du relief et des évolutions économiques locales :

- dans les zones industrielles des régions Nord, Rhône-Alpes, elle est en moyenne de 324 habitants au kilomètre carré et de 974 pour l'Île-de-France. Dans les grands axes de communication (vallées de la Seine, de la Garonne, du Rhône), elle est en moyenne de 80 habitants au kilomètre carré ;
- dans les zones de montagnes, de forêts (un quart du territoire) ou de plaines au sol pauvre, elle est inférieure à 52 habitants au kilomètre carré ;
- dans le reste du territoire (la moitié) elle est très variable : entre 50 et 150 habitants au kilomètre carré, selon les plaines, les plateaux, les régions agricoles ou industrielles.

Les villes

Le développement des industries et des services et la modernisation de l'agriculture ont entraîné un dépeuplement des campagnes au profit des villes. Commencé au XIX[e] siècle, cet exode rural s'est accéléré après 1946.

Aujourd'hui, 75 % de la population réside en ville et moins de 5 % seulement travaille dans l'agriculture.

La France compte 29 villes de plus de 200 000 habitants et une quarantaine de villes de plus de 100 000. Paris vient en tête avec une agglomération de presque 10 millions d'habitants (2 166 200 intra-muros), suivie de Marseille (826 700), Lyon (467 400), Toulouse (437 100), Bordeaux (229 500) et Lille (224 900).

L'environnement

Les Français s'intéressent de plus en plus à la protection de la nature et de l'environnement, en ville comme à la campagne, ainsi qu'en témoignent les activités des écologistes qui refusent l'implantation de nouvelles centrales nucléaires. Le Grenelle de l'environnement, en octobre 2007 débouche sur des mesures législatives en faveur de la protection de l'environnement. Consultez le site internet : *www.legrenelle-environnement.fr*

Le paysage urbain se modifie ; autour d'un centre ville qui a peu changé depuis des siècles s'étendent de grandes banlieues très diverses mais parfois surpeuplées.

Le paysage rural évolue aussi : les vastes exploitations l'emportent sur les petits domaines ; les emplois agricoles dont le nombre diminue (3 % des emplois actifs) pratiquent une agriculture industrielle. Rivières et plages sont, comme les villes, attaquées par la pollution.

Toutefois la France verte a tendance à se repeupler et de gros efforts sont entrepris pour améliorer la vie dans les banlieues.

Découvrir les Français

Leur budget

Le pouvoir d'achat des Français a doublé dans le dernier quart de siècle et la consommation de biens et services a plus que triplé en volume de 1959 à 1994.

Les recettes dans un budget familial sont surtout constituées de l'argent gagné par le travail (traitements des fonctionnaires, salaires des ouvriers, honoraires des médecins, architectes, notaires, etc.). À ces rétributions peuvent s'ajouter des prestations diverses, telles que pensions, intérêts, droits d'auteur.

Le salaire net moyen est d'environ 1 584 € /mois. La moitié des salaires nets sont inférieurs à 1 302 € par mois ; le salaire est un peu plus élevé à Paris qu'en province et varie selon les entreprises. Le rapport entre celui d'un cadre et d'un employé varie de 2,5 à 3,3 %.

Les dépenses sont constituées par le logement, la santé, la nourriture, les transports et le téléphone, les achats de biens et services, les loisirs, l'habillement, dans l'ordre décroissant d'importance. Les achats sont désormais payés par chèque ou par carte de crédit. À tous ces achats de biens s'ajoute un impôt indirect : la TVA (taxe sur la valeur ajoutée).

Au chapitre des dépenses s'ajoutent des impôts directs (sur le revenu, sur les propriétés, sur l'habitation), les prélèvements pour les retraites, la Sécurité sociale, la mutuelle maladie, les assurances, la redevance sur l'audiovisuel.

On peut épargner de l'argent à l'aide d'un livret de Caisse d'épargne ou d'autres placements proposés par les banques ou la Poste.

Près de 10 % des ménages français détiennent 50 % du patrimoine.

Depuis le 1er Juin 2009, le RMI est remplacé par le RSA, revenu de solidarité active.

Le montant du RSA est variable et dépend de la situation familiale et des ressources perçues au sein du foyer.

Chaque année la base du montant RSA est définie par décret. Les règles de variation s'appliquent ensuite sur cette base.

Montant du RSA pour une personne seule sans revenu en 2010 : 460,09 €.

A partir de 2010, le taux du SMIC horaire augmentera tous les ans le 1er janvier.

Le nouveau taux horaire du SMIC 2010 est actuellement fixé à 8,86 € brut, soit 1 343,77 € bruts mensuel pour 35 heures hebdomadaires (environ 1 056 € net mensuel).

Leur journée

Selon qu'ils vivent en province ou à Paris, les Français organisent différemment leur journée de travail. En province, un grand nombre de magasins et de bureaux ferment entre 12h et 14h ; dans les grandes villes, la plupart des magasins et administrations sont ouverts sans interruption ; sortant plus tôt le

soir du travail, on fait des courses en rentrant, pour regarder la télévision ensuite (3 heures par jour en moyenne).

Les jeunes vont à l'école, au collège ou au lycée du lundi matin au vendredi soir avec interruption le mercredi, pour le primaire. La semaine de 4 jours concerne déjà 24 % des écoles élémentaires. Par ailleurs, des expériences se déroulent pour un nouveau découpage de la journée scolaire. La prise en compte des rythmes biologiques des enfants privilégie les activités d'éveil l'après-midi, réservant le matin aux disciplines fondamentales. Pour le plus grand nombre des actifs, les jours de repos sont le samedi et le dimanche et pour les commerçants, généralement le dimanche et le lundi.

La journée des 12,5 millions de retraités se déroule de façon plus souple sans être dépourvue d'activité (universités du 3e âge, clubs de loisirs, etc.).

Onze jours fériés sont très attendus :
- 14 juillet : fête nationale ;
- 8 mai : fête de la Victoire de la guerre 39-45 ;
- 11 novembre : Armistice de la guerre 14-18 ;
- 1er janvier : Jour de l'an ;
- 1er mai : fête du Travail.

Trois fêtes religieuses sont à date fixe :
- 15 août : Assomption ;
- 1er novembre : Toussaint (mais le 2e, jour des Morts, n'est pas férié) ;
- 25 décembre : Noël (anniversaire de la naissance du Christ).

Trois fêtes religieuses sont à date mobile :
- Pâques : résurrection du Christ (dimanche et lundi suivant la 1re pleine lune du printemps) ;
- Jeudi de l'Ascension (40 jours après Pâques) ;
- Pentecôte (7e dimanche et lundi, après Pâques).

L'année civile débute le 1er janvier et l'année scolaire en septembre, après les grandes vacances estivales de juillet et d'août. Le calendrier scolaire découpe l'année en trois trimestres séparés par des vacances à Noël et à Pâques.

Les congés scolaires sont organisés par zones géographiques (A,B,C) qui correspondent aux circonscriptions académiques :

- **Zone A** : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Montpellier, Toulouse.
- **Zone B** : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
- **Zone C** : Bordeaux, Paris, Créteil, Versailles.

Le temps libre

Depuis 1945, il augmente du fait de la diminution et d'une nouvelle organisation du temps de travail (passage aux 35 heures/hebdo dans de nombreux secteurs en 2001).

Les activités de loisirs sont diverses et nombreuses, variant avec l'âge, le milieu socio-professionnel, le lieu de résidence et les goûts personnels.

La durée moyenne des congés des salariés est de 25 à 30 jours. La mer reste la destination préférée de 44 % des Français, mais la montagne retrouve de nombreux adeptes.

Tous les ménages ont au moins un poste de radio et écoutent *France-Inter, RTL, Europe 1* et les radios émettant sur la bande modulation de fréquence (FM).

Presque tous ont un poste de télévision et peuvent regarder les chaînes publiques (*France 2 et France 3, France 5, Arte* le soir et les chaînes privées (*TF1, Canal +, M6*) contre une redevance de 118 euros en 2007 pour une télévision en couleur.

Depuis le 31 mars 2005, les français on découvert la Télévision Numérique Terrestre (TNT) qui permet la diffusion en qualité numérique de chaîne de télévision. Tout foyer équiper d'une simple antenne râteau peut recevoir, grâce à un adaptateur TNT, 18 chaînes gratuites et une dizaine par abonnement.

Le savoir-vivre

Si certaines façons de faire ont tendance à être internationales, le savoir-vivre est un domaine où les particularismes nationaux, voire régionaux, restent très vivaces. Il varie d'une génération à l'autre.

Pour saluer, on serre généralement la main, même si l'on embrasse les intimes ; de même, on tutoie ses proches, mais l'on vouvoie tous les autres.

Il est préférable d'éviter de téléphoner chez quelqu'un après 21 heures, d'arriver avant l'heure à une invitation ou en retard à un rendez-vous et de ne pas prévenir lorsqu'on ne peut s'y rendre.

Il est toujours convenable de laisser sa place dans les transports en commun aux personnes âgées, aux femmes enceintes et aux handicapés ; d'attendre que tout le monde soit servi pour commencer à manger ; de demander la permission de fumer ; de donner un pourboire (à l'ouvreuse, au guide, au chauffeur de taxi).

Les jeunes adoptent un comportement plus direct et plus convivial (ex. : usage du prénom).

Recevoir

Les Français ont conservé une certaine réputation dans le domaine de la gastronomie. Beaucoup, en fin de semaine ou les jours de fête, mettent, comme on dit, "les petits plats dans les grands" ; c'est à la campagne que les grands repas ont le mieux conservé leur caractère d'autrefois. Toutefois, la situation est différente dans la vie de tous les jours.

La cuisine s'internationalise : on mange plus vite, car la journée continue gagne du terrain ; plus léger, car c'est meilleur pour la santé ; bon et nouveau, car si on essaie de ne pas oublier la tradition, on aime la variété.

Les comportements alimentaires se différencient davantage selon le sexe et l'âge mais les préoccupations de santé et de sécurité alimentaire, apparues récemment, jouent un rôle de plus en plus déterminant dans les choix alimentaires.

Les familles d'accueil

Être reçu dans des familles françaises de milieux différents est certainement la manière la plus efficace de s'adapter ; les Français, à la différence des Anglo-Saxons, ont peu l'habitude de recevoir simplement. Il est généralement plus facile d'être introduit par quelqu'un.

La première invitation revêt souvent un caractère un peu solennel. L'entrée dans une famille se fait souvent après un certain temps de séjour, à travers les relations amicales nouées avec des étudiants français.

Le personnel des services d'accueil des CROUS (*voir chapitre 3 : p. 87*) peut communiquer les adresses de familles désireuses de recevoir des étrangers et la liste d'organismes d'accueil spécialisés.

LA VIE CULTURELLE

La France a été un pôle de création et de diffusion culturelle tout au long de son histoire. Au XIIIe siècle, les universités de Paris, Orléans, Toulouse et Montpellier recevaient déjà des étudiants en provenance de l'Europe entière. Plutôt que d'imposer des choix discutables, nous vous invitons à découvrir la culture française au cours de votre séjour ; à cette fin vous trouverez ci-dessous les coordonnées de quelques musées et les dates de quelques manifestations marquantes. Les services culturels des CROUS organisent également des manifestations pour les étudiants.

Musées et expositions

Les musées d'art et d'archéologie

Toutes les grandes villes universitaires possèdent des musées, témoins de la richesse culturelle de la France. L'entrée des musées nationaux est gratuite le premier dimanche de chaque mois.

A Paris, le **musée du Louvre** regroupe des pièces exceptionnelles d'archéologie orientale, grecque et romaine, ainsi que des tableaux de toutes les époques (La Joconde de Vinci, la Dentellière de Vermeer, le Pierrot de Watteau, la Pourvoyeuse de Chardin, la mort de Sardanapale de Delacroix, etc.).

Vous y accéderez par la pyramide située dans une cour du palais du Louvre, en face du jardin des Tuileries (métro : Palais Royal ; ouverture tous les jours (sauf le mardi et certain jours fériés), de 9h à 18h, nocturne le mercredi et le vendredi jusqu'à 22h) ; *www.louvre.fr*

Le **musée d'Orsay** expose une vaste collection de tableaux du XIXe siècle (Daumier, Courbet, Millet, mais aussi Van Gogh) et des chefs-d'œuvres de l'impressionnisme (Monet, Renoir, Manet, etc.) dans l'ancienne gare d'Orsay (entrée par le : 1, rue de la Légion d'honneur, 75007 Paris ; RER Musée d'Orsay ; ouverture tous les jours sauf le lundi, de 9h30 à 18h, nocturne le jeudi jusqu'à 21h45 ; *www.musee-orsay.fr*

La capitale accueille également des musées monographiques : le **musée national Picasso**, installé dans un hôtel particulier du XVIIe siècle, expose des peintures, sculptures, dessins, estampes et céramiques de l'artiste, et abrite également des œuvres de Rousseau, Cézanne, Derain, Matisse, Braque, Miro, etc. (5, rue de Thorigny, 75003 Paris ; métro Saint-Paul ; ouverture tous les jours sauf mardi, de 9h30 à 17h30 ; *www.musee-picasso.fr*

Quant à la sculpture, des bronzes et des marbres d'Auguste Rodin et de Camille Claudel sont exposés au **musée Rodin** (77, rue de Varenne, 75007 Paris ; métro : Varenne ; ouverture tous les jours sauf le lundi, de 9h 30 à 17h45 ; *www.musee-rodin.fr*

La collection du **musée des Beaux-Arts de Nantes** (10, rue Georges Clemenceau, 44000 Nantes) réunit des œuvres anciennes (Georges de la Tour, Philippe de Champaigne, Rubens, Ingres, Delacroix, Courbet, etc.), modernes (Sonia Delaunay, Kandinsky, etc.) et contemporaines (Soulages, Tinguely, Richter, etc.), surtout des œuvres européennes du XIVe à l'époque contemporaine. Ouvert tout les jours sauf le mardi et les jours fériés, de 10h à 18h - nocturne le jeudi jusqu'à 20 h ; *www.nantes.fr/culture/musees-nantais/musee-des-beaux-arts*

Le **musée du quai Branly**, musée des arts premiers, il présente des collections exceptionnelles d'objets des civilisations d'Afrique, d'Océanie, d' Asie et des Amériques (37, quai Branly, 75007 Paris ; métro Alma-Marceau Bir Hakem). Tout les samedi à partir de 18h, le musée est gratuit pour les moins de 26 ans; *www.quaibranly.fr*

Le **musée d'art moderne de Villeneuve-d'Ascq** (1 allée du musée, 59650 Villeneuve d'Ascq) ; expose des œuvres modernes (Modigliani, Léger, Van Dongen, etc.) et contemporaines (Buren, Lipchitz, etc.) ; ouvert tout les jours sauf le mardi de 10h à 18h ; *www.musee-lam.fr*

Au **musée Antoine Vivenel**, à Compiègne, on découvrira la collection de ce mécène, comprenant des pièces d'archéologie grecque, romaine et gauloise, des peintures, sculptures et objets d'arts du Moyen-Age, de la Renaissance et des Temps modernes (2, rue d'Austerlitz, 60200 Compiègne ; standard : 03 44 20 26 04 ; *www.musee-vivenel.fr*).

Les expositions musicales

La **Cité de la musique** comprend un musée de la musique, deux salles de concerts et de spectacles (musique classique, contemporaine, jazz et musiques du monde), un centre d'information musique et danse, une médiathèque pédagogique, etc. (221, avenue Jean Jaurès, 75019 Paris ; métro : Porte de Pantin ; ouverture du mardi au samedi de 12h à 18h, le dimanche de 10h à 18h ; renseignements et réservations : 01 44 84 44 84), *www.cite-musique.fr*

Les expositions scientifiques

Le **Palais de la découverte** abrite des expositions permanentes et temporaires et propose des expériences automatisées et des expériences commentées. Il dispose d'un planétarium et d'une photothèque. Vous pourrez y suivre des cours et des stages de formation en astronomie (avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris, métro : Champs-Elysées-Clemenceau ; ouverture du mardi au samedi de 9h30 à 18h, le dimanche de 10h à 19h ; informations : 01 56 43 20 20) ; *www.palais-decouverte.fr*

La **Cité des sciences et de l'industrie** organise des expositions spectaculaires et interactives, présente des spectacles et dispose de lieux de documentation (30, avenue Corentin Cariou, 75019 Paris, métro : Porte de la Villette ; ouverture du mardi au dimanche de 10h à 18h, le dimanche de 10h à 19h) ; *www.cite-sciences.fr*

Le **Muséum national d'histoire naturelle** abrite des expositions permanentes et temporaires, projette des films, propose des conférences et des animations pédagogiques. Il dispose d'une ménagerie et d'une médiathèque (57, rue Cuvier, 75005 Paris ; métro : Jussieu ; ouvert tout les jours, sauf le mardi de 10h à 17h ; réservations : 01 40 79 36 00 ; *www.mnh.fr*

Le **Futuroscope**, près de Poitiers, réunit sur un site de 53 hectares les nouvelles technologies de l'audiovisuel (écrans géants, cinéma en relief, cinémas dynamiques, etc.) et des animations interactives ; informations et réservations : 05 49 49 11 12 ; *www.futuroscope.com*

Manifestations culturelles

A l'occasion de **la Fête de la musique** (le 21 juin), des groupes professionnels et amateurs de musique classique et moderne, de nationalités de plus en plus diverses, sont autorisés à se produire dans la plupart des grandes villes pendant une journée. Le programme est disponible avant la manifestation sur *www.fetedelamusique.culture.fr*

D'autres manifestations culturelles voient leur succès renouvelé chaque année dans toute la France : **les Journées du patrimoine** (septembre) permettent la visite des monuments historiques (ministères, édifices, ambassades, banques) qui sont d'ordinaire fermés au public ; *www.journeesdupatrimoine.culture.fr*

La Fête de la science a pour objectif d'informer de l'évolution de la science et de ses implications dans la société ; *www.fetedelascience.fr*

La Fête de l'Internet sensibilise le public aux enjeux de l'information et des nouvelles technologies ; *www.fete-internet.fr*

Nantes organise les "folles journées", réservées à la musique classique ; *www.follejournee.fr*

Au Printemps de Bourges (mi-avril ; programme sur *www.printemps-bourges.com*) et aux **Francofolies de La Rochelle** (mi-juillet ; programme sur *www.francofolies.fr*), des chanteurs de variétés en langue française confirment leur talent ou se font connaître.

La "**techno-parade**" (vers le 18 septembre) défile pendant un après-midi dans les rues de Paris ; *www.technoparade.fr*

Des pièces de théâtre et de la danse sont présentées par des metteurs en scène de renom au **festival d'Avignon** qui a lieu de début juin à fin juillet (ouverture de la location début juin) ; *www.festival-avignon.com*

Lors de **la fête du cinéma** (vers le 30 juin), vous pourrez assister à autant de séances que vous le désirez pour le prix d'une entrée, environ 2 euros symboliques pour chaque entrée supplémentaire) ; *www.fete-ducinema.com*

Le **festival de Clermont-Ferrand** (début février) présente des courts-métrages français et étrangers) ; *www.clermont-filmfest.com* ; informations au 04 73 91 65 73).

Le **festival des 3 continents** (fin novembre) à Nantes propose des films d'Asie, d'Amérique et d'Afrique présentés par certains de leurs metteurs en scène ; *www.3continents.com*

Les amateurs de bande-dessinée ne manqueront pas le **festival d'Angoulême** (février/mars) ; *www.bdangouleme.com*

2
AVANT
DE PARTIR

Comment préparer son séjour

Les Espaces CampusFrance . . . . . p. 46
La demande d'admission préalable (DAP) en premier cycle à l'université . . . . . p. 47
La reconnaissance des diplômes . . . . . p. 49
Le test d'évaluation linguistique : le TCF . . . . . p. 49
Le visa de long séjour dispensant de titre de séjour . . . . . p. 50
Le visa de court séjour "étudiant concours" . . . . . p. 52
• *Pratique : Le portail étudiant du ministère de l'Éducation nationale* . p. 53

Comment financer ses études en France

Les ressources nécessaires . . . . . p. 54
Les demandes de bourses . . . . . p. 55
• *Pratique : Les documents indispensables à emporter* . . . . . p. 56

COMMENT PREPARER SON SEJOUR

Les conditions d'entrée en France pour un séjour d'études de longue durée sont réglementées et sont différentes de celles d'un séjour touristique.

L'obtention d'un titre de séjour pour études est liée aux conditions de ressources et à l'acceptation de votre candidature par un établissement d'enseignement supérieur.

Les Espaces CampusFrance

Aujourd'hui, il existe 116 Espaces CampusFrance et 28 Antennes dans 88 pays :

Les Espaces CampusFrance sont d'abord destinés à informer les étudiants et à promouvoir l'enseignement supérieur français.

Ils vous informent sur l'offre d'enseignement supérieur en France, vous orientent en fonction des filières et des établissements les mieux adaptés à votre demande, vous renseignent sur la vie quotidienne en France et les démarches à accomplir avant et après votre arrivée en France.

Dans trente pays, une procédure dématérialisée de candidature en ligne a été mise en place. Elle doit être obligatoirement suivie pour pouvoir déposer votre demande d'inscription et obtenir votre visa "étudiant" : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Russie, Sénégal, Syrie, Taiwan, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

La demande de préinscription en ligne permet de constituer votre dossier électronique personnel. C'est une opération simple pour laquelle une participation financière peut vous être demandée. Cette procédure accélère les délais de réponse des établissements et de formalités de visa. Elle permet ainsi de préparer votre séjour d'études dans les meilleures conditions.

Cette inscription en ligne est suivie d'un entretien personnalisé permettant d'évaluer et de préciser votre projet d'études et vos compétences linguistiques (avec test de niveau).

Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'Agence CampusFrance : *www.campusfrance.org*

vous trouverez :
- le lien vers les sites de chaque pays
- un moteur de recherche pour trouver la formation qui vous correspond
- un moteur de recherche sur les bourses pour trouver un financement pour vos études et votre recherche en France
- des informations sur les études et votre séjour en France, etc.

© CampusFrance.

La demande d'admission préalable (DAP) en premier cycle dans un établissement d'enseignement supérieur

Lorsque la filière d'études et les établissements d'enseignement supérieur possibles sont sélectionnés, le candidat aux études de 1er cycle en France doit retirer en décembre, ou obtenir par courrier en langue française, un dossier de demande d'admission préalable (appellé le "le dossier blanc") auprès du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France dans son pays d'origine ou de résidence. Dans les 30 pays cités précédemment, la procédure s'effectue en ligne.

Le candidat doit alors se connecter à l'adresse internet suivante :

www."nomdupays".campusfrance.org

Ce dossier est aussi téléchargeable sur le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
(rubrique : Tous les formulaires / téléprocédures / famille / demandes d'admission)

Cette demande d'admission préalable est obligatoire pour toute première inscription en 1er cycle d'études universitaires.

Attention : cette procédure obéit à un calendrier très strict. Vous devez consulter les sites internet des espaces CampusFrance ou le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou le Portail de l'administration française.

Cas particuliers

- Les candidats vivant en France et titulaires d'un permis de séjour d'au moins un an, doivent retirer ce formulaire dans l'université la plus proche de leur domicile.
- Les ressortissants d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen peuvent s'inscrire directement auprès de l'université de leur choix. Ces candidats sont dispensés de la demande d'admission préalable, comme quelques autres (*voir tableau : p. 48*).

Le choix de l'université

Dans tous les cas, l'étudiant est autorisé à demander trois universités classées par ordre de préférence, sauf pour la région parisienne qui comprend trois académies (Paris, Créteil, Versailles) où une seule université peut être choisie.

Le formulaire de demande d'admission préalable, une fois rempli et accompagné de toutes les pièces nécessaires, doit être retourné ou déposé au service qui l'a délivré à l'étranger ou en France à la première université choisie ; en cas de refus, celle-ci le transmettra à la seconde université. De même, en cas de refus de la deuxième université elle transmettra le dossier à la troisième université.

Pour en savoir plus consultez les sites internet suivants :

www.campusfrance.org
www.education.gouv.fr
www.service-public.fr
www.cnous.fr

Les cas de dispense de demande d'admission préalable

Sont dispensés de cette procédure et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix :

- les titulaires du baccalauréat français ou d'un titre admis en dispense, du baccalauréat international ou franco-allemand ;
- les étudiants venus effectuer leurs études dans le cadre d'un programme arrêté par un accord entre les gouvernements ou d'un programme défini par une convention interuniversitaire ;
- les boursiers étrangers du gouvernement français, et les boursiers d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par un organisme français agréé (CampusFrance/CNOUS/Égide);
- les ressortissants reconnus apatrides ou réfugiés par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et, le cas échéant, après avis du directeur de cet Office, les demandeurs qui n'ont pas encore obtenu le bénéfice de ce statut ;
- les enfants de diplomates en poste en France ;
- les citoyens d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Rappel

Pour les cas suivants, l'inscription s'effectue directement auprès de l'établissement :

- les candidats à l'inscription en 2e ou 3e cycle ou dans un laboratoire de recherche (à condition d'avoir déjà reçu de l'université de leur choix une équivalence de diplômes ou d'années d'études, dite validation des acquis (VAE), justifiant une inscription à ces niveaux) ; à défaut de cette validation, ils doivent obtenir une pré-inscription auprès de cette université ;
- les candidats à l'inscription dans un lycée (CPGE, STS : classes préparatoires aux grandes écoles, section de techniciens supérieurs) ;
- les étudiants sollicitant une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur recrutant sur dossier, par voie de concours, jury d'admission ou sur titres (IUT, IEP, etc.) ;
- les étudiants s'inscrivant dans un établissement d'enseignement ne relevant pas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (exemple : École de musique, École d'agriculture, etc.). Ces étudiants devront s'adresser directement à l'établissement ou au ministère de tutelle de cet établissement.

La reconnaissance des diplômes

Le diplôme étranger de l'étudiant doit être reconnu par un établissement français. Il n'existe pas d'équivalence juridique entre les diplômes obtenus à l'étranger et les diplômes français.

Les décisions concernant la reconnaissance des diplômes sont prises sur proposition d'une commission pédagogique par le président ou le directeur de l'établissement où l'étudiant étranger sollicite son inscription.

Par ailleurs, le centre ENIC-NARIC France informe sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. Il établit des attestations de reconnaissance de niveau d'études pour les diplômes étrangers.

Pour toute information concernant ce centre, consultez le site internet : *www.ciep.fr*

Le test d'évaluation linguistique : le TCF

Épreuve de vérification linguistique pour vos études en France : **le TCF : Test de connaissance du français** (test officiel du ministère français de l'Education nationale et de la Conférence des présidents d'université).

Si vous souhaitez entamer ou poursuivre vos études dans un établissement d'enseignement supérieur français, il vous sera nécessaire de présenter le test linguistique des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, le TCF, pour justifier de vos compétences en français.

Vous désirez vous inscrire dans le cadre d'une **demande d'admission préalable (DAP)** en premier cycle universitaire ou dans une école d'architecture :

Vous devrez, dans ce cas précis, vous présenter aux épreuves de compréhension du TCF (compréhension orale, structures de la langue, compréhension écrite) ainsi qu'à une épreuve d'expression écrite spécifique à la DAP (*voir dossier blanc : p. 47*).

Les sessions

Les sessions du TCF pour la DAP sont ouvertes, selon les pays, du mois d'octobre au mois de février. Passée cette date, il ne vous sera plus possible de vous présenter au TCF pour l'année universitaire suivante. Il est important que vous contactiez les services de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France dans votre pays pour connaître les dates et les modalités d'inscription. Vous trouverez également des informations concernant le TCF pour la DAP à l'adresse Internet suivante : *www.ciep.fr/tcfdap*

Vous pouvez vous présenter plusieurs fois au TCF en cas de résultats insuffisants. Il faut cependant attendre deux mois entre chaque passation du TCF.

Les dispenses

- les titulaires d'un DELF B2 ou d'un DALF C1 ou C2, d'un baccalauréat français (délivré par le ministère français de l'Education) étudiant(e) ou issus des sections bilingues françaises figurant sur une liste établie conjointement par les Ministères français de l'Education nationale et des Affaires étrangères ;
- les titulaires du **test d'évaluation du français (TEF)**, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, et obtenu au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite ; (Attention : l'attestation du TEF n'est valable qu'un an) ;
- les ressortissants d'un pays officiellement francophone : Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Conakry, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo ;
- les candidats ressortissants des pays de l'Espace économique européen sont dispensés de la procédure DAP et peuvent donc présenter directement une demande d'inscription à l'université de leur choix qui jugera de l'opportunité, ou non, de leur faire passer une épreuve de vérification linguistique.

Inscription en 2e ou 3e cycle universitaire

Les universités françaises peuvent vous demander une attestation officielle validant votre niveau de compétence en français que vous soyez ou non ressortissant d'un pays membre de l'espace économique européen.

Vous devrez vous présenter aux épreuves obligatoires du TCF (compréhension orale, structures de la langue, compréhension écrite). De nombreux établissements d'enseignement supérieur exigent également que vous vous soumettiez à l'épreuve complémentaire d'expression écrite du TCF, voire l'épreuve d'expression orale. Il vous appartient de vous renseigner auprès de l'établissement dans lequel vous avez déposé votre dossier pour connaître les épreuves qui sont exigées. Des sessions du TCF sont organisées chaque mois dans plus de 500 centres de passation à travers le monde. Vous trouverez les coordonnées des centres de passation à l'adresse Internet suivante : *www2.ciep.fr/tcf/Centres/Liste.aspx*

Il est important que vous contactiez le centre de passation de votre choix pour connaître les dates et les modalités d'inscription.

Le visa de long séjour dispensant de titre de séjour

Cette procédure n'est pas applicable aux ressortissants algériens, qui doivent effectuer une demande de titre de séjour, sur la base de leur visa, dans les deux mois suivants leur arrivée. Les citoyens de l'Union européenne et de l'Espace économique européen et de la Confédération suisse sont dispensés de visa et de titre de séjour (à l'exception des ressortissants roumains et bulgares). Si vous êtes un de ces ressortissants, vous pouvez vous reporter aux derniers points de cette fiche.

Les délais

L'étudiant étranger qui vient en France poursuivre des études d'une durée supérieure à trois mois doit solliciter un visa de long séjour dispensant de carte de séjour d'une validité maximale d'un an au consulat de France de son pays de résidence. Dans certains pays étrangers, les centres pour les études en France (au sein des Espaces Campus France) permettent de constituer en ligne un dossier.

Durée de validité

La durée de ce visa de long séjour dispensant de carte de séjour peut varier de 4 mois à un an (durée maximale) en fonction de la durée des études, de l'enseignement ou du stage envisagés. Ce visa de long séjour vous autorise à travailler à titre accessoire (60 % de la durée de travail annuel, soit 964 heures) dès votre entrée en France. Il peut être renouvelé par la délivrance d'une carte de séjour temporaire mention "étudiant". Lors de ce renouvellement, le sérieux de l'accomplissement des études constitue un élément important d'appréciation du préfet pour l'octroi de la carte. L'étudiant est jugé d'après les résultats des examens auxquels il doit avoir participé. Cet impératif de sérieux de l'accomplissement des études ne saurait, par ailleurs, être considéré comme satisfait dès lors que l'étudiant ne progresse pas dans la réalisation de ses études.

Où s'adresser ?

Vous devez vous renseigner auprès du consulat de France le plus proche de votre domicile.

Procédure à l'arrivée en France

Vous devez accomplir certaines démarches à votre arrivée en France, dans un délai de trois mois auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration : visite médicale, paiement de la redevance, présentation des indications relatives à votre état civil et à votre adresse en France. L'accomplissement de ces démarches

sera alors attesté par l'apposition d'une vignette par l'OFII (*Cf. : www.ofii.fr*).

Justificatifs à fournir pour l'obtention d'un visa de long séjour "étudiant" (Cf. site internet des Ambassades ou Consulats à l'étranger) :

• Deux formulaires de demande de visa long séjour dûment remplis et signés.

• 2 photographies d'identité en couleur, mates, de face, tête nue, de 3,5 cm x 4,5 cm, sur fond clair, récentes et parfaitement ressemblantes.

• Un passeport en cours de validité (original + photocopies des pages indiquant l'état civil, la durée de validité du passeport et le visa). En cas de mariage ou de divorce, si votre état civil ou votre nom de naissance ne figure pas sur votre passeport, joindre un acte de mariage ou un jugement de divorce.

• La justification d'un hébergement.

• La justification des études suivies (originaux + photocopies) : certificat d'immatriculation, d'inscription ou de pré-inscription dans un établissement public ou privé d'enseignement ou de formation initiale, ou dans un organisme de formation professionnelle.

Si l'enseignement suivi n'appartient pas à un cycle traditionnel secondaire ou universitaire, le certificat doit préciser : le numéro d'agrément accordé à l'établissement d'enseignement ; la nature des études suivies ; la durée de l'inscription ; les horaires et le nombre d'heures par semaine et attester le versement des frais de scolarité pour un trimestre.

• La justification de ressources suffisantes : Pour les ressortissants de l'UE, il suffit d'une attestation sur l'honneur mentionnant que vous disposez de ressources suffisantes*. Pour les non ressortissants de l'UE produire les pièces présentées et visées par le Consulat pour obtenir le visa.

• Si la personne est prise en charge par un tiers, un certificat de prise en charge accompagné des 3 derniers bulletins de salaire et de l'avis d'imposition. Pour les étudiants boursiers de gouvernements étrangers et les étudiants bénéficiaires de programmes de coopération de l'Union européenne, la justification de la bourse suffit.

**Sont considérées comme suffisantes des ressources équivalentes à 70 % au moins de l'allocation d'entretien mensuelle de base d'une bourse du gouvernement français,au titre de l'année universitaire écoulée, soit 430 € par mois au 1er janvier 2009.*

Vaccinations obligatoires

Dans le cas où le pays d'origine est affligé d'une épidémie, certaines vaccinations peuvent être exigées (choléra, fièvre jaune, etc.).

Cas particulier des visas scientifiques pour les enseignants-chercheurs

Les enseignants-chercheurs venant en France doivent, préalablement à leur arrivée, faire apposer, via leur université d'accueil en France, le tampon de la préfecture sur une convention d'accueil individuelle qui comporte deux volets, l'un rempli par l'enseignant-chercheur, l'autre est rempli par le co-encadrant français. La convention doit ensuite être présentée au consulat de France dans le pays d'origine, pour la demande de visa "scientifique". Une fois le visa obtenu, le scientifique peut entrer sur le territoire français et se présenter à la Préfecture de son lieu de résidence afin de solliciter la délivrance de la carte de séjour temporaire mention "scientifique". La taxe pour le titre de séjour dans le cas des enseignants-chercheurs est de 300 €.

Le visa de court séjour "étudiant-concours"

Le visa de court séjour portant la mention "étudiant-concours" est destiné aux étudiants dont l'inscription définitive dans un établissement d'enseignement supérieur est subordonnée à la réussite d'un entretien préalable, d'un examen ou d'un concours d'entrée.

La production du visa de court séjour "étudiant-concours" assortie de la justification de la réussite à l'examen d'entrée suffit pour solliciter auprès de la préfecture une carte de séjour temporaire "étudiant".

Pour les séjours d'études de courte durée, les conditions de délivrance de visa seront précisées par le consulat ou les services de l'ambassade dans le pays d'origine ou de résidence.

Pour les formalités à accomplir en France, se reporter au chapitre 3 : page 70.

Pour plus d'informations, se renseigner auprès des services consulaires français avant le départ ou sur le site internet du ministère des Affaires étrangères et européennes : *www.diplomatie.gouv.fr* : entrer "visa" dans la rubrique de recherche du site internet.

France Diplomatie
Salle de presse
Conseils aux voyageurs
Adoption internationale
Les Français et l'étranger
Espace étudiants
Chercheurs et historiens
Emplois, stages et concours
Entrer en France
Collectivités territoriales
Espace entreprises
Pays - Zones géo
Actions de la France
Services et formulaires
Rechercher
Ok
Venir en France
Entrer en France
Entrer en France
Entrer en France
Tous les ressortissants étrangers qui souhaitent venir en France doivent être en mesure de présenter à la frontière les justificatifs réglementaires relatifs à l'objet du séjour, aux moyens de subsistance et aux conditions d'hébergement.
En règle générale, sauf dispense, un visa est nécessaire. Il doit être sollicité avant le départ auprès de l'ambassade ou du consulat de France compétent dans le pays de résidence du demandeur.
Le type de visa requis pour entrer en France dépend à la fois de la durée et des motifs du séjour envisagé ; sauf cas particuliers :
pour des séjours inférieurs ou égaux à 90 jours (3 mois), le visa à solliciter est un visa de court séjour appelé « visa Schengen »,
pour des séjours supérieurs à 90 jours (3 mois), le visa à solliciter est un visa de long séjour adapté à la durée et aux motifs du séjour.
Une fois entré sur le sol français, le titulaire du visa ne pourra pas obtenir la modification de son visa ni un changement de statut. Par ailleurs, l'exercice d'une activité salariée est soumise à des procédures spécifiques qui requièrent l'obtention d'une autorisation de travail préalablement à l'obtention du visa.
S'agissant des territoires français d'outre-mer, les règles applicables peuvent être différentes de celles appliquées au territoire métropolitain de la France. Le demandeur devra spécifier très précisément sa destination et les détails de son voyage aérien.
1. Informations générales sur les procédures relatives au dépôt et au traitement des demandes de visa
La réglementation relative à l'entrée et au séjour sur le territoire français est différente selon que vous êtes titulaire d'un passeport ordinaire ou d'un passeport diplomatique
Services et formulaires
Formulaires visas
Normes des photos visas
Lire une vignette visa
FAQ Visas
Formulaire OFII
Liens utiles
Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
Douane.gouv.fr
Service-public.fr : Etrangers en France
Sites et dossiers sur "Entrer en France"
Texte de référence
Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
Entrer en France
Etrangers titulaires d'un passeport ordinaire
Etrangers titulaires d'un passeport diplomatique ou de service
Quel type de visa solliciter ?
Les étrangers titulaires d'un passeport ordinaire dispensés de l'obligation de visa
Quel visa pour transiter par un aéroport situé en France ?
Contrôle à l'arrivée en France (Espace Schengen)
Comment remplir le formulaire de demande de visa de court séjour ?
Comment lire une vignette Visa Schengen
Visas d'entrée et de séjour : Frais de dossier
FAQ - Visas
Immigration et droit d'asile
L'essentiel sur...

© MAEE.

Pratique

Le ministère de l'Éducation nationale propose le "portail étudiant", un site d'information sur les études supérieures et la vie étudiante.

Le ministère de l'Éducation nationale a lancé en mai 2006, un "portail étudiant" : *www.etudiant.gouv.fr* destiné à informer les lycéens et étudiants sur les filières de l'enseignement supérieur et leur insertion professionnelle afin qu'ils fassent un "choix d'orientation éclairé".

S'engager dans les études supérieures semble de prime abord compliqué.

Le catalogue de l'ONISEP ainsi que celui de CampusFrance recensent 36 000 formations dans l'enseignement supérieur en France.

Ce portail regroupe les informations de toutes les formations de l'enseignement supérieur qu'elles soient dispensées dans les universités ou les grandes écoles, qu'elles soient de niveau licence, Master ou doctorat.

Une liste de liens internet dans chaque rubrique doit permettre d'approfondir la recherche.

Le portail comporte également un volet "la vie étudiante" qui informe sur les démarches à suivre pour le financement des études, les bourses, le logement, la protection sociale, etc. et des rubriques "partir étudier à l'étranger" ou "venir étudier en France".

© MESR.

COMMENT FINANCER SES ETUDES EN FRANCE ?

Avant le départ, il est nécessaire de préciser le mode de financement du séjour et d'établir un budget en fonction des ressources réelles et de l'estimation des besoins.

Ce financement peut être assuré par :
- un apport familial ;
- une bourse d'études ;
- un prêt.

Les ressources nécessaires

Le minimum légal en France

Le salaire minimum légal mensuel est le SMIC (1 321,02 € brut depuis le 1er juillet 2008, soit 1 037,53 € net, sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires).

Un tel niveau de revenus ne permet pas de dépenses superflues.

Les avantages étudiants

Les étudiants jouissent en France de conditions spéciales :
- restauration universitaire subventionnée ;
- possibilités de logement pour étudiant (nouvelles résidences, cités traditionnelles, foyers, appartements HLM) ;
- réductions sur les transports et les loisirs *(voir chapitre 3)*.

Ces possibilités doivent leur permettre, malgré des revenus modestes, de couvrir leurs besoins essentiels mais aussi les dépenses liées à la vie d'étudiant (livres, loisirs, etc.).

Les besoins mensuels

Pour vivre correctement, un étudiant doit disposer en France d'une somme comprise entre 700 et 850 € par mois. Cette somme représente les dépenses de logement et de caution, nourriture, santé, sorties, loisirs, etc. Elle peut être toutefois diminuée en fonction des facilités dont pourrait bénéficier l'étudiant (ex. : logement chez des parents habitant en France).

Un minimum de ressources est exigé de l'étudiant étranger. Le montant demandé est d'environ 430 € mensuels.

Les droits de scolarité

Le taux annuel des droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur est généralement compris entre 165 et 900 € suivant le cursus suivi, mais ce montant peut être bien plus élevé, notamment dans certains établissement privés où il peut varier de 3000 à 7000 € voire davantage.

Attention : à ces frais d'inscription il faut parfois ajouter des frais de formation pouvant être beaucoup plus élevés que les frais d'inscription.

La couverture sociale

L'étudiant de nationalité étrangère bénéficie de la sécurité sociale étudiante :

- s'il est âgé de moins de 28 ans (limite qui peut être reportée pour certaines études ou situations particulières) ;
- s'il poursuit dans un établissement d'enseignement supérieur l'intégralité d'une formation initiale ;
- s'il ne relève pas d'un autre régime de sécurité sociale.

Dans le cas où l'étudiant ne peut bénéficier de la Sécurité sociale étudiante, la CMU (Couverture Maladie Universelle) peut permettre, sous certaines conditions, de bénéficier de la sécurité sociale pour ses dépenses de santé.

L'étudiant doit se renseigner auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) la plus proche de son domicile.

Budget mensuel indicatif
non compris les frais d'études

Ce budget mensuel approximatif vaut pour un étudiant célibataire ne logeant pas en cité universitaire, c'est à dire pour le plus grand nombre.

Loyers (charges comprises)	300 €
Restauration	230 €
Transports	35 €
Fournitures universitaires	50 €
Culture	45 €
Loisirs	30 €
Entretien	35 €
TOTAL	**725 €**

Les demandes de bourses

Les types de bourses

Trois types de bourses existent pour un étudiant étranger désirant venir en France :

- les bourses allouées par le gouvernement français et gérées par divers organismes ; ***ces bourses sont attribuées uniquement par les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades de France dans le pays d'origine.***

Pour consultez la liste d'adresses, voir le site internet du ministère des Affaires Etrangères et européennes : *www.diplomatie.gouv.fr/annuaire*

- les bourses accordées par le gouvernement du pays d'origine de l'étudiant pour effectuer des études à l'étranger (consultez l'organisme d'État chargé des bourses) ;
- les bourses consenties par des institutions internationales et des organisations non-gouvernementales (fondations et associations).

Pour connaître la liste de ces deux derniers types de bourses, procurez-vous le guide bisannuel publié par l'UNESCO : Études à l'étranger (Studies abroad).

Consultez le site internet de l'UNESCO : *www.unesco.org/education/studyingabroad*

Les démarches pour poser sa candidature et obtenir une bourse d'études doivent être entreprises au moins un an avant le départ.

Il est évidemment impossible de cumuler deux bourses allouées par la même institution ou deux institutions différentes.

Le titulaire d'une bourse de son pays d'origine doit avertir le service culturel de son ambassade ou de son consulat dès son arrivée en France. Le titulaire d'une bourse d'une organisation internationale ou d'une ONG (organisation non-gouvernementale) doit avertir les représentants de l'organisme en France.

Les frais de voyage

Pour les étudiants titulaires d'une bourse d'études du MAEE, le billet d'avion aller-retour entre le pays d'origine et la France est généralement pris en charge par l'organisme gestionnaire, et cela peut être aussi le cas pour le transport de la ville d'arrivée en France vers la ville de destination.

Pour les autres boursiers (gouvernements étrangers, fondations, organismes internationaux) le transfert de la ville d'arrivée vers la ville de destination (et pour le retour) peut être pris en charge par l'organisme gestionnaire ou être à la charge de l'étudiant.

Il est conseillé aux étudiants non-boursiers de contacter plusieurs compagnies aériennes ou organismes de voyages pour rechercher le tarif le moins cher ou les réductions éventuelles dont un étudiant peut bénéficier. Par ailleurs, le recours à une agence permet d'établir un itinéraire, les transferts et les connexions pour atteindre sa destination finale, si celle-ci n'est pas Paris.

Pratique

Les documents indispensables à emporter

- un passeport en cours de validité (ou une carte d'identité pour les ressortissants de l'Union européenne) ;
- le visa de long séjour, portant la mention étudiant (ou "scientifique" s'il s'agit d'un enseignant-chercheur);
- une lettre de présentation du service culturel de l'ambassade de France du pays d'origine (pour les boursiers du gouvernement français seulement) ;
- une douzaine de photographies d'identité, noir et blanc, format 3,5 x 4,5 cm ;
- les originaux (à ne jamais envoyer dans une correspondance) et les copies traduites et authentifiées des diplômes de fin d'études secondaires donnant accès à l'enseignement supérieur dans le pays d'origine ou des diplômes d'enseignement supérieur.
- le relevé détaillé des notes obtenues par matière au cours des deux dernières années de scolarité secondaire. Ce relevé est indispensable pour l'inscription en classe préparatoire aux grandes écoles, en IUT et dans certaines filières universitaires ;
- le relevé détaillé des matières étudiées et les notes obtenues dans l'enseignement supérieur, un projet détaillé de recherche à joindre obligatoirement à tout dossier de candidature à une admission en troisième cycle ;
- l'attestation d'acceptation préalable ou de préinscription délivrée par l'établissement d'enseignement supérieur français qui a accepté le candidat ;
- le justificatif des ressources, traduit et authentifié ;
- un acte de naissance traduit et authentifié ;
- les originaux des justificatifs présentés au consulat pour l'obtention du visa.

Ils peuvent être réclamés au passage de la frontière et sont exigés lors de la demande de la carte de séjour.

Si vous pensez utiliser une voiture en France :

- une carte internationale d'assurance ;
- un permis de conduire valide qui vous permettra de conduire deux ans en France, de l'échanger au bout d'un an contre un permis français (de nouveau échangé au moment du départ) ou un permis de conduire international.

Si vous importez un véhicule :

- une carte grise ou titre de propriété du véhicule ;
- une carte verte d'assurance internationale.

Et dans tous les cas :

- une somme d'au moins 150 € à prévoir en espèces pour couvrir les premières dépenses.

Pour toute information complémentaire avant le départ, s'adresser au Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France, ou consultez le site internet de CampusFrance : *www.campusfrance.org*

Pour tout conseil d'orientation, s'adresser aux services d'information et d'orientation des universités ou consultez le site de l'ONISEP (Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions) : *www.onisep.fr* rubrique : "Je recherche... une formation".

3

L'INSTALLATION EN FRANCE

L'arrivée

Contrôle douanier . . . p. 59
• *Pratique : L'arrivée à Paris* . . . p. 65
Première démarche administrative : l'inscription . . . p. 68
La validation du Visa Long Séjour . . . p. 70
La carte de séjour temporaire : pièces à fournir pour le renouvellement du visa de long séjour dispensant de titre de séjour en carte de séjour temporaire mention "étudiant" . . . p. 71

Les œuvres universitaires au service des étudiants

La vie quotidienne des étudiants passe par les CROUS . . . p. 73
Le restaurant universitaire au cœur de la vie étudiante . . . p. 74
Le logement étudiant . . . p. 75
• *Pratique : Comment obtenir une chambre en résidence ?* . . . p. 79
Le service des emplois temporaires . . . p. 79
Exercer une activité professionnelle durant les études . . . p. 79
L'action sociale des CROUS . . . p. 81
Le dossier social étudiant . . . p. 81
La politique culturelle des CROUS . . . p. 82
L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) . . . p. 84
Étudiants étrangers : l'accueil des œuvres universitaires . . . p. 85
• *Pratique : Les Centres régionaux et locaux des œuvres universitaires* . . . p. 87

Le sport universitaire

Le sport universitaire en France . . . p. 91
• *Pratique : Les directions régionales de la FFSU* . . . p. 92

La Sécurité sociale et les mutuelles étudiantes

Sécurité sociale . . . p. 95
Les mutuelles étudiantes . . . p. 96
L'USEM . . . p. 97

Apprendre le français

Apprendre le français avant de partir . . . p. 98
Apprendre le français en France . . . p. 98
Les diplômes nationaux : DILF, DELF et DALF . . . p. 99
Le test de connaissance du français : le TCF . . . p. 100
Les diplômes de l'Alliance française . . . p. 101
Les examens de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP) p. 101
Les diplômes de l'Université . . . p. 102
La formation à l'enseignement du français . . . p. 102
Stages pédagogiques . . . p. 103
• *Pratique : Organisme de recherche pédagogique* . . . p. 103
Documentation pédagogique . . . p. 104

L'ARRIVÉE

Le premier contact avec un pays est toujours une épreuve. La découverte d'un environnement nouveau, l'apprentissage d'usages, de lois et de règlements ne sont jamais aisés.

La meilleure façon de s'adapter au changement et de réussir son insertion est de s'informer à l'avance et de connaître les premières démarches à entreprendre.

Le passage de frontière

À l'arrivée, généralement dans un aéroport, l'étudiant étranger, comme tout nouvel entrant, est soumis aux contrôles de routine du passage de frontière : présentation du passeport ou de la carte d'identité pour les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne, contrôle du titre de transport et des devises par le service des douanes (*voir encadré ci-dessous*).

Contrôle douanier

Généralités

Vous pouvez être contrôlé par les services douaniers aux frontières avec les pays non membres de l'Union européenne (pays tiers), mais aussi sur l'ensemble du territoire national et du territoire douanier communautaire. Ces contrôles sont avant tout effectués dans le but de sauvegarder votre sécurité et votre santé et de protéger l'environnement.

Douanes

Si vous avez effectué des achats personnels ou reçu des cadeaux, dont la valeur dépasse les franchises douanières, vous devez remplir une déclaration en douane et payer des droits et taxes, à votre arrivée d'un pays extérieur à l'Union européenne.

Si vous voyagez au sein de l'Union européenne, aucune déclaration en douane, ni paiement de droits ou taxes ne vous seront demandés par les services douaniers.

Avertissement

Résident français, à votre retour d'un voyage à l'étranger, pour faire admettre la réimportation de vos affaires personnelles sans paiement de droits ou de taxes, les agents des douanes peuvent vous demander de prouver que ces objets ont été achetés avant votre départ.

Vous venez d'un pays extérieur à l'Union européenne

Vos marchandises achetées ou offertes dans un pays extérieur à l'Union européenne doivent être déclarés à la douane si leur valeur dépasse les franchises douanières.

Pour bénéficier d'une large information actualisée, vous pouvez consulter le site Internet de la douane : *www.douane.gouv.fr* (*voir : section "Particuliers"*).

Contrôle douanier (suite)

Vous venez d'un pays membre de l'Union européenne (*pays tiers*) :

Vos marchandises achetées ou offertes dans un pays extérieur à l'Union européenne doivent être déclarés à la douane si leur valeur dépasse les franchises douanières.

Tableau des franchises en valeurs

• Lorsque vous arrivez en France, vous pouvez transporter avec vous des marchandises achetées ou qui vous ont été offertes dans un pays tiers, sans avoir de déclaration à effectuer, ni de droits et taxes à payer.

La valeur de ces marchandises ne doit pas excéder, selon les cas de figure :

- Voyageur de moins de 15 ans (quel que soit le mode de transport)..... 150 €
- Voyageur de 15 ans et plus, utilisant un mode de transport autre que aérien et maritime 300 €
- Voyageur de 15 ans et plus, utilisant un mode de transport aérien et maritime..... 430 €

Attention : Aucune de ces sommes ne peut être cumulée par différentes personnes pour bénéficier d'une franchise plus importante pour un même objet. Par exemple, un couple revenant du Japon ne peut pas demander à bénéficier de la franchise pour un appareil d'une valeur de 860 €.

• En plus de ces franchises en valeur, vous pouvez également bénéficier de franchises quantitatives : vous pouvez importer des tabacs, alcools, sans formalités et sans payer de droits et taxes, à condition de ne pas dépasser les quantités indiquées dans le tableau ci-contre.

• Les tabacs et les boissons alcoolisées peuvent faire l'objet d'un assortiment dans la limite des quantités autorisées en franchise.

Par exemple, si vous n'achetez que 100 cigarettes, vous n'utilisez que la moitié de la franchise accordée par cette catégorie de tabacs : vous pouvez alors répartir la moitié restante en la moitié du seuil de cigarillos (50 unités), de cigares (25 unités) ou de tabacs à fumer (125g).

TABACS [1]
Cigarettes : ..... 200 unités
ou cigarillos : ..... 100 unités
ou cigares : ..... 50 unités
ou tabac à fumer : ..... 250 g
et
BOISSONS ALCOOLIQUES [1]
Vins tranquilles (non mousseux) : ..... 2 litres
et
soit boissons titrant plus de 22° : .. 2 litres
soit boisson titrant 22° ou moins : .. 1 litre

[1] *la valeur des tabacs et alcools n'est pas décomptée pour l'application de la franchise en valeur. Les personnes âgées de moins de 17 ans ne peuvent importer en franchise ni tabacs, ni boissons alcoolisées.*

Les affaires personnelles que vous transportez

• Vos objets à usage personnel sont admis sans formalités douanière ou fiscale en France. Leur nature et leur nombre ne doivent pas revêtir de caractère commercial.
• A votre retour d'un pays tiers*, les agents des douanes peuvent vous demander de justifier la situation régulière de certains objets (bijoux, appareils photos, caméscopes, téléphones portables, etc.). Vous devez prouver que vous les avez achetés-

Contrôle douanier (suite)

dans l'Union européenne taxes comprises, ou, si vous les avez achetés dans un pays tiers, que vous avez déjà payé les droits et taxes éventuellement dus dans l'Union européenne, en fournissant les factures ou quittances douanières.

• Pour éviter d'emporter avec vous tous ces documents, vous pouvez demander un justificatif unique facilitant le passage en douane de vos objets personnels, la carte de libre circulation. Gratuite, valable 10 ans à partir du jour de sa délivrance, et renouvelable, vous pouvez la faire établir dans n'importe quel bureau de douane en présentant vos objets accompagnés des pièces justificatives (factures, quittances de douane, certificats de garantie, etc.). Par la suite, vous ferez compléter votre carte au fur et à mesure de vos acquisitions, en vous adressant toujours au bureau qui l'a établie.

Vous venez d'un pays membre de l'Union européenne

Les marchandises que vous avez achetées dans un autre Etat membre de l'Union européenne :

• Vos achats à caractère général : si vos achats sont réservés à un usage personnel, vous n'avez pas à les déclarer, ni à payer de droits et taxes, pour les marchandises que vous achetez dans un autre Etat membre. Vous payez la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) directement dans le pays d'achat au taux en vigueur dans celui-ci.

• Les médicaments : ils sont admis lorsqu'ils sont importés pour un usage personnel, c'est-à-dire en quantités correspondant à 3 mois de traitement sans ordonnance (en quantités supérieures, avec ordonnance), et s'ils ont transportés dans vos bagages.

Nota : si la quantité transportée excède celle correspondant à un usage personnel, l'importation est interdite.

• Vos achats de boissons alcoolisées et de tabacs : vous achetez, en tant que particulier, des boissons alcoolisées et des tabacs dans un autre Etat membre pour vos besoins propres et vous les transportez vous-même ; vous payez la TVA et les droits d'accises (droits de consommation spécifiques) dans le pays d'achat, au taux en vigueur dans celui-ci :

Alcool et boissons alcooliques
Boissons spiritueuses : ..... 10 litres (whisky, gin, etc.)
Produits intermédiaires : ..... 20 litres (vermouth, porto, madères, etc.)
Vins (dont 60 litres maximum de vins mousseux) : ..... 90 litres
Bières : ..... 110 litres

Bon à savoir : des dispositions transitoires visent le transport des tabacs manufacturés par des voyageurs, lorsqu'ils sont en provenance de certains nouveaux Etats membres de l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Roumanie). Ces mesures prévoient le maintien de la limite quantitative de cigarettes admises en franchise, soit 200 cigarettes.

Au-delà de cette quantité, vous devez obligatoirement déclarer vos cigarettes au service des douanes, et acquitter les droits d'accises applicables en France.

Attention : cette période dérogatoire est variable selon les Etats listés supra.

De 6 à 10 cartouches, vous devez produire un document simplifié d'accompagnement (DSA). En l'absence de DSA, le voyageur contrôlé encourt la saisie des tabacs , ainsi qu'une pénalité. Pour faire établir ce document, vous devez vous rendre dans un bureau de douane français. L'introduction de plus de 10 cartouches de cigarettes (ou 2 kg de tabac) est interdite dans tous les cas. La personne contrôlée encourt une saisie des tabacs et une pénalité.

Renseignez-vous avant votre départ !

Contrôle douanier (suite)

Votre achat de véhicule neuf à usage privé dans un autre Etat membre

Si vous êtes résident français, il est impératif que votre fournisseur vous le facture hors taxes. N'oubliez pas d'acquitter la TVA au taux français auprès du service des impôts de votre domicile. Un certificat d'acquisition vous sera remis, afin de pouvoir immatriculer votre véhicule auprès de la préfecture dont dépend votre domicile.

Déclaration des sommes, titres ou valeurs transportés

• Les sommes (espèces ou chèques), titres (actions, obligations, etc.) ou valeurs (pièces d'or ou d'argent, etc.) d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € (ou son équivalent en devises) que vous transportez doivent être déclarés.

Nota : sont, notamment, soumis à cette déclaration les espèces (billets de banque et pièces de monnaie), les chèques au porteur, les chèques de voyage, les chèques dont le tireur n'est pas le bénéficiaire, les effets de commerce non domiciliés, les lettres de crédit non domiciliées, les bons de caisse anonymes, les valeurs mobilières, les bons de capitalisation et autres titres de créances négociables au porteur.

La douane effectue des contrôles afin de lutter contre le blanchiment des capitaux provenant de trafics illicites, notamment de stupéfiants. Aidez-nous dans cette action, n'oubliez pas d'effectuer votre déclaration comme indiqué dans le tableau ci-après :

Vous vous rendez dans un pays membre de l'Union européenne (ou vous en venez)	Vous vous rendez dans un Etat non membre de l'Union européenne (ou vous en venez)
Vous devez adresser votre déclaration, au minimum 5 jours avant le début de votre voyage, à la direction régionale des douanes et droits indirects du lieu de votre domicile, accompagnée d'une enveloppe sur laquelle vous indiquez l'adresse à laquelle vous désirez recevoir l'exemplaire visé de la déclaration. Si vous ne résidez pas en France, vous adresserez votre déclaration (accompagnée d'une enveloppe portant votre adresse) à : • *Direction interrégionale des douanes et droits indirects de Roissy, Aéroport Charles de Gaulle, rue du Signe, 95701 ROISSY.* Si vous n'avez pas pu effectuer cette déclaration dans les délais, vous pouvez : • A l'entrée en France, la remettre à un agent des douanes présent à la frontière, • La sortie de France, la déposer dans un bureau de douane ou la remettre à un agent des douanes présent à la frontière.	Vous devez remettre la déclaration au service des douanes lors du passage de la frontière.

Contrôle douanier (suite)

Les marchandises interdites

Certaines marchandises sont strictement interdites à l'importation, à l'exportation :

• Les stupéfiants et les psychotropes (sauf ordonnance ou certificat médical pour les médicaments stupéfiants ou psychotropes).

• Les contrefaçons qui mettent souvent en danger votre sécurité ou celle de vos enfants.

Attention : Vous pouvez être sévèrement sanctionné par la douane si vous en transportez : confiscation des articles, amende comprise entre une et deux fois le prix des produits authentiques, peine éventuelle d'emprisonnement.

• Certains végétaux et produits végétaux, car ils sont potentiellement porteurs d'organismes nuisibles dangereux pour la flore européenne.

• Les espèces animales et végétales sauvages protégées par la convention de Washington (CITES).

• Les produits et objets comportant des images ou représentations de mineurs à caractère pornographique.

Droits et devoirs :

Vous pouvez être contrôlé par les services douaniers. Votre attitude est un élément essentiel de la qualité et la rapidité du contrôle.Les agents des douanes sont habilités à vous poser toutes les questions utiles au bon déroulement du contrôle.

Pourquoi de tels contrôles ?

Ils permettent d'exercer les missions confiées par l'Etat à l'administration des douanes, notamment dans la recherche de fraudes. Les agents des douanes sont autorisés à visiter les moyens de transport, les marchandises et les personnes.

Ces contrôles sont effectués dans le respect de la personne et des règles applicables en matière de confidentialité.

Qu'est-ce qui peut être controlé ?

Les bagages et marchandises : contenus dans votre moyen de transport (particulier ou professionnel) ou que vous transportez (sans distinction quant à leur taille ou à leur utilisation à l'exception, toutefois, des valises diplomatiques ou consulaires). À cette occasion, les agents des douanes sont, notamment, autorisés à fouiller le coffre des moyens de transport et prendre connaissance des documents se trouvant dans vos bagages et effets personnels, dans le respect du secret des correspondances.

Les moyens de transport : les services des douanes ont le pouvoir d'ordonner l'arrêt du moyen de transport et, dans ce cas, vous devez vous soumettre aux injonctions des agents des douanes.

Les personnes : les agents des douanes peuvent pratiquer des palpations corporelles de sécurité, dans un cadre bien réglementé, afin de s'assurer qu'aucun objet ne met en danger autrui, l'environnement ou la personne contrôlée elle-même.

Adresses Utiles

Ministère des Affaires Etrangères et Européennes
37, quai d'Orsay
75007 Paris
Tél. : 01 43 17 53 53
www.diplomatie.gouv.fr

Secrétariat d'État chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'Homme
37, quai d'Orsay
75007 Paris
Tél. : 01 43 17 53 53
www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de la Défense
14, rue Saint-Dominique
75007 Paris
Tél. : 01 80 50 14 00
www.defense.gouv.fr

Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
101, rue de Grenelle
75700 Paris
Tél. : 01 77 72 61 00
www.immigration.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales

- Intérieur
Place Beauvau, 75008 Paris
Tél. : 01 40 07 60 60
www.interieur.gouv.fr

- Outre-Mer
27, rue Oudinot, 75007 Paris
Tél. : 01 53 69 20 00
www.outre-mer.gouv.fr

© Direction générale des douanes et droits indirects

Infos Douane Service (IDS)

Le centre de renseignement aux usagers de la douane répond à vos questions par téléphone au 0811 204 444 (coût d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h.

A noter que hors métropole ou depuis l'étranger, le service est disponible en composant le : +33 1 72 40 78 50 précédé de l'indicatif international (coût d'une communication locale depuis un poste fixe en France + coût de l'appel international variable selon le pays).

Enfin, l'application prochaine (juillet 2010) sur téléphones multimédias proposée gratuitement par la direction générale des douanes et droits indirects, renseignera abondamment en français et en anglais sur les formalités douanières à l'entrée du territoire français.

Pratique

L'arrivée à Paris : aéroports et gares

Les Aéroports Parisiens

- Service des renseignements et réservations Air France de 6h30 à 23h45, Tél. : 3654 (0,34 € TTC/mn) ou 3950 (0,34 € TTC/mn).

- Centre de renseignements passagers 24h/24, Tél. : 3950 (0,34 € TTC/mn).
- Centre de renseignements cars Air France Tél. : 0892 35 08 20 (0,45 € TTC/mn).

Information pour tous les vols : - consultez le site Aéroport de Paris : *www.adp.fr*
- pour les vols Air France, consultez le site : *www.airfrance.fr*

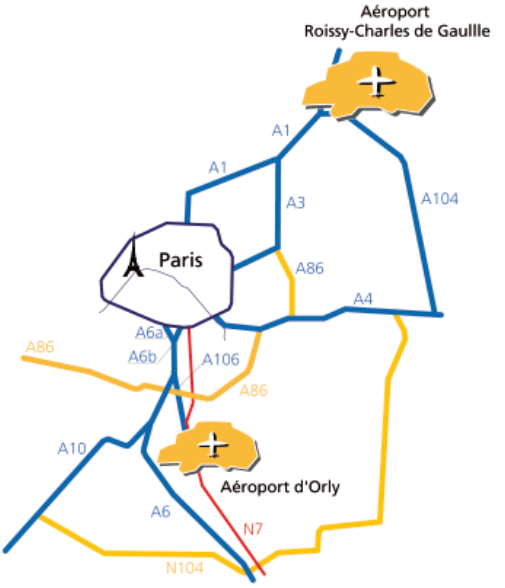

© Aéroports de Paris (ADP).

Pratique

L'arrivée à Paris : aéroports et gares (suite)

Des aéroports vers Paris

Cars Air France :

Informations 24h/24h : 0892 350 820
(0,45 € TTC/mn).

- Orly-Sud, Orly-Ouest. Un autobus part toutes les 30 minutes, de 6h15 à 23h15 à destination du terminal des Invalides (centre de Paris), avec un arrêt gare Montparnasse.

Durée du trajet : 35 minutes.
Prix : 11,50 €.

- Roissy 1 et Roissy 2 : La ligne 2 des cars Air France dessert la place de l'Etoile et la Porte Maillot. Le départ s'effectue à l'aérogare 1 niveau arrivée en Porte 34, à l'aérogare II Hall A et C Porte 6, Hall B et D Porte 5. Arrivée du car à la Porte Maillot, boulevard Gouvion Saint-Cyr, face à l'hôtel Méridien, puis à l'Etoile à l'angle de la rue Carnot.

Départ toutes les 15 minutes de 5h45 à 23h
Durée du trajet : 30 à 50 minutes.
Prix : 15 €.

- La ligne 4 dessert la gare de Lyon, arrêt boulevard Diderot et la gare Montparnasse, arrêt rue du Commandant Mouchotte. Le départ s'effectue à l'aérogare 1 niveau arrivée en porte 34, à l'aérogare 2A et 2C, sortie 2 du 2C. Dernier départ : 21h00.
Prix : 16,50 €.
Fréquence de passage : toute les 30 minutes.

- Liaison Orly-Roissy assurée par la ligne 3 des cars Air France de 6h30 à 22h30.

Prix : 19 €.
Fréquence de passage : toute les 30 minutes.

Autre solution : Orlyval au départ d'Orly, puis RER ligne B *(voir ci-après)*.
Prix : 9,85 €.
Fréquence de passage : 4 à 7 minutes.

RER *(Réseau Express Régional)*

Le RER, à la fois train et métro, est connecté à toutes les grandes stations de correspondance du métro parisien.

- Orly. La ligne C (direction Versailles, banlieue Ouest) dessert les stations parisiennes le long de la Seine, dont la gare d'Austerlitz. La navette Orlyval permet de rejoindre la ligne C et de traverser Paris du Sud au Nord. Le premier départ du RER est à 6h. Le dernier départ est à 23h00.

Durée du trajet : 8 minutes.
Fréquence de passage : 4 à 7 minutes.
Prix du trajet : navette : 2,50 € + RER C : 3,60 €.

- Roissy. La ligne B (direction Robinson ou Saint-Rémy-les-Chevreuse, banlieue Sud) dessert Paris (entre autres, la gare du Nord, le Châtelet, Saint-Michel, le quartier Latin, Port-Royal, Luxembourg). Pour atteindre la station du RER, il faut prendre le CDG VAL et descendre station Terminal 2 ou Terminal 3.

Durée du trajet : 30 minutes (jusqu'à châtelet).
Fréquence de passage : 10 à 15 minutes.
Prix du trajet : 8,50 €.

RATP

La Régie autonome des transports parisiens (RATP) gère le réseau du métro, les autobus et une partie du RER (en commun avec la SNCF) :

- Orly. Orlybus se prend porte H (Orly-Sud) ou J (Orly-Ouest) à destination de la place Denfert-Rochereau, avec un arrêt à la Cité internationale universitaire de Paris. Premier départ à 6h et dernier à 23h30.

Durée du trajet : 30 à 45 minutes.
Fréquence de passage : de 15 à 20 minutes.
Prix : 6,40 €.

- Roissy :

- Le Roissybus (Opéra-Roissy-Charles de Gaulle) part toutes les 20 minutes. Le premier départ est à 5h 45 à l'Opéra et 6h à Roissy ; le dernier départ est à 23h aux deux stations.

Durée du trajet entre 45 et 60 minutes.
Fréquence de passage : 15 à 20 minutes.
Prix du trajet : 9,10 €.

Pratique

L'arrivée à Paris : aéroports et gares (suite)

Des aéroports vers Paris (suite)

- RER B direction Paris (Gare du Nord et Denfert-Rochereau). Premier départ de Roissy à 5h dernier départ : 24h.
Ligne directe conseillée.
Fréquence de passage : 15 minutes.
Durée du trajet : 25 minutes : Gare du Nord, 45 minutes : Denfert-Rochereau.
Prix du trajet : 8,50 €.

Taxis

Les taxis sont très nombreux au départ d'Orly et de Roissy. Le prix moyen d'une course en journée vers Paris centre est de 50 € à partir de Roissy et de 31 € à partir d'Orly.

Prévoir 1 € par bagage de plus de 5 kg.

Les gares parisiennes

Les gares de chemins de fer et les lignes de trains sont exploitées sur tout le territoire par la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) :

la gare d'Austerlitz

Cette gare dessert le Sud-Ouest (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges, Orléans, Pau, Perpignan, Poitiers, Toulouse, Tours), la banlieue Sud de Paris et les lignes internationales vers l'Espagne et le Portugal.

la gare de l'Est

Comme son nom l'indique, cette gare dessert l'Est de la France (Metz, Nancy, Reims, Strasbourg), la banlieue Est de Paris et les lignes internationales vers l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, la Russie et la Scandinavie.

la gare de Lyon

Gare de trains à grande vitesse (TGV), cette station dessert le Sud-Est de la France (Aix-en-Provence, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Nîmes, Saint-Étienne), la banlieue Sud-Est de Paris et les lignes internationales vers la Suisse, l'Italie et les Balkans.

la gare Montparnasse

Cette station de TGV dessert le Sud-Ouest et l'Ouest de la France (Angers, Bordeaux, Nantes, Poitiers, Tours, Rennes), la banlieue Ouest et Nord-Ouest de Paris et les lignes internationales vers l'Espagne et le Portugal.

la gare du Nord

Cette gare dessert le Nord de la France (Amiens, TGV pour Lille), la banlieue Nord de Paris et les lignes internationales vers l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne du Nord.

la gare Saint-Lazare

Cette station dessert le Nord-Ouest de la France (Caen, Rouen, Le Havre), les banlieues Ouest, Nord et les lignes internationales vers l'Angleterre.

la gare Aéroport CDG 2 TGV

Cette gare dessert différentes villes de France ainsi que Bruxelles au départ de l'aéroport Charles De Gaulle 2. Vous trouverez des informations complémentaires plus précises (ainsi que les horaires de train) sur toutes les gares de France sur le site internet : *www.gares-en-mouvement.com*

Pratique

L'arrivée à Paris : aéroports et gares (suite)

Transports intérieurs

Si la destination finale n'est pas Paris, il est possible de poursuivre son voyage en avion par une ligne intérieure.

Le train est le moyen de transport indiqué si la ville de destination est desservie par le TGV (train à grande vitesse).

Des renseignements peuvent être pris à l'aéroport sur le transfert vers la gare parisienne adéquate (*il y en a 6 au total, voir Page précédente*).

Transfert des bagages

Si les bagages excèdent le volume de bagages à main, il faut prévoir leur enregistrement auprès de la compagnie aérienne ou de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Des chariots sont disponibles dans les aéroports et les gares. Des consignes automatiques ou des bureaux de consigne permettent de déposer momentanément ses bagages (en toute sécurité), à condition de conserver la clé ou le bulletin de consigne nécessaires pour les récupérer.

Informations SNCF

Pour tout renseignement sur les horaires, les tarifs et les réservations grandes lignes, y compris internationales, un seul numéro de téléphone : 08 92 35 35 35 (0,45 € TTC/mn) de 6 h à 24 h ;

- sur le site internet de la SNCF : *www.sncf.com*, possibilité de consultez les horaires, de réserver et d'acheter un billet de train.
- renseignements concernant la région parisienne : 08 91 36 20 20 (0,30 € TTC/mn).

La gare routière internationale Paris-Gallieni : *www.eurolines.fr*

Les autocars de la compagnie Eurolines relient cette gare, située à la périphérie de Paris, à la plupart des grandes villes européennes. Renseignements pour la gare routière et pour Eurolines : 08 92 69 52 52 (0,45 € TTC/mn).

Il est possible de rejoindre le centre de Paris par le métro (station : Gallieni).

Première démarche administrative : l'inscription

En France, l'année universitaire se déroule, généralement, de septembre à juin, mais certaines recherches ou études complémentaires peuvent se poursuivre pendant les mois d'été.

L'inscription s'effectue directement ou par correspondance auprès du service de scolarité de l'établissement, qui transmet éventuellement tous les renseignements complémentaires sur les pièces à fournir.

Tout étudiant étranger, soumis ou non à la demande d'admission préalable ou préinscrit, doit procéder, comme les étudiants français, à son inscription définitive ; cette dernière est obligatoire, annuelle et individuelle.

L'inscription définitive à l'université comprend deux parties : l'inscription administrative et l'inscription pédagogique.

L'inscription administrative

Elle vous confère officiellement le statut d'étudiant. Chaque université définit de façon autonome les modalités pratiques de cette importante formalité, mais sachez que le

retrait du dossier se fait généralement début juillet. Son dépôt et le versement des droits de scolarité s'effectuent à la date indiquée par l'université.

Ces formalités d'inscription se traduisent par la délivrance de la carte d'étudiant, valable pour la durée de l'année universitaire (du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante). Si la carte d'étudiant ne vous est pas délivrée immédiatement, vous devez demander une attestation d'inscription, car vous en aurez besoin pour l'obtention de la carte de séjour.

Un conseil : conservez toujours précieusement sur vous la carte d'étudiant.

Les droits universitaires

Les frais de scolarité, pour une année universitaire dans l'enseignement supérieur public, s'échelonne de 171 à 351 € selon le type de diplôme préparé (accès aux bibliothèques compris).

En 2009, les universités peuvent proposer aux étudiants un paiement fractionné (en trois versements) des droits d'inscription ainsi que de la cotisation à la sécurité sociale. A la rentrée 2010, il sera obligatoire de proposer ce choix aux étudiants.

Si vous avez moins de 28 ans, il vous faut en outre prévoir 198 € de cotisation au régime de Sécurité Sociale étudiante (en 2009).

Pour certaines disciplines, d'autres frais peuvent s'ajouter aux coûts d'inscription proprement dits : correspondance, polycopiés, double cursus, etc. Les droits d'inscription comprennentégalement la cotisation à la médecine préventive universitaire.

Pour en savoir plus, voir : dans le chapitre 4 : "La protection sociale" p.114.

Le dossier d'inscription administrative

Même si chaque université définit de façon autonome le contenu de ce dossier, prévoyez d'avoir à fournir :

a) Une justification du niveau d'études. L'étudiant doit joindre les originaux des diplômes, attestations ou relevés de notes et leurs traductions en français, attestées par un service officiel français, ainsi que leur photocopie ;

b) Une pièce d'état civil. Il faut fournir une photocopie du passeport avec visa de séjour ou de la carte d'identité pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne ;

c) Une attestation de couverture sociale. Celle-ci peut prendre la forme d'une déclaration d'immatriculation à la Sécurité sociale étudiante ou d'un bulletin d'adhésion à une assurance personnelle pour les étudiants n'ayant pas droit d'affiliation à la Sécurité sociale (*voir : chapitre 3 : p. 95*) ;

d) L'université vous fournira une fiche d'inscription (souvent appelée "dossier d'inscription") qu'il vous faudra remplir en mentionnant tous les renseignements demandés (état civil, etc.) de façon la plus précise possible, car ils sont indispensables pour la gestion administrative de vos études et pour la réalisation de statistiques sur les études supérieures en France ;

e) Éventuellement une fiche d'inscription à une mutuelle étudiante, si vous avez décidé de souscrire à une protection complémentaire ;

f) 3 à 6 photos d'identité.

L'inscription pédagogique

Cette seconde partie de l'inscription définitive vous intègre dans chacun des enseignements que vous devez suivre (elle détermine votre emploi du temps) et conditionne la validation de vos résultats. Elle est gratuite et s'effectue au siège de l'Unité de formation et de recherche (UFR) responsable du cursus.

L'étudiant choisit alors ses options, ses unités d'enseignement, ses groupes de travail (travaux pratiques, travaux dirigés) et ses horaires.

Les procédures d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur autres que les universités sont différentes ; il est recommandé de se renseigner sur les formalités et le calendrier directement auprès de l'établissement choisi.

La validation du Visa Long Séjour

Procédure à l'arrivée en France (pour la première année de séjour).

Dès l'arrivée en France, l'étudiant doit adresser, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (document fourni par la poste), à la direction territoriale de l'OFII de son lieu de résidence :

• Le formulaire de demande d'attestation OFII, visé par l'autorité diplomatique ou consulaire, après avoir complété les rubriques concernant le numéro de son visa, sa date d'entrée en France ou dans l'espace Schengen et son adresse personnelle en France.

• La copie des pages de son passeport où figurent les informations relatives à son identité, son visa et le cachet attestant de son entrée en France ou dans l'espace Schengen.

Dès réception de l'ensemble de ces documents, l'OFII enregistre le dossier et envoie par courrier (lettre simple) une attestation de dépôt de dossier puis convoque, toujours par lettre simple, pour passer la visite médicale et valider le visa (apposition d'une vignette dans le passeport).

L'étudiant recevra, en plus de la convocation, une lettre-timbre sur laquelle il faudra coller un timbre OMI (ANAEM) de 55 € à acheter auprès des bureaux de tabac ou des centres des impôts.

Le jour de la convocation à la visite médicale, il devra se présenter avec les documents suivants :

- Passeport avec le VLS-TS.
- Un justificatif de domicile.
- Une photo de face tête nue.
- Lettre timbre et timbre OMI (ou ANAEM) à 55 €. (300 € pour le titre de séjour scientifique des enseignants-chercheurs).

Attention : cette formalité est obligatoire et en l'absence d'enregistrement dans le délai de trois mois suivant l'arrivée en France, le titulaire du visa sera considéré par les autorités françaises comme étant en situation irrégulière.

Pour la liste des directions territoriales de l'OFII et pour toute information complémentaire consulter le site internet : *www.ofii.fr*

Carte de séjour temporaire (deuxième année de séjour en France)

Pièces à fournir pour le renouvellement du visa de long séjour dispensant de titre de séjour en carte de séjour temporaire mention "étudiant".

Un passeport en cours de validité : dispositions communes à la 1er demande.

Le visa de long séjour précédent (original + photocopie) comportant la vignette de l'OFII attestant de l'accomplissement des formalités (*voir au-dessus*).

La justification d'un domicile

La justification des études suivies : (originaux + photocopies) : tout document justifiant de la réalité et du sérieux des études suivies l'année passée (attestation d'assiduité, diplômes, résultats, relevé de notes, etc.), la liste récapitulative des études poursuivies depuis l'entrée en France et le certicat ou attestation d'inscription pour l'année à venir.

La justification de ressources suffisantes :

Pour l'année écoulée : tout document justifiant des sommes dont vous avez bénéficié.

Pour l'année à venir : les documents à fournir sont :

- pour les boursiers : une attestation de bourse précisant le montant, la durée de la bourse et la nature des études suivies, établie sur papier à en-tête de l'organisme.
- pour les non-boursiers, les ressources assurées par un répondant en France :
- un certificat de prise en charge (modèle dans le centre de réception des étrangers des préfectures) ;
- une photocopie d'un titre d'identité du répondant (carte nationale d'identité, passeport français ou carte de séjour en cours de validité) ;
- un justificatif des ressources du répondant (3 derniers bulletins de salaire et dernier avis d'imposition sur le revenu).

Les ressources assurées par des fonds en provenance de l'étranger : les chèques de voyage, bordereaux de change ou tout document prouvant que vous recevez régulièrement des fonds en provenance de l'étranger et précisant leur montant mensuel.

- pour les étudiants travaillant temps partiel : vos trois derniers bulletins de salaire. En effet, sauf pour les étudiants algériens, la carte de séjour temporaire "étudiant" vaut autorisation de travail dans la limite de 964 heures annuelles. Les étudiants algériens doivent continuer à solliciter une autorisation provisoire de travail.

3 photographies d'identité en noir et blanc ou en couleur, mates, de face, tête nue, de 3,5 cm x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes.

1 enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

Le retrait de la carte

Après dépôt de son dossier, l'étudiant reçoit un récépissé de demande renouvellement de titre de séjour, puis une convocation l'invitant à retirer sa carte de séjour. Dans tous les cas, l'intéressé doit se présenter lui-même lors de la remise de la carte de séjour temporaire et acquitter une taxe de 30 €. Ce titre de séjour devra être fourni au service des inscriptions de l'établissement d'enseignement pour recevoir la carte d'étudiant.

Les enseignants-chercheurs : ils doivent effectuer leur demande de titre de séjour dans les deux mois suivant leur arrivée en France, dès leur premier séjour.

Carte de séjour temporaire (suite) (deuxième année de séjour en France)

Les ressortissants algériens

Les ressortissants algériens ne peuvent se voir délivrer un visa de long séjour dispensant de titre de séjour.

Ils doivent solliciter, auprès des autorités consulaires françaises en Algérie, un visa de long séjour pour études, s'ils sont étudiants, ou bien un visa scientifique (*voir procédure ci-dessus*) s'ils sont enseignants-chercheurs.

Ce visa leur fait obligation, dans les deux mois à compter de leur entrée en France, de demander la délivrance, auprès des services préfectoraux, d'un certificat de résidence mention "étudiant" ou "scientifique", selon le cas. Les pièces demandées sont identiques à celles indiquées à la rubrique "pièces à fournir pour l'obtention du visa de long séjour dispensant de titre de séjour".

Où s'adresser ?

À Paris :

- muni de toutes les pièces pour la carte de séjour, il faut se rendre au centre de réception des étudiants étrangers de la préfecture (92 boulevard Ney, 75018 Paris - métro Porte de Clignancourt ligne 4; du lundi au jeudi de 8h45 à 16h30 et le vendredi de 8h45 à 16h00).

- Le service de renseignements téléphoniques aux étrangers de la préfecture de Police de Paris est à votre disposition : Tél. : 01 58 80 80 58 de 8h35 à 17h25.

- Certains établissements d'enseignement supérieur parisiens et en province font un dépôt groupé des dossiers des étudiants étrangers (*voir auprès des services de scolarité des universités*). Ceux-ci n'ont pas à se présenter aux centres de réception de la préfecture de Police, mais directement au service qui remet l'attestation de dépôt (le titre de séjour est remis par la préfecture).

En banlieue parisienne :

- dans les départements limitrophes, il faut s'adresser à la préfecture ou la sous-préfecture du lieu de résidence en France.

En province :

- l'étudiant doit s'adresser au commissariat, à la sous-préfecture, à la préfecture ou à la mairie le plus proche de son lieu de résidence en France.

Vous pouvez trouver les coordonnées des préfectures sur le site internet du ministère de l'Intérieur : *www.interieur.gouv.fr* (lien : les préfectures/les préfectures sur internet).

Services de la Main d'Oeuvre Etrangère (MOE) au sein des DIRECCTE régionales : le site internet : *www.travail.gouv.fr* permet de connaître les adresses ainsi que les adresses de toutes les préfectures.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consultez les sites internet : *www.service-public.fr* tapez : "étudiants étrangers" dans le moteur de recherche et le site *www.immigration-professionnelle.gouv.fr*

LES ŒUVRES UNIVERSITAIRES AU SERVICE DES ETUDIANTS

Les œuvres universitaires, créées en 1955, ont pour mission l'amélioration des conditions de travail et de vie des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, pour leur permettre de mieux réussir leurs études.

Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) impulse, oriente l'action et contrôle la gestion de 28 centres régionaux (CROUS), de 16 centres locaux (CLOUS) et plus de 40 antennes qui assurent la gestion des services de proximité et répondent directement aux besoins des étudiants :

- environ 2,21 millions d'étudiants peuvent bénéficier des prestations des différents services qui emploient 12 000 personnes ;
- le budget annuel des œuvres universitaires s'élève en 2009 à 1,25 milliard d'euros (hors bourses) dont 35,61 % sont financés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2,89 % par le ministère des Affaires étrangères et européennes, 61,50 % par des ressources propres.

Tout étudiant bénéficiaire des prestations peut participer à la vie de ces établissements par l'intermédiaire des représentants élus des étudiants au sein des conseils d'administration des CROUS.

La vie quotidienne des étudiants passe par les CROUS

(voir : la liste des centres régionaux et locaux des œuvres universitaires et scolaires p. 87). Les services offerts par les CROUS couvrent tous les domaines de la vie étudiante :

- ***restauration*** : 60 millions de repas à prix préférentiels ont été servis en 2009 dans 800 points de restauration (dont 610 restos U gérés et cafétérias et 230 restos U agréés) ;
- ***logement*** : 159 000 étudiants sont logés dans l'un des plus grands parcs immobiliers de France comprenant des résidences universitaires et des appartements HLM (habitations à loyer modéré) Les services "logement en ville" des CROUS proposent également aux étudiants des offres de locations qui leur sont réservées chez des propriétaires privés ;
- ***étudiants étrangers*** : à la rentré 2008-2009 ce sont 266 448 étudiants étrangers qui étaient inscrits dans les universités publiques françaises. 14 775 étudiants boursiers étrangers du Gouvernement français, d'États étrangers ou d'organismes internationaux, ont été gérés directement par les oeuvres en 2008 ;
- ***culture*** : 1 200 000 € de subventions sont attribués au CROUS pour financer l'animation des campus, les concours nationaux et des projets culturels ou citoyens étudiants ;
- ***emploi*** : 52 000 offres d'emplois temporaires par an, les CROUS proposent des emplois temporaires aux étudiants. Les offres peuvent être consultées sur le site internet de chaque CROUS. Pour y accéder, consultez le site internet du CNOUS : *www.cnous.fr* rubrique CNOUS-CROUS, le Réseau des CROUS ;
- ***action sociale*** : en 2008-2009, les CROUS ont apporté 45 millions d'euros d'aide d'urgence (fonds national d'aide d'urgence), sous forme de dons et de prêts à des étudiants en difficulté ;
- ***bourses*** : les œuvres universitaires gèrent les aides financières aux étudiants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 524 618 aides sur critères sociaux (bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur) ont été attribuées en 2008-2009.

Le restaurant universitaire au cœur de la vie étudiante

Les œuvres universitaires assurent la restauration des étudiants dans 610 restaurants directement gérés par les CROUS et dans 230 restaurants agréés.

Le restaurant universitaire est un lieu central de la vie étudiante pour se retrouver avec plaisir dans le souci d'une alimentation équilibrée.

Des garanties d'hygiène et de qualité

Les menus proposés sont élaborés dans des condition d'hygiène rigoureuses selon la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). L'hygiène de chaque restaurant est soumise à des contrôles nationaux et régionaux.

Les différentes formules

Dans les restaurants universitaires, plusieurs formules de repas sont proposées aux étudiants pour le déjeuner et le dîner :

- un repas complet à la française : entrée, plat chaud, accompagnement et dessert, en self-service, à prix fixe (un ticket restaurant universitaire à 3 € pour l'année 2010-2011) ;
- dans la majorité des villes universitaires, les CROUS proposent aussi des spécialités du monde entier ;
- des cafétérias, brasseries, sandwicheries, viennoiseries, croissanteries ou friteries permettent en cours de journée une restauration légère ou rapide dans les universités et les résidences.

Plusieurs CROUS (Lille, Créteil, Bordeaux, Grenoble, La Réunion) se sont dotés de camions bar-restaurant qui circulent sur les campus universitaires.

L'accès au restaurant universitaire

Pour accéder à l'un de ces restaurants, il suffit de posséder une carte d'étudiant dans l'enseignement supérieur français.

Les tickets-restaurant ou les cartes sont achetés à un prix subventionné (3 € le ticket repas en 2010-2011)

Les tickets-restaurant et le paiement direct sont progressivement remplacés dans les différents CROUS par de la monnaie magnétique (cartes à puce ou badges magnétiques).

La liste de tous les restaurants universitaires gérés par les CROUS est accessible sur le site web du CNOUS : *www.cnous.fr*

Les restaurants agréés

Les restaurants agréés sont des structures non gérées par les CROUS mais qui permettent néanmoins d'accueillir les étudiants et de payer avec un ticket universitaire. Ils sont implantés dans des lieux sur lesquels les CROUS ne sont pas présents.

Le logement étudiant

Les résidences universitaires

Dans les résidences anciennes, les étudiants disposent :

- d'une chambre de 10 m² environ ;
- de cuisines collectives ;
- de salles de travail, d'informatique, de réunion ou de loisirs ;
- de services de ménage des parties collectives et dans certains cas de fourniture des draps et du gardiennage.

Le loyer mensuel moyen est d'environ 135 €. Les locataires peuvent recevoir l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS). Cette aide est gérée par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF).

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.caf.fr*

Ces dernières années, le CNOUS et les CROUS ont entrepris un vaste programme de rénovation mais aussi de constructions neuves selon des normes modernes. Ces nouveaux programmes résidentiels ne suivent pas un modèle national unique, mais sont définis par chaque CROUS. Les studios de 18 à 23 m² comprennent :

- un coin cuisine ;
- une salle d'eau équipée (douche, lavabo, wc) ;
- un confort intérieur (double vitrage, prise individuelle de téléphone et de télévision, câblage) ;

Les nouveaux bâtiments peuvent également comprendre :

- une gestion domotique (accès contrôlés par cartes, voire gestion personnelle de l'énergie) ;
- des installations collectives (laverie, salles de travail et de réunion, discothèque, salles de jeux, photocopieur, cafétéria, distributeurs de plats préparés).

Le loyer moyen varie de 250 à 380 €. Les étudiants locataires peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Cette aide est gérée par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF).

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.caf.fr*

La Cité Internationale Universitaire de Paris

• Admissions

La Cité Internationale Universitaire de Paris (C.I.U.P.), est composée de 39 maisons et résidences assorties de tout un ensemble d'équipements et de services mis en place pour offrir aux résidents les meilleures conditions de logement, de travail et de rencontres. Les maisons se situent dans un parc de 34 hectares et accueillent plus de 5 600 étudiants et chercheurs originaires de plus de 141 pays.

• La Cité internationale universitaire de Paris reçoit trois catégories de résidents : les résidents-étudiants, les résidents-chercheurs et les résidents professionnels de la culture.

1°) Les conditions d'admission pour être admis en qualité de **résident-étudiant (Master, Doctorat)** sont :

- avoir un diplôme universitaire, au minimum de niveau licence (Bac +3), ou son équivalence, sans être titulaire d'un Doctorat ;

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une université relevant des académies de Paris, Créteil ou Versailles, afin d'obtenir un diplôme reconnu par l'État.

- Les artistes, dont les diplômes ne sont généralement pas habilités par l'Etat, sont susceptibles d'être admis dès lors que le diplôme préparé succède à deux années d'études supérieures et est délivré par un établissement dont la qualité est notoirement reconnue.

Les admissions sont prononcées pour une année universitaire et renouvelables deux fois. D'une façon générale, si le candidat a moins de 30 ans, il sera considéré comme étudiant en formation initiale ; si le candidat a plus de 30 ans, il sera considéré comme étudiant en formation continue (dans ce cas, la décision d'admission est prononcée de date à date, pour une durée qui ne peut excéder un an, renouvelable une fois).

2°) Les conditions d'admisssion pour être admis en qualité de **résident-chercheur** sont :

- être titulaire d'un Doctorat et être accepté pour un projet post-doctoral (les postdoctorants) ou projet académique (les chercheurs et professeurs invités, les enseignants-chercheurs) et ce dans le cadre d'une politique d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. L'admission se prononce de date à date pour une année, renouvelable une fois.

• Les étudiants et chercheurs peuvent candidater par l'intermédiaire du formulaire en ligne *www.ciup.fr* rubrique "préparer son séjour". Les candidats dont la nationalité est représentée par une maison peuvent directement se connecter à celle-ci, (*voir les informations sur le site internet du CIUP*).

3°) Les conditions d'admission pour être admis en qualité de **résident-artiste professionnel de la Culture** sont :

- Les artistes (toutes disciplines) ou professionnels des métiers de la culture (conservateur, archiviste, bibliothécaire, technicien, etc.) ayant achevé leurs études et venant en

La Cité Internationale Universitaire de Paris (suite)

Ile-de-France pour une exposition, un spectacle, un projet de recherches, un stage, etc. Les étudiants de disciplines artistiques ne sont pas concernés. Ils gardent en effet le statut d'étudiant.

• Pour tout contact, s'adresser au :

- Bureau d'Accueil des Etudiants en Mobilité :
Tél. : 01 70 08 76 30 / 36
E-mail : *baem@ciup.fr*

- Bureau d'Accueil des Chercheurs Etrangers
Tél. : 01 70 08 76 33 / 34
E-mail : *bace@ciup.fr*

- Bureau d'Accueil des Artistes et des Professionnels de la Culture Etrangers :
Tél. : 01.44.16.65.21
E-mail : *baape@ciup.fr*

• D'une façon générale, pour 2009/2010 les taux de redevances mensuelles pratiqués à la Cité (à titre indicatif) sont les suivants :

Résidents-étudiants :
Chambre individuelle confort de l'ordre (selon la superficie) 482 à 554 €

Chambre individuelle standard de l'ordre 380 à 420 €

Résidents-chercheurs : (tarifs par personnes)
Chambre individuelle de 560 à 700 €

Studio individuel (selon la superficie) de 580 à 900 €

• Du mois de juin au mois de septembre, une "**campagne d'été**" propose d'héberger des étudiants de passage.
La demande peut être formulée pour un groupe ou à titre individuel :
- Pour un groupe : contacter le service à l'adresse email suivante : *groupes@ciup.fr*
- Pour une demande individuelle : s'inscrire sur le site internet : *www.ciup.fr*

A titre indicatif, les tarifs "**campagne d'été**" 2009/2010 sont les suivants :

- Chambre individuelle standard 31 € la nuitée pour un séjour de 18 nuits inclus et 530 € de 19 nuits à 1 mois inclus.

- Chambre individuelle confort : 41 € la nuitée pour un séjour de 18 nuits inclus et 550 € de 19 nuits à 1 mois inclus.

La Cité Internationale de Paris propose à ses résidents de nombreuses activités culturelles : musique (orchestre, chorales, jazzband, etc.), spectacle vivant, arts plastiques, etc. et présente chaque jour dans ses maisons, conférences, expositions, projections ou concerts.

La Cité organise des expositions, rencontres-débats, conférences, et colloques en partenariat avec des écoles d'architecture, d'urbanisme et de paysage, des ambassades, des universités, des collectivités territoriales, etc. Toutes les manifestations sont en lien avec la dimension patrimoniale du site.

La documentation du centre de ressources est mise à disposition du public. Il comprend plus de 2000 documents : dossiers d'archives, dossiers relatifs aux rénovations et au développement du site, fonds d'archives photographiques.

Toujours à l'affût de ce qui renouvelle les arts de la scène, le théâtre de la Cité internationale universaire de Paris confirme l'originalité de son identité et poursuit sa mission de vitrine à Paris pour les jeunes metteurs en scène et chorégraphes français et étrangers.

Renseignements : *www.ciup.fr*

Les places en résidence sont rares

Il est très difficile d'être logé en résidence universitaire si on ne bénéficie pas d'une bourse. Si 12 à 15 % des chambres en résidence sont en général attribuées aux étudiants étrangers, la priorité est donnée aux boursiers du gouvernement français et aux boursiers d'états étrangers gérés par les œuvres universitaires.

Logements en HLM

40 % des logements pour étudiants gérés par les CROUS sont des studios ou des appartements meublés à l'intérieur de résidences HLM (Habitations à Loyer Modéré).

Cette formule de logement étudiant plus autonome, dans un environnement non-universitaire est plus particulièrement destinée aux jeunes ménages.

Locations chez les particuliers

Les CROUS ont développé des services de prospection et de mise en relation des étudiants avec des particuliers qui souhaitent louer une chambre, un studio ou un appartement.

Un fichier d'offres, quotidiennement réactualisé, est ouvert aux étudiants qui peuvent bénéficier, en outre, d'un conseil juridique pour la location (*voir : chapitre 4 : p. 108*).

Pour s'informer

L'ensemble des informations sur le logement est regroupé dans un service du CROUS, le point logement.

Le personnel recherche avec l'étudiant la solution la mieux adaptée à sa demande et à ses besoins : chambre de résidence, studio conventionné, appartement HLM, chambre en ville, résidence privée ou foyer. Informatique et télématique permettent de gérer au mieux l'ensemble des informations.

Pratique

Comment obtenir une chambre en résidence universitaire

• L'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur est indispensable pour demander un logement en résidence universitaire. Cette admission n'est pas automatique ; elle est fonction de la capacité d'accueil et dépend de la politique définie par le Conseil d'administration de chaque CROUS.

• Les étudiants boursiers du gouvernement français ou d'autres mandants gérés par le CNOUS sont prioritaires (*voir : la partie : L'étudiant étranger boursier du gouvernement français, réservée aux BGF : p. 263*).

• Il est recommandé de prendre contact avec les CROUS dès le mois de décembre pour connaître les conditions et formalités d'admission, lors de la rentrée universitaire suivante.

• Joindre à toute demande écrite de dossier une enveloppe grand format (26 x 33 cm) libellée à l'adresse du demandeur et accompagnée de coupons-réponses internationaux pour les frais d'expédition. Certains CROUS réclament une participation modique aux frais d'instruction du dossier.

Le service emplois temporaires

Chaque CROUS dispose d'un service d'emplois temporaires pour les étudiants (souvent appelé Jobs) qui trouve chaque année des milliers de propositions auprès des employeurs. Toutefois, l'offre reste très inférieure à la demande.

Les emplois pour étudiants

Citons : les gardes d'enfants, le travail "au pair", les cours particuliers, les enquêtes et sondages, etc.

Vous pouvez consultez les sites internet suivant :

www.europairservices.com
www.etudis.com

Comment consulter les offres ?

Dans chaque CROUS, le service Jobs communique aux étudiants les offres d'emplois temporaires centralisées dans une banque nationale de données.

Information sur les métiers

Les œuvres universitaires diffusent aussi des informations sur les métiers. Elles organisent des voyages d'étude et des visites d'entreprises.

3

Exercer une activité professionnelle durant les études

Principe

Les ressortissants étrangers titulaires d'une carte de séjour temporaire portant la mention "étudiant" peuvent exercer une activité professionnelle salariée en France, sans avoir à demander d'autorisation de travail. Il en est de même, depuis le 1er juin 2009, pour les étudiants possédant un visa de long séjour "étudiant" valant titre de séjour pendant la durée de validité de ce visa, au plus égale à un an. Cette activité doit être exercée à titre accessoire aux études, dans la limite d'une durée annuelle de travail de 964 heures. La possession de la carte "étudiant" ou de visa de long séjour "étudiant" valant titre de séjour, ouvre droit à toutes activités salariées sur le territoire métropolitain.

Embauche

L'embauche d'un étudiant étranger ne peut intervenir qu'après déclaration nominative de l'employeur auprès de la préfecture qui a accordé le titre de séjour à l'étudiant ou pour l'étranger titulaire d'un visa de long séjour "étudiant" auprès de la préfecture du domicile de ce dernier. Cette formalité doit être effectuée par l'employeur au moins deux jours ouvrables avant la date d'effet de l'embauche.

La déclaration doit être accompagnée d'une copie du titre de séjour de l'étudiant ou du visa de long séjour de l'étudiant. Elle doit notamment préciser la nature de l'emploi, la durée du contrat, le nombre d'heures de travail annuel, la date prévue de l'embauche.

Sanction en cas de dépassement de la durée autorisée de travail

La préfecture peut retirer son titre de séjour à l'étudiant étranger qui ne respecte pas la limite des 964 heures de la durée de travail annuelle.

Au pair/Stagiaire aides familiaux

Principe

• Le régime des stagiaires aide familiaux, appelés communément "au pair", est prévu par un accord européen de 1969. Il concerne de jeunes étrangères ou étrangers qui viennent en France pour perfectionner leurs connaissances linguistiques (et éventuellement professionnelles) et accroître leur culture générale par une meilleure connaissance de la France.

Les candidats doivent connaître, avant leur entrée en France, le français ou être apte à l'apprendre.

Ils sont placés au pair, c'est-à-dire accueillis temporairement au sein d'une famille en contrepartie de certaines prestations (garde d'enfants et/ou tâches ménagères courantes).

Ils doivent avoir, en principe, entre 18 et 30 ans et s'inscrire à des cours de français spécialisés pour étrangers.

Accord sur le placement au pair

• Un accord écrit doit être conclu entre le jeune étranger et la famille d'accueil. Il précise notamment les prestations demandées par la famille, les horaires, les conditions de logement et de nourriture, le repos hebdomadaire et le montant de l'argent de poche fixé d'un commun accord.

Un exemplaire est déposé, par la famille d'accueil, auprès de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) géographiquement compétente.

La conclusion de l'accord doit se faire en principe avant que le candidat au placement au pair, ait quitté son pays de résidence. Toutefois, l'accord peut aussi concerner un étudiant qui réside déjà en France.

Durée de l'accord

• La durée de l'accord ne doit pas, en principe, être inférieure à 3 mois ni supérieure à 1 an. Elle peut toutefois être prolongée pour permettre un séjour de 18 mois maximum.

Titre de séjour

• Le jeune étranger, dont le placement au pair est autorisé, reçoit une carte de séjour temporaire délivrée par la préfecture et portant la mention "étudiant". La durée de validité de la carte correspond à celle du placement et peut être éventuellement prolongée.

Lors de la demande en préfecture, les documents suivants doivent être notamment présentés :

- un visa de long séjour (sauf pour les personnes déjà installées en France et munie d'un titre de séjour "étudiants").
- l'accord de placement visé par la DDTEFP
- une inscription définitive à des cours de français.

A noter : le rôle de la DDTEFP consiste essentiellement à vérifier que les tâches demandées à l'étranger au pair sont conformes à celles prévues par l'accord européen sur le placement au pair et que la personne dispose du temps libre suffisant pour perfectionner ses connaissances en français.

Etudiants algériens

Le droit au travail des étudiants algériens est régi par l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, modifié en dernier lieu en 2001. Ces derniers restent soumis à autorisation de travail s'ils souhaitent exercer, à titre accessoire, une activité salariée durant leurs études.

Une demande d'autorisation doit être déposée auprès de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) du domicile.

Elle doit être accompagnée d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail. L'autorisation est limitée à 50 % de la durée annuelle du travail pour la branche ou la profession concernée.

L'action sociale des CROUS

Les CROUS disposent d'une équipe de 157 assistants sociaux exerçant dans les centres régionaux et les universités. Ils assurent un travail d'information, d'accueil, de soutien psychologique et d'aide morale et matérielle. Ils participent aussi à l'accueil et à l'intégration de près de 3 000 étudiants handicapés.

Le fonds national d'aide d'urgence (FNAU) est une aide ponctuelle de l'État qui permet aux CROUS d'accorder une aide financière exceptionnelle, d'un montant limité, aux étudiants en difficulté passagère.

Où faire la demande d'aide financière ?

Les aides sont sollicitées auprès des assistantes sociales qui présentent des dossiers anonymes à une commission du CROUS : celle-ci décide de l'attribution de l'aide sur la base de critères sociaux et universitaires.

Le dossier social étudiant

Depuis 1995, les œuvres universitaires gèrent l'ensemble des aides du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à travers le dossier social étudiant (DSE) qui regroupe un ensemble de données concernant les aides directes ou indirectes prévues pour l'étudiant français ou de l'Union européenne (bourses et/ou logement).

La gestion des bourses

Les CROUS gèrent :

- l'ensemble des bourses attribuées aux étudiants français ou de l'Union européenne par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, (bourses sur critères sociaux, compléments de mérite et de mobilité) à l'exception des allocations de recherche attribuées après le Master 2, sur des critères d'excellence universitaire ;

- la majeure partie des bourses du gouvernement français pour les étudiants étrangers (*voir : partie : L'étudiant étranger boursier du gouvernement français : p. 263*) ;

- les bourses provenant de legs ou de fondations ;

- les prêts d'honneur (pour les étudiants français en fin de scolarité qui ne peuvent prétendre à une bourse).

La politique culturelle des CROUS

La politique culturelle du réseau des œuvres universitaires et scolaires est menée dans chaque région en partenariat avec les universités et l'ensemble des partenaires institutionnels locaux (collectivités territoriales et locales, DRAC, DRJS, etc.) et naturellement avec les associations étudiantes.

Deux axes :

- faire en sorte que l'étudiant soit un acteur et un vecteur essentiel de la culture en lui apportant une aide déterminante, financière et matérielle : aide financière aux projets, aide logistique (prêt de salle spécialisée, prêt de matériel, etc.). En ce sens, le réseau des œuvres universitaires et scolaires entend favoriser toutes les formes d'engagement des jeunes dans la vie collective et associative,

- développer l'éveil et l'intérêt des étudiants pour la création artistique en facilitant au plan financier et tarifaire l'accueil du plus grand nombre à la diversité culturelle : musées, expositions, concerts, spectacles vivants, etc. Les initiatives culturelles tant institutionnelles qu'étudiantes sont nombreuses et traduisent la richesse des actions des CROUS.

Les domaines d'action des CROUS

Les services culturels des CROUS interviennent principalement dans 6 domaines :

- le soutien aux projets culturels et citoyens
- le soutien aux pratiques amateurs
- l'animation des résidences et des campus
- l'organisation d'opérations interrégionales d'intérêt national. Ce sont les divers concours lancés à destination des étudiants
- la gestion de salles de spectacles
- la mise en place d'une politique de tarifs préférentiels
- l'aide aux associations étudiantes culturelles et/ou d'intérêt général.

La réalisation de projets culturels et citoyens

Le dispositif "Culture-ActionS" est destiné à apporter aux étudiants un soutien financier dans leurs initiatives culturelles ainsi que dans des projets réalisant à la fois leurs aspirations personnelles et leur permettant d'être mieux reconnus pour leur apport à la vie de la Cité. Plus de 1000 projets sont ainsi soutenus chaque année par le biais du dispositif Culture-ActionS.

Deux fonds spécifiques permettent d'accompagner les projets étudiants :

- Le fonds Culture : il permet de financer des projets réalisés sous de multiples formes (festival, rencontres, concerts, expositions, etc.) dans un domaine artistique : théâtre, littérature, cinéma, photographie, arts graphiques, danse, musique, création multimédia, peinture, sculpture, etc.

- Le fonds ActionS : il est destiné au financement des projets étudiants relevant des domaines de l'engagement : citoyenneté, solidarité, environnement, sport, solidarité internationale, économie, ainsi que les projets d'animation des lieux de vie étudiante (résidences universitaires, restos U, campus, etc.)

Le montant des aides accordées est fixé par une commission régionale, en fonction de l'intérêt du projet et surtout de ses retombées pour les étudiants.

Le projet doit être cofinancé et accompagné d'un budget détaillé et rigoureux. Une aide méthodologique peut être apportée à l'étudiant par le service culturel (guides, annuaires, contacts institutionnels, montage de dossier, recherches de financements).

Les meilleurs projets étudiants financés par les CROUS concourent pour le prix national Culture-ActionS, organisé par le CNOUS. La remise des prix a lieu à Paris. Elle est accompagnée d'une présentation de l'action réalisée par le porteur de projet.

Le soutien aux pratiques amateurs

Cafétérias, Restos'U, Résidences universitaires, maison de l'étudiant sont ouverts aux "étudiants artistes" ou aux troupes étudiantes amateurs.

Les services culturels des CROUS mettent en relation les étudiants qui souhaitent organiser un concert, une pièce de théâtre, une rencontre, un débat avec les structures pouvant les accueillir.

Exemple: Salles spécialisées, caissons de répétition, salles de spectacles, etc. certains CROUS mettent à la disposition des étudiants musiciens et des troupes amateurs des lieux de répétition. De même, les CROUS mettent à disposition des étudiants des espaces d'exposition qui peuvent être situés selon les cas dans les restaurants universitaires ou dans des galeries d'art.

L'animation des résidences et des Campus

Pendant toute l'année universitaire, les CROUS proposent aux étudiants des spectacles ou des concerts dans les cités et restaurants universitaires. Des animations variées sont offertes à l'occasion de la semaine du goût, du printemps des poètes, du nouvel an chinois ou tout simplement lors de certains repas (repas à thème avec éventuellement spectacles de danse, théâtre, musique, etc.).

Des activités culturelles animées par des étudiants ou des intervenants professionnels sont organisées tout au long de l'année universitaire dans les résidences universitaires : ateliers ou clubs théâtre, écriture, danse, musique, échecs, photo, etc. Les étudiants peuvent proposer leur candidature pour devenir animateur ou s'inscrire dans les ateliers existants.

Les cités universitaires disposent également, selon les sites, d'équipements permettant aux étudiants résidents d'accéder à de nombreuses activités : foyers, bibliothèques, salles spécialisées (piano, ping-pong, informatique, TV, vidéo-clubs, etc.).

Les concours

Six concours nationaux ou internationaux sont organisés chaque année par les CROUS sous l'égide du CNOUS, dans des domaines aussi divers que :

- l'écriture de nouvelles
- la photographie
- la bande dessinée
- le court-métrage
- la musique
- et la danse depuis 2009 : Il est ouvert à tous les étudiants artistes qui doivent envoyer un DVD au CROUS de leur académie.

Dans chaque CROUS, un jury régional se réunit pour sélectionner les meilleures oeuvres qui concourent ensuite au niveau national.

Le dernier né dans la série des concours: le tremplin musical "Musiques de RU" organisé par le CROUS de Bordeaux, sous l'égide du CNOUS. Il est ouvert à tous les étudiants artistes qui doivent envoyer une maquette au CROUS de leur académie.

Renseignements et règlements auprès du service culturel des CROUS et sur le site internet et sur le site culture du CNOUS : *www.culture.cnous.fr*

Ce nouveau site mis en service en 2009 permet de retrouver toute l'actualité culturelle des CROUS et du CNOUS ainsi que d'obtenir des informations sur les concours, la cérémonie de remise de prix et les partenaires.

Les espaces culturels et la découverte d'univers artistiques variés

Certains CROUS (Besançon, Caen, Dijon, Nancy - Metz, Montpellier, La Réunion) gèrent des salles de spectacles qui proposent aux étudiants des programmations originales, souvent tournées vers la jeune création contemporaine.

Ces salles peuvent également être mises à la disposition de troupes étudiantes selon des modalités propres à chaque site.

Les services de billetterie

Mis en place dans certains CROUS, des services de billetterie permettent aux étudiants de bénéficier de places à tarif réduit pour des spectacles à l'affiche dans leur ville (théâtre, concerts, opéra, danse, variétés, etc.).

Les partenariats avec les associations étudiantes et / ou culturelles

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires, par sa vocation qui est d'aider et d'accompagner les étudiants dans de nombreux domaines (restauration, logement, bourses, action sociale et culturelle), est amené à travailler régulièrement et en étroite collaboration avec certaines associations étudiantes porteuses de projets culturels et ou d'intérêt général.

Les partenariats menés avec ces associations permettent d'offrir aux étudiants qui le souhaitent, la possibilité de s'investir dans des actions culturelles, citoyennes ou solidaires.

Ils permettent d'affirmer le rôle prépondérant du réseau au sein de la population étudiante.

L'Office Franco-Allemand pour la jeunesse

L´Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation au service de la coopération Franco-Allemande, créée en 1963 pour développer les relations entre la jeunesse française et la jeunesse allemande.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'action de l'OFAJ vise à faciliter la mobilité des étudiants et des jeunes chercheurs dans l'espace Franco-Allemand et international ainsi que l'acquisition de compétences-clés pour une carrière internationale.

L'OFAJ soutient des rencontres d'étudiants, des séminaires binationaux, etc. mais aussi des programmes individuels (bourses de séjours d'études, de stages pratiques, de séjours professionnels pour jeunes diplômés, de cours de langue intensif, etc.)

L'OFAJ s'appuie sur les réseaux entre partenaires universitaires et entre organismes en charge de la vie étudiante dans les deux pays, notamment le CNOUS et les CROUS, le Deutsches Studentenwerk et les Studentenwerke.

Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
51, rue de l´Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tél. : 01 40 78 18 18
Pour en savoir plus, se connecter sur le site internet : *www.ofaj.org*

Étudiants étrangers : l'accueil des œuvres universitaires

L'effort déployé par le réseau des œuvres universitaires pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers qui viennent en France dans le cadre de mobilités de tous types : les boursiers certes et les étudiants en échanges structurés entre établissements mais aussi la grande masse des étudiants étrangers individuels.

Au delà de la question du logement, ce sont les dispositifs d'accueil globaux qui sont mis en place par les centres régionaux. Parmi les mesures que cette enquête signale il faut retenir particulièrement :

- les cellules logement en ville qui mettent à disposition des étudiants une offre de logement chez des bailleurs privés. Dans certains CROUS ont été organisées des campagnes de communication très pertinentes à base de cartes postales, pour inciter les propriétaires à accueillir des étudiants ou en ciblant des populations particulières, par exemple des personnes âgées disposant de chambres à échanger contre des services.

- les dispositifs d'aide pour les dépôts de garantie ou de caution solidaire exigés par les bailleurs ;

- les résidences internationales qui permettent d'accueillir chercheurs et enseignants étrangers ;

- l'aide sociale d'urgence, qui est largement utilisée pour secourir des étudiants étrangers en difficulté ;
- les guichets uniques et les espaces de rentrée qui regroupent l'ensemble des services et administrations auxquels les étudiants doivent s'adresser pour leur installation : préfecture, logement, banque, CAF, universités, etc.

les étudiants relais, à la rentrée, et les tuteurs tout au long de l'année ;
- les activités culturelles organisées pour les étudiants en général ou spécifiquement pour les étudiants étrangers :
- réception d'accueil, de départ, à l'occasion des fêtes,
- repas gastronomiques régionaux, dîners de Noël,
- visites de sites touristiques, culturels, voire industriels,
- journées, week-ends, excursions, voyages, croisières,
- offre de livres sur la région,
- places dans les spectacles de la ville, etc.

De plus en plus ces mesures font l'objet de conventions entre les CROUS et les établissements d'enseignement supérieur, dans une logique de politique de site qui intéresse les collectivités locales. Des informations utiles sont disponibles sur les sites internet des différents CROUS aux rubriques "étudiants étrangers" ou "international".

Sur le site du CNOUS se trouve également de multiples informations en particulier sur les deux points d'accueil bien connus des étudiants du monde entier :

- l'espace accueil à Roissy (Terminal 2 F niveau Arrivée porte 4) ouvert tous les jours de 7h à 22h.

- l'espace accueil rue Jean Calvin à Paris (5e), à proximité des services de la SDAI indispensable à cet accueil intégré.

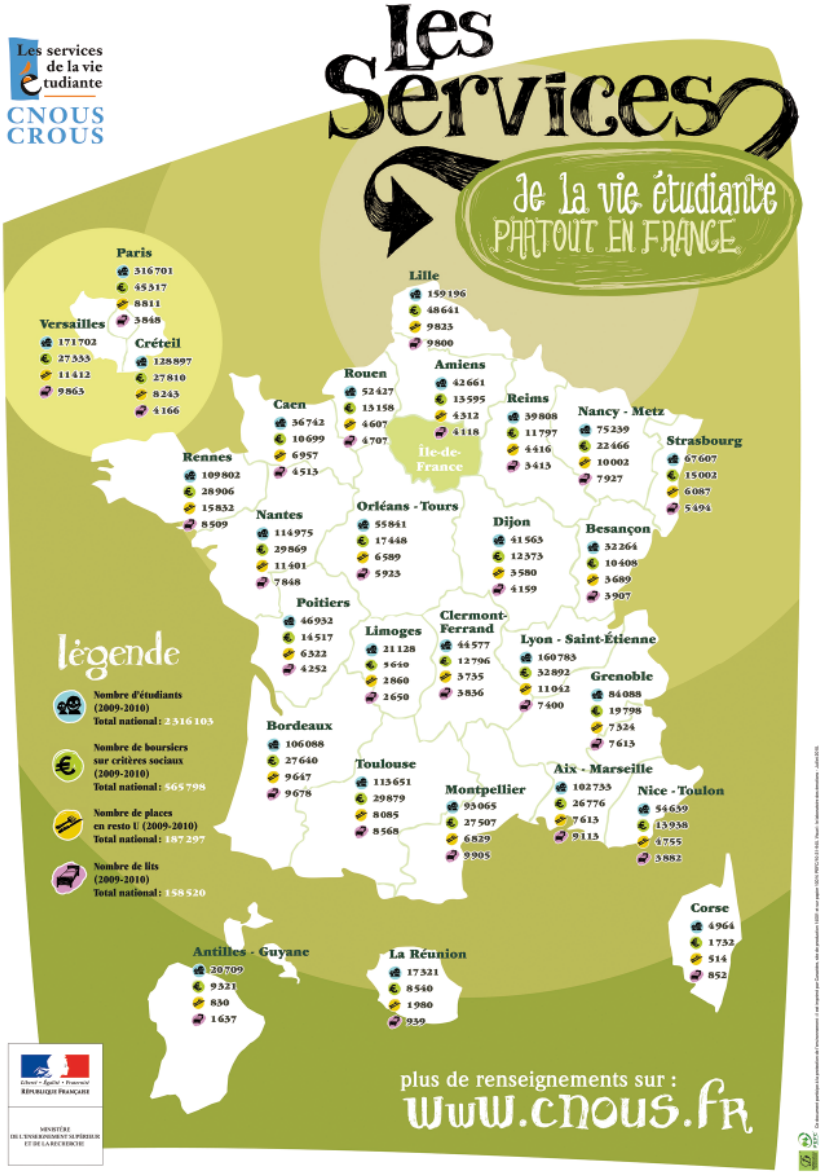
Les services de la vie étudiante
CNOUS CROUS
Les Services de la vie étudiante PARTOUT EN FRANCE
Paris 316 701 45 317 8811 3848
Versailles 171 702 27 333 11 412 9863
Créteil 128 897 27 810 8243 4166
Lille 159 196 48 641 9823 9800
Rouen 52 427 13 158 4607 4707
Amiens 42 661 13 595 4312 4118
Caen 36 742 10 699 6957 4513
Île-de-France
Reims 39 808 11 797 4416 3413
Nancy - Metz 75 239 22 466 10 002 7927
Strasbourg 67 607 15 002 6087 5494
Rennes 109 802 28 906 15 852 8509
Nantes 114 975 29 869 11 401 7848
Orléans - Tours 55 841 17 448 6589 5923
Dijon 41 563 12 373 3580 4159
Besançon 32 264 10 408 3689 3907
Poitiers 46 932 14 517 6322 4252
Limoges 21 128 9640 2860 2650
Clermont-Ferrand 44 577 12 706 3735 3836
Lyon - Saint-Étienne 160 783 32 892 11 042 7400
Grenoble 84 088 19 798 7324 7613
Bordeaux 106 088 27 640 9647 9678
Toulouse 113 651 29 879 8085 8568
Montpellier 93 065 27 507 6829 9905
Aix - Marseille 102 735 26 776 7613 9115
Nice - Toulon 54 659 13 938 4755 5882
Corse 4964 1732 514 852
Antilles - Guyane 20 709 9321 830 1637
La Réunion 17 321 8540 1980 939
légende
Nombre d'étudiants (2009-2010) Total national : 2 316 103
Nombre de boursiers sur critères sociaux (2009-2010) Total national : 565 798
Nombre de places en resto U (2009-2010) Total national : 187 297
Nombre de lits (2009-2010) Total national : 158 520
plus de renseignements sur :
www.cnous.fr
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Pratique

Les Centres régionaux et locaux des œuvres universitaires et scolaires

Légende des adresses : ➥ Centre régional (CROUS)
➤ Centre local (CLOUS) ou antenne d'accueil

• Aix-Marseille
➥ 6 avenue Benjamin Abram
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. : 04 42 16 13 13

➤ 3 Place Victor Hugo,
13331 Marseille Cedex 3
Tél. : 04 91 62 83 70
www.crous-aix-marseille.fr

• Amiens
➥ 25, rue Saint Leu
BP 541
80005 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 71 24 00
www.crous-amiens.fr

• Antilles-Guyane
➥ Campus universitaire de Fouillole
BP 444
97164 Pointe-à-Pitre Cedex
Tél. : 05 90 89 46 60

➤ Cité Universitaire de Kourou
Quartier Branly
BP 705
97387 Kourou cedex
Tél. : 05 94 37 85 00

➤ Résidence Universitaire de Schoelcher
BP 7208
97275 Schoelcher Cedex
Tél. : 05 96 61 36 73
www.crous-antillesguyane.fr

• Besançon
➥ 38, avenue de l'Observatoire
BP 31021
25001 Besançon Cedex 3
Tél. : 03 81 48 46 62
www.crous-besancon.fr

• Bordeaux
➥ 18, rue du Hamel
CS 11616
33080 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 33 92 00

➤ 7, rue Saint-John Perse,
64000 Pau
Tél. : 05 59 30 89 00
www.crous-bordeaux.fr

• Caen
➥ 23, avenue de Bruxelles
BP 85153
14070 Caen Cedex 5
Tél. : 02 31 56 63 00
www.unicaen.fr

• Clermont-Ferrand
➥ 25, rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 34 44 00
www.crous-clermont.fr

• Corte
➥ 22, avenue Jean Nicoli
BP 55
20250 Corte
Tél. : 04 95 45 30 00
www.crous-corse.fr

• Créteil
➥ 70, avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Tél. : 01 45 17 06 60
www.crous-creteil.fr

Pratique

Les Centres régionaux et locaux des œuvres universitaires et scolaires

• Dijon
➥ 3, rue du Docteur Maret
BP 51250
21012 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 40 40 40
www.crous-dijon.fr

• Grenoble
➥ 5, rue d'Arsonval
BP 187,
38019 Grenoble Cedex
Tél. : 0825 001 049

➤ 17, rue du Chaney
73000 Jacob Bellecombette
Tél. : 04 79 69 57 45
www.crous-grenoble.fr

• La Réunion
➥ 20, rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
La Réunion
Tél. : 02 62 48 32 32
http://crous-reunion.fr

• Lille
➥ 74, rue de Cambrai
59043 Lille Cedex
Tél. : 03 20 88 66 00

• Valenciennes
➤ Rue du chemin vert
59326 Valenciennes Cedex
Tél. : 03 27 28 39 60
www.crous-lille.fr

• Limoges
➥ 39 G, rue Camille Guérin
87036 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 43 17 00
www.crous-limoges.fr

• Lyon - Saint-Étienne
➥ 59, rue de la Madeleine
69365 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 80 17 70

➤ 11, rue Tréfilerie
42023 Saint Étienne Cedex
Tél. : 04 77 81 85 50
www.crous-lyon.fr

• Montpellier
➥ 2, rue Monteil
BP 5053
34033 Montpellier Cedex 1
Tél. : 04 67 41 50 00
Accueil des Étudiants Internationaux :
Tél. : 04 67 41 50 38

➤ Perpignan
54, avenue Paul Alduy
BP 41025
66101 Perpignan Cedex 1
Tél. : 04 68 50 99 62
www.crous-montpellier.fr

• Nancy - Metz
➥ 75, rue de Laxou
54042 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 91 88 00

➤ 42 Île-du-Saulcy
BP 60587
57010 Metz Cedex
Tél. : 03 87 31 61 61
www.crous-nancy-metz.fr

Pratique

Les Centres régionaux et locaux des œuvres universitaires et scolaires

• Nantes
➥ 2, boulevard Guy Mollet
BP 52213
44322 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 37 13 13

➤ 35, boulevard du Roi René
BP 85128
49051 Angers Cedex 2
Tél. : 02 41 25 45 80

➤ 22 Boulevard Charles Nicolle
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 28 60 70
www.crous-nantes.fr

• Nice - Toulon
➥ 18, avenue des Fleurs
06050 Nice Cedex 1
Tél. : 04 92 15 50 50

➤ Avenue de l'Université
BP 60127
83957 La Garde Cedex
Tél. : 04 94 08 83 00
www.crous-nice.fr

• Orléans - Tours
➥ 17, avenue Dauphine,
45072 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 22 61 61

➤ Hall du Forum
Maison de l'étudiant
rue de Tours
45072 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 24 27 00

➤ Boulevard de Lattre-de-Tassigny
37041 Tours Cedex
Tél. : 02 47 60 42 42
www.crous-orleans-tours.fr

• Paris
➥ 39, avenue Georges Bernanos
75231 Paris Cedex 05
Tél. : 01 40 51 36 00
www.crous-paris.fr

• Poitiers
➥ 15, rue Guillaume VII Le Troubadour
BP 629
86022 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 60 88 00

➤ 15, rue de Vaux de Foletier
17026 La Rochelle
Tél. : 05 46 28 21 30
www.crous-poitiers.fr

• Reims
➥ 34, boulevard Henry Vasnier
BP 2751
51063 Reims Cedex
Tél. : 03 26 50 59 00
www.crous-reims.fr

• Rennes
➥ 7, place Hoche
CS 26428
35064 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 84 31 31

➤ 2, avenue Le Gorgeu
BP 88710
29287 Brest Cedex
Tél. : 02 98 03 38 78
www.crous-rennes.fr

• Rouen
➥ 3, rue d'Herbouville
76042 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 32 08 50 00

➤ 41, rue Casimir Delavigne
76600 Le Havre
Tél : 02 35 19 74 74
www.crous-rouen.fr

Pratique

Les Centres régionaux et locaux des œuvres universitaires et scolaires

• **Strasbourg**
➥ 1, quai du Maire-Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 21 28 00

➤ Maison de l'étudiant
1, rue Werner
68093 Mulhouse Cedex
Tél. : 03 89 33 64 64
http://crous-strasbourg.fr

• **Toulouse**
➥ 58, rue du Taur
BP 7096
31070 Toulouse Cedex 7
Tél. : 05 61 12 54 00
www.crous-toulouse.fr

• **Versailles**
➥ 145 bis, boulevard de la Reine
BP 563
78005 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 24 52 00
www.crous-versailles.fr

➤ 55, avenue du Général de Gaulle
92160 Antony
Tél. : 01 46 74 63 71

➤ 8, allée de l'Université
92001 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 32 00

LE SPORT UNIVERSITAIRE EN FRANCE

Le sport universitaire en France relève :

1/ dans les universités, du Service Universitaire (ou Inter Universitaire) des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S ou S.I.U.A.P.S.), chargé de la gestion et du bon fonctionnement des équipements sportifs universitaires et du développement de la pratique sportive chez les étudiants. De nombreuses universités perçoivent un droit sportif auprès des étudiants.

2/ dans les Grandes Ecoles, des services des sports qui s'occupent de la pratique sportive de leurs étudiants. La situation dans les "écoles" est très diversifiée. Il existe des écoles de statut privé et des écoles publiques. Les activités sportives peuvent être obligatoires.

3/ des Associations Sportives d'étudiants qui permettent aux étudiants de tout établissement d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, IUT, BTS, écoles paramédicales, etc.) de participer à des rencontres sportives de type corporatif au sein de la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire). Elle a pour mission notamment de promouvoir et d'organiser la pratique de la compétition sportive pour les étudiants de l'Enseignement Supérieur, Universités ou Ecoles. Chaque étudiant paie une licence.

4/ des Clubs Universitaires regroupés en Union Nationale des Clubs Universitaires (U.N.C.U.) qui sont des associations ayant passé des conventions avec des universités. Ils assument avec constance une vocation de trait d'union entre étudiants et non étudiants, de carrefour entre l'université et la cité. Ils sont à la fois devanture de l'université sur la cité et fenêtre ouverte pour la cité sur l'université. Les étudiants peuvent participer aux activités sportives mais aussi aux tâches de gestion ou d'animation. Chaque étudiant peut s'inscrire au club universitaire à un tarif étudiant.

Observation : les UFR STAPS (Unité de Formation et de Recherche des Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives) ou des facultés des Sciences du Sport et de l'Education Physique et Sportive. Elles ont une mission de formation et de recherche dans la filière "métiers du sport et activités physiques et sportives". Les effectifs étudiants en STAPS sont en constante progression.

Terrains et installations : ce sont les S(I) UAPS et les services des sports de certaines collectivités locales qui gèrent les centres sportifs et les terrains.

Entraînement : les entraînements pour tout le public universitaire sont organisés par les S(I)UAPS, les services des sports des grandes écoles et autres établissements de l'enseignement supérieur ainsi que les associations sportives affiliées à la FFSU.

La pratique du sport universitaire n'est pas gratuite : une cotisation est demandée à l'adhérent.

La Cité internationale universitaire de Paris propose plus de 50 activités sportives aux étudiants, qu'ils soient ou non résidents : de l'escrime à la capoeira, du tennis au taekwando, toutes les couleurs du sport : *www.ciup.fr/sport.htm*

La FFSU a pour missions :

- la promotion et l'organisation de la pratique de la compétition sportive amateur ;
- la conciliation entre la pratique sportive et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur ;
- la délivrance des titres de champion de France universitaire ;
- la représentation du sport universitaire français auprès des instances sportives nationales et internationales.

La FFSU, c'est :
90 000 licenciés ;
28 comités régionaux du sport universitaire (CRSU) et dans certains départements des comités départementaux du sport universitaire (CDSU).
Ses activités :
Elle compte 55 sports individuels et 9 sports collectifs et organise 38 championnats et 26 coupes de France.

La FFSU, en plus de ses missions nationales, participe avec ses équipes de France universitaires à des rencontres internationales (Championnats du monde universitaire) et tous les deux ans, aux Universiades, véritables Jeux Olympiques Universitaires, réunissant 160 pays et 10 000 participants.

Ses formations : formation d'arbitres, juges, animateurs, dirigeants, organisateurs de manifestations sportives.

Pratique

Les directions régionales de la FFSU

• Aix-Marseille
16, rue Bernard du Bois
13001 Marseille
Tél. : 04 91 90 91 38
E-mail : *sport-u-marseille@wanadoo.fr*
www.sports-u-marseille.com

• Amiens
IUT, avenue des Facultés
80000 Amiens
Tél. : 03 22 53 40 08
E-mail : *crsu.amiens@wanadoo.fr*
www.crsu-amiens.fr.com

• Antilles-Guyane
CRSU - BP 250
Campus de Fouillole
97157 Pointe à Pitre Cedex
Tél. : 05 90 48 92 78
E-mail : *tony.feuillard@univ-aq.fr*

SUAPS - Univ. Antilles-Guyanne - BP 7209
97233 Schoelcher
Tél. : 05.96.72.73.21
E-mail : *suaps@martinique.univ-ag.fr*

• Besançon
Gymnase universitaire de la Bouloie
Rue Laplace
25000 Besançon
Tél. : 03 81 66 61 16
E-mail : *crsu.besancon@univ-fcomte.fr*

• Bordeaux
Stadium Rocquencourt
Domaine universitaire
18 avenue Jean Babin
33600 Pessac
Tél. : 05 57 35 60 51 ou 05 57 35 60 50
E-mail : *crsu33@wanadoo.fr*

• Caen
Esplanade de la Paix
14032 Caen Cedex
Tél. : 02 31 56 55 54
E-mail : *crsu.basse-normandie@unicaen.fr*
www.unicaen.fr

• Clermont-Ferrand
30, rue Etienne Dolet
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 29 39 40
E-mail : *ffnsuclermont-fd@wanadoo.fr*
www.sport-u-clermont.com

• Corse
Université de Corte
20250 Corte
Tél. : 04 95 45 02 02
E-mail : *franceschi@univ-corse.fr*

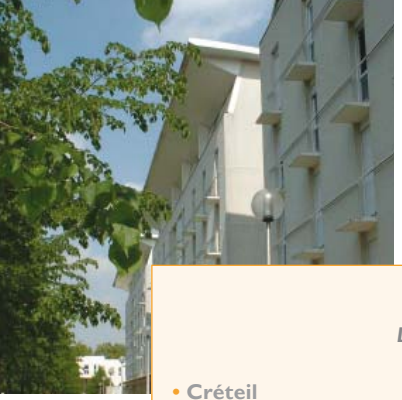

Pratique

Les directions régionales de la FFSU

• Créteil
2, rue Tirard
94000 Créteil
Tél. : 01 48 99 64 00
E-mail : *crsucreteil@free.fr*
www.sport-u-idf.com

• Dijon
Maison des sports, campus universitaire
Montmuzard - BP 27877
21078 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 39 67 91
E-mail : *fnsu-crsu@u-bourgogne.fr*

• Grenoble
Domaine universitaire
allée de la Passerelle
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. : 04 76 82 44 10
E-mail : *crsu@ujf-grenoble.fr*
www.sport-u-grenoble.com

• Lille
CSU, 180, avenue Gaston Berger
59000 Lille
Tél. : 03 20 52 59 91
E-mail : *crsu.lille@orange.fr*
www.sport-u-lille.com

• Limoges
Gymnase universitaire de la Borie
185, rue A. Thomas
87100 Limoges
Tél. : 05 55 77 43 20
E-mail : *ffsportu@unilim.fr*
www.unilim.fr

• Lyon
43, boulevard du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
Tél. : 04 72 44 80 89
E-mail : *ffsulyon@univ-lyon1.fr*
www.sport-u-lyon.com

• Montpellier
Centre Sportif Universitaire
532, avenue du Pr. Emile Jeanbrau
34090 Montpellier
Tél. : 04 67 14 39 18
E-mail : *ffsu@univ-montp2.fr*
www.sport-u-montpellier.com

• Nancy-Metz
Pôle universitaire européen
34, cours Léopold
54052 Nancy Cedex
Tél. : 03 54 40 54 31
E-mail : *sportu@europole.u-nancy.fr*
www.sport-u-nancy.com

• Nantes
1, rue Douarnenez
44300 Nantes
Tél. : 02 40 94 49 50
E-mail : *sportunantes@free.fr*
www.sport-u-nantes.com

• Nice
CSU Valrose
65, avenue de Valrose
06100 Nice
Tél. : 04 93 84 99 17
E-mail : *ffsportu@unice.fr*
www.sport-u-nice.com

Pratique

Les directions régionales de la FFSU

• Orléans-Tours
Maison des sports
1240, rue de la Bergeresse
45160 Olivet
Tél. : 02 38 49 88 88
E-mail : *crsportu.orleans@wanadoo.fr*
www.sport-u-orleans.com

• Paris
CIUP - Espace Sud
9 F boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 43 13 13 60
ou : 01 43 13 13 61
E-mail : *crsuparis@wanadoo.fr*
www.sport-u-idf.com

• Poitiers
2 bis, allée Jean Monnet
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 36 62 90
E-mail : *ffsportu.poitiers@wanadoo.fr*
www.sport-u-poitiers.com

• Reims
UFR Sciences
Moulin de la Housse
BP 1039
51687 Reims Cedex 2
Tél. : 03 26 9131 31
E-mail : *ffsu@univ-reims.fr*
www.sport-u-reims.com

• Rennes
Université II, la Harpe
2, rue du Doyen Denis-Leroy
35044 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 14 20 31
E-mail : *ffsportu.rennes@freesbee.fr*
http://ffsportu.rennes.free.fr

• La Réunion
SUAPS
15, avenue René Cassin
BP 7151
97715 Saint-Denis Cedex 09
Tél. : 00 262 93 83 59
E-mail : *ffsu@univ-reunion.fr*

• Rouen
CSU, 33 boulevard Siegfried
76821 Mont Saint Aignan Cedex
Tél. : 02 32 10 07 03
E-mail : *crsu@univ-rouen.fr*
www.sport-u-hnormandie.com

• Strasbourg
CSU, rue Gaspard Monge
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 60 55 96
E-mail : *fnsu.strasbourg@wanadoo.fr*
www.sport-u-strasbourg.com

• Toulouse
Université Paul Sabatier - Bâtiment 1A,
118, route de Narbonne
31062 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 55 65 00
E-mail : *sportu.toulouse@cict.fr*
www.sportu-toulouse.com

• Versailles
FF Sport U - CR Sport U Versailles
BP 146
92185 Antony Cedex
Tél. : 01 46 74 63 93
E-mail : *fnsuver@club-internet.fr*
www.sport-u-idf.com

Le siège de la FFSU
FF SPORT U
108 avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : 01 58 68 22 75
E-mail : *federation@sport-u.com*
www.sport-u.com

LA SECURITE SOCIALE ET LES MUTUELLES ETUDIANTES

Sécurité sociale

La couverture sociale obligatoire

La couverture sociale normale d'un étudiant, qu'il soit de nationalité française ou étrangère, se fait par l'affiliation au régime étudiant de la Sécurité sociale qui n'est que la forme adaptée du régime général de la Sécurité Sociale en France (*voir : chapitre 4 : p. 114*).

Les ressortissants de l'EEE (Espace Economique Européen), qui se rendent en France pour y poursuivre des études, peuvent être exonérés de la cotisation du régime étudiant s'ils sont en possession de l'un des formulaires suivants : E106, E109, E111, E128, E121 ou encore d'une attestation d'affiliation à un régime d'assurance maladie conventionnel ou d'assurance maladie privée les couvrant eux-mêmes et les membres de leur famille qui les accompagnent le cas échéant, pour l'ensemble des risques auxquels ils peuvent être exposés pendant leur séjour en France.

Cette attestation d'assurance maladie devra être de la même durée que celle de l'année universitaire (soit du 1er octobre au 30 septembre suivant).

L'affiliation à la sécurité sociale s'effectue en même temps que l'inscription administrative universitaire, moyennant le paiement d'une cotisation.

Les étudiants boursiers du gouvernement français sont exonérés du paiement de cette cotisation.

Conditions d'affiliation

Pour avoir droit à la Sécurité Sociale étudiante, il faut :

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la Sécurité sociale ;
- avoir moins de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire en cours ; l'âge limite peut être reculé dans certains cas (longue maladie ou maternité, études universitaires longues) ;
- présenter obligatoirement un document ou un titre attestant la régularité du séjour.

Les remboursements

La Sécurité sociale fixe des tarifs appelés tarifs de convention (TC). L'affiliation à la Sécurité sociale donne droit à des remboursements dont le pourcentage est calculé sur la base des tarifs de convention (entre 60 % et 100 % du TC selon leur nature). C'est la raison pour laquelle une complémentaire santé proposée par les mutuelles étudiantes, est indispensable pour combler la différence entre le TC et le remboursement de la Sécurité Sociale, voir éventuellement pour couvrir les frais supérieurs au TC (dépassements).

La couverture maladie universelle

La loi du 27 juillet 1999 institue au 1er janvier 2000 une couverture maladie universelle, couvrant les prestations de base (C.M.U.) et les prestations mutualistes (C.M.U. complémentaire). Si la C.M.U. de base ne concerne pas la majorité des étudiants étrangers, puisqu'ils sont le plus souvent affiliés au régime étudiant de Sécurité Sociale, les prestations mutualistes peuvent concerner les étudiants étrangers répondant à certains critères de résidence et de ressources. Chaque bénéficiaire de la C.M.U. complémentaire désigne pour la gérer un organisme d'assurance maladie, soit un organisme complémentaire qui peut être une mutuelle étudiante. Pour plus de renseignements sur la CMU, adressez-vous à la caisse primaire d'assurance maladie de votre lieu d'études.

Les mutuelles étudiantes

En France, les étudiants bénéficient de leur propre Régime de Sécurité sociale. Ce sont les Mutuelles Etudiantes qui, par délégation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, gèrent ce régime.

Au total, 11 mutuelles ont délégation pour cette gestion ; 10 sont régionales, 1 seule est nationale. A côté de cette gestion de la Sécurité sociale qui ne rembourse qu'une partie des frais de santé, ces mutuelles proposent, pour des cotisations relativement faibles, des complémentaires santé adaptées aux besoins et attentes des étudiants. Ces complémentaires santé varient selon les mutuelles mais toutes visent à permettre aux étudiants les meilleurs remboursements possibles.

Il est important pour un étudiant, avant toute souscription, de regarder le niveau de remboursement proposé. Le tarif est un élément fort, mais il est préférable de payer quelques euros supplémentaires et avoir ainsi un remboursement supérieur et un service plus étendu et adapté à ses besoins.

Ces mutuelles remboursent tout ou partie du ticket modérateur, c'est-à-dire la différence entre le tarif de la Sécurité sociale pour les soins, la pharmacie et l'hospitalisation et le remboursement de la Sécurité sociale.

A côté de ces remboursements santé, les mutuelles, pour répondre aux besoins des étudiants, proposent également la couverture du risque Responsabilité Civile (accident causé à autrui), Accident, Invalidité ou Assistance. Ces offres sont élargies par des assurances auto, habitation, stages à l'étranger, etc.

La Mutuelle des Etudiants

Parmi les 11 mutuelles gérant la Sécurité sociale, La Mutuelle des Etudiants (LMDE) est la seule mutuelle nationale. Implantée en métropole et en Outre Mer, la LMDE propose pour accueillir les étudiants : 153 agences et points de contact, un centre d'appel téléphonique avec des téléconseillers parlant anglais et espagnol.

Pour joindre téléphoniquement la LMDE, composer le 3260 et dire "LMDE" (0,15 € TTC/mn).

Au service des étudiants, la LMDE a mis en place de nombreux accords "tiers payant" avec des pharmacies, des hôpitaux et des cliniques. Ces accords permettent aux étudiants de ne pas avancer de frais ; les étudiants sont ainsi dispensés de tout ou partie du règlement de ses dépenses de santé.

En matière de complémentaires santé, la LMDE a une offre élargie avec cinq niveaux de couverture.

La LMDE étant consciente qu'une bonne santé est liée à une bonne prévention des risques, elle intègre dans ses complémentaires santé un volet prévention important : prise en charge de vaccins, forfait pilules, forfait préservatif, forfait protection auditive.

La mobilité étudiante étant une réalité pour la LMDE, elle permet aux étudiants démunis de toute couverture santé, ce qui peut arriver les semaines ou les mois qui précèdent une année universitaire, de souscrire la garantie " Couverture Etudiants Etrangers".

La LMDE propose également diverses assurances dont une Responsabilité Civile / Assistance, des assurances logement (de la cité Universitaire à l'appartement en co-location), des assurances auto ou moto et enfin des assurances pour les stages à l'étranger.

La LMDE, avec les Banques Populaires, son partenaire bancaire, a permis de construire une offre permettant de faciliter d'accès au logement : www.labanquedesetudiants.com

Depuis 2007, le CNOUS a sélectionné la LMDE comme gestionnaire unique des complémentaires santé pour les Boursiers du Gouvernement Français (BGF) et les Boursiers d'un Gouvernement Etranger (BGE).

Pour toute information :

La Mutuelle des Etudiants
37, rue Marceau
BP 210
94203 Ivry-sur-seine
Tél. : 3260 dites "LMDE" (0,15 € TTC/mn)
www.lmde.fr
Les points d'accueil de la LMDE figurent en Annexes, Adresses utiles, p.190.

L'USEM

Les 6 mutuelles Étudiantes Régionales de l'USEM (Union nationale des Sociétés Étudiantes Mutualistes régionales) et les 4 mutuelles de la FEDEME (Fédération des mutuelles étudiantes) gèrent la santé des étudiants :

- gestion du régime étudiant de Sécurité Sociale
- mutuelles complémentaires santé
- actions de prévention santé
- service spécialisé pour l'accueil des étudiants étrangers

Les mutuelles étudiantes régionales assurent les remboursements sur l'ensemble du territoire avec une organisation permettant de prendre en compte les spécificités locales :

- la MEP : (Mutuelle des Etudiants de Provence) couvre les régions PACA, Languedoc-Roussillon et Corse ;
- la MGEL : (Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est) est en Alsace-Lorraine et Champagne-Ardennes ;
- la SMEBA : (Société Mutualiste des Etudiants de Bretagne Atlantique) est présente en Bretagne et en Pays de Loire;
- la SMECO : (Société Mutualiste des Etudiants du Centre Ouest) dans les régions Centre et Poitou-Charente ;
- la SMENO : (Société Mutualiste des Etudiants du Nord-Ouest) couvre le Nord Pas-de-Calais, la Normandie et la Picardie;
- la SMERAG : (Société Mutualiste des Etudiants de la Région Antilles Guyane) couvre les Antilles Guyane ;
- la SMEREB : (Société mutualiste des Etudiants des Régions Bourgogne et Franche-Comté) est présente en Bourgogne et en Franche-Comté ;
- la SMEREP : (Société Mutualiste des Etudiants de la Région Parisienne) est la mutuelle de l'Ile-de-France ;
- la SMERRA : (Société Mutualiste des Etudiants de la Région Rhône-Alpes et Auvergne) couvre les régions Rhône-Alpes et Auvergne ;
- VITTAVI est présente en Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin et sur l'Île de la Réunion.

Tandis que la SEM (Société des Etudiants Mutualistes), également membre de l'USEM, gère au niveau national pour le compte de certaines mutuelles régionales, les dossiers des étudiants sans couverture sociale ainsi que les dossiers des boursiers étrangers.

Pour toute information :
USEM
250 rue Saint Jacques
75005 Paris
Tél. : 01 44 18 37 87
www.usem.fr

Les adresses de toutes les mutuelles régionales et de leurs antennes locales figurent en Annexes p. 212.

Pour les retrouver, consultez également le site internet : *www.secuetudiante617.fr*

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Une bonne connaissance de la langue française est l'une des conditions de la réussite d'un séjour en France. Pour un séjour d'études en France, il importe de pouvoir prendre des notes, faire des exposés, rédiger des travaux, lire de la documentation et passer des contrôles et des examens.

Les besoins linguistiques

Maîtriser la langue, c'est comprendre les modes de pensée et de vie des français et s'intégrer dans leur vie quotidienne. Faire un séjour d'études devient alors une expérience humaine d'échanges et d'enrichissement personnel.

Apprendre le français avant de partir

Outre l'exigence d'une compréhension minimale requise pour passer le test d'évaluation linguistique, il vaut beaucoup mieux apprendre le français avant de partir. C'est un gain de temps et une bonne préparation pour un séjour en France.

L'ambassade de France communique à l'étudiant les possibilités offertes dans sa ville ou sa région : en général, un Institut français ou une Alliance française.

Pour atteindre un niveau acceptable, il faut suivre au moins une année complète de cours réguliers, participer à des conversations en français, écouter des émissions de radio, lire des journaux et des livres.

Apprendre le français en France

La labellisation des centres de français langue étrangère en France

L'Etat a engagé une démarche d'assurance qualité auprès des centres de français langue étrangère implantés sur le territoire français. Cette démarche doit permettre d'identifier, de reconnaître et de promouvoir les lieux de formation dont l'offre linguistique et les services présentent les garanties de qualité attendues. Un label "Qualité français langue étrangère" est délivré, par une commission interministérielle aux centres répondant positivement à cette démarche qualité.

La mise en oeuvre de cette labellisation a été confiée au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) par les Ministères des Affaires étrangères et européennes, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et de la communication. Le label est accordé pour une durée minimale de quatre ans.

Les centres de français langue étrangère en France

Un répertoire édité par le CIEP, présente la liste des centres de français langue étrangère labellisés "qualité français langue étrangère" : *www.qualitefle.fr*. Ce document est destiné principalement au réseau culturel français à l'étranger. Il constitue un instrument précieux pour quiconque, étudiant ou professionnel, souhaite construire son propre parcours d'apprentissage de la langue française en France. Certains de ces établissements sont adhérents de groupes professionnels tels que l'ADECUEFE, l'Alliance française, Groupement FLE, l'Office national, l'UNOSEL, SOUFFLE (*voir : page 102*). Ce répertoire est disponible en français, allemand, anglais et espagnol.

L'offre de certification en Français langue étrangères

Les ministères français de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche proposent une large gamme de certifications en français (diplômes et tests) pour valider les compétences en français, depuis le premier apprentissage jusqu'aux niveaux les plus avancés. L'offre est adaptée à tous les publics et harmonisée sur l'échelle à 6 niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Les diplômes nationaux : DILF, DELF et DALF

DILF - Diplôme initial de langue française. Le DILF est un diplôme de français langue étrangère évaluant les premiers apprentissages (niveau A1.1 du Cadre européen commun de référence pour les langues). Il constitue une première étape vers le DELF et le DALF.
DELF - Diplôme d'études en langue française.
DALF - Diplôme approfondi de langue française.

Présentation générale du DELF, DALF

Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour certifier les compétences en français des candidats étrangers. Le DELF et le DALF se composent de **6 diplômes indépendants**, correspondant aux six niveaux du *Cadre européen de référence pour les langues.*

Les épreuves peuvent être présentées dans 1000 centres d'examens agréés répartis dans 164 pays dont la France.

Les diplômes DELF et DALF tiennent compte :
- des normes internationales de conception d'épreuves
- de l'harmonisation sur le Cadre européen commun de référence pour les langues.

Ces diplômes sont placés sous l'autorité de la Commission nationale du DELF et du DALF dont le siège est au CIEP et qui regroupe des représentants du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère des Affaires étrangères et européennes et de la conférence des présidents d'université.

CECR	DELF/DALF	Utilisateur
A1.1	DILF	élémentaire
A1	DELF A1	
A2	DELF A2	
B1	DELF B1	indépendant
B2	DELF B2	
C1	DALF C1	expérimenté
C2	DALF C2	

Les **6 diplômes DELF - DALF** sont totalement indépendants. Ainsi, le candidat, en fonction de son niveau, peut s'inscrire directement à l'examen de son choix.

A chaque niveau **les 4 compétences** sont évaluées : compréhension orale et production orale, compréhension des écrits et production écrite.

Informations complémentaires :
www.ciep.fr/delfdalf/index.php

Renseignements pratiques

Qui peut s'inscrire ?

Vous souhaitez valoriser vos compétences en français à des fins personnelles ou professionnelles ?

Vous pouvez présenter le DELF et/ou le DALF, que vous soyez étranger ou français établi dans un pays non francophone.

A quel diplôme?

Les différents DELF ou DALF sont **indépendants** : vous pouvez donc vous présenter librement à **l'examen de votre choix**. Vous pouvez également vous présenter à plusieurs diplômes lors d'une même session.

Où s'inscrire?

Les inscriptions se font **directement** dans les centres d'examen, à l'étranger comme en France. Vous pouvez vous inscrire dans un même pays ou dans des pays différents et sans limitation dans le temps.

Quels sont les coûts d'inscription ?

A l'étranger, **le coût de l'inscription** à chaque diplôme est fixé par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France et la Commission nationale. En France, il est fixé par les rectorats. Pour connaître les tarifs, entrez en contact avec le centre d'examen de votre choix.

DELF version junior

La version junior du DELF est construite sur la même structure que le DELF version tous publics. Seuls les thématiques diffèrent : les supports tiennent compte des centres d'intérêt des jeunes.

Elle est réservée à un public en âge de scolarisation dans le secondaire et donne droit à la délivrance d'un diplôme identique à celui de la version tous publics.

Le test de connaissance de français : le TCF

Le TCF, et ses adaptations à des publics spécifiques sont standardisés et calibrés. Le TCF situe le candidat, pour chaque compétence langagière, sur l'un des 6 niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues, lui fournissant ainsi un profil linguistique détaillé. Le TCF dispose depuis 2003, d'une norme ISO 9001 : 2000 qui garantit la qualité de ses processus de conception et de gestion. L'attestation délivrée est valable 2 ans.

Le TCF pour public général : il s'adresse à tout public souhaitant faire évaluer ses connaissances en français pour des raisons personnelles ou professionnelles. Le TCF pour les futurs étudiants et les étudiants : le TCF est obligatoire dans le cadre de l'admission préalable (DAP) en premier cycle dans

Pratique

Le CIEP

• Le CIEP (Centre international d'études pédagogiques) établissement public national placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale est chargé d'une mission de coopération internationale en éducation. Il agit dans deux domaines : les langues (français langue étrangère et langues étrangères en France) et l'ingénierie éducative ;

1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres cedex
Tél : 01 45 07 60 00
www.ciep.fr

une université (Licence1 ou Licence2) et dans les écoles d'architecture. Il est systématiquement demandé par les établissements d'enseignement supérieur pour les étudiants qui souhaitent déposer un dossier d'inscription en 2e et 3e cycle (Licence 3, Master 1 et Master 2, Doctorat) dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une grande école.

Le TCF pour un public lié aux organismes internationaux : cette version a été conçue pour répondre aux besoins des organismes internationaux ou d'organisations intergouvernementales (ONU, OCDE, etc.), écoles de diplomatie ou de relations internationales.

Informations complémentaires :
www.ciep.fr/tcf

Les diplômes de l'Alliance française

l'Alliance française prépare les DELF et DALF, qui se substituent à ses anciens diplômes propres. Elle propose également un diplôme spécifique, le Diplôme des hautes études françaises (DHEF), de niveau C2 et qui offre deux options : littérature et traduction.

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.alliancefr.org*

Les examens de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP)

Les Diplômes de français professionnel (DFP) sont des certifications pratiques et adaptées de la CCIP qui évaluent à différents niveaux les compétences en français appliquées aux principaux domaine du monde professionnel : affaires, médecine, tourisme et hôtellerie, droit, secrétariat, sciences et techniques. Ce sont des examens pratiques qui testent la compétence de communication écrite et orale dans les principales situations de la vie professionnelle.

Le Test d'Evaluation de Français (TEF), conçu et diffusé par la CCIP est un instrument de référence internationale pour mesurer les compétences en français. Il peut être utilisé dans le cadre d'un projet d'études supérieures pour certaines grandes écoles de commerce ou encore d'un projet d'émigration vers un pays francophone.

Il bénéficie de la reconnaissance du ministère français de l'Education nationale (arrêté ministériel du 3 mai 2007), du gouvernement fédéral canadien (Citoyenneté et Immigration), du ministère Immigration et Communautés culturelles du Québec, et de nombreuses entreprises et institutions éducatives francophones.

Les tests de français de la CCIP existent en version papier-crayon (TEF et TEFAQ) et en version électronique : e-tef et e-tefaq .

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.ccip.fr*

Les diplômes de l'Université

Les centres universitaires d'études françaises pour étrangers proposent quatre diplômes qui sanctionnent différents niveaux de compétence en langue française et en savoirs disciplinaires :

Certificat pratique de langue française (CPLF) B1
Diplôme d'études françaises (DEF) B2
Diplôme avancé d'études françaises (DAEF) C1
Diplôme supérieur d'études françaises (DSEF) C2.

Ils sont réservés aux étudiants étrangers et délivrés par les universités habilitées par arrêté du ministère de l'Education nationale après avis du conseil de l'Enseignement supérieur.

Les candidats doivent justifier, pour certains diplômes, du baccalauréat français ou d'un titre étranger admis en équivalence du baccalauréat français.

Ces quatre diplômes sont communs à l'ensemble des centres universitaires mais certaines universités ont par ailleurs créé des diplômes internes.

La formation à l'enseignement du français

Les étudiants ou les enseignants qui se destinent à l'enseignement du français peuvent recevoir à l'université des formations sanctionnées par des diplômes de français langue étrangère (FLE). Plus de la moitié des universités proposent des parcours et des formations sanctionnées par des licences et des Masters de lettres, de langue ou de sciences du langage, orientés vers la didactique du français langue étrangère.

Ces diplômes nationaux, délivrés par les universités, sont ouverts aux étrangers et aux Français. Il est par ailleurs possible de suivre dans certaines universités des études en didactique du français langue étrangère au niveau du doctorat.

De nombreuses universités organisent, conjointement avec certains centres linguistiques, des formations courtes, en un an, destinées à de futurs enseignants de français langue étrangère (FLE). Ces formations sont sanctionnées par des diplômes, comme le Diplôme d'Aptitude à l'Enseignement du FLE (DAEFLE).

Les groupements professionnels et les réseaux

Le marché du français langue étrangère en France compte des groupements professionnels, un réseau national d'Alliances Françaises et le réseau Campusfrance.

ADECUEFE : Association des directeurs des centres universitaires d'études françaises pour étrangers. Elle regroupe 32 centres de français langue étrangère basés dans des universités françaises : *www.campus-fle.fr*

ALLIANCE FRANCAISE : Fondée en 1883 l'Alliance Française c'est un réseau de 1072 associations implantées dans plus de 130 pays et diffusant la langue française auprès de tous les publics : *www.alliance.fr.org*

GROUPEMENT FLE : Le Groupement des centres FLE.fr réunit 30 centres spécialisés dans l'enseignement du français : *www.groupement-fle.fr*

L'Agence de promotion du FLE : édite sur le site internet : *www.fle.fr* un Grand Répertoire des centres de FLE, regroupant tous les établissements privés et publics, les associations et les labels de qualité, ainsi que des informations et des ressources destinées aux étudiants et professeurs de français dans le monde.

SOUFFLE : Créé en 1990 cette association qui regroupe des organismes d'enseignement du français langue étrangère compte 19 membres : *www.souffle.asso.fr*

UNOSEL : Union national des Organismes de séjours linguistiques et des écoles de langues, elle regroupe 70 membres dont 3 écoles de français langue étrangère : *www.unosel.com*

Les stages pédagogiques

Les professeurs étrangers qui désirent suivre des stages pédagogiques peuvent consulter la brochure répertoire des centres de formation en France, éditée par le CIEP : *www.qualitefle.fr*

Pratique

Organisme de recherche pédagogique

• L'INRP, établissement public national placé sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a vocation à développer et à favoriser la recherche en éducation, et il porte une mission d'appui au pilotage national et académique de l'enseignement scolaire par le transfert des résultats de la recherche.

Il joue un rôle de médiation entre la recherche scientifique et les acteurs du dispositif éducatif, particulièrement pour la formation des formateurs, mais aussi pour les personnels d'encadrement et les décideurs. Il éclaire la conception et la diffusion des pratiques didactiques et pédagogiques.

Le siège et une partie importante du dispositif de l'INRP sont localisés à Lyon ; l'Institut est membre associé du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Université de Lyon » ; il possède aussi des équipes scientifiques implantées à Paris, Cachan, Montrouge, Marseille et Rouen, où il possède un centre de recherche et de ressources intégrant le musée national de l'Éducation.

L'Institut mobilise autour de ses équipes un système dense de partenariats à l'échelle nationale (unités mixtes de recherche, réseau de correspondants académiques, réseau des Instituts universitaires de formation des maîtres, etc.) et développe son activité sur l'ensemble du territoire national, notamment par des actions de recherche qui mobilisent 825 enseignants associés.

Institut national de la recherche pédagogique (INRP)

19 allée de Fontenay
BP 17424
69347 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 76 61 00

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.inrp.fr*

Pratique

Documentation pédagogique

Pour toute recherche concernant le système éducatif et la pédagogie en France, il faut s'adresser au Centre national de documentation pédagogique (CNDP) ou à son réseau de centres régionaux et départementaux (CRDP et CDDP).

L'ensemble forme le SCÉRÉN (Services culture éditions ressources pour l'Education nationale).

Ces centres ont pour mission de mettre à la disposition du système scolaire, et en particulier, des enseignants et des documentalistes, l'ensemble de l'information administrative et de faciliter l'accès à la documentation pédagogique.

Cette documentation est disponible pour la consultation et l'emprunt dans leurs médiathèques, vidéothèques et logithèques.

Par ailleurs, pour accompagner les politiques éducatives, le réseau CNDP édite des revues, des collections écrites, et produit des programmes audiovisuels et numériques (notamment pour la télévision), des vidéos, des logiciels.

Il mène également de nombreuses actions pour la promotion et l'aide à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Avec les pays étrangers, il développe des échanges en matière de formation à la documentation, de production audiovisuelle et d'ingénierie éducative.

Editeur du ministère chargé de l'Education nationale, le CNDP a son siège social situé à :

@4, avenue du Futuroscope - Téléport 1
BP 80158
86961 Futuroscope cedex
Tél. : 05 49 49 78 78
accueil@cndp.fr

Pour la consultation et l'achat des documents édités par le réseau SCÉRÉN, il faut s'adresser :

Librairie de l'Éducation
13, rue du Four
75006 Paris
Tél. : 01 46 34 54 80
librairie@cndp.fr

La librairie électronique : *www.sceren.com*

La liste et les adresses des points de vente en province : *www.sceren.fr*

Le site internet du CNDP : *www.cndp.fr*

© CNDP.

4

LA VIE QUOTIDIENNE EN FRANCE

Le logement, mode d'emploi

Comment trouver une offre de location ? ..... p. 109
• *Pratique : Conseils avant de louer* ..... p. 110

Les habitudes alimentaires

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es ..... p. 111
Les restaurants ..... p. 111
• *Pratique : Prix des produits usuels* ..... p. 112

La protection sociale

La santé pour tous ..... p. 114
Les services de santé réservés aux étudiants ..... p. 114
En cas d'hospitalisation ..... p. 115
Les pharmacies ..... p. 115

Un système de communication moderne

Prendre la route ..... p. 116
Les liaisons aériennes ..... p. 117
Les transports urbains ..... p. 117
Courrier et téléphone ..... p. 118
• *Pratique : La Poste en bref* ..... p. 119
Internet ..... p. 119

La consommation

Les banques ..... p. 120
La distribution ..... p. 120
Les services bancaires ..... p. 120
• *Pratique : L'EURO* ..... p. 121
Deux idées pour les vacances ..... p. 122
La carte d'étudiant internationale ..... p. 122

Information, culture et loisirs

L'information ..... p. 123
La galaxie audiovisuelle ..... p. 123
La scène, l'écran et les lieux culturels ..... p. 123
Un musée dans chaque agglomération ..... p. 125
Bibliothèques et documentation ..... p. 125
Maisons, foyers et auberges ..... p. 126
Sport et forme ..... p. 127

LE LOGEMENT, MODE D'EMPLOI

Le marché de la location

Le logement dans les grandes villes est devenu difficile même pour les Français. Les locations (vides ou meublés) se font le plus souvent dans des agences immobilières qui servent d'intermédiaire entre les propriétaires et les locataires. On peut également traiter directement avec un propriétaire, en s'assurant que toutes les formalités sont bien respectées.

Louer un logement avec un contrat de location implique la présentation de justificatifs de revenus. L'agence ou le propriétaire vous demandent fréquemment la caution d'un tiers, c'est-à-dire l'engagement d'une personne à payer le loyer et les charges en cas de défaillance de votre part. Un bailleur ne peut refuser la caution d'une personne au motif qu'elle ne possède pas la nationalité française (art. 161 de la loi du 17 janvier 2002). Les revenus réguliers exigés doivent atteindre, en général, quatre fois le prix du loyer. Le recours à une agence immobilière suppose de payer, au moment de la signature du bail, des frais d'agence. Ces frais représentent de 2,5 % à 10 % du montant du loyer annuel hors charges. Les charges comprennent l'entretien des parties communes, l'enlèvement des ordures, l'eau et le chauffage dans certains cas.

Lors de la location, il est obligatoire de souscrire une police d'assurance soit auprès d'une mutuelle étudiante, soit auprès d'une compagnie de votre choix.

Les loyers parisiens sont, en moyenne, 50 % plus chers qu'en province. Mais la hausse des loyers à Paris s'est stabilisée depuis quelques années. Il faut prévoir un loyer de 350 € à 450 € par mois pour une chambre et de 450 € à 1000 € pour un studio dans Paris et sa région. Le niveau des loyers au m² demeure deux fois plus élevé à Paris et sa proche banlieue qu'en province.

Le loyer moyen mensuel pratiqué pour l'ensemble du parc locatif privé est de 22 € /m² à Paris, entre 15 €/m² et 21 €/m² en proche banlieue et 11 €/m² en province.

Trouver une chambre ou un studio meublé sans la caution de ses parents est souvent difficile pour un étudiant, a fortiori pour un étudiant étranger.

Dans la région parisienne et surtout à Paris, le problème du logement atteint de telles proportions qu'il est recommandé de choisir plutôt des villes universitaires de province si l'on ne dispose pas de contact sur place ou de perspective de logement avant le départ.

Les réseaux étudiants

Les étudiants disposent de réseaux particuliers de recherche de logements meublés. Nous avons détaillé dans la partie précédente les services logement des CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires). Ils gèrent des chambres et studios en résidences universitaires et des appartements HLM à des prix modérés.

Les CROUS disposent d'un fichier d'offres de logements des particuliers (*voir : chapitre 3 : p. 87*). C'est d'abord à eux qu'il faut avoir recours.

Assurance logement

Le locataire doit souscrire une assurance multirisque habitation ; une clause d'assurance obligatoire est généralement prévue au contrat de location. Les mutuelles étudiantes proposent des assurances multirisques habitation à des tarifs intéressants. Dans tous les cas, il faut lire attentivement le contrat car, selon les mutuelles, les risques couverts ne sont pas les mêmes.

Comment trouver une offre de location ?

Certaines associations étudiantes recueillent des offres de particuliers pour leurs adhérents. A Paris, les étudiants peuvent, moyennant une cotisation de 21 €, consultez des offres via l'adresse de l'UNEL :

Union Nationale des Etudiants Locataires
21, rue du Val de Grâce
75005 Paris
Tél : 01 40 46 86 73
www.upel.fr

En province, certains Centres d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) diffusent des annonces de logement sur leurs panneaux d'affichage (*voir : en Annexes : Adresses utiles : p. 194*). Attention à certaines agences spécialisées dans le logement pour étudiants qui ouvrent des listes d'offres après perception d'une somme forfaitaire.

Enfin, les réseaux d'amitiés et le système du bouche à oreille restent de bons moyens de trouver une chambre, un studio ou un appartement.

Pour les étudiants mariés

Les étudiants mariés susceptibles de faire venir leur famille ont intérêt à venir d'abord seul, à s'assurer d'un logement, de revenus suffisants et des prestations d'une couverture sociale.

Les chambres d'hôtels

La location au mois d'une chambre dans un hôtel est une solution toujours plus onéreuse. La liste des hôtels peut être communiquée par le service logement du CROUS.

Hôte payant en famille

Il est possible d'être hôte-payant dans une famille ou de se loger par une formule "au pair" (*voir : Stagiaire aide familiaux : chapitre 3 : p. 80*). Des offres figurent dans le service d'emplois temporaires des CROUS, dans les CIDJ et auprès de certaines associations spécialisées.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) pourront vous donner, pour chaque ville universitaire, les adresses d'organismes (associations d'étudiants, mutuelles, etc.) qui aident les étudiants à trouver un logement.

Classement des hôtels

Les normes de classement sont définies par le ministère du Tourisme qui a réparti les hôtels de tourisme en cinq catégories désignées par des étoiles :

*****	Hôtel de très grande classe, palace
****	Hôtel de très grand confort
***	Hôtel de grand confort
**	Hôtel de bon confort
*	Hôtel de moyen tourisme (*)
HRT	Hôtel avec confort de base
HT	Hôtel simple

La plupart des hôtels de tourisme servent le petit déjeuner. Beaucoup assurent la restauration. Un certain nombre consentent des prix hors-saison.

Les hôtels les plus simples ne sont pas classés. Leur confort et leurs prix sont très variables.

Certains guides touristiques adoptent un autre classement, sûrement plus subjectif, mais qui tient compte autant de la qualité des services que de l'équipement, seul critère retenu par le ministère.

L'intérêt des guides privés est de renseigner les touristes sur les prix maxima et minima pratiqués dans les établissements qu'ils ont sélectionnés.

(*) Le sigle NC qui accompagne les étoiles signifie : nouveau classement.

Prix minimum par nuit à :

	Paris	*Province*
*****	230 € à 400 €	182,94 €
****	140 € à 230 €	125 €
***	80 € à 139 €	65 €
**	55 € à 50 €	50 €
*	35 € à 54 €	25 €

Pratique

Conseils avant de louer

Avant de s'engager, il est nécessaire de connaître les conditions exactes de la location proposée et de se faire préciser :

- ce qui est exactement inclus dans le loyer demandé, par exemple si les charges (gardiennage, nettoyage et entretien des parties communes de l'immeuble) sont comprises dans le montant du loyer. En général, les frais de chauffage et d'électricité ne sont pas compris. En cas de logement chez l'habitant, il faut savoir si le loyer comprend la fourniture et la blanchisserie des draps, l'utilisation des bains/douches et de la cuisine ;
- s'assurer de la possibilité de recevoir des visites ;
- exiger un bail écrit après avoir fait établir un état des lieux ;
- le loyer se règle avant d'occuper le logement et dès les premiers jours de chaque mois ;
- en cas de départ, le locataire donne au propriétaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, un préavis d'un mois en général (trois mois dans les contrats de location par agence). Le délai est le même pour le propriétaire s'il désire reprendre sa chambre ou son studio (en fin de bail seulement).

Pour en savoir plus, consultez l'ADIL (Agence départementale information logement) à la préfecture du département. Pour connaître les adresses des ADIL se connecter sur le site internet : *www.anil.org*

LES HABITUDES ALIMENTAIRES

La façon de se nourrir des Français s'est modifiée sous la pression de la vie urbaine, de l'alimentation industrielle et de l'internationalisation des produits. Mais ils demeurent, cependant, fortement attachés à la tradition de bons produits et de bonne cuisine.

Comparativement aux habitudes alimentaires dans d'autres pays, les Français restent soucieux de gastronomie et de tradition culinaire. L'agro-industrie française s'adapte au goût et aux exigences des consommateurs français.

Un marché de produits très diversifiés

Les Français font la plupart de leurs achats dans les grandes surfaces où l'on trouve une gamme très étendue de produits alimentaires industriels de qualité (plats préparés, conserves, produits laitiers, légumes prêts à l'emploi, etc.). Mais ils continuent, pour les produits frais, à fréquenter les marchés couverts ou en plein air (souvent très pittoresques), nombreux dans les villes et dans tous les quartiers de Paris. Ils ont toujours recours aux commerçants de leur quartier pour l'achat de produits de qualité (fromages, pain, viandes sélectionnées ou charcuteries de spécialités) ou s'approvisionnent dans de petites épiceries ouvertes tard le soir.

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es

Comment mangent les Français ?

Les Français font traditionnellement 3 repas, le petit déjeuner au réveil, le repas du midi entre 12 et 14 heures, et le repas du soir vers 20 heures. Les repas continuent à être pris en famille, autour d'une table, dans une vaisselle traditionnelle. Ils se composent, outre le pain et le vin, généralement d'une entrée, d'un plat principal et de fromage et/ou d'un dessert.

Les produits alimentaires industriels, la réduction du temps disponible pour cuisiner et les phénomènes de mode ont modifié les régimes alimentaires d'un grand nombre de Français. Plus préoccupés par leur santé, ils choisissent des nourritures moins énergétiques que dans le passé, d'où une diminution importante de la consommation de sucre et de graisses. Mais l'art gastronomique et les bonnes cuisines régionales existent toujours, même s'ils ont tendance à évoluer sous l'influence des cuisines étrangères. Quand ils reçoivent des invités ou célèbrent une fête, les Français restent fidèles à leur image de gourmets.

Les jours ouvrables, la plupart d'entre eux se nourrissent d'une manière fonctionnelle et plus rapide que jadis. Un Français sur trois déjeune près de son lieu de travail, en brasserie, en restaurant d'entreprise, en restauration rapide, souvent même d'un sandwich.

Les restaurants

La restauration à prix modiques

En France, la restauration offre une gamme très variée de formules et d'établissements correspondant aux besoins et aux revenus de chacun (plus de 120 000 établissements de restauration commerciale (restaurants traditionnels, cafés-restaurants, cafétérias, etc.). Pour un repas rapide et courant : les cafés-brasseries où il est possible de consommer un plat unique, les boulangeries ou charcuteries vendant des sandwichs, les petits restaurants de quartier avec menu complet à prix fixe (entre 8,50 € et 21 €), les pizzerias, les traiteurs asiatiques, les croissanteries, bars

à vin, crêperies ou fast-food. *La restauration universitaire, présentée au chapitre 3, p.74*, offre presque toute cette gamme à un prix incomparable.

Les sorties au restaurant

Pour sortir ou célébrer un événement, le consommateur trouve l'éventail le plus large en terme de prix et en terme de cuisines : cuisines régionales françaises, cuisines étrangères, cuisines à thèmes (viande, poisson, restaurants végétariens), restauration industrielle de chaîne de qualité et pour les folies gourmandes : la grande cuisine. Depuis le 1er janvier 2008, la nouvelle loi anti-tabac est entrée en vigueur en France et interdit de fumer dans tous les lieux publics clos. Si le choix est plus grand à Paris, les meilleurs rapports qualité/prix sont l'apanage des villes et des villages de province où les traditions sont plus vivaces.

Pratique

Prix des produits usuels

	en euro
Alimentation	
Pain : baguette (250g)	0,85
Pommes de terre (1kg)	1,20
Riz (500g)	1,99
Viande : boeuf, rumsteack (1kg)	19,90
Fromage (1 camembert)	1,90
Beurre (250g)	1,40
Oeufs (6)	1,20
Fruits (1kg)	1,52 à 5,34
Lait (1 litre)	> 0,90
Huile (1 litre)	1,83
Vin de table (1 litre)	> 1,52
Bière (6x25cl)	2,48
Sucre (1kg)	> 1,29
Café moulu (250g)	> 2,30
Thé (100g)	> 2,29
Confiture (250g)	> 1,22

Transports SNCF

Quelques prix en 2e classe, trajet simple (à titre indicatif, car il existe de nombreuses réductions ou des suppléments selon la nature du train, la date du voyage, l'horaire etc.)

Paris - Nice	98
Paris - Bordeaux	56,10
Bordeaux - Toulouse	32,60
Rennes - Lyon	91,60

Les jeunes de moins de 26 ans pourront se procurer la carte 12-25, offrant des réductions importantes sur les trajets en train en France

	en euro
Voiture particulière (prix moyen)	
1 litre d'essence super sans plomb	1,379
1 litre de gasoil	1,289
Horodateur (stationnement par heure à Paris)	2,40

Transports urbains A Paris

1 carnet de 10 tickets de métro-bus (1 seul ticket pour le métro et le bus, quelle que soit la distance parcourue à Paris)	12

Les étudiants de moins de 26 ans pourront se procurer la carte Imagine "R", permettant de circuler en bus, métro (sauf OrlyVal) et train de banlieue à l'intérieur des zones choisies.

Prix annuel de cette carte :	298,70

2 zones (Paris et proche banlieue, incluant les campus de Paris I, II, III, IV, V, VI, VII, et IX)

Carte orange hebdomadaire (valable du lundi au dimanche)

2 zones	18,35
5 zones	33,40
Courses moyennes en taxi (1)	15,50

(1) Attention ! Chaque bagage compte en supplément (1 € par bagage)

Pratique

Prix des produits usuels (suite)

	en euro
En Province	
1 carnet de 10 tickets d'autobus (1 ticket est valable pour un trajet ou pour une heure)	env. 12
A Paris et dans les grandes villes de province, vous pouvez appeler un taxi par téléphone.	
Péages autoroutiers	
Paris/Lyon (465 km)	30,90
Paris/Bordeaux (584 km)	50,90
Loisirs - Arts	
Musées nationaux (collections permanentes)	3,10 à 8
Les musées nationaux sont gratuits le premier dimanche de chaque mois.	
Autres musées	3,81 à 7,62
Expositions (une collection particulière, un artiste, une époque un thème).	env. 6,10
Cinéma	
Tarif étudiants	6,90
Films	9
Lecture	
Livres (prix moyen)	15,10
Livres de poche	2 à 10
Musique	
Disque laser (CD)	17
Concerts	8 à 120
Nombreux concerts gratuits : Maison de la radio, églises, etc	

	en euro
Presse	
Journaux français :	
- Quotidien	env. 1,10
- Hebdomadaire	2,50 à 5
Journaux étrangers	1,50 à 2,50
Sport	
Compétitions sportives	
Matches	30,50 à 95
Pratique des sports	
Patinoire	env. 5
Location de patins	env. 3,80
Piscine	2,60 à 4,60
Théâtre et variétés	
Théâtres nationaux étudiants	env. 12
Opéra Bastille (opéra) ou Garnier (ballet)	9,50 à 120
Théâtres divers, music-halls	8 à 40
Cafés-théâtres[2]	8 à 30
Night-clubs, le week-end (1 entrée + 1 consommation)	20
Téléphone	
Carte de 50 unités (en vente dans les agences France Télécom ou dans les cafés-tabacs)	7,50
Consommation	
Bière (le 1/2)	1,80
Café (en salle)	2,10
Sandwiches	2,90 à 4,50

(2) Vous assitez à un spectacle en prenant une consommation (boissons diverses) ou en dînant

LA PROTECTION SOCIALE

Le système français de protection sociale est reconnu comme très performant. La majorité des Français en bénéficie : couverture de santé, maternité, famille, chômage, vieillesse-retraite. La Sécurité sociale étudiante en est une modalité.

L'ensemble du système français de sécurité sociale est financé en grande partie par les cotisations des salariés, par celles assises sur le chiffre d'affaires des entreprises mais aussi par les impôts et des taxes affectés ; exemple : contribution sociale généralisée (CSG) et contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) ainsi que par des contributions publiques directes.

Ce système comporte plusieurs volets :

- les assurances sociales, avec différents régimes, qui couvrent les dépenses de santé (pour les risques maladie, maternité, invalidité ou accident du travail, vieillesse et veuvage) ;
- les allocations de chômage, complétées par des organismes paritaires ;
- les Caisses d'allocations familiales pour les prestations aux familles ;
- les Caisses complémentaires de retraite et l'allocation supplémentaire qui garantit, sous certaines conditions, à toute personne de plus de 65 ans, un revenu minimum vieillesse.

La santé pour tous

La médecine

En France, la médecine est libre. Chacun peut choisir son médecin (342 médecins en moyenne pour 100 000 habitants, avec cependant des disparités régionales). Il convient, cependant, de distinguer les médecins conventionnés, c'est-à-dire ceux qui ont passé un accord avec la Sécurité sociale : leurs tarifs de consultation sont fixés suivant un barème de remboursement (22 € chez un généraliste et entre 28 € et 33 € chez un spécialiste), et les médecins non conventionnés dont les tarifs sont beaucoup plus élevés.

Les visites à domicile, les visites de nuit, dimanches et jours de fêtes sont majorées (entre 30 et 65 €).

Les médecins généralistes ont des jours et des heures de visite, mais ils reçoivent surtout sur rendez-vous. Les noms des médecins figurent sur les annuaires téléphoniques.

Les services de nuit

La liste des médecins de garde la nuit, les dimanches et jours fériés, est communiquée par les pharmacies, les commissariats de police et la presse quotidienne régionale.

Les urgences

En cas d'urgence, trois numéros de téléphone sont à retenir : le 15, service d'aide médicale urgente (SAMU) ; le 17, Police-Secours et le 18, les Pompiers. Ces services vous dirigeront, s'il y a lieu, vers un centre hospitalier. Depuis un téléphone portable, il n'existe qu'un numéro d'urgence, le 112.

Les services de santé réservés aux étudiants

"Les services inter universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé" (SIUMPPS) sont présents dans votre université ou établissement d'enseignement supérieur, une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmières, psychologues, etc.) est à votre disposition toute l'année. Elle assure la visite médicale personnalisée (obligatoire en première inscription dans l'enseignement supérieur), des entretiens à la demande (conseil, orientation, etc.), des campagnes d'information (contraception, nutrition, sida, etc.), la délivrance de certificats médicaux, et l'accueil santé des étudiants arrivant en France.

La carte européenne d'assurance maladie

Depuis le 1er janvier 2006, la carte européenne d'assurance maladie a été généralisée. En France, elle remplace le formulaire E 111. Elle facilite l'accès aux soins médicaux lors de séjours à l'étranger. Toutes les informations à son sujet se trouvent sur le site européen : *http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=509&langId=fr*

En cas d'hospitalisation

L'infrastructure hospitalière

Les hôpitaux publics (un peu plus de 1000) offrent des infrastructures médicales généralement plus complètes que celles des établissements privés. La plupart des médecins travaillant dans les hôpitaux reçoivent des patients en consultations ouvertes et sur rendez-vous, en consultations privées.

Les frais hospitaliers

Le prix d'une journée d'hôpital varie en fonction de la nature des soins et du service dans lequel le patient est hospitalisé (cardiologie, chirurgie, etc.). Les tarifs sont conventionnés et remboursés, en partie, par la Sécurité sociale (*voir : Sécurité sociale étudiante et mutuelles : chapitre 3 : p. 95*). Les frais de traitements en cliniques privées, dans le cas où ils sont plus élevés, ne sont remboursés que sur la base conventionnée comme pour les médecins. Néanmoins, pour toute hospitalisation de plus d'une journée, le patient doit régler un forfait hospitalier de 16 € par jour. L'étudiant étranger peut se faire rembourser ce forfait s'il a souscrit une assurance complémentaire auprès d'une mutuelle.

Les pharmacies

Pour l'achat de la plupart des médicaments, il faut obtenir une prescription du médecin et présenter cette ordonnance au pharmacien. Les pharmacies ont le monopole de la vente de médicaments. Elles sont ouvertes en province de 9 h à 19 h et à Paris de 9 h à 20 h et certaines jusqu'à 23 h. Elles ferment le dimanche, le lundi matin et les jours fériés.

Pharmacies de garde, service de nuit

Comme pour les médecins, il existe des officines de garde dont les coordonnées sont affichées sur la porte de toutes les pharmacies. Par ailleurs, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel commissariat. Les policiers disposent de la liste des officines de garde dans leur région. Il faut savoir que les numéros d'urgence classiques ainsi que les commissariats de police sont vos premiers interlocuteurs pour trouver la pharmacie de garde la plus proche de chez vous. Vous pouvez ainsi composer le : 15 pour le SAMU ; le 17 pour Police-Secours et le 18 pour les Pompiers. Sachez que ces numéros d'urgence sont gratuits et accessibles depuis tous les téléphones, même lorsque la ligne a été supprimée et même lorsqu'il n'y a pas de tonalité. Ceci est aussi valable de n'importe quelle cabine téléphonique, sans qu'il soit nécessaire de posséder ni carte ni aucun autre moyen de paiement.

Ou consultez les sites internet suivant : *www.servigardes.fr* ou *www.pharmaciesdegarde.com*

UN SYSTEME DE COMMUNICATIONS MODERNE

Le réseau ferroviaire

En divisant par deux les temps de trajet, le réseau ferroviaire de trains à grande vitesse (TGV) dessert le Sud-Est, le Sud-Ouest, l'Ouest et le Nord au départ de Paris et se prolonge vers les lignes internationales. Si le réseau du rail a perdu en densité, son gain en vitesse est tel qu'il représente aujourd'hui une réelle concurrence pour les lignes aériennes intérieures. La SNCF (la Société Nationale des Chemins de Fer) dessert aussi les réseaux de banlieue des grandes villes (*voir : chapitre 3 p. 67*).

Réservation des billets

Les trains comportent deux classes. Les tarifs sont calculés sur un prix kilométrique de base, auquel s'ajoutent des suppléments selon la classe, la catégorie du train et la date de réservation. Les réservations peuvent s'effectuer par internet ou par téléphone ; les billets s'achètent dans les agences de voyage ou dans les gares (au guichet ou sur terminal informatique).

Les réductions

Il existe des abonnements, des tarifs forfaitaires et de nombreuses autres réductions (carte 12-25, découverte 12-25, découverte à deux).

Pour tous renseignements, les gares, une agence de voyage ou consultez le site internet : *www.sncf.com* par téléphone : 08 92 35 35 35 (0,34 € la minute) ou ligne vocale : 3635 (0,34 € la minute).

Prendre la route

Le réseau routier

Les autoroutes (9 300 km), routes nationales, départementales, communales (971 723 km au total) constituent en France un réseau important bien entretenu.

Voyage en autobus

Il existe des services d'autocars rapides qui assurent des liaisons intérieures ou internationales sur de courtes ou moyennes distances. La SNCF possède son propre réseau d'autocars. Tour-opérateurs, agences de voyage et SNCF proposent des excursions en bus sur la plupart des sites touristiques.

Voyage en voiture

La circulation automobile sur l'ensemble du territoire, représente 708 milliards de voyageurs-kilomètres. Bien que l'entretien d'un véhicule personnel reste onéreux (prix

Quand on prend la route :

- la circulation se fait à droite ;
- en règle générale, la vitesse est limitée à 130 km/h sur les autoroutes (110 par temps de pluie), à 90 sur les routes (80 par temps de pluie) et à 50 km/h dans les agglomérations ;
- la conduite en état d'ivresse (à partir de 0,50 g/l d'alcool dans le sang) est très sévèrement réprimée et peut entraîner le retrait du permis de conduire ;
- le stationnement en ville (généralement payant) est très réglementé. En cas d'infraction en centre-ville, le véhicule peut être enlevé et placé en fourrière ; la récupération s'effectue contre paiement d'une amende ;
- les couloirs réservés aux autobus et aux taxis sont interdits sous peine de fortes amendes ;
- le port de la ceinture de sécurité est obligatoire, à l'arrière comme à l'avant ;
- le conducteur doit toujours être en possession de son permis de conduire, de la carte grise (titre de propriété) et de l'attestation d'assurance.

du carburant, entretien, péages d'autoroute), on observe en France une augmentation sensible du transport en voiture particulière.

Des informations sur les itinéraires, les tarifs, les services autoroutiers et les conditions de circulation en temps réel, sont communiquées sur le site internet : *www.bison-fute.equipement.gouv.fr* ou par téléphone service Info Direct au : 0 826 100 200 (appel gratuit depuis un poste fixe).

La pratique de l'auto-stop existe comme dans beaucoup de pays. Il est préférable de s'adresser aux associations d'auto-stoppeurs pour voyager économiquement (petit forfait d'inscription et partage des frais d'essence avec le conducteur) et en sécurité :

Allo Stop
30 rue Pierre Sémard
75009 Paris
Tél. : 01 53 20 42 42
www.allostop.net

Les liaisons aériennes

Les diverses compagnies aériennes françaises, desservent la plupart des grandes villes et proposent des tarifs réduits multiples, notamment aux jeunes étudiants.

Où s'informer ?

Renseignez-vous auprès des agences de voyage, des compagnies aériennes ou consultez le site internet de l'ADP (Aéroport de Paris) : *www.adp.fr*

Les transports urbains

Autobus et métro

Dans la plupart des villes de province, les transports en commun sont assurés en autobus ou en tramway. Certaines grandes villes (Marseille, Lyon, Lille et Toulouse) possèdent un métropolitain. En province, les étudiants jouissent généralement de réductions particulières sur les transports urbains.

Les transports parisiens

À Paris, le métro est le moyen de transport privilégié, associé au réseau express régional (RER), dont plusieurs lignes traversent la capitale et desservent les banlieues. Quand on dispose de temps, le réseau d'autobus, très dense, est une manière agréable de découvrir Paris et la banlieue proche. L'ensemble des transports parisiens est géré par la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP).

Outre les tickets à l'unité ou en carnet de dix, la plupart des voyageurs utilisent des coupons forfaitaires hebdomadaires ou mensuels (carte orange) selon les zones de déplacement (*voir : p. 112*).

Pour en savoir plus, se connecter sur le site internet de la RATP : *www.ratp.fr* ou par téléphone : 32 46 (0,34 € TTC/mn).

Centre d'information téléphonique RATP
- de 7h à 21h du lundi au vendredi
- de 9h à 17h les samedis, dimanches et jours fériés.

Courrier et téléphone

La Poste, dont l'enseigne est un oiseau bleu stylisé sur fond jaune, procède à l'acheminement du courrier, des télégrammes, etc. (*voir : La Poste en bref : p. 119*). France Telecom, régit téléphone (fixe et mobile), télex, télécopie (Fax), ainsi qu'un service d'accès à internet (Orange).

Les bureaux ou agences de La Poste (17 000 environ) sont implantés dans toute la France. A Paris, un bureau principal reste ouvert au public rue du Louvres, 24h/24.

Le téléphone

Sous l'impulsion du progrès rapide des technologies et de l'émergence de la concurrence, le secteur des télécommunications se caractérise par une forte croissance commerciale et une baisse des tarifs vers l'étranger.

Jusqu'au début de l'année 1998, France Telecom entreprise publique, détenait le monopole des télécommunications. D'autres opérateurs sont apparus sur le marché, comme 9 Telecom (le 9), Télé 2 (le 4), et Cegetel pour la téléphonie fixe.

Les tarifs téléphoniques dépendent de l'heure d'appel, de la distance et de la durée de la communication (de 0,034 € par minute pour une communication locale à 0,091 € la minute pour une communication interdépartementale).

La téléphonie mobile connaît depuis sa mise en place un essor considérable (58 millions de mobiles en France en 2008). En France le marché du téléphone portable se partage entre 3 opérateurs : Orange, SFR et Bouygues Telecom. L'abonnement est d'un an ou de deux ans. Il existe aussi des formules sans abonnement, avec un coût de communications plus élevé.

Attention, avant de choisir un mobile, le consommateur doit étudier attentivement les propositions de chaque opérateur. D'autre part on trouve des cabines téléphoniques dans la plupart des lieux publics : bureaux de poste, gares, métro, galeries marchandes ou dans la rue. Ces appareils publics fonctionnent soit avec une carte téléphonique (télécarte : environ 7,50 € pour 50 unités) soit avec une carte bancaire à puce. Dans ce cas, le coût de l'appel est directement imputé sur le compte bancaire.

Les numéros de téléphone français sont composés de 10 chiffres ; les 2 premiers chiffres correspondent à 5 zones géographiques différentes :

01 pour Paris et Ile de France
02 pour le Nord-Ouest
03 pour le Nord-Est
04 pour le Sud-Est et la Corse
05 pour le Sud-Ouest

Pour téléphoner en France depuis l'étranger, composer le [00] puis le [33] puis le numéro de téléphone de l'abonné sans le premier 0.

Pour téléphoner à l'étranger depuis la France, composer le [00], puis le code du pays, puis le numéro du correspondant.

Renseignements téléphoniques internationaux : 32 12 (3 € à partir d'un poste fixe, 2,5 € avec une télécarte à partir d'une cabine).

Renseignements complémentaires : faire le 1014. Pour connaître tous les services de France Telecom/Orange ainsi que les adresses des agences France Telecom/Orange sur tout le territoire, consultez le site internet : *www.orange.fr*

Pratique

La poste en bref

Dans un bureau de poste, on peut réaliser les opérations suivantes :

• envoyer des lettres et des paquets : envois ordinaires ou recommandés ;
• acheter des timbres (0,58 € pour envoi égal ou inférieur à 20 g pour l'Europe). On trouve des distributeurs de timbres dans de nombreuses postes. Les timbres sont aussi vendus dans les bureaux de tabac, cafés-tabac ;
• acheter des enveloppes ou des paquets préaffranchis ;
• envoyer un document urgent par le service Chronopost qui garantit tout acheminement en France dans les 24 h, mais assure aussi des expéditions internationales express ;
• se faire envoyer des lettres en poste restante ;
• envoyer un fax ;
• faire des photocopies (il y a un photocopieur dans chaque bureau de poste) ;
• acheter une carte téléphonique ;
• changer des devises (dans certains bureaux de postes) ;
• envoyer ou recevoir un mandat ;
• déposer ou retirer de l'argent : on peut ouvrir un compte courant postal (CCP) dans n'importe quel bureau de poste.

Pour en savoir plus sur les services de la poste, consultez le site internet : *www.laposte.fr*

• Dans de nombreux bureaux de Poste vous pouvez créer votre adresse électronique et consultez internet.

Internet

Internet est un réseau public, qui permet :

• d'ouvrir un compte mail pour ainsi envoyer des messages électroniques dans le monde entier et en recevoir en quelques secondes ;
• de participer à des forums, qui permettent de discuter sur internet de toutes sortes de sujets ;
• de trouver des renseignements et d'avoir accès à des données ;
• de récupérer des fichiers, où l'on peut avoir accès, souvent gratuitement, à des logiciels, des images, de la musique et d'autres types de données ;
• d'effectuer des transactions bancaires ; de nombreuses banques ont à l'heure actuelle des sites web qui permettent à leurs clients de vérifier leur compte en banque, de payer leurs factures, etc.

Il existe aussi de plus en plus de produits et de services que l'on peut acheter ou se procurer directement par l'intermédiaire d'internet.

Aujourd'hui, des millions de personnes y sont reliées : particuliers, petites et grandes entreprises, associations, écoles, universités et gouvernements.

LA CONSOMMATION

Depuis janvier 2002, l'Europe a mis en place la monnaie unique : l'euro. Les consommateurs utilisent ainsi la même monnaie dans les quinze pays qui constituent la zone euro au 1er janvier 2008 (sur les vingt sept pays de l'Union).

Les banques

Les grandes banques françaises, dont deux figurent dans la liste des dix premières banques européennes, ont un réseau très dense d'agences réparties sur l'ensemble du territoire.

Elles mettent actuellement à la disposition de leurs clients des millions de cartes bancaires de paiement.

Ces cartes permettent le paiement direct dans la grande majorité des commerces et des services, mais aussi le retrait d'argent liquide dans des distributeurs automatiques situés auprès des banques, des bureaux de poste, dans les gares, les aéroports, les centres commerciaux et certains grands magasins.

Elles sont facturées entre 15 € et 40 € par an selon les banques.

À l'origine magnétiques, ces cartes, dites cartes à mémoire, sont équipées d'une puce électronique, technologie appelée à se développer en matière de monétique, mais aussi dans d'autres domaines.

La distribution

Les grandes surfaces et les grands magasins

Les Français effectuent la plupart de leurs achats d'alimentation, de produits d'entretien et d'équipement courant dans les magasins à grandes surfaces (supermarchés).

Les services bancaires

Tout étranger qui séjourne en France plus de 3 mois peut ouvrir un compte bancaire de résident.

Pour une durée inférieure à 3 mois, il peut s'adresser soit aux banques soit à La Poste pour ouvrir un compte chèque postal (CCP).

Le dépôt initial est modique, et l'on peut y faire verser ses revenus d'origine familiale ou sa bourse d'études si l'on est boursier et si l'organisme gestionnaire l'autorise.

Pour ouvrir un compte bancaire de résident en euro, 3 documents sont indispensables :

- le passeport
- la carte de séjour
- un justificatif de domicile (facture de téléphone ou d'électricité, quittance de loyer, certificat d'hébergement, etc.).

Après l'ouverture d'un compte, on dispose d'un chéquier et/ou d'une carte bancaire. Les chéquiers sont le plus souvent gratuits ; en revanche, la carte bancaire, valable pendant deux ans, est facturée entre 15 € et 40 € par an selon les banques et selon le type de carte.

L'ouverture d'un compte bancaire est généralement gratuite. Par contre, plusieurs services sont payants (par exemple, pour "l'opposition" en cas de perte ou de vol, ou pour la clôture du compte).

La carte bancaire permet de retirer de l'argent dans tous les guichets automatiques des banques, et de La Poste (même si le guichet n'est pas celui de la banque où l'on possède un compte bancaire). Ces guichets sont ouverts 24 heures sur 24. Ils acceptent plusieurs types de cartes bancaires ("Visa", "Eurocard", etc.). La carte bancaire permet également de régler ses achats dans les magasins à partir d'un montant de l'ordre de 15 €.

Le temps des vacances

Chaque été, en France, l'activité économique se ralentit ; de nombreux commerces ferment au mois d'août, la circulation devient plus fluide dans les grandes villes et plus dense sur les routes et les autoroutes.

Il est conseillé de prévoir les réservations pour les trains et les avions longtemps à l'avance.

Bénéficiant de cinq semaines de congés payés, 65 % des Français partent en vacances pendant que des millions de touristes étrangers viennent en France dans des hôtels, des campings ou des maisons de location.

C'est une saison qui permet à l'étudiant étranger de parcourir comme un touriste la ville où il réside et de découvrir la France en voyageant. L'organisme de voyages pour les étudiants.

Pour les vêtements, les livres, les appareils de haute-fidélité (Hi-Fi) et certains produits de luxe (parfumerie, cosmétique), les grands magasins offrent un large choix.

La vente par correspondance

Elle tient une grande place sur le marché de la consommation et diffuse des catalogues de tous les produits à des prix compétitifs. On peut passer les commandes sur internet, par téléphone ou par courrier et recevoir les livraisons à domicile.

Les boutiques spécialisées et les galeries marchandes

Elles sont nombreuses et proposent des produits de haut de gamme et de marque pour la parfumerie, l'habillement, les loisirs, etc.

Les réductions pour étudiant

Dans certaines boutiques et certains magasins, la qualité d'étudiant peut faire bénéficier de remises de l'ordre de 5 à 10 %

Pratique

L'Euro

Le traité de Maastricht de 1992 propose l'introduction de la monnaie unique européenne comme pilier de l'Union économique et monétaire. En 1995, les 15 Etats membres de l'Union européenne se mettent d'accord sur son nom, l'euro. Ils fixent les conditions, le calendrier et les modalités de passage à la monnaie unique. Les pièces et billets sont introduits le 1er janvier 2002 dans les 12 pays de la zone euro avec une période de double circulation euro/monnaies nationales.

En 2009, seize Etats membres constituent la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal (depuis le 1er janvier 2002), Slovénie (depuis le 1er janvier 2007), Chypre et Malte (depuis le 1er janvier 2008) et la Slovaquie (depuis 2009).

Le Danemark, la Suède et le Royaume-Uni ont pour l'instant décidé de rester en dehors de la zone euro.

Les autres Etats entrés dans l'Union en 2004 (l'Estonie, la Hongrie la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie) ainsi que la Roumanie et la Bulgarie, membres de l'UE depuis le 1er janvier 2007, doivent encore satisfaire à certains critères économiques pour adhérer à la zone euro. Toutefois, dès qu'ils seront prêts, ils l'intégreront.

Pratique

Deux idées pour les vacances

• Les auberges de jeunesse

Ouvertes à tous les jeunes français et étrangers, elles offrent un très vaste choix de vacances, de week-ends d'hiver et d'été pour un prix raisonnable.

Ces auberges sont rattachées à :

- la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, membre de la Fédération Internationale des Auberges de Jeunesse, qui a 170 auberges en France. La carte annuelle d'adhésion coûte 11 € pour les moins de 26 ans et 16 € pour les plus de 26 ans. Seule cette carte est valable au niveau international dans les 4 200 auberges. Pour adhérer et obtenir les catalogues ou la liste des Auberges françaises, contacter la FUAJ :

Antenne de Paris
27, rue Pajol
75018 Paris
Tél. : 01 44 89 87 27
www.fuaj.org

- la FUAJ vous conseille de contacter votre association nationale des auberges de jeunesse pour acheter votre carte d'adhésion et effectuer vos réservations.

• Les gîtes de France

Leurs catalogues offrent, pour des locations ponctuelles, un très grand choix de maisons ou d'hébergements (location à la semaine, ou week-end : en gîte rural à la nuitée avec petit déjeuner, en chambre d'hôtes avec parfois la table d'hôtes). C'est une agréable solution pour découvrir la France lors de vacances ou pour passer un simple week-end au grand air. Les locations sont classées par catégorie de confort et le prix hebdomadaire varie selon la saison (basse ou haute saison) et la taille de la maison.

Pour en savoir plus et recevoir le catalogue national ou les catalogues départementaux de votre choix, contacter :

La Maison des gîtes de France
et du tourisme vert
56, rue Saint-Lazare,
75439 Paris Cedex 9
Tél. 01 49 70 75 75

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et faire une réservation sur le site internet : *www.gites-de-France.com*

Pratique

La carte d'étudiant internationale

La carte d'identité internationale d'étudiant (ISIC) distribuée à 4 millions d'étudiants, donne accès à plus de 37 000 réductions et services dans 118 pays du monde dont plus de 8 000 en France, dans les domaines du transport aérien, de la culture, de l'hébergement, des loisirs, etc.

Toutes les réductions et les prestations sont listées dans une brochure jointe lors de l'achat de la carte au prix de 12 € ou 13 € commande en ligne (12 € + 1 € de frais de conditionnement et d'envoi) T.T.C.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de la carte ISIC : *www.carteisic.com*

INFORMATION, CULTURE ET LOISIRS

La France offre des médias, un environnement culturel et des loisirs, d'une qualité et d'une variété exceptionnelle. Hors du milieu universitaire riche en activités culturelles et en loisirs, les étudiants ont souvent l'embarras du choix.

L'information

La liberté de la presse

La liberté d'expression a été reconnue dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen en 1789 et la liberté de la presse promulguée en juillet 1881. C'est un droit fondamental garantissant le pluralisme.

La presse écrite

L'érosion du lectorat de la presse quotidienne se poursuit depuis un quart de siècle : en 1973, la moitié des Français lisaient un quotidien tous les jours ou presque, contre seulement un sur trois aujourd'hui. Néanmoins la presse régionale mobilise un lectorat beaucoup plus large, deux personnes sur trois environ.

La région parisienne est, elle, une forte consommatrice de quotidiens nationaux ; puisque 49 % des franciliens en lisent plus ou moins régulièrement, dont 28 % presque tous les jours, alors qu'ils ne sont que 37 % à lire des journaux régionaux. Les journaux spécialisés grand public, eux se sont considérablement développés et diversifiés (presse féminine, presse de radio et de télévision, presse sportive et spécialisée, etc.).

Les éditeurs de presse

Les entreprises de presse, qui sont l'objet d'enjeux internationaux et qui ont subi une mutation technologique avec l'informatisation, sont très concentrées. Il existe 300 éditeurs, dont 10 ont une dimension internationale.

Les agences de presse

En amont de l'information, il y a en France environ 200 agences de presse (écrit, photo, audiovisuel). La plus importante et la seule de dimension internationale est l'Agence France Presse. Elle alimente les médias en informations et en photographies et compte plusieurs milliers d'abonnés dans le monde.

La galaxie audiovisuelle

Radio et télévision constituent les principales sources d'information et de divertissement. Les Français passent en moyenne 3h par jour devant la télévision.

Le secteur public de l'audiovisuel

Il comprend : une société, Télédiffusion de France (TDF), qui a le monopole de la diffusion ; une société nationale de programmes, France Télévisions, qui regroupe France 2, chaîne nationale généraliste, France 3 qui diffuse différents programmes sur onze chaînes régionales, et France 5 (ou la Cinquième) la chaîne du savoir et de la connaissance.

Un ensemble de radios nationales et régionales, Radio-France, qui propose aux publics des domaines aussi différents que l'information, la culture, la musique, le spectacle; c'est aussi un carrefour pour les mouvements d'idées et un lieu de rencontres et de débats (six radios nationales et trente-neuf radios régionales), une station de radio internationale, Radio-France internationale (RFI) et des chaînes de télévision et de radio pour l'outre-mer français, Radio-France outre-mer (RFO).

Le secteur public a aussi une participation dans la chaîne franco-allemande Arte et dans les programmes français à destination de l'étranger, diffusés par TV5. Ce dispositif est complété par une société de production, la Société française de production (SFP) et un

établissement de conservation, de formation professionnelle et de production, l'Institut national de l'audiovisuel (INA), désormais chargé du dépôt légal des œuvres audiovisuelles.

Le secteur privé de radio-télévision

Il offre une chaîne de télévision généraliste, TF1; une chaîne à dominante musicale, M6 ; une chaîne à péage sur le réseau hertzien, Canal + ; quelques 250 chaînes françaises et étrangères spécialisées (sport, cinéma, documentaire, information, musique) diffusées sur le réseau câblé ou le satellite ; plus une dizaine de chaînes de télévision régionale et deux chaînes périphériques, TMC et RTL. Plusieurs dizaines de sociétés de production alimentent en programmes les chaînes privées et publiques de télévision.

En radios, le territoire est couvert par quelques grandes chaînes périphériques ou régionales à diffusion nationale : Europe 1 et 2, RTL, Radio Monte-Carlo, Sud Radio et plusieurs dizaines de radios locales en FM dont certaines sont regroupées en réseaux.

Le 31 mars 2005 la Télévision Numérique Terrestre (TNT) fait son apparition et permet la diffusion en qualité numérique de chaînes de télévision accessibles pour l'ensemble des français. Tout foyer équipé d'une simple antenne râteau peut recevoir, grâce à un adaptateur TNT, 18 chaînes gratuites et une dizaine payantes par abonnement.

La scène, l'écran et les lieux culturels

L'avantage parisien

À Paris, figurent à l'affiche chaque semaine environ 250 pièces de théâtre et plus de 300 films. Toutes les villes de province ont des théâtres et organisent des festivals, des expositions et des manifestations culturelles de tous genres.

Aller au théâtre

Une soixantaine de scènes nationales dépendent directement du ministère de la Culture tout en étant subventionnées par les collectivités locales. Ces scènes nationales comportent parfois plusieurs salles de spectacle et des espaces d'exposition.

Il existe aussi de très nombreux petits théâtres privés ou appartenant aux municipalités dont les services culturels sont très actifs et organisent toute l'année des spectacles (théâtre de variétés, concerts, ciné-club, expositions).

Réductions pour les étudiants

Les étudiants bénéficient de réductions dans de nombreux théâtres et salles de concert. Ils peuvent trouver dans les CROUS des billets à prix réduit pour certains spectacles.

Aller au cinéma

Le cinéma demeure la sortie privilégiée, surtout parmi les 12/25 ans qui constituent la moitié du public.

La distribution cinématographique compte en France près de 4 700 salles, dont 732 d'art et d'essai (projetant des classiques du cinéma ou des films expérimentaux) et un millier de complexes multisalles (3 400 salles). La distribution comporte une part importante de productions françaises (entre 120 et 200 films par an) et demeure très ouverte aux productions internationales. Les nouveautés sortent en même temps sur les écrans à Paris et en province, le mercredi.

Les ciné-clubs

Des ciné-clubs fonctionnent dans toutes les villes. Paris compte, en outre, la Cinémathèque française, au sein du musée du cinéma (palais de Chaillot), la cinémathèque du Centre Georges-Pompidou (Beaubourg) et la vidéothèque de Paris (forum des Halles).

Réductions pour les étudiants

Dans la plupart des salles, les étudiants peuvent bénéficier de réductions sur présentation de leur carte d'étudiant. Les grands réseaux français de salles (UGC, Gaumont, Pathé) proposent en plus des formules d'abonnement et des cartes de fidélité.

Un musée dans chaque agglomération

On trouve des musées dans toutes les agglomérations, parfois dans des villages. Environ 73 % des Français visitent au moins un musée ou un monument chaque année. Les plus fréquentés sont le Louvre, le château de Versailles et le Centre Georges-Pompidou.

Officiellement, la France compte 33 musées nationaux, dont la moitié hors Paris, et 1 078 musées "classés ou contrôlés" par la direction des musées de France, qui en garantit la qualité scientifique et culturelle. Ils appartiennent généralement aux collectivités territoriales.

Cependant, aux côtés de ces musées "labellisés", coexistent beaucoup d'autres établissements (plus de 8 000, avancent certains, etc.), gérés par différents ministères, associations, municipalités, institutions ou personnes privées.

Citons les musées de la Ville de Paris, muséums d'Histoire naturelle, musées de la Marine, de l'Armée, Centre national d'Art et de Culture Georges-Pompidou (Beaubourg) qui abrite le musée national d'Art moderne, musées des Sciences et Techniques, cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, Futuroscope de Poitiers.

Monuments et sites archéologiques

De nombreux sites archéologiques et monuments historiques sont inscrits au patrimoine de la France. Pour ne parler que des monuments, 25 200 sont protégés et 13 700 classés (dont 4 260 églises et 1 470 châteaux). Des milliers d'autres sont répertoriés, souvent à l'état de ruines.

Une liste très complète des évènements culturels français est disponible sur le portail internet du ministère de la culture : *www.culture.gouv.fr/culture/actualites/arts/index.htm*

Bibliothèques et documentation

Les bibliothèques ouvertes au public

De nombreuses bibliothèques fonctionnent dans toutes les villes.

On compte environ 4 170 bibliothèques publiques, une centaine de bibliothèques de prêt en zone rurale avec des systèmes de bibliobus et plusieurs milliers de bibliothèques privées. 6 millions de Français sont inscrits dans une bibliothèque.

Les bibliothèques spécialisées

Les étudiants ont à leur disposition des bibliothèques dans leur établissement, leur université, leur unité de formation et de recherche. Il y a en outre 84 bibliothèques universitaires ou interuniversitaires et quelques dizaines de bibliothèques et de centres de documentation spécialisés, souvent couplés à des banques de données.

La bibliothèque de la Cité internationale universitaire de Paris est ouverte tous les jours aux étudiants étrangers :

- mi-octobre à mi-juin du lundi au vendredi de 10h à 22h, samedi et dimanche de 13h à 19h.
- mi-juin à mi-octobre du lundi au vendredi de 10h à 19h.

5 bibliothèques de spécialité (Allemagne, Argentine, Espagne, Japon, Mexique) sont également accessibles aux étudiants.

Renseignements : *www.ciup.fr/bibliotheques.htm*

Les grandes bibliothèques parisiennes

Fondée en 1386, la Bibliothèque nationale (la BN), installée à Paris, compte plus de 13 millions de volumes et l'ensemble de la production presse-information-publications depuis plus de deux siècles (toute publication ayant l'obligation d'un dépôt légal). La Bibliothèque nationale de France (BNF) est ouverte au public sur le site de Tolbiac, depuis décembre 1996. Les capacités d'accueil sont considérablement élargies : 1 600 places de lecteur, 180 000 volumes, dont 2 500 titres de périodiques. Les collections sont complétées par des microformes, un fonds numérisé et un fonds audiovisuel et multimédia. La BNF propose en accès libre la consultation de ses catalogues :

BN-Opale (2 millions de références de livres, périodiques et documents informatiques), BN-Opaline, etc.

La bibliothèque de recherche offre 2 000 places d'accès réservé aux lecteurs accrédités. Les collections des départements spécialisés, cartes et plans, estampes et photographies, manuscrits, monnaies, médailles et antiques, musique, arts du spectacle resteront à Richelieu où elles seront redéployées et mises en valeur.

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.bnf.fr*

La bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou, où la consultation sur place ne nécessite aucune inscription, est fréquentée par de nombreux étudiants.

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.bpi.fr*

La bibliothèque et les centres documentaires de la Documentation française mettent à la disposition du public, et notamment des étudiants, un ensemble de plusieurs centaines de milliers de références : ouvrages, rapports et études, périodiques, publications officielles, dossiers documentaires, etc. sur l'actualité politique, économique et sociale de la France et du Monde depuis 1945.

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.ladocumentationfrancaise.fr*

Maisons, foyers et auberges

Les MJC

Pour participer à des activités culturelles hors du milieu universitaire, les maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), ouvertes à tous, financées par le ministère de la Jeunesse et des Sports et les collectivités locales, offrent une gamme très étendue d'activités.

Lieux de rencontres et de loisirs, elles permettent de découvrir ses aptitudes en participant à des activités sportives, pratiques (ateliers, laboratoires de photo, etc.), littéraires ou artistiques (théâtre, conférences, ciné-clubs, expositions).

Il en existe 600, regroupées en 11 Fédérations Régionales et de la Confédération des MJC de France (CMJCF : 900).

Pour en savoir plus et pour obtenir la liste des MJC de sa région, contacter la FFMJC :

15, rue la Condamine,
75017 Paris
Tél. : 01 44 69 82 25
www.ffmjc.org

ou la CMJCF :

168 bis, rue Cardinet,
75017 Paris
Tél. : 01 44 85 29 50
www.mjc-cmjcf.asso.fr

Les Foyers d'éducation populaire

Ils permettent, à travers leurs activités, des rencontres et une réalisation personnelle. Il en existe 22 unions régionales, 102 fédérations départementales, 33 000 associations affiliées.

Pour tous renseignements et pour obtenir la liste régionale des foyers, contacter la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente :

3, rue Récamier,
75341 Paris Cedex 07
Tél. : 01 43 58 95 00
www.laligue.org

Sport et forme

La pratique du sport

Un Français sur deux pratique un sport de temps en temps, un sur dix très régulièrement, et plus de 6 millions et demi de Français sont licenciés de fédérations olympiques, dont près de 2 millions en football et 1,3 million en tennis.

Hors de la pratique du sport universitaire (*voir : chapitre 3 : p. 91*), gratuit, on trouve dans toutes les villes des piscines municipales ou privées, des salles de sport ou de mise en forme accordant généralement des réductions aux étudiants. Des milliers d'associations sportives locales permettent de s'entraîner et d'avoir accès aux équipements collectifs. Pour connaître leurs adresses, il faut se renseigner à la mairie.

Les associations

On en répertorie, en France, quelque 700 000. Il s'en crée 60 000 chaque année. Beaucoup sont sportives (plus de 20 % pour le football), mais elles ont aussi un caractère culturel, scientifique, caritatif, de loisir, de jeux, de collection, d'entraide, etc.

5
LES ETUDES
EN
FRANCE

L'enseignement supérieur français

Généralités ... p. 132

Les filières et les établissements d'enseignement supérieur

Les filières courtes ... p. 135
Les filières longues ... p. 135

Les formations supérieures courtes professionnalisées

• *Pratique : l'ONISEP et CampusFrance* ... p. 139
Schéma "l'enseignement supérieur en France" ... p. 140

Les études à l'université

Les filières généralistes ... p. 141
Le système LMD ... p. 142
• La Licence ... p. 142
• Comment choisir sa Licence ? ... p. 142
• Comment choisir son Master ? ... p. 145
Le troisième cycle à finalité de recherche ... p. 147
• Le doctorat ... p. 147
Les filières professionnalisantes ... p. 148
• La licence professionnelle ... p. 148
• Les MIAGE, MSG et MST ... p. 150
• Les IUP ... p. 150
• Les IUFM ... p. 150
Le troisième cycle à finalité professionnelle ... p. 151
• Le magistère ... p. 151
• Le DRT ... p. 151
• Les formations d'ingénieur à l'université ... p. 151
• Le Master Pro (ex-DESS) ... p. 151
Les études de santé ... p. 154

Les études en Grandes écoles

Les classes préparatoires ... p. 158
• Les classes préparatoires littéraires et artistiques ... p. 158
• Les classes préparatoires scientifiques ... p. 159
• Les classes préparatoires BCPST ... p. 159
• Les classes préparatoires économiques et commerciales ... p. 160
Les écoles normales supérieures ... p. 160
Les écoles d'ingénieurs ... p. 162
Les écoles de commerce et de gestion ... p. 164
Les autres Grandes écoles ... p. 165
Les grands établissements ... p. 167

Les études dans les filières professionnelles

Action sociale ... p. 169
Aéronautique ... p. 169
Agriculture, agro-alimentaire ... p. 169
Les métiers paramédicaux ... p. 169
Architecture ... p. 170
Les études artistiques ... p. 170
Les métiers du patrimoine ... p. 172
Les arts de la scène ... p. 173
La musique et l'art lyrique ... p. 174
La danse ... p. 175
Les filières audiovisuelles ... p. 175
Image et son ... p. 175
Journalisme ... p. 176
Interprétariat-traduction ... p. 177
Les autres filières ... p. 177
L'enseignement supérieur agricole ... p. 178

Bien gérer ses études

Le projet d'études ... p. 180
S'adapter en cours d'études ... p. 180
Passerelles et réorientations ... p. 181
Programmes européens ... p. 181
Le Réseau "n+i" ... p. 183

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS : GENERALITES

Aperçu historique

Une tradition ancienne

À la suite de la Révolution de 1789, pendant laquelle furent créés de grands établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche comme le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) en 1794 et le Muséum d'histoire naturelle, de nombreuses écoles ont vu le jour (Polytechnique, Centrale, École normale supérieure en 1794) pour répondre aux besoins de la société industrielle naissante.

L'enseignement supérieur au cours du XIX^{e} siècle s'est alors développé dans 3 directions :

- Les facultés (création, par décret impérial, de l'université de France en 1808). Napoléon I^{er} appela université l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français ; lycées, les établissements du second degré et facultés ceux qui assuraient la formation des enseignants, des juristes et des médecins. Tous ces établissements dépendaient d'un grand maître et d'un ministère situés à Paris.
- Les écoles spéciales ou Grandes écoles, constituant à la fois des établissements d'enseignement et de recherche, caractérisées par leur mode d'admission sur concours (École normale supérieure, École polytechnique, École des sciences politiques créée en 1871, etc.).
- Les grands établissements scientifiques (Collège de France, École pratique des Hautes études, Muséum d'histoire naturelle, etc.). qui ne s'adressaient pas à un public spécifique mais qui constituaient les laboratoires de recherche les plus vivants.

Le système actuel

Ce système s'imposa jusqu'en 1968. À l'issue des mouvements étudiants de mai 68, l'enseignement supérieur français fut profondément réorganisé, à l'exclusion des Grandes écoles, par la loi du 12 novembre 1968. Les facultés furent supprimées et remplacées par les universités pour créer la liaison entre l'enseignement et la recherche. Ces établissements pluridisciplinaires devaient réunir de façon originale l'étude des domaines du savoir, de champs d'observation et de réflexion. Les universités devinrent autonomes et s'ouvrirent à la participation de tous, jusqu'aux personnalités extérieures.

La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur fixe le cadre juridique actuel de l'organisation de l'enseignement supérieur public.

Le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations dispensées par les universités et les écoles après le baccalauréat.

Il relève de différents ministères (Enseignement Supérieur et Recherche, Alimentation, Agriculture et Pêche, Santé et Sports, Culture et Communication, Défense). Comme en 1968, la loi donne pour mission aux établissements d'enseignement supérieur de développer la formation sur les plans culturel et professionnel, de faire le lien avec la recherche scientifique et technologique, de diffuser le savoir et la culture et de promouvoir la coopération internationale.

Elle reprend les principes fondamentaux définis par la loi de 1968 : autonomie, participation et pluridisciplinarité et introduit une dimension nouvelle : la professionnalisation.

Afin d'améliorer encore la réponse donnée à l'accroissement de la demande sociale de formation supérieure, une nouvelle politique de contractualisation entre les établissements d'enseignement supérieur et l'administration du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche a été mise en place. Les universités et les Grandes écoles élaborent, par négociation avec l'État, un contrat d'établissement pour une durée de 4 ans qui doit s'inscrire à la fois dans les missions fixées par la Nation au système éducatif et dans les orientations de formation que l'État définit. Chaque établissement doit donc définir les axes forts de son contrat en considérant :

- son positionnement tant sur le plan national qu'international,
- l'évolution des effectifs étudiants et ses conséquences sur l'offre de formation (diversification des méthodes d'enseignement, formation continue, professionnalisation, aide à l'insertion professionnelle, etc.),
- les objectifs d'amélioration de la vie étudiante,
- les objectifs d'une politique scientifique globale de dimension nationale et internationale,
- les conditions d'une meilleure articulation formation - recherche valorisant les synergies des compétences.

Cette politique contractuelle de projet s'appuie sur une autonomie accrue des établissements. Elle doit favoriser l'émergence de compétences et d'initiatives originales.

Plan U3M

L'évolution du contexte actuel a donné lieu à un nouveau plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche appelé "Université du troisième millénaire" (U3M). Ce plan désigne les priorités pour l'enseignement supérieur français et les principaux axes des futures actions :

- améliorer l'organisation des établissements en favorisant le fonctionnement en réseau ;
- promouvoir l'ouverture et la mobilité internationale ;
- développer les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) :
- valoriser la recherche.

Le financement du plan U3M a été principalement assuré dans le cadre des contrats de Plan Etat - Région pour la période 2000 à 2006.

D'une manière générale, en dépit d'une stabilisation des effectifs étudiants, l'enseignement supérieur français est face à de nouveaux défis caractérisés par l'important renouvellement du corps enseignant dans les quinze ans à venir, la concurrence internationale en matière de recherche et d'offre de formation et le développement des nouvelles technologies de l'information. Ces trois facteurs joueront un rôle déterminant dans l'évolution de l'organisation pédagogique tout comme de la recherche au sein de l'enseignement supérieur.

Perspectives

Depuis l'appel lancé en 1998 à la Sorbonne par les 4 ministres de l'enseignement supérieur d'Allemagne, d'Italie, du Royaume-Uni et de France et les conférences de Bologne (1999) et de Prague (2001), 32 pays d'Europe sont désormais engagés dans la construction d'un "espace européen de l'enseignement supérieur".

Fondée sur la reconnaissance mutuelle de la qualité des formations et des diplômes des divers systèmes nationaux, l'harmonisation européenne des diplômes suppose :

- la validation des formations selon un système de crédits ou ECTS (European Credit Transfer System) capitalisables et transférables d'un établissement à un autre ; chaque enseignement se verra affecter un poids en "crédits" capitalisables que l'étudiant peut obtenir dans une, voire plusieurs universités différentes.
- l'organisation des formations en semestres et unités d'enseignement (UE) ;
- une architecture des études supérieures fondée sur 3 niveaux de diplômes selon le schéma "L.M.D." : Licence (Bac +3), Master (Bac +5), Doctorat (Bac +8).

Ainsi la licence est validée avec 180 crédits (6 semestres de 30 crédits) ; le Master avec 120 crédits supplémentaires (4 semestres de 30 crédits), soit 300 crédits pour le cursus complet pour lequel 2 voies sont possibles : le Master professionnel et le Master recherche aboutissant au Doctorat validé avec 120 crédits.

Cependant les diplômes nationaux que sont le DEUG, le DEUST et le DUT continuent d'être délivrés au niveau intermédiaire de 120 crédits, de même que la Maîtrise après l'obtention de 60 crédits post-licence.

L'extension du champ de la procédure dite de validation des acquis professionnels (VAE). Cette procédure permet par exemple, sous réserve de l'avis favorable d'un jury dûment mandaté, de délivrer la totalité d'un diplôme au vu des seuls acquis de l'expérience.

L'adaptation au cadre européen commun des études supérieures en France suppose une organisation modulaire des enseignements qui vise à :

- assurer une plus grande souplesse des parcours de formation, diversifiés et pluridisciplinaires, selon les objectifs et le profil des étudiants,
- faciliter le processus d'orientation progressive ou de réorientation en favorisant l'organisation de passerelles entre cursus,
- intégrer toutes les formes de mobilité entre formation et activité professionnelle par la validation des acquis de l'expérience, entre pays et établissements de formation par la validation de cursus variés.

Ainsi, pour être parfaitement lisible d'un établissement à l'autre, d'un pays à l'autre, le diplôme est accompagné d'une annexe descriptive ("diploma supplement") permettant de connaître le contenu des enseignements suivis et les aptitudes acquises par l'étudiant au cours de son cursus universitaire.

La mise en œuvre de cette réforme dite du "L.M.D." se fait dans le cadre du contrat que chaque établissement d'enseignement supérieur signe avec l'Etat : les établissements sont invités non seulement à préciser leur stratégie d'ensemble, mais aussi à définir au sein de chaque domaine retenu les parcours de formation ainsi que l'offre de contenus et de diplômes.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités

La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse), initialement intitulée loi portant organisation de la nouvelle université et communément appelée loi d'autonomie des universités, est une loi française du Gouvernement Fillon. Le projet de loi a été annoncé fin mai 2007 et élaboré en juin 2007 avec les partenaires sociaux et organisations représentatives étudiantes par la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Valérie Pécresse. Pour l'exécutif français, la loi poursuit trois objectifs : "rendre l'université attractive", "sortir de la paralysie de la gouvernance actuelle" et "rendre la recherche universitaire visible à l'échelle internationale".

Le premier de ces objectifs est mis en relation avec le taux d'échec en premier cycle, le nombre de sortie sans qualification, et le temps de recherche d'emploi après un diplôme ; le deuxième avec le rôle de médiation précédemment dévolu aux présidents d'université ; et le troisième avec les positions des établissements français dans les classements internationaux. Cette nouvelle loi dote les universités d'une nouvelle organisation dans un délai d'un an, et de nouvelles compétences dans un délai maximal de cinq ans. Elle change également le système de gouvernance de l'université (rôles des conseils centraux et du président d'université) et met en place un dispositif de pré-inscription à l'université.

LES FILIERES ET LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur français est marqué par une grande diversité d'établissements, dont l'organisation et les conditions d'admission varient selon la nature de l'établissement et les finalités de formation recherchées.

Trois voies coexistent dans l'enseignement supérieur français :

- les universités, établissements publics et pluridisciplinaires qui dispensent des enseignements diversifiés à la fois généralistes et spécialisés de tous niveaux, où le cursus s'effectue au cours de trois cycles successifs. Les universités accueillent les titulaires du baccalauréat ou son équivalent en principe sans pratiquer de sélection ;
- les "Grandes écoles" surtout scientifiques, technologiques et commerciales qui assurent un enseignement spécialisé de haut niveau à finalité professionnelle. L'admission dans ces écoles est très sélective. Les écoles sont soit privées, soit publiques. Elles dépendent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ou d'autres ministères (Alimentation, agriculture et pêche, Santé et sports, Défense, Économie, finances et industrie) ;
- les écoles spécialisées qui couvrent de nombreuses filières professionnelles et qui dispensent des formations correspondant à des métiers précis : comédien, infirmière, journaliste, etc. Les possibilités sont nombreuses en termes de niveau et de durée d'études. Il existe des écoles spécialisées publiques, des écoles "consulaires" dépendant des chambres de commerce et d'industrie et des écoles privées.

Ces trois types de structures peuvent dispenser des formations supérieures courtes ou longues.

Les filières courtes

D'une durée de deux ou trois ans, les filières courtes concernent essentiellement le secteur industriel, tertiaire et paramédical. On peut citer les formations conduisant aux diplômes suivants :

- Diplôme universitaire de technologie (DUT) préparé en deux ans dans les Instituts universitaires de technologie (IUT) dépendant des universités ; l'accès aux IUT est soumis à une sélection sur dossier et sur entretien des titulaires du baccalauréat ;
- Brevet de technicien supérieur (BTS) préparé en deux ans dans les sections de techniciens supérieurs (STS) implantées dans les lycées ; l'admission se fait sur dossier ;
- Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) préparé en deux ans dans certaines universités, qui permet l'accès direct à la vie professionnelle. L'admission est sélective.

Les filières longues

Les filières longues universitaires

Les universités offrent deux types de formations, généralistes ou spécialisées. Les formations généralistes ou fondamentales comprennent l'ensemble des disciplines universitaires classiques : art, droit, lettres et langues, médecine, sciences, sciences humaines et sociales, etc. Les formations spécialisées concernent un grand nombre de secteurs tels que le commerce, la gestion, l'informatique, etc.

Les études sont organisées en trois cycles successifs sanctionnés par des diplômes nationaux.

En dehors des diplômes nationaux habilités par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les universités peuvent mettre en place des diplômes sous leur propre responsabilité : diplôme d'université (DU) ou des titres (comme les MS).

Les filières d'études dans les Grandes écoles

Il existe différents types de "Grandes écoles" soumis à des cadres juridiques distincts : instituts ou écoles supérieures publics, placés sous la tutelle d'un ministère (Enseignement supérieur et Recherche; Alimentation, Agriculture et Pêche; Défense, Economie, Finances et Industrie), établissements "consulaires", dépendant des chambres de commerce et d'industrie (CCI) ou établissements privés d'enseignement supérieur.

Les filières d'études au sein de ces Grandes écoles sont très diversifiées. Elles comprennent principalement :

- les études scientifiques et techniques supérieures longues, généralistes ou plus spécialisées, au sein de Grandes écoles scientifiques qui délivrent des diplômes d'ingénieur sur habilitation de la commission des titres placée sous l'autorité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- les études littéraires et scientifiques préparées en quatre ans au sein des écoles normales supérieures (ENS) ;
- les études de commerce et de gestion suivies dans les Grandes écoles de commerce ; pour beaucoup d'écoles de commerce reconnues par l'Etat, le diplôme délivré est visé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La CGE (Conférence des Grandes Écoles) peut, après examen, attribuer aux écoles un label.
- les instituts d'études politiques (IEP ou "Sciences Po") au nombre de 9 dont le plus connu est celui de Paris ; ces instituts dispensent en quatre ou cinq ans des formations généralistes de haut niveau en premier cycle puis une spécialisation en sections

Les Grandes écoles ont en commun une forte sélection à l'entrée qui s'effectue sur concours soit après le baccalauréat, soit après une classe préparatoire, soit pour les titulaires de diplômes universitaires lors de l'admission parallèle. Elles se caractérisent également, outre leur formation longue polyvalente et généraliste de cinq à six ans après le bac, par une coopération étroite avec les milieux économiques pour la formation et la recherche. Leur dimension internationale est de plus en plus affirmée.

Les Grandes écoles proposent également d'autres parcours de formation comme les doctorats, les MBA, les MS (Mastères Spécialisés), les Masters Pro, etc.

LES FORMATIONS SUPÉRIEURES COURTES PROFESSIONNALISÉES

D'une durée de deux ou trois ans, correspondant à un niveau de premier cycle (deux ans) ou de second cycle (trois ans) ces formations, accessibles après le baccalauréat ou équivalent, concernent essentiellement les secteurs de la production et des services.

On peut citer les formations conduisant aux diplômes suivants :

Le BTS

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) se prépare en deux ans à temps plein dans les STS (Sections de Techniciens Supérieurs) ouvertes dans les lycées publics ou privés.

La formation, bien spécialisée, est étroitement liée à l'exercice professionnel et correspond à des fonctions précises.

Elle comprend un stage de huit à douze semaines assorti d'un rapport de stage dont la soutenance est partie intégrante de la validation du diplôme.

Il existe une centaine de spécialités de technicien supérieur qui couvrent les secteurs de l'agriculture (plus d'un quart), du commerce, de l'économie et de la gestion, des sciences et industries, des services ainsi que certaines formations du secteur paramédical. L'admission est sélective et se fait sur dossier dès le mois de février de la classe terminale.

Pour en savoir plus sur les spécialités et les établissements qui dispensent ces formations, consultez le site internet de l'ONISEP : *www.onisep.fr ou le site internet de CampusFrance : www.campusfrance.org*

Le DUT

Formation générale et technologique, le DUT (diplôme universitaire de technologie) prépare aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans certains secteurs de la production, de la recherche appliquée et des services. Ce diplôme qui sanctionne une formation de technicien supérieur se prépare en deux ans après le bac dans les IUT (Institut universitaire de technologie), rattachés aux universités.

Les études comprennent une charge de cours importante, organisés en 3 ou 4 UE (unité d'enseignement) regroupant plusieurs matières. La validation du diplôme se fait sur la base d'une moyenne générale calculée sur l'ensemble des matières, y compris le projet "tutoré" et les stages en entreprise (dix semaines au minimum). L'admission est sélective et l'inscription se fait généralement sur dossier dès le mois de février de la classe terminale.

On compte 25 DUT différents, dotés de plus de trente options et préparés dans une centaine d'IUT sur l'ensemble du territoire national.

Pour en savoir plus sur les DUT et les IUT, consultez le site internet de l'ONISEP : *www.onisep.fr ou le site internet de CampusFrance : www.campusfrance.org*
ou
consultez le site internet du ministère de l'Education nationale :
www.sup.adc.education.fr/iutlst

Le DEUST

Le DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) se prépare en deux ans dans les universités et permet d'entrer directement dans la vie professionnelle. Plus de 100 spécialités de DEUST sont proposées par les universités dans des domaines professionnels pointus ; en effet, la définition et l'organisation des DEUST font l'objet d'une collaboration étroite avec les entreprises locales et régionales.

Les conditions d'admission sont déterminées par chaque université. En effet, l'admission s'effectue le plus souvent après le baccalauréat, sur dossier et éventuellement avec d'autres épreuves de sélection.

Pour en savoir plus sur les DEUST, consultez le site internet de l'ONISEP : *www.onisep.fr ou le site internet de CampusFrance : www.campusfrance.org*

Poursuivre des études après un BTS, DUT, ou DEUST

Les DEUST sont généralement conçus pour accéder directement à la vie professionnelle.

Les BTS et les DUT permettent davantage la poursuite d'études. On distingue plusieurs possibilités :

a) Les formations complémentaires après un BTS ou un DUT.

Elles couvrent de nombreux secteurs d'activité, le plus souvent dans le tertiaire et l'industrie et permettent d'acquérir une plus grande spécialisation dans un secteur particulier ou une double compétence, (ex. : après un DUT, le DNTS ; diplôme national de technologie spécialisée).

b) Les filières universitaires professionnalisées.

Filières sélectives, elles s'adressent aussi aux titulaires de DUT, DEUG voire BTS. On retrouve les MST (maîtrise de sciences et techniques), les MSG (maîtrise de sciences de gestion) ou bien encore les formations en IUP (Institut universitaire professionnalisé).

La licence professionnelle permet aux étudiants titulaires d'un diplôme "bac +2" dans un domaine compatible avec celui de la licence, d'acquérir une nouvelle qualification et une meilleure insertion professionnelle.

Il est également possible de rejoindre les filières généralistes de l'université mais l'inscription en licence des titulaires de DUT ou BTS n'est pas automatique. Chaque université décide du niveau d'équivalence accordé.

c) Les écoles de commerce et certaines écoles d'ingénieurs ont mis en place un système d'admissions parallèles, sur concours, pour les titulaires de DUT ou, plus rarement, de BTS.

Les grands domaines de formation en IUT
Les DUT par spécialité

- Génie biologique
- Chimie
- Génie chimique, génie des procédés
- Génie civil
- Génie électrique et informatique industrielle
- Génie mécanique et productique
- Génie thermique et énergie
- Génie des télécommunications et réseaux
- Hygiène, sécurité, environnement
- Informatique
- Génie industriel et maintenance
- Mesures physiques
- Service et réseaux de communication
- Science et génie des matériaux
- Gestion des entreprises et des administrations
- Organisation et génie de la production
- Statistiques et traitement
- Informatique des données
- Techniques de commercialisation
- Gestion logistique et transport
- Information, communication
- Carrières juridiques
- Carrières sociales
- Gestion administrative et commerciale
- Métrologie contrôle qualité

Pratique

Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP)

L'ONISEP est un établissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministre chargé de l'Education nationale et de la ministre chargée l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En liaison avec les universités, les administrations, les professions et organismes intéressés, l'ONISEP a pour mission d'élaborer et de mettre à la disposition des utilisateurs la documentation nécessaire à l'information et à l'orientation sur les formations, l'emploi, les métiers et leur évolution.

Trente délégations régionales sont situées dans chaque académie et permettent d'adapter les diverses informations au niveau régional.

Pour l'information et l'orientation des étudiants, l'ONISEP édite une gamme de produits à destination d'un public varié. Parmi ceux-ci, citons :

- Les cahiers : une collection pour connaître, secteur par secteur, les Grandes évolutions techniques et économiques, tous les métiers et les diplômes ;
- Les dossiers : des guides pratiques qui répondent aux Grandes questions sur les filières de formation, l'emploi, etc ;
- "Avenirs" : destinée aux lycéens et étudiants, une revue qui traite de l'emploi, des métiers, des formations post-bac, secteur par secteur à travers des interviews, des portraits, des reportages ;
- Infosup : informe sur les études supérieures pour préparer son parcours universitaire et affiner son projet professionnel.

Les publications sont vendues dans les librairies de Paris et de province. Pour connaître les coordonnées des délégations régionales et des librairies, contactez le n° info de l'ONISEP : 01 64 80 38 00.

Vous pouvez commander les publications par internet sur le site de l'ONISEP : *www.onisep.fr* ce site vous fournira également toutes les informations disponibles sur l'ensemble des formations d'enseignement supérieur en France, par filière, par niveau d'études et par établissement.

Agence CampusFrance

Dédiée à la mobilité internationale, universitaire et scientifique, l'Agence CampusFrance est placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes et des ministères de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

CampusFrance a pour but de promouvoir les formations supérieures françaises dans le monde et d'offrir aux étudiants étrangers un parcours de réussite dans l'accès aux études supérieures en France, du pays de départ au pays d'accueil, de la première information jusqu'au séjour en France et au retour dans le pays d'origine.

L'Agence travaille en partenariat avec tous les établissements d'enseignement supérieur, elle compte 235 établissements adhérents, dont la quasi totalité des universités et des Grandes écoles, des écoles de management, et des écoles d'ingénieurs.

CampusFrance dispose de 113 Espaces et 14 antennes implantés dans 88 pays. Ces "Espaces CampusFrance", qui emploient près de 250 personnes, sont à la disposition des étudiants étrangers intéressés par l'offre de formation française, de la recherche initiale d'information jusqu'à l'inscription au sein d'un établissement français.

L'Agence CampusFrance propose un site internet global, "*campusfrance.org*", complété par une cinquantaine de sites locaux publiés en 26 langues. L'ensemble de l'offre française en matière d'enseignement supérieur y est présenté au moyen d'outils performants et simples d'utilisation. C'est à partir des sites locaux de l'Agence que s'effectue l'accès au dispositif d'inscription en ligne obligatoire géré par le ministère des Affaires étrangères dans une trentaine de pays : *www.campusfrance.org*

onisep
L'info nationale et régionale sur les formations et les métiers

L'enseignement supérieur en France
2010-2011

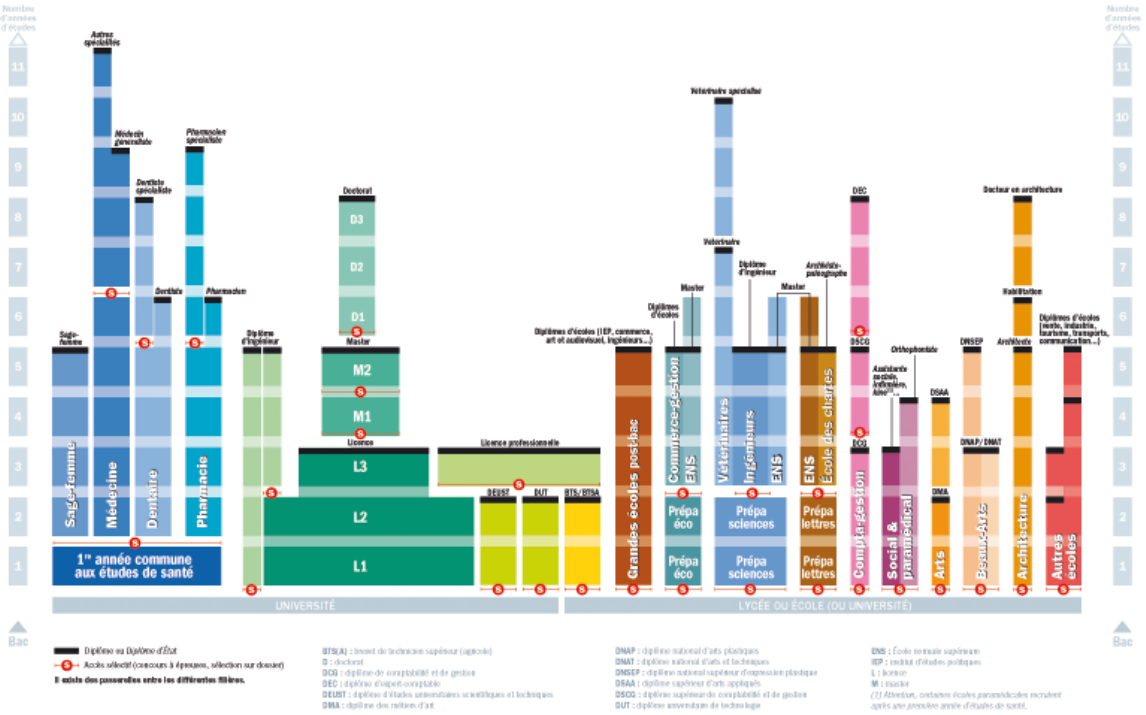

Diplôme ou *Diplôme d'État*
S Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)
Il existe des passerelles entre les différentes filières.

BTS(A) : brevet de technicien supérieur (agricole)
D : doctorat
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DEC : diplôme d'expert-comptable
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DMA : diplôme des métiers d'art
DNAP : diplôme national d'arts plastiques
DNAT : diplôme national d'arts et techniques
DNSEP : diplôme national supérieur d'expression plastique
DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués
DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et de gestion
DUT : diplôme universitaire de technologie
ENS : École normale supérieure
IEP : institut d'études politiques
L : licence
M : master
(*) Attention, certaines écoles paramédicales recrutent après une première année d'études de santé.

REF. 33350 © ONISEP

LES ETUDES A L'UNIVERSITE

En constante évolution, l'université offre un choix très diversifié de formations. A côté du cursus classique qui permet de former enseignants et chercheurs, l'université a développé une large palette de filières professionnelles et spécialisées. Les études de santé (médecine - pharmacie - odontologie) qui font l'objet d'un cursus spécifique, se déroulent exclusivement à l'université.

Statut des universités

Les universités, au nombre de 85, auxquelles s'ajoutent trois INP (Instituts nationaux polytechniques) sont des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel. Ce sont généralement de grandes structures implantées sur des campus. Pluridisciplinaires, elles peuvent regrouper des composantes très diverses, des instituts par exemple les IUT et les IUP (Instituts universitaires professionnalisés), des écoles rattachées, des laboratoires et centres de recherche.

Au sein de chaque composante qui détermine ses statuts et ses structures, les UFR (Unité de Formation et de Recherche) présentent des objectifs disciplinaires communs (arts, lettres, droit, médecine, sciences, etc.).

Sont rattachés également par conventions aux universités les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) qui forment depuis 1991 les futurs enseignants de l'enseignement public primaire et secondaire.

Les diplômes d'université

Contrairement aux diplômes nationaux, les DU (diplômes d'université) ne sont reconnus que par les universités qui les délivrent. Très nombreux, ils présentent une grande diversité de domaines d'études et de niveau d'accès (bac, bac +2, bac +3, bac +4, etc.).

Les filières longues universitaires

En entrant à l'université, l'étudiant doit choisir une filière disciplinaire (arts, lettres, sciences, langues, droit, etc) qui relève d'une UFR. Pour bien choisir, il faut soigneusement s'informer au préalable sur les cursus, leurs différentes options et spécialisations, comme sur les possibilités éventuelles de passerelles d'une filière à l'autre. Les SCUIO (Services communs d'information et d'orientation), présents dans toutes les universités, diffusent des livrets et des brochures qui fournissent tous les renseignements sur les formations et le fonctionnement de chaque université. L'étudiant peut y être accueilli tout au long de l'année par des spécialistes de l'orientation et y trouver toute documentation nécessaire. *La liste des universités et de leurs SCUIO figurent en Annexes p. 200.*

Pour en savoir plus, consultez le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : *www.enseignementsup-recherche.gouv.fr* ou consultez le site internet de l'ONISEP : *www.onisep.fr* rubrique atlas des formations supérieures ou se reporter au site de chaque université (*voir : en Annexes p. 200*) ou CampusFrance : *www.campusfrance.org*

Les filières généralistes

L'organisation de l'enseignement universitaire

Le cursus universitaire requiert de trois à huit années d'études après le baccalauréat.

Le système LMD

Licence-Master-Doctorat (LMD)

Le nouveau système européen organise les diplômes autour des niveaux bac +3, bac +5 et bac +8 déclinés sous forme de crédits européens capitalisables. Il concerne également les Grandes écoles et notamment, les écoles d'ingénieurs et les écoles supérieures de commerce et de gestion.

Objectifs du LMD :

- permettre les équivalences européennes,
- faciliter la mobilité étudiante,
- offrir une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Le LMD permet :

- des parcours pluridisciplinaires,
- une personnalisation des parcours de formation,
- une reconnaissance des diplômes au niveau international.

Les diplômes sont composés d'UE (Unités d'Enseignement) ayant chacune une valeur en crédits européens (ECTS), proportionnelle au travail de l'étudiant.

- Les crédits sont capitalisables et transférables d'un parcours à un autre.
- La formation est organisée en semestres (un semestre correspond à plusieurs UE = 30 crédits).

La réforme LMD est mise en place pour les Masters depuis septembre 2004.

Trois niveaux : LMD ou 3,5,8

- la Licence en 3 ans (L1, L2, L3), bac +3 = 180 crédits
- le Master en 2 ans (M1, M2), bac +5 = 300 crédits
- le Doctorat en 3 ans, bac +8

Les crédits d'enseignement (ECTS) : mesure européenne du travail de l'étudiant.

Les diplômes sont composés d'UE (Unités d'Enseignement) ayant chacune une valeur en crédits européens.

- Les crédits sont capitalisables et transférables d'un parcours à un autre.
- La formation est organisée en semestres : un semestre = plusieurs UE = 30 crédits

La licence

La licence se déroule sur six semestres et sanctionne un niveau validé par 180 crédits ECTS (soit 30 crédits par semestre). Le 1er semestre doit davantage être conçu comme un semestre d'accueil, d'initiation et d'acclimatation progressive aux méthodes universitaires afin de faciliter le passage du milieu scolaire au milieu universitaire, de lutter contre l'abandon précoce et d'aider à la réussite.

Il s'agit d'initier les étudiants aux méthodes de recherche documentaire, à la constitution d'un savoir disciplinaire ; les 2e et 3e semestres doivent privilégier les enseignements disciplinaires fondamentaux ; les semestres restants consistent en un renforcement des disciplines avec des enseignements plus spécialisés.

La licence peut être mono ou pluridisciplinaire, générale, appliquée ou professionnelle.

Le parcours LMD retient une sortie qualifiante à bac +3 ; cette option répond aux souhaits d'insertion des étudiants. Ce caractère professionnalisant des parcours est renforcé par le développement des licences professionnelles.

Comment choisir sa licence ?

Il existe différentes filières de licences dont cinq comportent plusieurs mentions On trouve également quelques formations pluridisciplinaires (lettres-anglais, lettres -histoire de l'art, etc.).

LICENCE

AES (Administration Economique et Sociale)
- AES/administration générale et territoriale
- AES/administration et gestion des entreprises
- AES/développement social
- AES/ressources humaines
- AES/commerce et affaires internationales
- AES/techniques économiques et de gestion
- AES/sciences économiques et sociales

DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- Droit
- Administration publique
- Science politique

ECONOMIE ET GESTION
- Sciences économiques
- Sciences éco. / analyse et politique économique
- Sciences éco. / économie internationale
- Sciences éco. / monnaie et finance
- Sciences éco. / économie du travail et ressources humaines
- Sciences éco. / économie industrielle
- Sciences éco. / économie et gestion de l'entreprise
- Sciences éco. / techniques économiques et de gestion
- Sciences éco. / sciences économiques et sociales
- Econométrie

SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL
- Archéologie
- Arts appliqués
- Arts plastiques
- Arts plastiques / histoire de l'art
- Arts du spectacle
- Arts du spectacle / danse
- Arts du spectacle / études cinématographiques et audiovisuelles
- Arts du spectacle / études théâtrales
- Conception et mise en oeuvre de projets culturels
- Histoire de l'art
- Histoire de l'art et archéologie
- Musique

LETTRES ET LANGUES
- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Lettres modernes / français langue étrangère
- Lettres modernes / littérature générale et comparée
- Lettres modernes / langues et cultures régionales
- Sciences du langage
- Sciences du langage / français langue étrangère
- Sciences du langage / traitement automatique des langues

LETTRES ET LANGUES (suite)
- LLCE (langues, littératures et civilisations étrangères)

Chaque licence LLCE porte sur une langue déterminée
- LLCE / français langue étrangère
- LLCE / langues et cultures régionales
- LLCE / littérature générale et comparée
- LLCE / traitement automatique des langues
- LEA (langues étrangères appliquées)

(2 langues étrangères spécialisées)
- Information et communication
- Langues et cultures régionales

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
- Aménagement
- Archéologie
- Archéologie / histoire de l'art
- Ethnologie
- Géographie
- Géographie / aménagement
- Géographie / environnement
- Géographie / histoire
- Histoire
- Histoire / archéologie
- Histoire / géographie
- Histoire de l'art
- Histoire de l'art / archéologie
- Histoire de l'art / langues et cultures régionales
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences cognitives
- Sciences de l'éducation
- Sociologie

LICENCE (suite)

THÉOLOGIE

- Théologie catholique
- Théologie protestante

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

I - MATHEMATIQUES
- Mathématiques
- Mathématiques appliquées et sciences sociales

II - INFORMATIQUE
- Informatique

III - MÉCANIQUE
- Mécanique

IV - SCIENCES DE LA MATIERE
- Physique
- Physique / physique et applications
- Sciences physiques / physique
- Sciences physiques / chimie
- Chimie - physique
- Chimie

V - SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
- Sciences de la terre
- Sciences de la terre / géologie et biologie générales

VI - SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTÉ
- Biochimie
- Biologie
- Biologie / Biologie cellulaire et physiologie
- Biologie / Biologie des organismes
- Biologie / Biologie générale et sciences de la Terre et de l'Univers
- Sciences sanitaires et sociales
- Sciences sanitaires et sociales / santé publique

STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

- STAPS
- STAPS / éducation et motricité
- STAPS / entraînement sportif
- STAPS / ergonomie du sport et performance motrice
- STAPS / management du sport
- STAPS / activités physiques adaptées

TECHNOLOGIE

I - GÉNIE ELECTRIQUE
- Electronique, électrotechnique et automatique
- Ingénierie électrique

II - GÉNIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE
- Technologie mécanique
- Sciences de la production industrielle

III - GÉNIE CIVIL
- Génie civil

IV - GÉNIE DES PROCÉDÉS
- Génie des procédés

NB : Les nouvelles licences comportent un parcours progressif et pluridisciplinaire : d'abord deux semestres "généralistes" avec souvent deux "majeures" (ex. : à Lyon II, "langue et communication", puis une spécialisation dans l'une des deux majeures.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de l'ONISEP : *www.onisep.fr* ou de CampusFrance : *www.campusfrance.org*

Comment choisir son Master ?

Pour obtenir le Master, les titulaires d'une licence devront acquérir 120 crédits supplémentaires. Ce nouveau diplôme qui remplace maîtrise, DEA et DESS se déroule sur quatre semestres. Il comporte deux voies pour les deux derniers semestres : le Master professionnel et le Master recherche. Le diplôme de maîtrise est maintenu à titre provisoire et sera délivré à la demande de l'étudiant sous réserve de l'obtention des 60 premiers crédits.

Les diplômés d'un Master recherche pourront préparer un doctorat qui correspond à 480 crédits.

MASTER

AES (Administration Economique et Sociale)

- AES / administration générale et territoriale
- AES / administration et gestion des entreprises
- AES / développement social
- AES / ressources humaines
- AES / commerce et affaires internationales
- AES / techniques économiques et de gestion
- AES / sciences économiques et sociales

DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

- Droit
- Droit / droit privé
- Droit / droit public
- Droit / droit des affaires
- Droit / carrières judiciaires et sciences criminelles
- Droit / droit social
- Droit / droit notarial
- Droit / droit européen
- Droit / droit international
- Droit / droit comparé
- Droit / droit français et étranger
- Droit / droit étranger
- Science politique

ÉCONOMIE ET GESTION

- Sciences économiques
- Sciences éco. / analyse et politique économique
- Sciences éco. / économie internationale
- Sciences éco. / monnaie et finance
- Sciences éco. / économie du travail et ressources humaines
- Sciences éco. / économie industrielle
- Sciences éco. / économie et gestion de l'entreprise
- Sciences éco. / techniques économiques et de gestion
- Sciences éco. / sciences économiques et sociales
- Econométrie

SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL

- Archéologie
- Arts appliqués
- Arts plastiques
- Arts plastiques / histoire de l'art
- Arts du spectacle
- Arts du spectacle / danse
- Arts du spectacle / études cinématographiques et audiovisuelles
- Arts du spectacle / études théâtrales
- Conception et mise en oeuvre de projets culturels
- Histoire de l'art
- Histoire de l'art et archéologie
- Musique

LETTRES ET LANGUES

- Lettres classiques
- Lettres modernes
- Lettres modernes / littérature générale et comparée
- Lettres modernes / langues et cultures régionales
- Sciences du langage
- Sciences du langage / industrie de la langue
- Sciences du langage / études francophones
- LLCE (langues, littératures et civilisations étrangères)

Chaque Master LLCE porte sur une langue déterminée

MASTER (suite)

- LLCE / langues et cultures régionales
- LLCE / littérature générale et comparée
- LLCE / industrie de la langue
- LEA (langues étrangères appliquées)
  (2 langues étrangères spécialisées)
- LEA / traduction spécialisée
- LEA / affaires et commerce
- Information et communication
- Français, langue étrangère
- Langues et cultures régionales

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- Aménagement
- Archéologie
- Ethnologie
- Géographie
- Histoire
- Histoire de l'art
- Philosophie
- Psychologie
- Sciences cognitives
- Sciences de l'éducation
- Sociologie

THÉOLOGIE

- Théologie catholique
- Théologie protestante

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

I - MATHÉMATIQUES

- Mathématiques
- Ingénierie mathématique
- Mathématiques appliquées et sciences sociales

II - INFORMATIQUE

- Informatique

III - MECANIQUE

- Mécanique

IV - SCIENCES DE LA MATIERE

- Physique
- Physique / physique et applications
- Sciences physiques / physique
- Sciences physiques / chimie
- Chimie - physique
- Chimie
- Sciences des matériaux

V - SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS

- Sciences de la terre
- Sciences de la terre / géophysique
- Sciences de la terre / géochimie
- Sciences de la terre / géologie et biologie générales
- Sciences de l'environnement

VI - SCIENCES DE LA VIE ET DE LA SANTE

- Biochimie
- Biochimie / biochimie moléculaire et cellulaire
- Biochimie / biochimie structurale
- Biologie
- Biologie / biologie cellulaire et physiologie
- Biologie cellulaire et physiologie / génétique moléculaire et cellulaire
- Biologie cellulaire et physiologie / physiologie
- Biologie cellulaire et physiologie / biologie générale et sciences de la Terre et de l'Univers
- Biologie des populations et des écosystèmes
- Biologie des populations et des écosystèmes / environnement
- Sciences sanitaires et sociales
- Sciences sanitaires et sociales / santé publique

STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

- STAPS
- STAPS / éducation et motricité
- STAPS / entraînement sportif
- STAPS / ergonomie du sport et performance motrice
- STAPS / management du sport
- STAPS / activités physiques adaptées

TECHNOLOGIE

I - GÉNIE ELECTRIQUE

- Electronique, électrotechnique et automatique / électronique, microélectronique, optronique
- Electronique, électrotechnique et automatique / électrotechnique et électronique de puissance
- Electronique, électrotechnique et automatique / automatique et informatique industrielle
- Electronique, électrotechnique et automatique / télécomunications
- Electronique, électrotechnique et automatique / traitement de l'information

MASTER (suite)

II - GÉNIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE

- Technologie mécanique / conception mécanique
- Technologie mécanique / productique
- Technologie mécanique / machines thermiques et hydrauliques
- Sciences de la production industrielle

III - GÉNIE CIVIL

- Génie civil / matériaux, structures et ouvrages
- Génie civil / équipement du bâtiment

IV - GÉNIE DES PROCEDES

- Génie des procédés / génie chimique
- Génie des procédés / biotechnologies et bio-industries
- Génie des procédés / élaboration des matériaux
- Génie des procédés / conversion des énergies

NB : Tous les Masters peuvent comporter la mention Documentation

Le troisième cycle à finalité de recherche

Le 3e cycle est un cycle de haute spécialisation ou de formation à la recherche. Le 3e cycle est ouvert aux titulaires d'un Master.

Le doctorat

Le doctorat se prépare en 3 ans sous l'autorité d'un directeur de recherche. Le diplôme est délivré après soutenance d'une thèse ou d'un ensemble de travaux de recherche.

Le doctorat permet de présenter sa candidature à un poste de maître de conférences à l'université.

Les écoles doctorales

Les études doctorales sont une formation à et par la recherche. Elles sont préparées dans les établissements d'enseignement supérieur au sein d'écoles doctorales, à l'issue d'un Master 2 ou d'un diplôme équivalent.

Les écoles doctorales qui se répartissent entre dix directions scientifiques groupent autour de laboratoires et d'équipes de recherche des filières de formation construites autour de thématiques disciplinaires ou pluridisciplinaires.

Outre l'encadrement scientifique, elles peuvent aider les étudiants à découvrir la diversité des débouchés professionnels par le biais de séminaires, de rencontres entre les doctorants et les acteurs économiques, les doctoriales. Ces écoles fédèrent des équipes de recherche soumises à une évaluation nationale tous les quatre ans.

CampusFrance propose un catalogue complet des écoles doctorales sur son site internet : *www.campusfrance.org*

Directions scientifiques et secteurs disciplinaires

- Mathématiques et leurs interactions
- Physique
- Sciences de la terre et de l'univers, Espace
- Chimie
- Biologie, Médecine et Santé
- Sciences humaines et des humanités
- Sciences de la société
- Sciences pour l'ingénieur
- Sciences et technologies de l'information et de la communication
- Agronomie, production animale et végétale, agroalimentaire
- Environnement, énergie, ressources naturelles

Les filières professionnalisantes ou spécialisées

L'université dispense d'autres formations spécialisées à finalité professionnelle, dont notamment :

- la licence professionnelle (bac +3) ;
- des formations à finalité professionnelle en deux ans ;
- les formations dispensées dans les IUP (instituts universitaires professionnalisés) ;
- des formations sélectives de trois ans (après un diplôme bac +2) conduisant au titre d'ingénieur diplômé dans des écoles internes aux universités, analogues aux écoles d'ingénieurs ; la durée totale du cursus est de cinq ans.
- le Master Pro (ex-DESS, Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées).

La licence professionnelle

De création récente (arrêté du 17 novembre 1999) et mise en place à la rentrée 2000, la licence professionnelle répond à des besoins nouveaux de compétences et de connaissance du monde de l'entreprise, en particulier dans des secteurs tels que la production agricole ou industrielle, le secteur tertiaire, et les services aux personnes et aux collectivités.

Ouverte aux étudiants titulaires d'un diplôme de deux années après le bac (BTSA, BTS, DUT, DEUST) dans un domaine de formation compatible avec la licence professionnelle, elle a pour objectif de permettre aux étudiants qui le souhaitent d'obtenir une qualification professionnelle répondant à des métiers identifiés.

Ce diplôme donne aux étudiants un niveau de qualification bac +3 reconnu dans le cadre européen et répond à la demande de nouvelles qualifications entre le niveau technicien supérieur et le niveau ingénieur/cadre supérieur.

L'année de formation articule enseignements théoriques et pratiques, apprentissage de méthodes et d'outils, stage en milieu professionnel de 12 à 16 semaines et réalisation d'un projet tutoré.

Stage et projet tutoré donnent lieu à l'établissement d'un mémoire et à une soutenance orale. La possibilité d'effectuer une partie de la formation à l'étranger réaffirme la volonté d'inscrire la licence professionnelle dans la coopération internationale.

Ce diplôme pourrait permettre également aux étudiants de s'inscrire plus facilement dans les universités étrangères.

Passerelle vers les formations bac +4

Diplôme à finalité professionnelle, la licence professionnelle pourra permettre à l'avenir de poursuivre des études dans les formations d'ingénieurs-maîtres des IUP, les MST ou encore les écoles de commerce ou d'ingénieur selon les conditions d'accès arrêtées par chaque établissement.

Les différentes dénominations nationales de la licence professionnelle

AGRICULTURE, PÊCHE, FORÊT, ESPACES VERTS
- Agronomie
- Productions végétales
- Productions animales
- Espaces naturels
- Aménagement du paysage

PRODUCTION ET TRANSFORMATIONS
- Production industrielle
- Gestion de la production industrielle
- Automatique et informatique industrielle
- Transformations industrielles
- Industrie agro-alimentaire, alimentation
- Biotechnologies
- Industries chimiques et pharmaceutiques
- Transformation des métaux
- Matériaux de construction
- Habillement, mode et textile
- Plasturgie et matériaux composites
- Énergie et génie climatique

GÉNIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS
- Génie civil et construction
- Travaux publics
- Bâtiment et construction
- Bois et ameublement

MÉCANIQUE, ÉLECTRICITE, ÉLECTRONIQUE
- Mécanique
- Maintenance des systèmes pluritechniques
- Structures métalliques
- Électricité et électronique

ÉCHANGE ET GESTION
- Management des organisations
- Logistique
- Commerce
- Assurance, banque, finance
- Gestion des ressources humaines

COMMUNICATION ET INFORMATION
- Activités et techniques de communication
- Métiers de l'édition
- Techniques et activités de l'image et du son
- Ressources documentaires et bases de données
- Réseaux et télécommunications
- Systèmes informatiques et logiciels

SERVICES AUX PERSONNES
- Santé
- Intervention sociale
- Hôtellerie et tourisme
- Activités sportives
- Activités culturelles et artistiques

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
- Aménagement du territoire et urbanisme
- Développement et protection du patrimoine culturel
- Protection de l'environnement
- Sécurité des biens et des personnes
- Activités juridiques

Pour connaître les dénominations précises des licences professionnelles et les universités où elles sont implantées, consultez le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid2018 1/licence-professionnelle.htm

ou le site internet de l'ONISEP :

www.onisep.fr

Les MIAGE, MSG et MST

Ces maîtrises professionnalisées se préparent en deux ans après un diplôme bac +2 ; il n'y a pas de licence intermédiaire. La sélection est de mise à l'entrée. La MST donne une spécialisation dans un domaine pointu de la production ou du tertiaire et peut aussi constituer une suite à une formation en IUT. Pour y accéder, il faut, en principe, un certificat préparatoire.

La MSG, d'un niveau équivalent à celui d'une école de commerce, prodigue un enseignement couvrant tous les aspects de la gestion : le marketing, la finance, les ressources humaines etc. Pour postuler à une MSG, il faut être titulaire d'un certificat, le CPEG (certificat préparatoire aux études de gestion).

La MIAGE, premier diplôme des cursus professionnalisés, dispense une formation au confluent de l'informatique et de la gestion.

Ouvertes sur le marché du travail, ces maîtrises peuvent également être complétées par un Master ou permettre de présenter un dossier d'entrée dans les écoles de commerce ou d'ingénieurs.

Les IUP

Les IUP (Instituts Universitaires Professionnalisés), créés en 1992 pour répondre à un besoin spécifique des entreprises, sont destinés à former des cadres dans l'industrie ou le secteur tertiaire. Implantés dans les universités, ils se répartissent entre secteur secondaire (environ 175) et secteur tertiaire (environ 160).

L'admission est sélective, à bac +1 selon une procédure spécifique à chaque établissement, ou encore à bac +2 en fonction du diplôme obtenu, suivant la même procédure de sélection.

Le cursus est réparti sur deux ou trois ans et comprend des enseignements à caractère scientifique et technique, des stages d'une durée globale de 19 semaines minimum ainsi que des formations complémentaires (langues vivantes, techniques de communication, etc.)

Les IUFM

Les 31 IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) préparent, en partenariat avec les universités, aux concours de recrutement des professeurs des écoles, des collèges et des lycées publics et assurent, après réussite aux concours, leur formation professionnelle initiale.

L'entrée à l'IUFM nécessite la possession d'un Master ou d'un diplôme équivalent. Elle fait l'objet d'une procédure de sélection variable selon les académies, les filières et les concours.

A leur entrée, les élèves choisissent entre le 1er degré qui mène, à l'issue de la 1re année, au concours du CRPE (Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles) et le 2e degré : CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire), CAPET (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique), CAPLP2 (Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel 2e grade), ou CAPEPS (Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive).

Les études durent deux ans. La première année, assurée conjointement par les universités et les IUFM, est consacrée à la préparation au concours. A l'issue du concours de 1re année, les étudiants acquièrent le statut de professeur-stagiaire et perçoivent une rémunération. La seconde année comprend un stage en responsabilité (4 à 6h d'enseignement dans une classe).

Aucune condition d'âge n'est requise pour s'inscrire à l'IUFM. Les candidats doivent être ressortissants de l'Union européenne ou d'un Etat faisant partie de l'Espace économique européen.

Le troisième cycle à finalité professionnelle

Le Magistère

Le magistère est un diplôme d'université (et non un diplôme d'Etat) qui se déroule en trois années à partir d'un bac +2 après une sélection sur concours, examen ou dossier. Cette filière associe enseignements théoriques et stages.

Les étudiants ont la possibilité de préparer parallèlement les diplômes nationaux, dont le Master.

Le DRT

Le DRT (Diplôme de Recherche Technologique) sanctionne au niveau bac +6 des travaux de recherche technologique appliquée en relation étroite avec une entreprise. Exclusivement destiné aux étudiants issus des IUP et des écoles d'ingénieurs, ce diplôme sanctionne une formation de douze à dix-huit mois.

Les formations d'ingénieur à l'université

95 écoles universitaires décernent le diplôme d'ingénieur, de niveau bac +5 reconnu par la commission des titres d'ingénieur.

Elles recrutent à bac, bac +2 (le plus souvent) et bac +4, sur titres, dossier et entretien.

Les écoles universitaires, en expansion, forment aujourd'hui le tiers des ingénieurs diplômés.

Le Master Pro (ex-DESS)

Le Master Pro (ex-DESS, Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées) sanctionne à bac +5 une formation professionnelle spécialisée qui se prépare en un an dans les UFR ou les instituts des universités (et dans certaines écoles d'ingénieurs).

Le stage obligatoire en entreprise (trois mois minimum) et l'intervention de professionnels en font une formation très prisée.

Le Master est ouvert aux titulaires d'un diplôme de second cycle mais d'accès difficile. Variable d'une spécialisation à une autre, la sélection porte sur les résultats, la motivation et peut revêtir différentes formes (épreuves écrites et orales, entretien, etc.). Il est conseillé de poser sa candidature à plusieurs Masters et de se renseigner dans chaque université sur les procédures d'inscription. Le DESS constitue désormais le Master Pro dans la nouvelle organisation européenne.

Ces formations universitaires de haut niveau, à finalité professionnelle et très ouvertes vers l'entreprise, couvrent tous les secteurs d'activité.

Les différents domaines des Master Pro

ART - AUDIOVISUEL
- Architecture
- Arts appliqués
- Arts plastiques
- Cinéma
- Musique
- Spectacle, théâtre et danse

DROIT
- Administration publique
- Droit bancaire et financier
- Droit communautaire et international
- Droit comparé, droit étranger
- Droit de l'économie, droit des affaires
- Droit de l'environnement
- Droit de l'urbanisme
- Droit de la communication, de l'information et des nouvelles technologies
- Droit de la propriété
- Droit fiscal
- Droit immobilier et de la construction
- Droit médical, droit de la santé
- Droit notarial
- Droit pénal, sciences criminelles
- Droit privé
- Droit processuel, contentieux
- Droit public
- Droit social, droit du travail
- Droits de l'homme

ÉCONOMIE
- Analyse et politique économiques
- Banque
- Développement local
- Économétrie
- Économie agricole, économie rurale
- Économie de l'énergie
- Économie de l'entreprise
- Économie du développement
- Économie du travail, de l'emploi
- Économie européenne et internationale
- Économie industrielle
- Économie monétaire et financière
- Ingénierie économique, intelligence économique

ÉLECTRONIQUE ET AUTOMATIQUE

ÉLECTROTECHNIQUE

ÉNERGIE-ÉLECTRICITÉ

GÉNIE CIVIL

GESTION - COMMERCE
- Administration et gestion des entreprises
- Assurances, actuariat
- Commerce électronique
- Commerce international
- Commerce, vente
- Comptabilité
- Consommation
- Contrôle de gestion, audit
- Distribution
- Gestion des activités sanitaires et sociales
- Gestion financière
- Hôtellerie et tourisme
- Immobilier
- Marketing
- Ressources humaines
- Sciences de gestion
- Technico-commercial

INFORMATION - COMMUNICATION CULTURE - MULTIMEDIA
- Archives
- Documentation, information scientifique et technique
- Edition - Gestion de projets et d'équipements culturels
- Information et communication
- Journalisme
- Multimédia
- Muséologie
- Rédaction

INFORMATIQUE
- Bases de données
- Génie logiciel
- Imagerie numérique, traitement de l'image
- Informatique appliquée
- Informatique de gestion, systèmes d'information

Les différents domaines des Master Pro (suite)

- Informatique fondamentale
- Informatique industrielle

INFORMATIQUE (suite)
- Intelligence artificielle
- Productique
- Réseaux
- Télécommunications

LETTRES - LANGUES
- Français langue étrangère
- Langues étrangères appliquées
- Lettres modernes
- Sciences du langage, linguistique
- Traduction, interprétariat

MATHÉMATIQUES
- Ingénierie mathématique
- Mathématiques appliquées
- Statistiques, probabilités

MÉCANIQUE
- Aéronautique
- Génie mécanique

SANTÉ
- Ergonomie
- Médecine
- Pharmacie

SCIENCE POLITIQUE
- Science politique
- Défense

SCIENCES DE LA MATIÈRE
- Acoustique
- Astronomie
- Chimie
- Chimie industrielle
- Chimie organique
- Chimie physique
- Optique
- Physique
- Sciences des matériaux
- Télédétection, cartographie

SCIENCES DE LA TERRE ET DE LA NATURE
- Agriculture, agronomie
- Agroalimentaire
- Climatologie, hydrologie
- Écologie
- Environnement
- Géologie
- Géophysique
- Œnologie
- Océanologie

SCIENCES DE LA VIE
- Biochimie
- Biologie
- Biologie cellulaire
- Biologie des organismes et des populations
- Biologie moléculaire
- Biologie végétale
- Biotechnologies
- Génétique
- Génie biologique et médical
- Microbiologie
- Neurosciences
- Nutrition, diététique

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
- Action sociale
- Aménagement
- Anthropologie, ethnologie
- Formation, didactique
- Histoire, histoire de l'art
- Psychologie
- Psychologie clinique et pathologique
- Sciences cognitives
- Sciences de l'éducation
- Sciences sociales
- Sociologie
- Théologie
- Urbanisme

SPORT
- Gestion des activités et des équipements sportifs

Il existe plus de 2 000 Master Pro répartis sur l'ensemble du territoire.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de l'ONISEP, rubrique atlas des formations : *www.onisep.fr ou le site internet de CampusFrance : www.campusfrance.org*

LES ÉTUDES DE SANTE

Les études de médecine, de pharmacie et d'odontologie (dentaire) se déroulent à l'université. L'inscription dans ces filières est très sélective. Un très bon niveau scientifique est exigé pour franchir le barrage de fin de première année où se situe le concours, commun à la médecine et à l'odontologie, spécifique pour la pharmacie. La réussite à ce concours est également exigée désormais pour intégrer la formation des écoles de sage-femme.

En effet, le ministère établit pour chaque université le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre en 2e année. C'est ce qu'on appelle le numerus clausus. Seuls 10 à 15 % des étudiants de PCEM 1 (Premier cycle d'études médicales, 1re année) sont admis en deuxième année, et 20 % environ en 2e année de pharmacie.

La durée totale des formations, également organisée en trois cycles, varie selon les disciplines :

- neuf ans pour l'obtention du DE (diplôme d'Etat) en médecine générale
- dix à onze ans (selon les spécialités) pour l'obtention de celui de docteur en médecine spécialisée (DE + DES : diplôme d'études spécialisées)
- six ans pour l'obtention du DE de docteur en chirurgie dentaire.

Les études médicales

Le Premier Cycle d'Études Médicales

Le Premier Cycle d'Etudes Médicales (PCEM) comporte deux années de formation scientifique générale. En 1re année, l'enseignement est orienté sur la physique et la biophysique, la chimie, la biologie et les sciences humaines et sociales. Il peut être complété par d'autres modules d'anatomie, embryologie, histologie et cytologie. En cas de réussite au concours, les étudiants effectuent un stage infirmier d'initiation aux fonctions hospitalières. Un seul redoublement est admis en 1ere année. En 2e année (PCEM 2) les enseignements portent sur les mêmes disciplines, approfondies, et abordent la sémiologie clinique, biologique et les techniques d'imagerie médicale. Les étudiants font des stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières.

Le Deuxième Cycle (DCEM)

D'une durée de 4 ans, le second cycle des études médicales comporte une 1re année de formation en médecine générale et des stages hospitaliers suivie de 3 années d'enseignements théoriques et pratiques consacrés à la pathologie, et à la thérapeutique, à l'organisation des systèmes de santé, aux pratiques de soins, à la déontologie et la responsabilité médicale.

Pour accéder au 3e cycle, les étudiants doivent valider l'enseignement théorique, les stages hospitaliers et le stage auprès du médecin généraliste, valider 36 cycles et obtenir le certificat de synthèse clinique et thérapeutique.

Le Troisième Cycle : résidanat - internat

Le Troisième Cycle compte deux filières :

- le résidanat, d'une durée de 3 ans, qui conduit après validation au diplôme et à l'exercice de la médecine générale,
- l'internat, d'une durée de quatre à cinq ans, qui après le concours de l'internat mène à la médecine spécialisée.

A l'issue du concours, dont le nombre de places est fixé par arrêté interministériel, l'étudiant interne est affecté, selon son choix et son rang de classement, dans une des neuf disciplines suivantes : spécialités médicales, santé publique, médecine du travail, spécialités chirurgicales, biologie médicale, psychiatrie, anesthésiologie, réanimation chirurgicale, pédiatrie, gynécologie obstétrique, gynécologie médicale. Dans le cadre de la discipline choisie, l'interne prépare en quatre ou cinq ans un DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées).

Le diplôme d'Etat de docteur en médecine est délivré aux internes après soutenance d'une thèse mais ce diplôme, pour ouvrir droit à l'exercice, doit être obligatoirement accompagné du DES précisant la qualification. Cette qualification permet au médecin qui en est titulaire de s'inscrire auprès du Conseil de l'ordre.

Schéma des études de santé

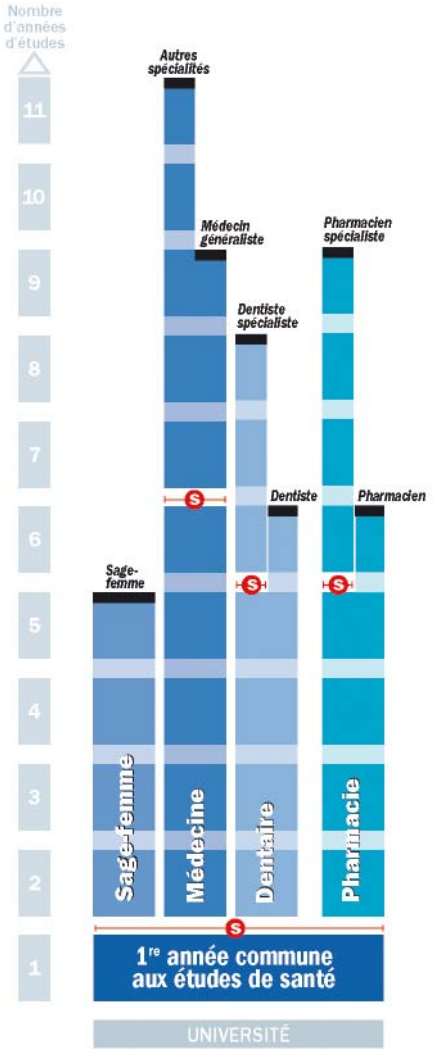

© ONISEP

Le troisième cycle d'études médicales est en cours de rénovation. Il dure désormais 3 ans pour la médecine générale. Depuis 2005, tous les étudiants, futurs généralistes ou spécialistes, passent un concours unique pour entrer en 3e cycle (médecine générale ou spécialités).

Le DESC

Des formations complémentaires d'une durée de deux à trois ans, débouchant sur un DESC (Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires) sont accessibles aux internes.

Accès des étrangers aux études médicales

L'exercice de la médecine en France est lié à deux conditions : être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne et être titulaire d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine au sein de ces Etats.

En conséquence, un ressortissant étranger, même titulaire d'un diplôme lui permettant l'exercice dans son pays d'origine, doit, pour obtenir le diplôme d'Etat de médecine français, intégrer le cursus d'études médicales (inscription en PCEM 1, concours à l'issue de la première année, etc.). En cas de réussite et en fonction de son cursus universitaire, il pourra éventuellement être dispensé de la scolarité d'un certain nombre d'années d'études mais il devra subir l'examen de contrôle des connaissances portant sur les années dont il a eu la dispense.

Il existe également des formations de 3e cycle spécialisé n'ouvrant pas droit à l'exercice de la spécialité en France

Le concours de l'internat à titre étranger

Les médecins étrangers autres que les ressortissants de l'UE peuvent s'inscrire au concours spécial de l'internat au titre d'étranger. Ce concours est très sélectif.

Les AFS et les AFSA

Les médecins étrangers autres que les ressortissants de l'UE, en cours de spécialisation, qui souhaitent compléter leur formation en France, peuvent suivre, avec l'accord de leur université d'origine, pendant deux à quatre semestres, une partie des enseignements de DES en vue d'obtenir une AFS (Attestation de Formation Spécialisée).

Les médecins étrangers déjà spécialistes peuvent suivre une formation pendant un ou deux semestres en vue d'obtenir une AFSA (Attestation de Formation Spécialisée Approfondie).

Les études d'odontologie et de pharmacie

La durée des études d'odontologie (chirurgie dentaire) varie de six à neuf ans. La 1re année (PCEM 1) est commune aux étudiants en médecine et en odontologie qui passent le même concours. A l'issue de la cinquième année, les étudiants optent :

- soit pour un 3e cycle court (un an) qui débouche après soutenance d'une thèse, sur un diplôme de DE (Docteur d'Etat) en chirurgie dentaire. Les diplômés peuvent ensuite se spécialiser.
- soit par un 3e cycle long, l'internat (3 ans).

L'AEA (Attestation d'Etudes Approfondies) valide la formation des internes. Après soutenance d'une thèse, les internes obtiennent le diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire.

Le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie s'obtient à l'issue de 6 ou 9 à 10 ans d'études selon que l'étudiant suit le troisième cycle court de pharmacie générale ou le troisième cycle de pharmacie spécialisée.

Comme en médecine, un concours avec un numerus clausus est organisé en fin de première année.

LES ÉTUDES EN GRANDES ECOLES

Les "Grandes Écoles" sont une spécificité de l'enseignement supérieur français. Elles ont été créées pour dispenser un enseignement spécialisé de haut niveau, aussi le niveau scolaire exigé pour s'inscrire dans ces établissements est très élevé. En contrepartie, les diplômés des Grandes écoles trouvent une place de choix sur le marché du travail. L'appellation "Grandes Écoles" renvoie fréquemment aux plus anciennes et aux plus prestigieuses, dont certaines sont connues dans le monde entier : l'École Centrale, l'École Nationale d'Administration (ENA), l'École des Hautes Etudes Commerciales (HEC), l'École Normale Supérieure, l'École Polytechnique, car elles forment les cadres dirigeants de l'Etat et des grandes entreprises.

Au fil du temps, cette catégorie s'est beaucoup élargie et comprend de nombreux établissements, que l'on peut classer en quatre groupes :

- les écoles normales supérieures
- les écoles d'ingénieurs
- les écoles de commerce et de gestion
- les écoles de diverses spécialités.

Les Grandes écoles sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui ont en commun une forte sélection à l'entrée, une formation longue polyvalente et généraliste, un corps enseignant varié comprenant des professionnels expérimentés et une coopération étroite avec les milieux économiques. L'accent mis sur la dimension internationale inclut l'enseignement obligatoire de langues vivantes étrangères ainsi que la multiplication de stages à l'étranger, voire d'accords de doubles diplômes. La CGE (Conférence des Grandes écoles) qui regroupe la majorité des Grandes écoles s'est dotée d'une commission internationale pour favoriser cette politique.

Le statut

Parmi ces Grandes écoles, certaines sont publiques et placées sous la tutelle d'un ministère : Enseignement supérieur et Recherche, Alimentation, Agriculture et pêche, ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Défense, etc.

Certaines peuvent être rattachées aux universités.

Les écoles normales supérieures sont publiques ainsi que plus de 60 % des écoles d'ingénieurs.

D'autres sont privées ou encore dépendant des chambres de commerce et d'industrie. C'est le cas pour la majorité des écoles de commerce et de gestion.

Selon le statut de l'établissement, les frais de scolarité peuvent varier considérablement.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de la CGE : *www.cge.asso.fr* à partir duquel on peut accéder aux sites de toutes les Grandes écoles membres de la CGE.

L'admission

Les Grandes écoles se caractérisent par un système très sélectif d'admission. On intègre le plus souvent une grande école par concours. La préparation à ces concours se fait en deux ans dans des "classes prépas" accessibles avec le baccalauréat et de très bons résultats scolaires. Après le concours, la durée des études est généralement de trois ans.

Néanmoins, il existe également une "admission parallèle" pour des étudiants déjà diplômés (souvent bac +2) dans d'autres formations (université, autre école, etc.). Cette admission reste sélective et peut prendre des formes diverses (dossier + tests, concours etc.).

Les classes préparatoires

Les classes préparatoires restent la voie royale pour intégrer les Grandes écoles ; elles demandent une solide résistance physique et nerveuse et des capacités de travail au-dessus de la moyenne.

La durée des études est de deux ans, en principe sans redoublement.

Les classes préparatoires se trouvent généralement dans les lycées mais tous les lycées n'en sont pas dotés.

Les classes préparatoires littéraires et artistiques

Accessibles aux bons bacheliers L, ES et S et privilégiant le français, l'histoire, la philosophie, les langues vivantes ou anciennes les classes littéraires (1re année : lettres supérieures ou hypokhâgne, 2e année : première supérieure ou khâgne) préparent aux concours des ENS (Ecoles Normales Supérieures), des Grandes écoles de commerce, des Instituts d'études politiques, de l'Ecole des Chartes etc.

Comme l'indique le schéma, il existe plusieurs types de "prépas" (classes préparatoires).

Les classes préparatoires littéraires et artistiques

Bac admis	1re année	2e année	Concours et écoles accessibles
L en priorité ES S	Classes préparatoires lettres	2e année ENS Ulm "lettres"	- ENS Ulm "lettres", ENS lettres et sciences humaines[1] Lyon - Chartes, concours B (sans latin) - Ecoles de commerce, "lettres et sciences humaines"[2] - Instituts d'études politiques
	1re année "Lettres"	2e année ENS "lettres et sciences humaines"	- ENS Lettres et sciences humaines Lyon, ENS Ulm "lettres" - ENS Cachan, section E "langues étrangères"[3] (anglais) - Ecoles de commerce, "lettres et sciences humaines"[2] - Instituts d'études politiques
S très bon niveau en lettres ES L	Classes préparatoires lettres et sciences sociales		- ENS Ulm "sciences sociales" - ENS lettres et sciences humaines Lyon "sciences économiques et sociales" - ENS Cachan, section D3 "sciences sociales" - Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) - Ecoles de commerce, "lettres et sciences humaines"[2] ou "économie" - Instituts d'études politiques
L ES S	Classes préparatoires Chartes		- Chartes, concours A avec latin
L, ES, S	Classes préparatoires Saint-Cyr lettres		- Ecole spéciale militaire Saint-Cyr "lettres"
STI, série arts appliqués. Autre Bac avec parfois mise à niveau en arts	Classes préparatoires artistiques		- ENS Cachan C, section "arts et création industrielle"

(1) En 2e année, des classes étoiles (*) préparent en priorité aux ENS, à Centrale, aux Mines et Ponts, et à Polytechnique.
(2) Au 1er janvier 2010 l'ENS Sciences et l'ENS lettres et sciences humaines ont fusionné pour devenir ENS Lyon.

Source : ONISEP.

Les classes préparatoires scientifiques

Accessibles aux bons bacheliers S et quelques STI et STL ayant un excellent niveau, les classes scientifiques préparent aux concours d'accès aux Grandes écoles scientifiques comme les ENS, les écoles d'ingénieurs ou les écoles militaires (Saint-Cyr, Navale, Air).

Les deux années sont organisées par filières :

- 3 filières à choisir en 1re année :

MPSI (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur),

PCSI (physique, chimie et sciences de l'ingénieur),

PTSI (physique, technologie et sciences de l'ingénieur).

- 4 orientations en 2e année :

MP (mathématiques-physique),
PC (physique chimie),
PSI (physique et sciences de l'ingénieur),
PT (physique et technologie).

Les classes préparatoires BCPST

Les classes préparatoires BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la terre), accessibles aux bacheliers S, conduisent aux concours des écoles agronomiques et vétérinaires. Le concours est commun mais les

Les classes préparatoires scientifiques

Bac admis	1re année (1re trim.)	1re année (2e et 3e trim.)	2e année	Concours et écoles accessibles
S (tout profil)	MPSI	→ MP(1) (option sciences industrielles)	MP(1)	- ENS Ulm - ENS Lyon(2) - ENS Cachan - Polytechnique (X) - Concours commun Mines-Ponts - Concours commun Centrale-Supélec - Concours communs Polytechnique - Concours commun Travaux publics - Concours commun Arts et métiers, Paritech, etc. - Ecoles de l'armée - Concours propres à de nombreuses écoles
	PCSI	→ PC(1) (option PC)	PC(1)	
	PCSI	→ PSI(1) (option sciences industrielles)	PSI(1)	
	PTSI	→ PT(1) (option sciences industrielles)	PT(1)	
S	BCPST	→	BCPST	- Concours "Agro-Véto", ENITA - Écoles vétérinaires - Écoles de chimie - Écoles d'ingénieurs en géologie et environnement (concours G2E) - ENS Ulm, Lyon, Cachan
STL spécialités biochimie et génie biologique (voire bac STAV)	TB	→	TB	
STL spécialité chimie de laboratoire (voire physique)	TSI	→	TPC	- Principalement les écoles de chimie et certaines écoles accessibles après les classes BCPST
STL spécialités industrielles STI spécialité physique de laboratoire	TSI	→	TSI	- Mêmes écoles que pour les classes MP, PC, PSI, PT (voir ci-dessus)

(1) En 2e année, des classes étoiles (*) préparent en priorité aux ENS, à Centrale, aux Mines et Ponts, et à Polytechnique.
(2) Au 1er janvier 2010 l'ENS Sciences et l'ENS lettres et sciences humaines ont fusionné pour devenir ENS Lyon.

Source : ONISEP.

épreuves peuvent être affectées de coefficients différents selon la filière demandée : agronomique ou vétérinaire.

Ce concours commun permet aussi l'accès dans certaines écoles de chimie et dans les ENS. Pour en savoir plus, consultez le site internet du service des concours agronomiques et vétérinaires : *www.concours-agro-veto.net*

Les classes préparatoires économiques et commerciales

Ouvertes aux bacheliers S, ES, L, voire STT, elles préparent aux concours des Grandes écoles de commerce et de gestion et de l'ENS Cachan, option économie et gestion.

Les deux années d'études sont réparties en quatre options : scientifique, économique, technologique et "prépas" spécifiques à l'ENS Cachan.

En cas d'échec, pour ceux qui n'intègrent pas les écoles, des poursuites d'études sont possibles à l'université par équivalence via une année spéciale.

Les écoles normales supérieures

Dotées de grands centres de recherche, en relation avec les universités, les écoles normales supérieures constituent la voie royale pour la formation d'enseignants et de chercheurs de haut niveau. Après leur réussite au concours d'entrée, les élèves ("normaliens") préparent les diplômes universitaires de licence, Master ou magistère dans leur discipline parallèlement aux cours suivis à l'école. La durée des études est de quatre ans, la troisième et la quatrième année étant consacrées à la préparation des concours de l'enseignement, en particulier l'agrégation (le plus élevé pour l'enseignement).

Conditions d'accès et statut des normaliens

Le recrutement se fait par concours (différent selon les disciplines) après deux années de classes préparatoires.

Tous les lauréats français ou membres de l'Union européenne ont droit à quatre années d'études rémunérées et s'engagent à servir l'Etat français pendant dix ans.

Les classes préparatoires économiques et commerciales

Bac admis	1re année et 2e année	Concours et écoles accessibles
S tout profil ES profil maths (exceptionnel)	Prépas économiques et commerciales option scientifique (ECS)	- Concours des écoles de commerce option scientifique - ENS Cachan économie-gestion
ES tout profil L profil math	Prépa économique et commerciale option économique (ECE)	- Concours des écoles de commerce option économique - Concours d'admission à Saint-Cyr - ENS Cachan économie-gestion
STG	Prépa économique et commerciale option technologique (ECT)	- Concours des écoles de commerce option technologie - ENS Cachan économie-gestion
ES S L parfois STG	Prépa économique - ENS Cachan options : économie, droit et gestion ; économie, méthodes quantitatives et gestion	- Concours ENS Cachan économie-gestion ou droit, économie et gestion - École de commerce - Instituts d'études politiques - École nationales de la statistiques

Source : ONISEP.

Les anciens élèves des ENS peuvent bénéficier d'emplois temporaires de chargés d'enseignement à temps partiel en université, ce sont les AMN (allocataires moniteurs normaliens). Ceci leur permet de bénéficier d'une allocation pour terminer une thèse de doctorat, souvent commencée à l'ENS, qui les mènera aux carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les étudiants étrangers dans les ENS

Les étudiants étrangers hors Union européenne peuvent aussi être recrutés sur concours. Ils ne sont pas salariés, mais peuvent dans certains cas bénéficier d'aides financières. Enfin, les étrangers peuvent également être admis à suivre certains enseignements en auditeur libre (admission sur dossier).

Certaines ENS développent des programmes d'échanges internationaux en accueillant des "pensionnaires étrangers littéraires ou scientifiques" (étudiants post-licence issus de diverses universités étrangères) qui effectuent un travail de recherche.

Ces séjours à l'ENS sont d'une durée de 6 ou 9 mois et donnent lieu à des frais d'inscription pédagogique qui peuvent être pris en charge dans le cadre de conventions.

La Sélection Internationale de l'ENS

Chaque année, l'ENS organise une Sélection Internationale qui permet à vingt étudiants étrangers (littéraires et scientifiques) de suivre un cursus de trois ans à l'ENS. Les lauréats sont logés sur le campus de l'ENS et perçoivent une bourse mensuelle.

Service des concours :
École Normale Supérieure,
45 rue d'Ulm - 75230 Paris cedex 05
Tél. 01 44 32 28 03
Email : *ens-international@ens.fr*

Les écoles normales supérieures et leurs spécialités

ENS Paris
(lettres, sciences sociales et sciences)
45, rue d'Ulm
75230 Paris Cedex 05
Tel : 01 44 32 30 00
www.ens.fr

ENS de Lyon
15, Parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon Cedex 07
Tel : 04 37 37 60 00 (siège)
Tel : 04 72 72 80 00 (site Jaques Monod)
www.ens-lyon.eu

ENS de Cachan
(sciences et technologies : mathématiques, physique, biochimie, génie biologique, mécanique, génie civil et génie électrique ; arts appliqués, économie et gestion ; sciences sociales, anglais).
61, avenue du Président Wilson
94235 Cachan Cedex
Tel : 01 47 40 20 00
www.ens-cachan.fr

L'ENS de Cachan est implantée sur deux sites, à Cachan et au campus de KerLann, près de Rennes.

Antenne de Bretagne
Campus de Ker Lann
Avenue Robert Schuman
35170 Bruz
Tel : 02 99 05 93 00
www.campuskerlann.com

Les écoles d'ingénieurs

Plus de 240 écoles délivrent une formation d'ingénieur en France et la grande majorité est reconnue par l'instance officielle d'habitation des formations : la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs). En effet, le titre d'ingénieur diplômé sanctionne une formation longue (5 ans minimum) dispensée par un établissement d'enseignement supérieur habilité par la CTI.

On regroupe les écoles d'ingénieurs en deux catégories : les généralistes et les spécialisées qui offrent une très grande variété de formations : agronomie, chimie, physique, biologie, mécanique, électronique, etc. Les généralistes sont souvent les plus sélectives (Centrale, Mines, Polytechnique, etc.).

L'admission

La formation d'un ingénieur dure 5 ans après le baccalauréat mais les deux premières années peuvent se dérouler dans différentes structures, selon le mode de recrutement des écoles.

Les plus nombreuses recrutent sur concours après une ***classe préparatoire scientifique et technique*** (bac +2). La concurrence est particulièrement vive.

Ces concours peuvent regrouper plusieurs écoles : par exemple Agro/Véto, Mines/Pont, Centrale/Supélec ou Polytechnique.

D'autres recrutent essentiellement des ***diplômés bac +2***, titulaires par exemple d'un DUT, sur dossier et entretien mais toujours avec une sélection rigoureuse.

Les formations universitaires d'ingénieurs relèvent de cette catégorie.

Certaines écoles recrutent directement leurs candidats ***après le baccalauréat***, en priorité de bons bacheliers scientifiques.

Ces écoles se regroupent parfois pour leur sélection (INSA, ENI, écoles de la FESIC) ; celle-ci s'effectue par concours sur dossier ou sur épreuves avec un entretien avec un jury. C'est le cas également du réseau des 3 universités technologiques (UTBM, UTC, UTT).

D'autres procédures d'accès aux Grandes écoles sont accessibles aux titulaires d'un diplôme bac +4.

La durée des études va de 3 à 5 ans selon le niveau de recrutement.

Outre la formation scientifique de base, les études d'ingénieur associent formation technique générale plus ou moins liée à un secteur d'application, formation générale et formation pratique, souvent très importante sous forme de stages en entreprise avec réalisation d'un projet en fin d'études.

Le diplôme d'ingénieur ouvre droit au grade de ***Master*** (bac +5) reconnu au niveau européen.

Diplômes délivrés

Les écoles d'ingénieurs délivrent essentiellement des diplômes d'ingénieur, mais également des doctorats, des MBA (Master of Business Administration), des Masters Spécialisés, des Masters Pro, des Masters Recherches, des licences Pro.

La plupart des diplômes sont accessibles par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

Les descriptifs des diplômes sont présents sur les sites internet des Ecoles.

Types d'établissements

La plupart des écoles d'ingénieurs, dont les plus prestigieuses, sont publiques, peuvent dépendre de différents ministères (Economie, Industrie et Emploi, Défense, Alimentation, Agriculture et Pêche; etc.), mais la majorité relève de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il existe également des écoles privées et quelques écoles consulaires.

Le coût de la formation pour l'étudiant reste abordable lorsqu'il s'agit d'établissements publics (de l'ordre de 500 à 1000 € par an) mais peut être très élevé dans des écoles privées.

La liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé fait l'objet, chaque année, d'une publication au journal officiel.

Les étudiants étrangers en écoles d'ingénieurs

Le système sélectif français exige des élèves une formation très poussée en mathématiques et physique et rend la préparation du diplôme d'ingénieur difficile mais il existe néanmoins des voies spécifiques :

- Concours spécifiques étrangers pour les élèves titulaires d'un diplôme équivalent du baccalauréat et ayant effectué un cycle de préparation à des écoles d'ingénieurs étrangères (ex. : Centrale, Supélec) ou des études mathématiques et scientifiques de haut niveau (Polytechnique),
- Ecoles recrutant au niveau du baccalauréat qui proposent parfois des formations

Les différentes formations d'ingénieurs

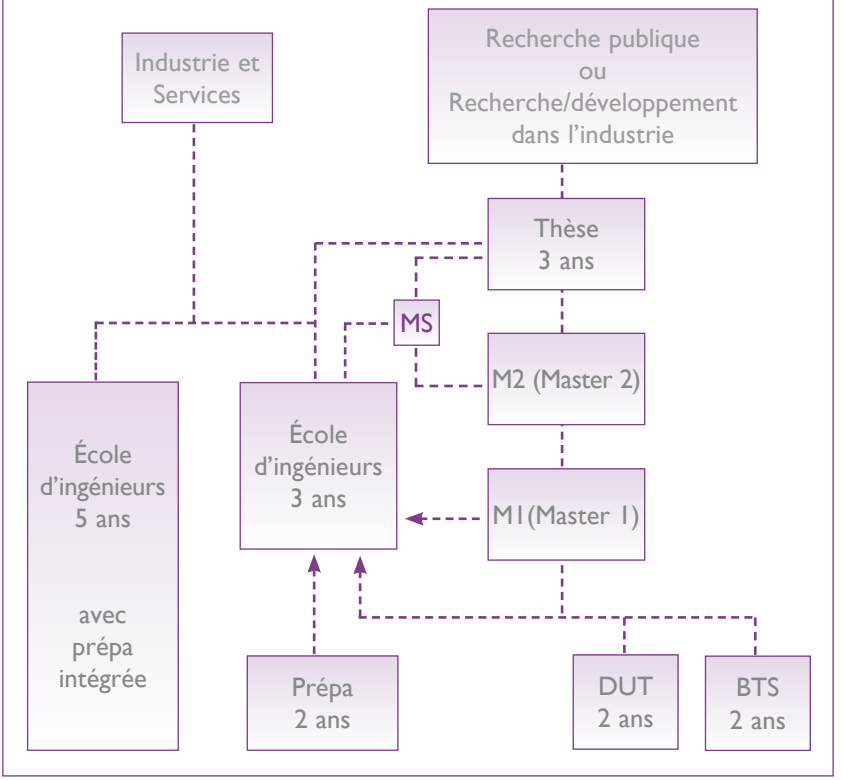

destinées aux étudiants étrangers comme les premiers cycles EURINSA, ASINSA, AMERINSA (dans les INSA), CHEMIST (dans les écoles de chimie de la Fédération Gay Lussac) ou encore une organisation du cursus favorable à l'accueil d'étudiants étrangers (ex. : UTC - Université Technologique de Compiègne),
- Ecole Européenne, recrutant après un premier cycle d'études à l'étranger (ex : EEIGM de l'INP de Lorraine),
- Partenariats d'établissements français et étrangers conduisant à un double diplôme d'ingénieur français et étranger.

Actuellement, les étudiants étrangers représentent environ 17 % des effectifs des écoles d'ingénieurs membres de la CGE (Conférence des Grandes Écoles). Enfin, pour offrir une meilleure lisibilité à l'international, la tendance récente est au regroupement de certaines écoles d'ingénieurs.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de la CEFI (Comité d'études sur les formations d'ingénieurs) : *www.cefi.org*

ParisTech

ParisTech, institut des sciences et technologies, constitue un pôle d'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche; il rassemble dix Grandes Écoles d'ingénieurs françaises*. La qualité des enseignants, la gamme complète des disciplines scientifiques et techniques couvertes et la sélection rigoureuse de ses étudiants confèrent à ParisTech une stature comparable à celle des meilleures universités au niveau mondial. ParisTech est notamment le seul membre français d'IDEA League qui associe les universités technologiques européennes les plus réputées (notamment Imperial College London, TU Delft, ETH Zurich, RWTH Aachen).

ParisTech offre des formations de très haut niveau en cycle ingénieur, en Master et en doctorat. Tous les programmes visent à donner aux étudiants une formation scientifique et managériale qui leur permette d'occuper des postes à responsabilité dans l'entreprise, dans la recherche ou dans la haute fonction publique.

Plus de renseignements sur : *www.paristech.fr*

* Ecoles membres fondateurs de ParisTech :
- AgroParisTech,
- Arts et Métiers ParisTech,
- Chimie Paris,
- Ecole des Ponts,
- Ecole Polytechnique,
- ENSAE ParisTech,
- ENSTA,
- ESPCI,
- Mines Paris,
- TELECOM ParisTech.

Les écoles de commerce et de gestion

Outre les formations universitaires en sciences économiques et gestion (IAE, IUP, maîtrises de gestion, etc.), la formation au commerce et au management est dispensée par les Grandes écoles de commerce. Une centaine d'établissements, à majorité privés ou consulaires (gérés par la chambre de commerce et d'industrie) délivrent un diplôme de niveau bac +4 ou +5.

Environs soixante dix d'entre elles délivrent un diplôme "visé" par le ministère de l'Education nationale. Ce sont les seules qui bénéficient d'équivalences européennes.

Parmi les écoles dont le diplôme est visé par l'Etat, une trentaine sont membres de la CGE (Conférence des Grandes écoles) au sein de laquelle elles forment le "Chapitre des Grandes Écoles de management".

Citons HEC (École des hautes études commerciales), l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales), l'ESCP-EAP (École supérieure de commerce de Paris), l'EDHEC (École des hautes études commerciales de Lille), l'EM de Lyon enfin les ESC ou Sup de Co (Écoles supérieures de commerce).

La formation est onéreuse, souvent de l'ordre de 5 000 € à 1 000 € par an.

L'admission

L'admission se fait sur concours à différents niveaux, après le bac, après une classe préparatoire, après un diplôme bac +2 ou bac +3 ou +4.

Certaines écoles se regroupent pour recruter leurs élèves par un concours commun. C'est le cas à différents niveaux (après le bac : concours ACCESS et SESAME ; après une classe préparatoire (banque commune d'épreuves gérées par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, banque ECRICOME) ; après un diplôme bac +3 ou +4 (TREMPLINS, PROFILS, etc.).

Les écoles de commerce les plus reconnues recrutent généralement sur concours après une classe préparatoire. Il existe également des admissions parallèles pour les titulaires d'un diplôme bac +2 le plus souvent sur concours.

Quelques écoles de gestion ont des prépas intégrées.

La formation

La plupart des Grandes écoles proposent une formation au management de haut niveau, en lien étroit avec les entreprises qui participent à l'organisation et au contenu des enseignements.

Bien que généralistes, les écoles de commerce et de gestion offrent des spécialisations variées, surtout en dernière année : audit, finances, marketing, ressources humaines, comptabilité, etc.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de la FNGE (Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises) : *www.fnege.net* ou le site de la CGE : *ww.cge.asso.fr*

L'international est une dimension forte pour ces établissements et certains délivrent des doubles diplômes français et étrangers.

Les autres Grandes écoles

L'Ecole Nationale d'Administration

L'ENA (Ecole Nationale d'Administration), créée en 1945 a pour caractéristique de former les dirigeants de l'Etat et les cadres supérieurs de l'administration publique.

D'accès très sélectif, elle recrute sur concours ouvert aux titulaires d'un diplôme bac +3 ou bac +4. Une forte majorité des candidats est titulaire d'un diplôme d'IEP (Institut d'études politiques).

Il existe deux cycles internationaux pour les fonctionnaires étrangers déjà confirmés et possédant un excellente maîtrise de la langue française :

- le cycle international court, d'une durée de 9 mois, qui met l'accent sur l'édification de l'Union européenne
- le 2e cycle international long (formation identique à celle des élèves français de l'École) L'accès est très sélectif.

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.ena.fr* rubrique Actions internationales

Les Instituts d'Etudes Politiques

Il existe neuf IEP, plus connus sous le nom de "Sciences-Po" dont le plus prestigieux est celui de Paris. L'IEP de Paris a un statut de grand établissement indépendant des universités et propose un cursus d'études en cinq ans, dont une année à l'étranger.

Les huit autres IEP, Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes,

Strasbourg et Toulouse sont rattachés aux universités par convention et viennent d'adopter un cursus d'études en quatre ans, dont une année qui se déroule soit à l'étranger, soit en entreprise, soit en université.

L'admission se fait sur concours à différents niveaux : après le bac, à bac +1 avec souvent une année de classe préparatoire, à bac +2 ou encore à bac +3. La sélection est sévère à tous les niveaux.

La formation généraliste de haut niveau du 1er cycle privilégie la rigueur méthodologique tant dans l'expression écrite qu'orale. Pluridisciplinaire (droit, économie, histoire, sciences politiques, culture et société, langues vivantes) la formation "Sciences-Po" met l'accent sur l'ouverture au monde contemporain.

Après un premier cycle généraliste vient le temps de la spécialisation.

Plusieurs sections s'offrent aux étudiants à partir de la 2e année.

Certains IEP offrent des spécialisations plus diversifiées.

En troisième cycle, l'IEP de Paris prépare à plusieurs Masters et délivre le doctorat dans plusieurs disciplines.

Les étudiants étrangers dans les IEP

L'IEP de Paris propose aux étudiants étrangers
- d'une part des programmes internationaux en 2e année de 1er cycle,
- d'autre part un cycle international d'études politiques, programme diplômant d'une durée d'un an. Ce cycle est accessible aux étudiants étrangers titulaires d'un diplôme bac +3 dans la même discipline. La sélection se fait sur dossier et épreuve de français.

Pour en savoir plus, consultez le site de l'IEP de Paris : *www.sciences-po.fr* rubrique sciences Po International.

D'autres IEP accueillent chaque année un nombre croissant d'étudiants étrangers en leur proposant un diplôme d'établissement.

L'École Nationale des Chartes

L'Ecole Nationale des Chartes forme des archivistes paléographes. On y accède par concours après deux ans de classe préparatoire spéciale ou après une licence ou un Master. Les étudiants étrangers, sous certaines conditions, peuvent être admis en qualité d'auditeur libre *www.enc.sorbonne.fr*

Les sites Internet des Instituts d'Etudes Politiques

IEP d'Aix en Provence
www.iep-aix.fr

IEP de Bordeaux
www.sciencespobordeaux.fr

IEP de Grenoble
www-sciences-po.upmf-grenoble.fr

IEP de Lille
http://iep.univ-lille2.fr

IEP de Lyon
http://iep.univ-lyon2.fr

IEP de Paris
www.science -po.fr

IEP de Rennes
www.sciencespo-rennes.fr

IEP de Strasbourg
www-iep.u-strasbg.fr

IEP de Toulouse
www.sciencespo-toulouse.fr

L'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

L'ENSSIB forme en dix-huit mois des conservateurs de bibliothèques publiques. Le recrutement se fait sur concours avec un niveau minimum requis (diplôme bac +3).

Elle délivre ses diplômes propres ainsi que les diplômes nationaux de 3e cycle en collaboration avec l'université de Lyon 1. L'École est également ouverte aux élèves étrangers.

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.enssib.fr*

L'Ecole Nationale Vétérinaire

Le diplôme d'État de docteur vétérinaire, nécessaire à l'exercice de la profession, s'acquiert dans les ENV (écoles nationales vétérinaires) de Maisons-Alfort, Lyon, Toulouse et Nantes. On y entre par concours (accès très sélectif et numerus clausus) après une classe préparatoire "véto" ou BTS ou DUT obtenu dans les options appropriées. Ces concours permettent d'accéder directement en 2e année de 1er cycle. Le 2e cycle en 3 ans est sanctionné par le DEFV (Diplôme d'études fondamentales vétérinaires) donnant accès au 3e cycle.

Le troisième cycle, de un à cinq ans, comprend la préparation de la thèse avec ou sans spécialisation et une filière doctorale.

Les grands établissements

En dehors des universités et des Grandes écoles existent des établissements publics prestigieux, souvent très anciens, dont la mission principale est la recherche.

Ces établissements délivrent des diplômes d'établissement et des diplômes nationaux de troisième cycle.

L'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE)

L'EPHE, organisée en trois sections, est spécialisée dans la recherche sur les domaines des Sciences de la Terre et de la Vie, les sciences historiques et philologiques et les sciences religieuses.

Elle délivre un diplôme après deux années d'études et la présentation d'un mémoire de recherche. L'EPHE prépare également à des doctorats. Aucun titre n'est exigé pour être admis en qualité d'auditeur libre.

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.ephe.sorbonne.fr*

L'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS)

L'EHESS délivre un diplôme après deux années d'études et la présentation d'un mémoire de recherche. L'EHESS prépare également à des doctorats.

Sa mission concerne la recherche et l'enseignement de haut niveau en sciences sociales. Elle délivre le diplôme de l'École en trois ans et des diplômes nationaux de troisième cycle.

L'admission se fait sur dossier comportant un projet de recherche.

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.ehess.fr*

Le Collège de France

Le Collège de France ne prépare à aucun examen et ne décerne aucun diplôme. Les cours sont ouverts au public, sans inscription préalable et ils sont gratuits. C'est un établissement voué à la recherche fondamentale, indépendant et autonome, abritant des professeurs de renom qui choisissent chaque année les cours qu'ils vont dispenser.

Pour en savoir plus, consultez le site internet :
www.college-de-france.fr

LES ETUDES DANS LES FILIERES PROFESSIONNELLES

Sous le signe de la diversité

À l'image des activités économiques, les filières professionnelles se caractérisent par leur diversité et leur hétérogénéité. On y trouve des formations longues et des formations courtes, des établissements publics et des établissements privés, des diplômes d'État ou des diplômes d'école. Le choix d'un organisme privé, outre la prise en compte du coût des études, nécessite une connaissance très précise du contenu des formations et de leur réputation dans les milieux professionnels.

Certains métiers se préparent uniquement dans des écoles spécialisées (ex. : architecte, infirmier, etc.), d'autres (journaliste, restauration d'art, etc.) se préparent aussi à l'université ou en grande école.

Action sociale

Aide médico-psychologique, animation socioculturelle, économie sociale et familiale, assistance sociale, éducation spécialisée, les formations en action sociale se font en deux ou trois ans.

Les études sont sanctionnées par des diplômes d'État (niveau bac +2), des BTS ou des DUT pour certaines de ces filières.

Pour connaître les métiers du travail social et les formations qui y conduisent, consultez le site internet du ministère du Travail, de la Solidarité et de la fonction publique : *www.metiers.santesolidarites.gouv.fr*

Aéronautique

Techniciens et pilotes

Plusieurs établissements assurent des formations de technicien en maintenance aéronautique ou de technicien de l'aviation civile et des formations de pilotes.

Deux IUP proposent également une formation en génie industriel (Bordeaux 1, Aix-Marseille 1, 2 et 3).

Une grande école spécialisée, l'École nationale de l'aviation civile (ENAC) à Toulouse, propose un large éventail de formations de contrôleur aérien, de pilote de ligne, d'ingénieur et de technicien supérieur de l'aviation civile.

Renseignements complémentaires :
ENAC
7, avenue Édouard Belin, BP 4005
F 31055 Toulouse Cedex 4
FRANCE.
Tél. : 05 62 17 40 00
Site internet : *www.enac.fr*

Agriculture, agro-alimentaire

Pour obtenir la liste des formations et des établissements spécialisés d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, voir pages 178 et 179 ou consultez le site internet du ministère de l'Agriculture et de la Pêche : *www.portea.fr*

Les métiers paramédicaux

Les formations sont assurées par de nombreux établissements préparant aux professions de l'infirmerie, infirmerie psychiatrique, ergothérapie, sage-femme (après réussite au concours à l'issue de la 1re année des études médicales) et aux spécialités paramédicales: puériculture, kinésithérapie, électroradiologie, exploration fonctionnelle,

optique, pédicurie. Les formations conduisant à ces professions sont d'une durée comprise entre 2 et 4 ans. La plupart sont dispensées dans des écoles ou des instituts sous tutelle du ministère de la Santé et des Sports, les autres sont dispensées en université ou dans des écoles relevant de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour connaître ces métiers et les formations correspondantes, consultez le site internet du ministère de la Santé et des Sports : *www.sante-sports.gouv.fr*

Architecture

En France, la profession d'architecte est réglementée. Le métier d'architecte ne peut être exercé que par les titulaires d'un diplôme reconnu par l'Etat (DPLG, DENSAIS, DESA) dont le titre est protégé. La formation est dispensée essentiellement par les 20 écoles nationales d'architecture sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (diplôme d'architecte DPLG-diplômé par le gouvernement). Deux autres filières forment des architectes : une filière "ingénieur" la section architecture de l'École nationale des arts et industries de Strasbourg (diplôme d'architecte DENSAIS) et une filière privée, à coût élevé l'École spéciale d'architecture à Paris (diplôme d'architecte DESA).

Les études d'architecture sont structurées en trois cycles de deux ans chacun. Les deux premiers cycles sont cohabilités avec l'enseignement supérieur.

Le premier cycle est accessible aux bacheliers ou aux titulaires d'un diplôme admis en équivalence aux candidats justifiant de la validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau d'études.

Il est sanctionné par le diplôme de premier cycle des études d'architecture, diplôme national de l'enseignement supérieur.

Le deuxième cycle est ouvert aux titulaires du diplôme de premier cycle des études d'architecture ou d'un titre admis en équivalence aux candidats justifiant de la validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau d'études. Il comprend des modules et un mémoire. Il est sanctionné par le diplôme de deuxième cycle des études d'architecture, diplôme national de l'enseignement supérieur.

Le troisième cycle conduit soit au diplôme d'architecte DPLG qui comprend trois modules projet, séminaire, enseignements professionnalisant un stage d'un semestre et un travail personnel de fin d'études, soit à une spécialisation professionnelle (DPEA, Master Pro), soit à la recherche (Master Recherche). *La liste et les adresses des écoles d'architecture figurent en Annexes : p. 234.*

Les ***étudiants étrangers*** doivent retirer en janvier un dossier de préinscription auprès des écoles d'architecture (*voir : adresses des écoles en Annexes*) s'ils sont titulaires d'un titre de séjour d'un an, ou auprès de l'ambassade de France de leur pays d'origine ou pays de résidence.

Une très bonne connaissance de la langue française est exigée à la date de remise du dossier. Les tests sont organisés par les écoles et par les services culturels des ambassades au mois de février, à la même date que ceux organisés par les universités.

Les études artistiques

Arts plastiques

Outre les quatre écoles sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (École Boulle, École Duperré, École Estienne, École Olivier de Serres), 56 établissements sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication proposent un enseignement supérieur des arts plastiques ; par ailleurs, il existe partout en France des écoles nationales, régionales ou municipales. Les écoles sous tutelle du ministère de la

Culture et de la Communication se répartissent en deux catégories :
- les écoles préparant à des diplômes spécifiques (ENSBA, ENSAD, ENSCI),
- les écoles préparant aux diplômes nationaux (DNSEP, DNAP et DNAT).

LES ÉCOLES PRÉPARANT A DES DIPLÔMES SPÉCIFIQUES

Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts - ENSBA

L'ENSBA est destinée à former des jeunes artistes en peinture, sculpture et pratique multimédias. Une place importante est accordée aux enseignements théoriques.

L'école recrute sur concours avec préadmission sur dossier, travaux et épreuves (âge limite : 24 ans). La durée des études est de 5 à 6 ans. L'école délivre, à l'issue de la dernière année d'études, un diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP). Ce diplôme est homologué au niveau II.

ENSBA
14 rue Bonaparte
75006 Paris
Tél. : 01 47 03 50 00

Pour en savoir plus sur le cursus et l'accès à l'école, consultez le site internet : *www.ensba.fr*

Ecole Nationale Supérieure d'Arts Décoratifs - ENSAD

Les formations dispensées (durée 4 ans) sont les suivantes :
- diplôme national supérieur d'art décoratif (DNSAD), 14 secteurs d'application,
- certificat d'études spécialisées (image de synthèse, conception et réalisation interactive, édition-presse, mobilier).

L'admission à l'École se fait par voie de concours, en première, deuxième ou quatrième année et par le cycle supérieur de recherche et d'innovation.

ENSAD
31, rue d'Ulm
75240 Paris cedex 05
Tél. : 01 42 34 97 00

Pour en savoir plus sur le cursus et les conditions d'accès, consultez le site internet : *www.ensad.fr*

Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle - ENSCI

L'école délivre à ses étudiants, à l'issue de leur formation (de 3 à 5 ans), un diplôme de créateur industriel dans le domaine du design des objets et du textile (bac +5).

La durée des études est variable et tient compte des acquis antérieurs de l'élève. Cette durée est déterminée lors du concours d'entrée.

ENSCI
48, rue Saint Sabin
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 12 12

Pour en savoir plus, consultez le site internet : *www.ensci.com*

LES DIPLÔMES DÉLIVRES PAR LES ÉCOLES SUPÉRIEURES NATIONALES OU TERRITORIALES

Il existe trois diplômes nationaux préparés au sein de 6 écoles nationales (Écoles des Beaux-arts de Bourges, Cergy-Pontoise, Dijon, Limoges-Aubusson, Nancy, Nice) et 42 écoles territoriales habilitées par arrêté du Ministre de la Culture et de la Communication.

Les diplômes nationaux sont délivrés par le ministère de la Culture et de la Communication :

Le Diplôme National d'Art et Techniques (DNAT options Design graphique, Design d'espace ou Design de produit) correspond à deux années d'études.

Le Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP) correspond à trois années d'études. Il comporte trois options : Art, Communication ou Design.

Le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) correspond à cinq années d'études. L'étudiant choisit l'une des options suivantes : Art, Communication, Design. Le DNSEP est homologué au niveau II.

Les conditions d'entrée dans les écoles d'art préparant à ces diplômes nationaux sont fixées par des arrêtés du 6 mars et 10 juillet 1997. Chaque école organise son propre examen d'entrée qui consiste en une épreuve pratique, une épreuve écrite de culture générale et un entretien avec le jury d'admission sur le dossier du candidat . Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme jugé équivalent par la Commission nationale d'équivalence.

L'organisation des études est la suivante :

- Le cycle court prépare en deux années au DNAT avec trois options : design graphique, design d'espace et design de produit,
- Le cycle long s'organise en deux phases :

• une phase programme comprenant les années 2e et 3e à l'issue desquelles est délivré le DNAP ;

• une phase projet comprenant les années 4e et 5e année conduisant au DNSEP.

Trois options sont possibles : art, communication, design, mais toutes les écoles ne proposent pas l'enseignement de la totalité des trois options.

Tous les renseignements sur la scolarité et le fonctionnement de ces écoles peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

ministère de la Culture
et de la Communication
Délégation aux arts plastiques,
département des enseignements,
de la recherche et de l'innovation
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01
Tél : 01 40 15 75 70
www.culture.gouv.fr

Les métiers du patrimoine

Les métiers du patrimoine couvrent un large champ de disciplines. Certains de ces métiers sont plus particulièrement liés à la connaissance du patrimoine (historiens d'art, médiateurs), d'autres à sa sauvegarde, sa conservation et sa protection (conservateurs du patrimoine, architectes des monuments historiques), mais encore à sa restauration (restaurateurs d'œuvres d'art, métiers d'art, etc.).

Les principales filières de formation

- **l'Institut National du Patrimoine** Il est composé de deux départements pédagogiques :

• **le Département des conservateurs** qui assure en dix-huit mois la formation de conservateurs du patrimoine de l'État, de la ville de Paris et des collectivités territoriales. Le recrutement se fait par concours externe et par concours interne.

Institut national du patrimoine
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
www.inp.fr

• **le Département des Restaurateurs** qui propose 7 filières de formations sur une durée de 5 ans. Le recrutement se fait par concours ouvert aux candidats âgés de 20 à 30 ans.

Institut national du patrimoine
Département des restaurateurs
150, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
Tél : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

- **l'École du Louvre** plus directement tournée vers la connaissance de l'histoire de l'art admet en premier cycle sur bac ou équivalent et test probatoire (retrait des dossiers de décembre à février précédant la rentrée). Les études durent trois ans et sont sanctionnées par le diplôme de recherche approfondie.

Diplômes délivrés : diplôme d'études supérieures de l'École du Louvre, au terme d'un troisième cycle de recherche en trois ans, ou diplôme spécial de muséologie; diplôme de recherche de l'école du Louvre (3e cycle).

Ecole du Louvre
Palais du Louvre, Porte Jaujard
Place du Carrousel
75038 Paris Cedex 01
Tél. : 01 55 35 18 35 / 18 00
www.ecoledulouvre.fr

Les filières universitaires sont aussi très nombreuses et fréquemment réactualisées.

Les arts de la scène

Art dramatique

Il est important de signaler que de nombreuses universités françaises disposent de cursus d'études théâtrales en 1er, 2e et 3e cycles (Caen, Lille-Villeneuve d'Ascq, Paris III, Paris X, Rennes II, etc.).

Parmi les nombreuses écoles d'art dramatique, trois établissements dispensent des formations intensives et gratuites qui jouissent d'une très bonne réputation dans le milieu professionnel :

- **l'Ecole Supérieure d'Art Dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS)** forme en trois ans des comédiens, des décorateurs-scénographes et des régisseurs du spectacle et des metteurs en scène-dramaturges. Le concours est ouvert sans condition de diplôme aux candidats âgés de 18 ans. Les inscriptions ont lieu entre novembre et février.

Les comédiens ou metteurs en scène étrangers confirmés peuvent éventuellement demander une admission pour un stage d'une année ;

Théâtre National de Strasbourg
1, avenue de la Marseillaise
BP 40184
67005 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 88 08
www.tns.fr/ecole-superieure-art-dramatique.html

- **le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris (CNSAD)** recrute sur concours. Inscription en janvier, admissibilité en mars-avril, admission en juin. Limite d'âge : entre 18 et 24 ans au 1er octobre de l'année du concours. Les candidats doivent avoir suivi au moins un an de formation théâtrale sous la responsabilité d'un professionnel garant de leur candidature, durée des études : trois ans.

CNSAD
2, bis rue du Conservatoire
75009 Paris
Tél. : 01 42 46 12 91
www.cnsad.fr

- **l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre** (ENSATT, ex. école de la rue Blanche) forme en trois ans des administrateurs de théâtre, comédiens, costumiers, décorateurs-scénographes, régisseurs (son, lumière, plateau). L'admission a lieu sur concours ouvert aux candidats âgés de 18 à 25 ans, titulaires du bac +2 ou bac et deux ans d'expérience professionnelle ayant une très bonne connaissance de la langue française. Inscription en février-mars. La formation est sanctionnée par le diplôme de l'ENSATT.

ENSATT :
4, rue Soeur Bouvier
69322 Lyon
Tél. : 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr

Pour les formations théâtrales et le mimodrame, se renseigner auprès du Centre national du théâtre :

Centre National du Théâtre
134, rue Legendre
75017 Paris
Tél. : 01 44 61 84 85
www.cnt.asso.fr

Cirque

Deux écoles soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication forment aux arts du cirque : **l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque** (ESAC), à Châlons en Champagne, qui recrute par sélections régionales et nationales (limite d'âge : entre 18 et 25 ans) et **l'Ecole Nationale du Cirque** de Rosny-sous-Bois qui recrute par présélection et sélection en juillet, à partir d'un contrôle continu. **L'Académie Annie Fratellini** à Saint-Denis est aussi un établissement soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication au nom de la formation préprofessionnelle qu'il offre.

La musique et l'art lyrique

L'enseignement musical est dispensé dans plus de trois cents établissements municipaux, les Conservatoires nationaux de région (CNR), les Écoles nationales de musique et de danse (ENMD), les Écoles municipales de musique et de danse agréées (EMMDA), contrôlés par le ministère de la Culture et de la Communication et deux Conservatoires supérieurs de musique (Paris et Lyon).

Conservatoires, écoles nationales et municipales de musique et de danse agréés

L'admission dans les CNR, les ENMD et les EMMDA se fait sur examen. Ces établissements assurent une formation technique permettant l'accès à une pratique amateur ; certains préparent à une éventuelle orientation professionnelle.

L'entrée dans les conservatoires nationaux supérieurs se fait sur concours (limite d'âge variable selon les instruments).

La durée moyenne des études est de quatre ans, permettant d'envisager, outre les métiers de l'orchestre, des carrières de soliste ou de compositeur.

Enfin des centres de formation (CEFEDEM) sont ouverts aux futurs enseignants de la musique et de la danse et les préparent en deux ans au diplôme d'État de professeur.

Universités

Une vingtaine d'universités ont une filière musique et délivrent une licence, un Master ou un diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).

La danse

Il existe un grand nombre de cours et de centres. Les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon assurent une formation de danse classique et contemporaine. La durée des études est de 4 ans. Ces établissements délivrent respectivement un diplôme supérieur de danse et un diplôme national d'études supérieures chorégraphiques. Trois écoles supérieures de danse sont sous contrôle de l'État :

- L'École nationale supérieure
de danse de Marseille
20, bd Gabès
13417 Marseille Cedex 08
Tél. : 04 91 32 72 72
www.ecole-danse-marseille.com

- Le Centre national de danse
contemporaine d'Angers
17, rue de la Tannerie
BP 50107
49101 Angers Cedex 02
Tél. : 02 44 01 22 66
www.cndc.fr

- L'École supérieure de danse
Rosella-Hightower
5 rue de Colmar
06400 Cannes
Tél. : 04 93 94 79 80
www.cannesdance.com

Les universités de Nice et de Paris 8 proposent des licences et aster Arts du spectacle-option danse.

Les filières audiovisuelles

Studio national des arts contemporains du Fresnoy

L'école du Fresnoy (Studio national des arts contemporains) est un établissement d'enseignement artistique et audiovisuel de haut niveau où se croisent toutes les disciplines artistiques : arts plastiques, photographie, cinéma, vidéo, nouvelles technologies de l'image et du son, musique, danse, etc. La durée des études est de deux années à l'issue desquelles est délivré un diplôme. L'école est accessible aux personnes d'un niveau bac +4 années d'études ou d'expérience professionnelle ayant réussi le concours et l'entretien.

Le Fresnoy
Studio national des arts contemporains
22, rue du Fresnoy
BP 80179
59202 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 28 38 99
www.lefresnoy.net

Image et son

Photographie

- **l'Ecole Nationale Supérieure Louis-Lumière** (ENSLL, dite Vaugirard), située en région parisienne à Noisy-le-Grand, recrute sur concours les candidats âgés de moins de 27 ans titulaires d'un bac +2. Au terme de trois ans d'études, elle délivre un diplôme supérieur d'Etat pour chaque option qu'elle enseigne (photographie, cinéma, son).

ENSLL
7 allée du Promontoire
rue de Vaugirard
93161 Noisy le Grand Cedex
Tél. : 01 48 15 40 10
www.ens-louis-lumiere.fr

- **L'Ecole Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son** (FEMIS) recrute sur concours plus dossier ; le niveau exigé est bac +2 ou bac et 4 ans d'expérience dans le cinéma, avec présentation d'une œuvre personnelle. L'inscription s'effectue de février à avril, la sélection a lieu en juillet, septembre et octobre. L'institut propose des spécialisations dans les domaines suivants : scénario, réalisation, effets spéciaux, son, image, décors, production, gestion, promotion ; les études durent 38 mois et débouchent sur un diplôme de niveau I (bac +5).

FEMIS
6, rue Francoeur
75018 Paris
Tél. : 01 53 41 21 00
www.lafemis.fr

- **l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles** (ENSP) est accessible sur concours ; elle est ouverte aux titulaires d'un DEUG artistique, d'un diplôme jugé équivalent ou d'un CEAP. L'école d'Arles délivre un diplôme national : Diplôme de l'école nationale de la photographie (DENP) ;

École nationale supérieure
de la photographie
16, rue des Arènes
BP 10149
13631 Arles Cedex
Tél. : 04 90 99 33 33
www.enp-arles.com

- **La Cité Internationale de La Bande Dessinée et de l'Image**

L'établissement privé le plus réputé est le Centre National de la Bande Dessinée et de l'Image d'Angoulême qui délivre en un an un Master en jeux et médias interactifs numériques (Bac +5) aux étudiants titulaires d'un Bac +3.

Cité de la bande dessinée
121, rue de Bordeaux
16023 Angoulême cedex
Tél. : 05 45 38 65 65
www.cnbdi.fr

- quelques universités proposent des cursus de cinéma : Aix-Marseille I, Bordeaux III, Caen, Lille III, Lyon II, Metz, Montpellier III, Nancy II, Paris I, Paris III, Paris VII, Paris VIII, Paris X et Rennes II.

Pour plus d'informations, s'adresser au ministère de la Culture et de la Communication, direction de la musique et de la danse, du théâtre et des spectacles :
53, rue Saint-Dominique
75007 Paris
Tél. : 01 40 15 88 84
ou consultez le site internet (très complet sur l'ensemble des formations artistiques)
www.culture.gouv.fr

Journalisme

Neuf formations sont agréées par la convention collective des journalistes. La sélection est redoutable. Les deux plus anciens sont les plus cotés, le CFJ de Paris et l'ESJ de Lille :

- **le Centre de formation des Journalistes** (CFJ) recrute sur concours à un niveau minimum exigé de bac +2 ; mais la plupart des candidats ont un niveau bac +4. La limite d'âge est de 25 ans. La durée des études est de deux ans (une section journaliste et une section journaliste-reporter d'images) ;

CFJ
35, rue du Louvre
75002 Paris
Tél. : 01 44 82 20 00
www.cfpj.com

- **l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille** (ESJ) recrute sur concours au niveau minimum de bac +2 ; une admission parallèle existe pour les étudiants étrangers. La formation dure deux ans :

ESJ
50, rue Gauthier-de-Châtillon
59046 Lille cedex
Tél. : 03 20 30 44 00
www.esj-lille.fr

- les IUT de Bordeaux III et de Tours ont un département information-communication, mention journalisme.
- l'Institut des hautes études en sciences de l'information et de la communication (Université de Paris IV - CELSA) recrute sur concours et prépare à des licences, Masters et doctorats ;
- le Centre universitaire d'enseignement du journalisme (Université de Strasbourg III) délivre un Master professionnel de journalisme ;
- l'École de journalisme et de communication (Aix-Marseille II - CTMC) prépare à un Master professionnel de journalisme et trois DU.
- l'École de journalisme de Toulouse.

Interprétariat et traduction

Les formations existantes sont soit rattachées à des universités soit privées.

Les études durent en général deux ou trois ans et sont de haut niveau (recrutement minimum DEUG ou licence). Deux écoles spécialisées, l'ESIT et l'ISIT sont membres de la CIUTI (Conférence internationale des instituts universitaires de traducteurs et d'interprètes), gage de leur qualité :

- **l'Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs** (ESIT) de Paris III-Sorbonne Nouvelle prépare aux diplômes suivants : Master de traduction éditoriale, économique et technique, Master d'interprète de conférence, Master et doctorat de traductologie et Master en langue des signes française ;

L'admission à l'ESIT se fait à différents niveaux (bac +2, bac +3) avec un concours dont l'inscription a lieu en février.

ESIT
Centre universitaire Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris cedex 16
Tél. : 01 44 05 42 05
www.univ-paris3.fr/esit

- Un établissement privé, l'Institut Supérieur d'interprétation et de Traduction (ISIT) de l'Institut catholique de Paris, assure une formation de haut niveau en traduction, terminologie, affaires internationales et une formation d'interprète de conférence, sanctionnées par des titres de l'ISIT. Recrutement par concours à différents niveaux ; inscription en juillet, sélection en septembre.

ISIT
12, rue Cassette
75006 Paris Cedex
Tél. : 01 42 22 33 16
www.isit-paris.fr

Les autres filières

Les formations spécialisées en assurances, banques, bâtiment et travaux publics, commerce-gestion-vente, électronique, électricité, hygiène-sécurité, information-communication, immobilier, mécanique, paramédical, textile-habillement, tourisme, transport, etc. sont assurées par une multitude d'écoles et d'instituts privés, consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers) ou professionnels (fédérations ou unions professionnelles) qu'il est impossible de citer ici (*voir : en Annexes p. 241*).

Presque toutes ces formations, à différents niveaux, sont aussi assurées par des sections de techniciens supérieurs, des IUT, des filières universitaires ou des Grandes écoles.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE FORMATIONS GRANDEUR NATURE

Les Grandes écoles des sciences et techniques du vivant et de l'environnement

- Agronomie
- Biotechnologies
- Environnement
- Développement et aménagement rural et urbain
- Alimentation
- Médecine vétérinaire
- Recherche et développement
- Licences professionnelles
- Ingénieur formation initiale
- Ingénieur par apprentissage
- Ingénieur formation continue
- Paysagiste DPLG
- Certificats d'études supérieures
- Vétérinaire
- Doctorats
- Mastères Spécialisés
- Ingénieur des ponts, des eaux et des forêt (IPEF), inspecteur de la santé publique vétérinaire (ISPV)

Parcours de formation

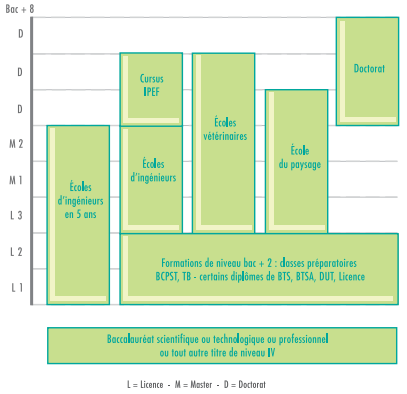
Bac + 8
D
D
D
M 2
M 1
L 3
L 2
L 1
Cursus IPEF
Écoles d'ingénieurs
Écoles d'ingénieurs en 5 ans
Écoles vétérinaires
École du paysage
Doctorat
Formations de niveau bac + 2 : classes préparatoires BCPST, TB - certains diplômes de BTS, BTSA, DUT, Licence
Baccalauréat scientifique ou technologique ou professionnel ou tout autre titre de niveau IV
L = Licence - M = Master - D = Doctorat

© ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Après le Bac

Concours ouvert dans certaines écoles aux titulaires d'un Bac S (Public : Agrocampus Ouest ; Privé : ESA Angers, El Purpan, ESB Nantes, ESITPA Rouen, ISA Lille, ISARA-Lyon, Institut Polytechnique La Salle Beauvais).

Au niveau Bac+2

- Concours A - option générale ouverte aux étudiants inscrits dans les classes préparatoires BCPST "biologie, chimie, physique et sciences de la Terre" ou option biochimie biologie ouverte aux étudiants inscrits dans les classes préparatoires TB "technologie et biologie".

Tél. : 01 44 08 16 29
www.concours-agro-veto.net

- Concours B ouverts aux étudiants inscrit en 2e année ou 3e années de licence générale ou professionnelle en sciences de la vie, sciences de la terre ou sciences de la matière, et aux titulaires de ces licences.

Tél. : 01 44 08 16 29
www.concours-agro-veto.net

- Concours C ouvert aux titulaires de certains BTS, BTSA ou DUT.
Tél. : 05 57 35 07 22
www.concours-agro-veto-bordeaux.fr

- Admissions parallèles sur titres dans les écoles privées.

Au niveau Bac +3 / Bac +4

Admissions parallèles sur titres dans les écoles privées.

Insertion professionnelle

De 0 mois à 6 mois après la fin des études.

© ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Activités à l'international

- Inscription dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur suivant le schéma Licence, Master et Doctorat.
- Proposition de Masters pour les étudiants internationaux.
- Possibilités de cursus en Double Diplôme avec des universités.
- Partenaires à l'international.
- Séjours d'études des étudiants et échanges d'enseignants-chercheurs.
- Stages à l'étranger.

Place pour la recherche scientifique

Les établissements d'enseignement supérieur agricoles sont en étroite relation avec les organismes de recherche (INRA, CEMARGEF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, etc.) pour garantir le meilleur niveau de connaissances.

Une vie étudiante riche

- Campus dynamiques avec installations sportives.
- Une vie de promotion et des associations étudiantes.
- Un accompagnement personnalisé au projet professionnel.

Offres de formations en France

© ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

BIEN GERER SES ETUDES

Tout étudiant se pose la question du choix de son cursus avec en perspective celui d'un métier et de ses débouchés. Il est donc très important, avant de se déterminer, de rechercher les informations nécessaires à son projet d'études.

L'information préalable

Les filières et les types d'établissements du système d'enseignement supérieur français sont nombreux et très divers ; il faut donc, avant de faire un choix, s'adresser à des organismes d'information et d'orientation tels que : les espaces CampusFrance situés à l'étranger, l'ONISEP, les services universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) présents dans chaque université, les centres d'informations spécialisés pour certaines filières professionnelles et, enfin, les services culturels de l'ambassade de France dans son pays.

Le projet d'études

Première étape : faire son bilan

Élaborer un projet d'études implique une estimation préalable du cursus envisagé, ainsi que de ses résultats scolaires et universitaires antérieurs. S'il s'agit d'une admission en premier cycle, l'étudiant doit savoir à quelle série du bac français correspondent ses études secondaires ; s'il s'agit d'une admission en deuxième ou troisième cycle, il doit également savoir à combien d'années d'enseignement supérieur correspondent les études qu'il a suivies après un niveau bac français. Enfin, il doit connaître son niveau en français et son aptitude à s'exprimer dans le langage technique du domaine d'études.

Dans tous les cas, il faut entreprendre vos démarches dès octobre-novembre de l'année précédant la rentrée et contacter l'établissement qui correspond à vos souhaits le plus tôt possible.

Qu'il s'agisse d'une inscription en premier ou second cycle, il vous faudra fournir :

- une justification de vos diplômes et leur traduction,
- une description détaillée de votre parcours (établissements, enseignements suivis, notes ou résultats obtenus),
- une lettre de motivation,
- la justification de votre niveau de français.

Seconde étape : le temps de séjour

Dans ce guide, l'étudiant doit trouver les éléments qui l'aideront à choisir entre un enseignement court et un enseignement long et à opter pour une filière d'études adaptée à son projet. *En Annexe de cette brochure, figurent tous les sites web des universités avec leurs adresses.*

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'ONISEP, rubrique Atlas des formations : *www.onisep.fr* ou le site internet de CampusFrance : *www.campusfrance.org*

S'adapter en cours d'études

Les formations professionnelles et technologiques sont largement intégrées dans l'enseignement universitaire à côté de formations plus traditionnelles à discipline unique. Certains établissements dispensent des formations pluridisciplinaires. Les Grandes écoles offrent des possibilités d'admissions parallèles en cours d'études. Il est également possible, sous certaines conditions, à chaque niveau et dans chaque filière, de changer en cours d'études pour adapter et affiner son projet de formation.

L'étudiant a donc intérêt à s'orienter peu à peu, en raisonnant en termes de qualification professionnelle et d'avenir pour éviter de se laisser enfermer dans une discipline sans perspective. Il ne faut jamais hésiter à consultez un professeur ou à recourir à un service d'information et d'orientation.

Les choix de départ sont essentiels pour garder toute la souplesse nécessaire aux éventuelles modifications du projet initial.

La valorisation du séjour en France et des formations suivies dépendra ensuite de la capacité à bien gérer ses études, de sa vocation professionnelle et de la maturité de l'étudiant.

Passerelles et réorientations

On peut passer des Grandes écoles à l'université, de l'université aux Grandes écoles, obtenir des équivalences d'une classe préparatoire pour entrer dans une université ou changer de filière. Tout cela, sous certaines conditions, par exemple pour les boursiers avec l'autorisation préalable de l'organisme de gestion.

Ces modifications de cursus sont soumises à des réglementations précises. Les renseignements complémentaires sur les possibilités offertes et les formalités à accomplir (lettre de candidature, dossier, examen) seront données par l'établissement d'accueil.

Programmes européens

Les séjours d'études et les stages Erasmus en Europe

La mobilité des étudiants tout comme celle des enseignants ou celle des personnels joue un rôle fondamental dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Le programme Erasmus a fêté ses vingt ans en 2007 et favorise la mobilité en Europe en permettant aux étudiants de faire une période d'études ou une période de stage en entreprise dans un autre pays européen.

En 2010, 31 pays participent au programme Erasmus:

- Les 27 Etats membres : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Royaume-Uni, Suède,
- L'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Turquie.
- La Croatie et l'ancienne république yougoslave de Macédoine pour la mobilité sortante uniquement.

Mobilité d'études et mobilité de stage peuvent se combiner au cours du cursus universitaire.

Le séjour d'études Erasmus

Dès sa deuxième année d'études, un étudiant peut partir étudier entre 3 et 12 mois dans un établissement européen partenaire du sien. Il passera ses examens dans l'établissement d'accueil et les notes ainsi obtenues seront validées dans le cadre de son diplôme français grâce au système européen de transfert de crédits (ECTS). Tous les domaines d'études sont concernés.

Le stage en entreprise Erasmus

Dès sa deuxième année d'études, un étudiant peut effectuer un stage dans une entreprise européenne, d'une durée de 3 à 12 mois (sauf pour les formations courtes de type BTS pour lesquelles la durée minimum est de 2 mois). Avant son départ, l'étudiant signe un contrat de formation.

Financements

Les étudiants Erasmus peuvent bénéficier d'une allocation Erasmus. En 2007-2008, le taux de contractualisation entre l'agence Europe-Education-Formation France et les établissements d'enseignement supérieur français était de 180 € par mois pour les mobilités d'études et de 430 € par mois pour les mobilités de stage.

Les établissements ont ensuite été libres de répartir cette subvention selon leurs propres critères et les exigences de la Commission européenne, ce qui explique les disparités des aides allouées aux étudiants.

Des compléments à cette allocation peuvent être apportés par les collectivités territoriales, par les ministères de tutelle et parfois par l'établissement d'origine.

Pour les mobilités d'études, l'étudiant Erasmus est exonéré des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

Pour participer au programme Erasmus, contactez votre service de relations internationales.

Les cursus conjoints de Master et de doctorat Erasmus Mundus

Les cursus Erasmus Mundus sont des programmes d'études intégrées proposés par des consortia d'établissements d'enseignement supérieur prestigieux, incluant parfois des établissements de pays hors Europe. Tous les cursus Erasmus Mundus se déroulent dans deux pays européens au minimum et débouchent sur l'attribution de diplômes reconnus (doubles, multiples ou conjoints aux établissements du consortium). Ces cursus se caractérisent par leur très haute qualité académique et par leur capacité à attirer et à accueillir les meilleurs étudiants et enseignants du monde. Ils sont ouverts à tous et leurs étudiants peuvent bénéficier de bourses d'excellence.

Exemple : un étudiant boursier européen perçoit une aide d'un montant mensuel de 500 € au niveau Master et de 2800 € au niveau doctorat.

Les étudiants du monde entier peuvent candidater à ces cursus. Ils doivent déposer leur candidature directement auprès de l'établissement qui coordonne le cursus Erasmus Mundus visé.

Listes des cursus existants :

Au niveau Master :
http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/results_compendia/selected_projects_action_1_master_courses_en.php

Au niveau doctorat :
http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/results_compendia/selected_projects_action_1_joint_doctorates_en.php

Le Réseau " n+i "

Le Réseau " n+i " d'écoles post-graduates pour un master international en Ingénierie !

Le Réseau " n+i " fédère plus de 75 Grandes Ecoles d'Ingénieurs (Supélec, ENSEEIHT, Arts et Métiers ParisTech, INSA(s), Telecom Bretagne, Polytech(s), ESIEE, ESTP, etc.) dans tous les domaines (de l'agriculture jusqu'aux télécommunications en passant par le génie civil, la mécanique, l'informatique, les biotechnologies, la chimie, les matériaux, l'électronique, l'environnement, etc.).

Le Réseau " n+i " développe ses partenariats avec les meilleures Universités dans le monde (plus de 90 accords de coopération signés avec le Japon, la Chine, l'Australie, La Nouvelle Zélande, l'Inde, la Hongrie, la Russie, la Thaïlande, le Liban, la Jordanie, l'Argentine, le Mexique, etc.) mais aussi avec les Régions (Pays de la Loire, Ile de France, Limousin), les Villes (Besançon, Brest) et les entreprises désireuses de financer la formation d'ingénieurs internationaux.

Le Réseau " n+i " propose des programmes offrant la mixité culturelle avec les étudiants français conduisant à des diplômes de Masters nationaux (comme par exemple le diplôme d'ingénieur reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieurs, CTI ou les masters nationaux reconnus par la DGESIP-Ministère).

L'originalité du Réseau " n+i " est de prendre en compte les difficultés d'adaptation rencontrées par les étudiants, en proposant un " Parcours Réussite " (packages d'intégration culturelle, linguistique et méthodologique).

Pour plus d'informations, consultez le site internet du Réseau " n+i " : *www.nplusi.com*

n+i
ENGINEERING INSTITUTES
nplusi.com

Vous avez envie de venir étudier en France mais vous vous demandez :

- Comment faire si je ne parle pas très bien (ou pas du tout) français ?
- Comment déposer mon dossier de candidature ? Comment m'inscrire ?
- Est-ce que je peux m'inscrire en anglais ? Quelle sont les dates limites des inscriptions ?
- Je ne connais pas les écoles où je peux étudier. Comment trouver les bonnes formations ?
- Est-ce que le diplôme français est reconnu internationalement ?
- Est-ce que je peux avoir des bourses ?
- Combien cela va coûter ? Quand faut-il payer et à qui ?
- Est-ce que je serai assuré ?
- Que faire pour obtenir mon visa ?
- Est-ce que quelqu'un peut m'aider à trouver un logement, pour mes formalités administratives ?
- Je ne me sens pas à l'aise pour venir seul(e) en France ! Ma famille et moi nous aimerions être rassurés et assistés pendant toutes mes études.
- Comment trouver une entreprise pour mes stages ? etc.

LE RÉSEAU " N+I "

EST FAIT POUR VOUS !

6
LE
RETOUR

6

Un réseau de relations

Un réseau qui se construit pendant le séjour en France . . . . . p. 188
Un réseau qui s'entretient et se développe au retour . . . . . p. 188
Pour garder le contact avec la France . . . . . p. 189

UN RESEAU DE RELATIONS

Un réseau qui se construit pendant le séjour en France

Le but de votre séjour :
- c'est d'abord compléter ou poursuivre votre formation,
- c'est aussi découvrir un pays, sa langue, sa culture,
- c'est enfin construire un réseau de relations.

Vivre en France, doit être l'occasion de nouer des contacts amicaux et professionnels, des contacts qui seront très utiles pour vous et pour les actions que vous souhaiterez développer dans votre pays.

Ainsi, vous devez quitter la France avec :
- un diplôme,
- un carnet d'adresses avec numéros de téléphone et surtout adresses électroniques.

Pour garder le contact, il est important d'adhérer à une association d'anciens élèves d'une Grande Ecole ou de vous inscrire sur les fichiers des anciens étudiants qui sont établis par les Universités ou les Pôles Universitaires.

Un réseau qui s'entretient et se développe au retour

Dès votre retour dans votre pays d'origine, vous devez reprendre contact avec l'Ambassade de France - le Service de Coopération et d'Action Culturelle - où un interlocuteur est chargé d'assurer le suivi des boursiers, même après leur retour.

Il peut vous donner les contacts pour rejoindre les associations d'anciens boursiers, les amicales, les clubs francophones existants, etc. Ainsi, vous pourrez activement participer au développement des relations avec la France.

Pour trouver les adresses :
- des Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades,
- des instituts et centres culturels français,
- des instituts de recherche et des Alliances françaises

consultez le site du ministère des Affaires étrangères et européennes : *www.diplomatie.gouv.fr/annuaire*

En fréquentant les Alliances françaises, les centres de ressources des instituts ou centres culturels français, vous pourrez :
- entretenir et développer vos compétences linguistiques,
- accéder à une information générale ou spécialisée,
- assister ou participer à des conférences scientifiques, littéraires, artistiques, etc.
- être sollicité, en fonction de vos compétences, pour animer des rencontres thématiques.

Les Alliances françaises

Les Alliances françaises sont des associations de droit local qui ont pour missions l'enseignement du français et la diffusion de la culture française.

Répartis dans une centaine de pays, les Alliances et les centres culturels proposent une offre pédagogique complète ainsi que de nombreuses manifestations culturelles et artistiques.

Pour trouver la liste des adresses consultez le site internet : *www.alliancefr.org*

Pour garder le contact avec la France

Radio-France Internationale - RFI

Il existe un moyen simple de maintenir le lien avec la France : écouter, à la radio, un programme en français comme ceux de Radio-France Internationale (RFI) diffusés sur ondes courtes, mais aussi sur modulation de fréquences et par satellite.

Pour obtenir la grille des programmes de RFI, les différentes fréquences et les horaires d'émission par continent, consultez le site internet de RFI : *www.rfi.fr*, en particulier la rubrique "Nous écrire". Le service des relations avec les auditeurs et les internautes se chargera de vous répondre par courrier électronique.

Télévision

Deux chaînes de télévision vous proposent également un ensemble de programmes en langue française : la chaîne CFI, Canal France International, ainsi que TV5 dont le réseau couvre l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les sites internet : *www.cfi.fr* , *www.tv5.org*

Il existe également aujourd'hui des accès par parabole aux chaines françaises gratuites (Euronews en français, Arte et France 5) et payantes (réseaux TPS et Canalsat).

Les abonnements

Journaux ou magazines (hebdomadaires, mensuels spécialisés) permettent de rester au courant de l'actualité française. Citons, par exemple, la sélection hebdomadaire du Monde (réservée aux étrangers et aux Français de l'étranger).

Pour en savoir plus consultez les sites internet :
www.lemonde.fr
www.lefigaro.fr
http://tempsreel.nouvelobs.com/index.html

Internet

Le site du ministère des Affaires étrangères et européennes offre plusieurs rubriques constamment mises à jour : dossiers thématiques en particulier "L'actualité gouvernementale". Celle-ci propose des liens vers les sites publics présentant les grands sujets de l'actualité française en vue de faciliter les recherches des internautes résidant à l'étranger : *www.diplomatie.gouv.fr*

Et où que vous soyez, avant le départ en France, ou à votre retour dans votre pays le portail sur internet : *www.francecontact.net* doit vous aider à trouver les informations utiles sur la France, et à garder le contact avec la France.

ANNEXES

Adresses utiles ... p. 194

Adresses et téléphones des rectorats ... p. 200

Adresses des universités par académie services des relations internationales et SCUIO ... p. 202

Les Pôles universitaires européens ... p. 215

Mutuelles étudiantes ... p. 217

Liste et adresses des mutuelles de l'USEM ... p. 221

La Cité Internationale Universitaire de Paris ... p. 229

Offices de tourisme des villes universitaires ... p. 229

Les écoles spécialisées ... p. 233

Centres d'information spécialisés ... p. 241

Carte des académies et des départements, indicatifs départementaux et postaux ... p. 244

Lexique des sigles ... p. 246

Sites internet utiles ... p. 252

Index ... p. 256

Le CNOUS et les CROUS ... p. 258

L'Étudiant Étranger Boursier du Gouvernement Français ... p. 263

ANNEXES

Adresses utiles

• **Accueil familial des jeunes étrangers**
23, rue du Cherche-Midi
75006 Paris
Tél. : 01 42 22 50 34
www.afje-paris.org
accueil@afje-paris.org
Stagiaires familiaux à Paris et en province.

• **Agence CampusFrance**
79, avenue Denfert-Rochereau
75014 Paris
Tél. : 01 53 63 35 00
www.campusfrance.org

• **Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)**
4, place de la Sorbonne
75005 Paris
Tél. : 01 44 41 18 18
www.auf.org
Son but est de favoriser la coopération internationale universitaire et le dialogue des cultures à travers le monde.

• **Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)**
19-21, rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris
Tél. : 01 53 69 30 90
www.aefe.diplomatie.fr

• **Alliance française**
101, boulevard Raspail
75006 Paris Cedex 06
Tél. : 01 42 84 90 00
www.alliancefr.org

• **Association des foyers internationaux (AFI)**
144, rue Henri Barbusse
95100 Argenteuil
Tél. : 01 34 34 16 50 14
www.afi.asso.fr

• **CulturesFrance (ex-AFAA/ADPF)**
1 bis, avenue de Villars
75007 Paris
Tél. : 01 53 69 83 00
www.culturesfrance.com

• **Association nationale des docteurs ès sciences (ANDÈS)**
62 Bis, rue Gay Lussac
75005 Paris Cedex 05
Tél. : 01 43 37 51 12
www.andes.asso.fr
Consultation internet accès gratuit du guide des aides aux formations doctorales et postdoctorales : *http://financements.andes.asso.fr*

• **Bibliothèque nationale de France François Mitterrand**
Quai François-Mauriac
75706 Paris Cedex 13
Tél. : 01 53 79 59 59
www.bnf.fr

• **Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)**
Association Nationale
24, rue Marc Seguin
75883 Paris Cedex 18
Tél. : 01 53 26 24 24
www.cemea.asso.fr

• **Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)**
10, place de la Joliette
BP 21 321
13567 Marseille Cedex 2
Tél. : 04 91 13 28 28
- antenne parisienne
11, rue Vauquelin
75005 Paris
Tél. : 01 44 08 69 10 (sur rendez-vous)
www.cereq.fr

• **Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)**
101, quai Branly
75740 Paris Cedex 15
Tél. : 01 44 49 12 00
Fil Info Jeunes : 0825 090 630
www.cidj.asso.fr

• **Centre international de séjour de Paris (CISP) - Service de réservation**
21, rue Saint Fargeau - BP 313
75989 Paris Cedex 20
Tél. : 01 43 58 96 00
E-mail : reservation@cisp.fr
www.cisp.fr

• **Centre international de séjour Léo Lagrange (auberge de jeunesse)**
107, rue Martre
92110 Clichy
Tél. : 01 41 27 26 90
paris.clichy@fuaj.org
www.fuaj.org
Accueille aussi bien les groupes que les individuels.

• **CIEP - Centre international d'études pédagogiques**
1, avenue Léon-Journault
92318 Sèvres Cedex
Tél. : 01 45 07 60 00
www.ciep.fr

• **Centre national de documentation pédagogique (CNDP)**
29, rue d'Ulm,
75230 Paris Cedex 05
Tél. : 01 55 43 60 00
www.cndp.fr

• **Centre national d'enseignement à distance (CNED)**
Télé-Accueil-Téléport 4
bd Léonard de Vinci - BP 60200
86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tél. : 05 49 49 94 94(du Lundi au Vendredi de 8h30 à 18h)
www.cned.fr

• **Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS)**

- Siège :
69, quai d'Orsay
75340 Paris Cedex 07
Tél. : 01 44 18 53 00
Fax : 01 44 18 53 72
www.cnous.fr

- Sous Direction des Affaires Internationales (SDAI) :
6, rue Jean-Calvin
BP 49
75222 Paris Cedex 05
Tél. : 01 44 18 53 00
Fax : 01 55 43 58 00
E-mail : *sdai@cnous.fr*

• **Centre national de la recherche scientifique (CNRS)**
Délégation Paris - Michel Ange
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 96 40 00
www.cnrs.fr

• **Centre nautique des Glénans**
Quai Louis Blériot
75381 Paris Cedex 16
Tél. : 01 53 92 86 00
www.glenans.asso.fr

• **Cité de la musique**
Parc de la Villette
221, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 44 84 45 00 / 44 84
www.cite-musique.fr

• **Cité des sciences et de l'industrie**
Parc de la Villette
30, avenue Corentin Cariou
75019 Paris
Tél. : 01 40 05 70 00
(du lundi au vendredi)
Réservations Groupes : 01 40 05 12 12
Serveur vocal : 01 40 05 80 00
www.cite-sciences.fr

• **Club alpin français**
Fédération française des clubs alpins
et de montagne
24, avenue Laumière
75019 Paris
Tél. : 01 53 72 87 00
www.ffcam.fr

• **Club des lecteurs d'expression française (CLEF)**
Ministère de la Coopération
20 rue Monsieur
75007 PARIS
Tél. 01 47 83 15 92 / 15 93
Promotion et diffusion du livre d'Afrique-Caraïbes et océan Indien (revue "Notre librairie" et expositions itinérantes à thèmes pédagogiques) voir CulturesFrance.

• **Collège de France**
11, place Marcelin Berthelot
75231 Paris Cedex 05
Tél. : 01 44 27 12 11
www.college-de-france.fr

• **Comité d'études sur les formations d'ingénieurs (CEFI)**
7, rue Lamennais
75008 Paris
Tél. : 01 42 89 15 73
www.cefi.org

• **Commission française pour l'UNESCO**
57, bd des Invalides
75007 Paris Cedex
Tél. : 01 53 69 39 07 ou 32 39
www.unesco.org
Patronage des formations postmaîtrise dans le cadre des programmes UNESCO.

• **Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)**
292, rue Saint Martin
F-75141 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 27 20 00
www.cnam.fr

• **CulturesFrance**
1 bis, avenue de Villars
75007 Paris 292
Tél. : 01 53 69 83 00
www.culturesfrance.com

• **Documentation française (La)**
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Tél. : 01 40 15 71 10
www.ladocumentationfrancaise.fr
Librairie, bibliothèque et services documentaires, horraires : lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 18h, Jeudi : de 9h à 19h.

• **Fondation Entraide Hostater**
40, rue Rouelle
75015 Paris
Tél. : 01 45 77 24 90
Bourses et services pédagogiques attribuées à des étudiants français ou étrangers parvenant au terme de leur scolarité et confrontés à des difficultés financières pour l'achèvement de leur cursus.

• **Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC)**
15, rue de la Condamine
75017 Paris
Tél. : 01 44 69 82 25
www.ffmjc.org

• **Fédération française de ski (FFS)**
50, rue des Marquisats
BP 2451
74011 Annecy Cedex
Tél. : 04 50 51 75 90
www.ffs.fr

• **Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI)**
11 rue du Faubourg Poissonniere
75009 Paris
Tél. : 01 44 11 10 30
www.tourisme.fr

• **Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ)**
27, rue Pajol
75018 Paris
Tél. : 01 44 89 87 27
www.fuaj.org

• **Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE)**
2, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 29 93 60
www.fnege.net

• **Fondation santé des étudiants de France**
8, rue Émile-Deutsch-de-la-Meurthe
BP 147
75014 Paris
Tél. : 01 45 89 43 39
Regroupe 11 établissements sanitaires et 8 structures médico-sociales sur tout le territoire où les étudiants peuvent être soignés tout en leur permettant de poursuivre leurs études.
www.fsef.net

• **Foyer international d'accueil de Paris (FIAP)**
30, rue Cabanis
75014 Paris
Tél. : 01 43 13 17 00
www.fiap.asso.fr
Accueil, hébergement et restauration d'étudiants en groupes ou individuels.

• **Groupement professionnel des organismes d'enseignement du français langue étrangère (SOUFFLE)**
Espace Charlotte
83260 La Crau
Tél. : 08 70 40 74 34
www.souffle.asso.fr

• **Agence de promotion du français langue étrangère (FLE)**
5, rue Marceau
34000 Montpellier
Tél. : 06 30 53 51 44
www.fle.fr

• **Institut catholique de Paris**
21, rue d'Assas
75270 Paris Cedex 06
Tél. : 01 44 39 52 00
www.icp.fr

• **Institut de recherche pour le développement (IRD)**
Le Sextant
44 boulevard de Dunkerque
CS 90009
13572 Marseille cedex 02
Tél. : 04 91 99 92 00
www.ird.fr

• **Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)**
101, rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13
Tél. : 01 44 23 60 00
www.inserm.fr

• **Inter service migrants (ISM)**
251 rue du Faubourg Saint Martin
75010 Paris
Tél. : 01 53 26 52 50
Info-migrants : service d'information anonyme et gratuit, destiné aux étrangers comme aux professionnels, au 01 53 26 52 82 tous les jours, sauf le week-end, de 9H à 13H et de 14H à 16H. Traducteurs agréés, service d'information et d'interprétation pour les étrangers en France.
www.ism-interpretariat.com

• **Jeunesses musicales de France (JMF)**
20, rue Geoffroy L'Asnier
75004 Paris
Tél. : 01 44 61 86 86
www.lesjmf.org

• **L'Étudiant**
23, rue de Chateaudun
75308 PARIS cedex 09
Tél. : 01 75 55 40 40
www.letudiant.fr

• Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente
3 rue Récamier
75341 Paris Cedex 07
Tél. : 01 43 53 97 33
www.ligueparis.org

• Ligue française pour les auberges de la jeunesse (LFAJ)
Bâtiment K
67, rue Vergniaud
75013 Paris
Tél. : 01 44 16 78 78
Heures d'ouverture : du Lundi au Vendredi
De 9H à 13H et de 14H à 17H.
www.auberges-de-jeunesse.com

• Ministère des affaires étrangères et Européennes
- Direction générale de la coopération internationale et du développement
- Service de la stratégie, des moyens et de l'évaluation
- Service de la coordination géographique
- Direction de la coopération culturelle et du français
- Direction du développement et de la coopération technique
- Direction de la coopération scientifique, universitaire et de recherche
- Direction de l'audiovisuel extérieur et des techniques de la communication
Adresse commune :
244, boulevard Saint-Germain
75303 Paris 07 SP
Standard téléphonique : 01 43 17 90 00
www.diplomatie.gouv.fr

• Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) - Bureau des relations européennes et de la coopération internationale
1ter, avenue de Lowendal
75007 Paris 07 SP
- Service d'information
Tél. : 01 49 55 52 52
www.portea.fr
www.agriculture.gouv.fr

• Ministère de la Culture et de la Communication
Formation aux métiers de la culture :
www.culture.fr/culture/infos-pratiques/formations
- Internet culturel : www.culture.fr
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 80 00
- Direction de l'architecture et du patrimoine (sous-direction des formations, des métiers et de la recherche architecturale et urbaine)
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 80 00
- Direction de l'architecture (sous-direction des enseignements et de la recherche)
- Bureau des enseignements
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 32 59
- Centre national des arts plastiques (CNAP)
Tour Atlantique
1, place de la Pyramide
92911 Paris-La Défense
Tél. : 01 46 93 99 50
www.cnap.fr
- Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS)
53, rue Saint Dominique
75007 Paris
Tél. : 01 40 15 80 00
- Service de documentation et d'information
3, rue de Valois
75042 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 87 78 (de 14h30 à 18h)
www.culture.gouv.fr

• Ministère délégué à la Coopération et à la Francophonie
15, rue Monsieur
75700 Paris 07 SP
Tél. : 01 53 69 30 00
www.diplomatie.gouv.fr

• Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP
Tél. : 01 55 55 10 10
- Direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC)
1, rue Descartes
75005 Paris
Tél. : 01 55 55 75 30
- Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)
97-99, rue de Grenelle
75007 Paris
Tél. : 01 55 55 63 00
www.education.gouv.fr

• Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
51, rue de l´Amiral-Mouchez
75013 Paris
Tél : 01 40 78 18 18
www.ofaj.org

• Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
48, rue de la Roquette
75011 Paris
Tél. : 01 55 28 19 40
www.ofii.fr

• Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)
201, rue Carnot
94136 Fontenay-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 58 68 10 10
www.ofpra.gouv.fr
Horaires d'ouverture : de 9h à 15h.

• ONISEP
12 mail Barthélémy-Thimonnier, LOGNES,
77437 Marne-la-Vallée Cedex
Tél. : 01 64 80 36 15
Numéro AZUR : 0810 012 025
ou : 01 77 77 12 25
www.onisep.fr

• Société d'Encouragement aux Métiers d'Aart (SEMA)
Viaduc des arts
23, avenue Daumesnil
75012 Paris
Tél. : 01 55 78 85 85
http://metiersdart-artisanat.com

• Société française d'exportation des ressources educatives (SFERE)
8, avenue des Minimes
F-94306 Vincennes Cedex
Tél. : 01 41 74 70 00
www.sfere.fr

• UNESCO
7, place de Fontenoy
750352 Paris 07 SP
Tél. : 01 45 68 10 00
www.unesco.org

• Union centrale des arts décoratifs (UCAD)
Palais du Louvre
107 - 111, rue de Rivoli
75001 Paris
Tél. : 01 44 55 57 50
www.ucad.fr

Adresses et téléphones des rectorats

• Aix-Marseille
Place Lucien-Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. : 04 42 91 70 00
www.ac-aix-marseille.fr

• Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
BP 2609
80026 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 82 38 23
www.ac-amiens.fr

• Besançon
10, rue de la Convention
25030 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 65 47 00
www.ac-besancon.fr

• Bordeaux
5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex 01
Tél. : 05 57 57 38 00
www.ac-bordeaux.fr

• Caen
168, rue Caponière
BP 6184
14061 Caen Cedex
Tél. : 02 31 30 15 00
www.ac-caen.fr

• Clermont-Ferrand
3, avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 99 30 00
www.ac-clermont.fr

• Corse
Boulevard Pascal Rossini
BP 808
20192 Ajaccio Cedex 4
Tél. : 04 95 50 33 33
www.ac-corse.fr

• Créteil
4, rue Georges Enesco
94010 Créteil Cedex
Tél. : 01 57 02 60 00
www.ac-creteil.fr

• Dijon
51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 44 84 00
www.ac-dijon.fr

• Grenoble
7, place Bir-Hakeim
BP 1065
38021 Grenoble Cedex
Tél. : 04 72 80 60 60
www.ac-grenoble.fr

• Guadeloupe
Assainissement
BP 480
97110 Pointe-à-Pitre Cedex
Tél. : 0590 93 83 83
www.ac-guadeloupe.fr

• Guyane
Route de Baduel
BP 6011
97306 Cayenne Cedex
Tél. : 0594 25 58 58
www.ac-guyane.fr

• Lille
20, rue Saint Jacques - BP 709
59033 Lille Cedex
Tél. : 03 20 15 60 00
www.ac-lille.fr

• Limoges
13, rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 40 40
www.ac-limoges.fr

• Lyon
92, rue de Marseille - BP 7227
69354 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 80 60 60
www.ac-lyon.fr

• Mayotte
BP 76
97600 Mayotte
Tél. : 0269 61 10 24
www.ac-mayotte.fr

• Martinique
Haut de Terreville
97279 Schœlcher Cedex
Tél. : 0596 52 25 00
www.ac-martinique.fr

• Montpellier
31, rue de l'Université
34064 Montpellier Cedex 07
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

• Nancy-Metz
2, rue Philippe de Gueldres
BP 13
54035 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 86 20 20
www.ac-nancy-metz.fr

• Nantes
La Houssinière
BP 72616
44326 Nantes Cedex 03
Tél. : 02 40 37 37 37
www.ac-nantes.fr

• Nice
50, avenue Cap de Croix
06181 Nice Cedex 02
Tél. : 04 93 53 70 70
www.ac-nice.fr

• Orléans-Tours
21, rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 79 38 79
www.ac-orleans-tours.fr

• Paris
47, rue des Écoles
75230 Paris Cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

• Poitiers
5, cité de la Traverse
BP 625
86022 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 54 70 00
www.ac-poitiers.fr

• Reims
1, rue Navier
51082 Reims Cedex
Tél. : 03 26 05 69 69
www.ac-reims.fr

• Rennes
96, rue d'Antain
CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
Tél. : 02 23 21 77 77
www.ac-rennes.fr

• La Réunion
24, avenue Georges Brassens
Le Moufia
97702 Saint-Denis Messag Cedex 9
Tél. : 02 62 48 10 10
www.ac-reunion.fr

• Rouen
5, rue de Fontenelle
76037 Rouen Cedex
Tél. : 02 32 08 90 00
www.ac-rouen.fr

• Strasbourg
6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 6
Tél. : 03 88 23 37 23
www.ac-strasbourg.fr

• Toulouse
Place Saint Jacques
31073 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 17 70 00
www.ac-toulouse.fr

• Versailles
3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex
Tél. : 01 30 83 44 44
www.ac-versailles.fr

Les services des relations internationales des universités (SRI) par académie et les services communs universitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (SCUIO)

Ils peuvent s'appeler : BUIIO, CAIO, CELAIO, CIO, MRIP, OCO, POIP, SCUIO, SCAOIP, SCUIO, SCUIO-IP, SIO, SIOE, SIOU, SUOIP. Ils renseignent sur les formations et les enseignements universitaires.

Académie d'Aix-Marseille

Marseille

• Université Aix-Marseille I
Service des Relations Internationales
Bureau A216
29, avenue Robert Schuman
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. : 04 42 95 32 00 (Aix)
SUIO (études de lettres et sciences humaines)
même adresse
Tél. : 04 9110 32 23
SUIO (études scientifiques)
Saint Charles - Faculté des sciences
3 place Victor Hugo
3001 Marseille
Tél. : 04 91 10 60 58
www.up.univ-mrs.fr

• Université Aix-Marseille II
Service des Relations Internationales
58, boulevard Charles-Livon
13284 Marseille Cedex 07
Tél. : 04 91 39 65 00
SCUIO même adresse
Tél. : 04 91 39 65 17
SCUIO Luminy
163, avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 09
Tél. : 04 91 82 93 89
SCUIO Sciences Economiques
14, avenue Jules Ferry
13621 Aix-en Provence Cedex
Tél. : 04 42 91 48 84
SCUIO
27 Boulevard Jean Moulin
13385 Marseille Cedex 05
Tél. : 04 91 32 43 57
www.univmed.fr

• Université Aix-Marseille III
Service des Relations internationales
10 Rue de la Fourane
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 17 14 20
POIP même adresse
Tél. : 04 42 21 59 87
Antenne de Marseille-Saint-Jérôme
Avenue Escadrille Normandie Niemen
13013 Marseille
Tél. : 04 91 28 81 18
POIP
Antenne de Marseille Canebière
110/112 Centre Universitaire de la Canebière
13001 Marseille
Tél. : 04 96 12 61 73
www.univ.u-3mrs.fr

• Avignon
Université d'Avignon et des Pays
du Vaucluse
Service des Relations Internationales
74, rue Louis-Pasteur
84029 Avignon Cedex 1
Tél. : 04 90 16 25 58 / 74
SCUIO même adresse
Tél. : 04 90 16 25 85
www.univ-avignon.fr

Académie d'Amiens

Amiens

• Université de Picardie Jules Verne
Service des Relations Internationales
Chemin du Thil
BP 2716
80025 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 82 72 72
BUIIO
11, rue des Francs-Mûriers
80027 Amiens Cedex 01
Tél. : 03 22 82 64 00
www.u-picardie.fr

Compiègne

• Université de Technologie
Service des Relations Internationales
rue Personne de Roberval
BP 20529
60200 Compiègne Cedex
Tél. : 03 44 23 46 93
www.utc.fr

Académie de Besançon

Besançon

• Université de Franche-Comté
Délégation générale aux Relations internationales et à la Francophonie (DGRIF)
6e étage du CLA
6 rue Plançon
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 81 66 50 36
SCUIO
36 A avenue de l'Observatoire
25030 Beasançon Cedex
Tél. : 03 81 66 66 99
www.univ-fcomte.fr

Belfort

• Université de technologie de Belfort et de Montbéliard
Service des Relations Internationales
Site de Sévenans
90010 Belfort Cedex
Tél. : 03 84 58 35 75
CIO
3, rue Vivaldi
25200 Montbéliard
Tél. : 03 81 98 18 95
www.utbm.fr

Académie de Bordeaux

Bordeaux

• Université Bordeaux I
Service des Relations Internationales
351, cours de la Libération
33405 Talence Cedex
Tél. : 05 40 00 60 40
Espace Conseil Orientation Emploi
même adresse
Tél. : 05 40 00 63 71
SCUIO
Avenue Michel Serres
47000 Agen
Tél. : 05 53 48 06 40
www.u-bordeaux1.fr

• Université Bordeaux II
Service des Relations Internationales
146, rue Léo Saignat
33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 57 13 02
SCUIO même adresse
Tél. : 05 57 57 13 81
SCUIO
3 Ter place de la Victoire
33076 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 57 18 04
www.u-bordeaux2.fr

• Université Bordeaux III
Université Michel de Montaigne
Service des Relations Internationales
Domaine universitaire
33607 Pessac Cedex
Tél. : 05 57 12 47 47
SCUIO-IP
même adresse
Tél. : 05 57 12 45 00
www.u-bordeaux3.fr

• **Université Bordeaux IV**
Service des Relations Internationales
Avenue Léon-Duguit
33608 Pessac Cedex
Tél. : 05 56 84 85 86
SCUIO
Tél. : 05 56 84 85 49
www.u-bordeaux4.fr

Pau

• **Université de Pau et des Pays de l'Adour**
Service des Relations Internationales
Avenue de l'Université
BP 576
64012 Pau Cedex
Tél. : 05 59 40 70 00
SCUIO-IP (sciences et technologies, lettres, langues, sciences économiques, droit)
même adresse
Tél. : 05 59 40 70 90
SCUIO-IP
(droit, sciences économiques, lettres)
77, rue Bourgneuf
64100 Bayonne
Tél. : 05 59 57 41 61
www.univ-pau.fr

Académie de Caen
Caen

• **Université de Caen-Basse Normandie**
Service des Relations Internationales
Esplanade de la Paix
BP 5186
14032 Caen Cedex
Tél. : 02 31 56 60 78
SUIO
(sciences et technologies, droit, sciences politiques,économie, gestion, lettres, langues, sciences humaines, santé, sport)
Campus 1 - Bâtiment Lettres
Niveau 1 - Porte LE 112
Esplanade de la Paix
14032 Caen Cedex
Tél. : 02 31 56 55 12
www.unicaen.fr

Académie de Clermont-Ferrand
Clermont-Ferrand

• **Clermont-Ferrand I**
Service des Relations Internationales
49, boulevard François Mittérand
BP 32
63001 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 17 72 71 / 72 77
SUIO
Service de l'étudiant
47 Boulevard François-Mitterrand
BP 32
63001 Clermont-Ferrand Cedex
Tél. : 04 73 17 72 20
www.u-clermont1.fr

• **Clermont-Ferrand II**
Université Blaise Pascal
Service des Relations Internationales
34, avenue Carnot
4e étage
BP 185
63006 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 40 61 37
SCUIO (sciences et technologies, lettres, langues, sciences humaines, sport)
Carnot
Tél. : 04 73 40 62 70
Cézeaux (MVE)
Tél. : 04 73 40 51 40
www.univ-bpclermont.fr

Académie de Corse
Corte

• **Université Pascal-Paoli**
Service des Relations Internationales
7, avenue Jean Nicoli
BP 52
20250 Corté
Tél. : 04 95 45 02 23
POIP
Campus Grossetti
Bâtiment PPDB
BP 52
20250 Corté
Tél. : 04 95 45 00 21
www.univ-corse.fr

Académie de Créteil

Créteil

• Université Paris XII-Val de Marne
Service des Relations Internationales
61, avenue du Général-de-Gaulle
Niveau dalle
94010 Créteil Cedex
Tél. : 01 45 17 12 61
SCUIO
Bâtiment i3 - niveau dalle
Centre multidisciplinaire de Créteil
Tél. : 01 45 17 12 14 / 12 17
SCUIO
Bureau 206 - Bâtiment C - IUT
Avenue Pierre Point
77127 Lieusaint
Tél. : 01 64 13 41 89
www.univ-paris12.fr

Marne-la-Vallée

• Université de Marne-La-Vallée
Service des Relations Internationales
Bâtiment Copernic
Bureau Fosbury
5, bd Descartes - Champs-sur-Marne
77454 Marne-La-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 60 95 70 19 / 70 18
SCUIO
même adresse
Tél. : 01 60 95 74 74
www.univ-mlv.fr

Saint-Denis

• Université Paris VIII Saint-Denis
Service des Relations Internationales
2, rue de la Liberté
Bâtiment. G - salle 220
93526 Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 49 40 65 36 / 70 68
SCUIO
Bâtiment A - salle 347
Tél. : 01 49 40 67 15 / 67 17
www.univ-paris8.fr

Villetaneuse

• Université Paris XIII
Service des Relations Internationales
99 avenue Jean-Baptiste Clément
grand hall - Bureau L 101
93430 Villetaneuse
Tél. : 01 49 40 30 02
SCUIO-IP
même adresse
Tél. : 01 49 40 30 30
www.univ-paris13.fr

Académie de Dijon

Dijon

• Université de Bourgogne
Service des Relations internationales
Maison de l'université
Esplanade Erasme
BP 27877
21078 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 39 50 00
SIO même adresse
Tél. : 03 80 39 52 40
www.u-bourgogne.fr

Académie de Grenoble

Chambéry

• Université de Haute-Savoie
Division des Relations Internationales
27, rue Marcoz - BP 1104
F-73011 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 75 85 85
SCUIO
9, rue de l'Arc-en-Ciel
74940 Annecy le Vieux Cedex
Tél. : 04 79 75 91 70
SCUIO
378, rue de la République
73011 Chambéry Cedex
Tél. : 04 79 75 91 70
www.univ-savoie.fr

Grenoble

• **Université Grenoble I**
Service des Relations Internationales
Domaine universitaire
621 avenue Centrale
BP 53
38041 Grenoble Cedex 09
Tél. : 04 76 51 45 13
CELAIO
BP 53
38041 Grenoble Cedex
Tél. : 04 76 51 46 21
www.ujf-grenoble.fr

• **Université Grenoble II**
Service des Relations Internationales
Bureau 217, 2e étage
151, rue de universités
38400 Saint-Martin d'Hères
Tél. : 04 76 82 56 98
SCUIO domaine universitaire
38040 Saint-Martin-d'Hères Cedex 09
Tél. : 04 76 82 55 45
CIOsup Sciences Sociales
151, rue des Universités - BP 47
38040 Grenoble Cedex 9
Tél. : 04 76 82 55 45
www.upmf-grenoble.fr

• **Université Grenoble III**
Service des Relations internationales
Bâtiment Z - RdC
1180, avenue centrale
38400 Saint Martin d'Hères
Tél. : 04 76 82 41 11
SIO
1180, avenue Centrale
Batiment A
1er étage
Tél. : 04 76 82 43 11
www.u-grenoble3.fr

• **INP Grenoble**
Service des Relations Internationales
46, avenue Félix-Viallet - BP 47
38031 Grenoble Cedex 1
Tél. : 04 76 57 47 52
www.inpg.fr

Académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique

• **Université des Antilles-Guyane**
Service des Relations Internationales
Campus universitaire de Pointe-Fouillole
BP 250
97157 Pointe-à-Pitre Cedex
Tél. : 05 90 48 32 27
SCUIO-IP
Campus de Saint-Denis
BP 792
97337 Cayenne Cedex
Tél. : 05 94 29 62 37
SCUIO-IP
Campus de Schoelcher - BP 7004
97275 Schoelcher Cedex
Tél. : 05 96 72 73 18
SCUIO-IP
Campus de Fouillole
BP 250
97157 Pointe-à-Pitre
Tél. : 05 90 48 30 31
www.univ-ag.fr

Académie de Lille

Arras

• **Université d'Artois**
Service des Relations Internationales
9, rue du Temple - BP 10665
62030 Arras Cedex
Tél. : 03 21 60 37 00
SCUIO même adresse
Tél. : 03 21 60 37 15
www.univ-artois.fr

Dunkerque

• **Université du Littoral**
Service des Relations Internationales
1, place de l'Yser - BP 1022
59375 Dunkerque Cedex 1
Tél. : 03 28 23 73 99 / 74 26
SUAIO
Bâtiment de la BULCO
55 avenue de l'Université - BP 5526
59379 Dunkerque Cedex 1
Tél. : 03 28 23 75 50
www.univ-littoral.fr

Lille

• **Université Lille I**
Service des Relations Internationales
Bâtiment A3
Cité Scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 67 13
SUAIO
bibliothèque universitaire
Avenue Carl Gauss
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 05 87 39
www.univ-lille1.fr

• **Université Lille II**
Service des Relations Internationales
42, rue Paul Duez
59800 Lille
Tél. : 03 20 96 43 43
BAIP
42, rue Paul Duez
59800 Lille
Tél. : 03 20 96 52 73
www.univ-lille2.fr

• **Université Lille III**
Service des Relations Internationales
Domaine universitaire du "Pont de bois"
Bâtiment A, 2e étage
Bureaux A 300 à A 311
BP 60149
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 41 64 90
SUAIO même adresse
Tél. : 03 20 41 62 46
www.univ-lille3.fr

Valenciennes

• **Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis**
Service des Relations Internationales
Le Mont-Houy,
59313 Valenciennes Cedex 9
Tél. : 03 27 51 77 31
SIO même adresse
Tél. : 03 27 51 10 32 / 10 33
www.univ-valenciennes.fr

Académie de Limoges

Limoges

• **Université de Limoges**
Direction de la Coopération Internationale
88, rue du Pont Saint Martial
87000 Limoges
Tél. : 05 55 14 90 16
SCUIO
88, rue du Pont St Martial
87000 Limoges
Tél. : 05 55 14 90 70
www.unilim.fr

Académie de Lyon

Lyon

• **Université Lyon I**
Service des Relations Internationales
Maison de l'université
1e étage
43, boulevard du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
Tél. : 04 72 44 80 07
SOIE même adresse
Tél. : 04 72 44 13 83
SOIE (Filières santé)
Domaine Rockefeller
Niveau 0-A
8, avenue Rockefeller
69373 Lyon Cedex 8
Tél. : 04 78 77 70 92
www.univ-lyon1.fr

• **Université Lyon II**
Division des Relations Internationales
16, quai Claude Bernard
69365 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 78 69 74 53
SCUIO Campus Porte des Alpes
5 avenue Pierre Mendès France
69676 Bron Cedex
Tél. : 04 78 77 23 42
www.univ-lyon2.fr

• **Université Lyon III**
Service des Relations Internationales
6, cours Albert Thomas
BP 8242
69365 Lyon Cedex 08
Tél. : 04 78 78 73 93
SCUIO
6, Cours Albert Thomas - Salle Olympie
69008 Lyon Cedex 08
Tél. : 04 78 78 78 40
www.univ-lyon3.fr

Saint-Etienne

• **Université Jean-Monnet**
Service des Relations Internationales
21, rue Denis Papin
42023 Saint-Étienne Cedex 2
Tél. : 04 77 43 79 70
SCUIO
34, rue Francis Baulier
42023 Saint-Étienne Cedex 2
Tél. : 04 77 42 17 16
www.univ-st-etienne.fr

Académie de Montpellier

Montpellier

• **Université Montpellier I**
Service des Relations Internationales
Espace Richter
Rue Vendémiaire - Bâtiment E
CS 29555
34961 Montpellier Cedex 2
Tél. : 04 67 82 12 56
SCUIO
5 boulevard Henri IV
CS 19044
34967 Montpellier Cedex 2
Tél. : 04 67 41 76 00
www. univ-montp1.fr

• **Université Montpellier II**
Service des Relations Internationales
Place Eugène-Bataillon
34095 Montpellier Cedex 5
Tél. : 04 67 14 30 43
SCUIO même adresse
Tél. : 04 67 14 30 61
www.univ-montp2.fr

• **Université Montpellier III**
Service des Relations Internationales
Bâtiment "Les Guilhem" 203-209
Route de Mende,
34199 Montpellier Cedex 5
Tél. : 04 67 14 20 62
SCUIO même adresse
Tél. : 04 67 14 23 42 / 23 44
www.univ-montp3.fr

Perpignan

• **Université de Perpignan**
Service des Relations Internationales
52, avenue Paul Alduy
66860 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 66 81 07
SCUIO-IP même adresse
Tél. : 04 68 66 20 40 / 20 43
www.univ-perp.fr

Académie de Nancy-Metz

Metz

• **Université de Metz**
Service des Relations Internationales
Ile du Saulcy
BP 80794
57012 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 54 77 77
SIOU-OEI même adresse
Tél. : 03 87 31 50 40
www.univ-metz.fr

Nancy

• **Université Nancy I**
Service des Relations Internationales
24-30, rue Lionnois
BP 60120
54003 Nancy Cedex
Tél. : 03 54 50 54 32
SCUIO / DEMAIN
Espace de Services Aiguillettes - ESA
Campus Aiguillettes
Rue du Jardin Botanique
54600 Villers-Les-Nancy
Tél. : 03 83 68 40 84
www.uhp-nancy.fr

• **Université Nancy II**
Service des Relations Internationales
34 Cours Léopold
CS 25 233
54052 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 34 54 28
SCUIOP
4, rue de la Ravinelle
CO 26
54035 Nancy Cedex
Tél. : 03 54 50 37 80
www.univ-nancy2.fr

• **INP Lorraine**
Service des Relations Internationales
2, avenue de la Forêt-de-Haye
BP 3
F-54501 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex
Tél. : 03 83 59 59 59
www.inpl-nancy.fr

Académie de Nantes

Angers

• **Université d'Angers**
Service des Relations Internationales
40, rue de Rennes
BP 73532
49035 Angers Cedex
Tél. : 02 41 96 23 15
SUIO
Maison des étudiants
2, boulevard Beaussier,
49045 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 22 69 20
www.univ-angers.fr

Le Mans

• **Université du Maine**
Service des Relations Internationales
Maison de l'Université
Avenue Olivier Messiaen,
72085 Le Mans Cedex 9
Tél. : 02 43 83 30 05 / 30 28
SUIO même adresse
Tél. : 02 43 83 30 66 / 30 67
www.univ-lemans.fr

Nantes

• **Université de Nantes**
Division des relations internationales
BP 13522
F-44035 Nantes cedex 1
Tél. : 02 53 46 21 62
SUIO
110 boulevard Michelet
BP 42212
44322 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 37 10 00
www.univ-nantes.fr

• **Université Catholique de l'Ouest**
Service des Relations Internationales
3, place André-Leroy
49008 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 81 66 42 / 67 55
www.uco.fr

Académie de Nice

Nice

• **Université de Nice Sofia-Antipolis**
Service des Relations Internationales
89 Avenue Georges V
06 046 Nice Cedex
Tél. : 04 92 07 66 15
SCUIO
Bâtiment Petit Valrose
Avenue Joseph Vallot
06108 Nice Cedex 2
Tél. : 04 92 07 69 20
www.unice.fr

Toulon

• **Université du SUD Toulon et du Var**
Service des Relations Internationales
Avenue de l'Université - BP 20132
83957 La Garde Cedex
Tél. : 04 94 14 29 09
DOSI
Université du Sud Toulon-Var
BP 20132
Tél. : 04 94 14 14 22 14 / 26 22 / 20 04
www.univ-tln.fr

Académie d'Orléans-Tours

Orléans

• Université d'Orléans
Service des Relations Internationales
Orléans La Source
BP 6749
45067 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 49 47 95
SUIO
Maison de l'étudiant - 1e étage
Rue de Tours
BP 6749
45067 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 41 71 72
www.univ-orleans.fr

Tours

• Université François-Rabelais
Service des Relations Internationales
8, rue des Tanneurs
1e étage
37000 Tours Cedex
Tél. : 02 47 36 67 04
SUIO
116, bd Béranger - 1e étage
37042 Tours Cedex
Tél. : 02 47 36 81 70
www.univ-tours.fr

Académie de Paris

• Université Paris I
Service des Relations Internationales
Maison internationale
58 boulevard Arago
75013 Paris
Tél. : 01 44 07 76 79
SCUIO
Centre PMF
Bureau C 901 - 9e étage
90, rue de Tolbiac
75013 Paris
Tél. : 01 44 07 88 56
www.univ-paris1.fr

• Université Paris II
Service des Relations Internationales
Aile Soufflot - Esc. M - 2e étage
12 place du Panthéon
75231 Paris Cedex 5
Tél. : 01 44 41 55 31 / 55 33
CIO
Immeuble Notre Dame des Champs
4e étage - Centre Assas
92, rue d'Assas
75006 Paris
Tél. : 01 44 41 58 84
www.u-paris2.fr

• Université Paris III
Service des Relations Internationales
13, rue de Santeuil
75005 Paris Cedex 05
Tél. : 01 45 87 48 48
SCUIO même adresse
Tél. : 01 45 87 40 01
www.univ-paris3.fr

• Université Paris IV
Service des Relations Internationales
1, rue Victor Cousin
75005 Paris Cedex 05
Tél. : 01 40 46 33 76
SCUIO même adresse
Tél. : 01 40 46 26 14 / 32 48
www.paris-sorbonne.fr

• Université Paris V
Service des Affaires Européennes
et des Relations Internationales
12, rue de l'École de Médecine
75270 Paris Cedex 06
Tél. : 01 40 46 17 70
SCUIO même adresse
Tél. : 01 40 46 16 50
www.univ-paris5.fr

• Université Paris VI
Service des Relations Internationales
Parvis Jussieu - Tour centrale
4, place Jussieu,
75252 Paris Cedex 05
Tél. : 01 44 27 26 74
CAIO même adresse
Tél. : 01 44 27 33 66 / 39 70
www.upmc.fr

• **Université Paris VII**
Service des Relations Internationales
5, rue Thomas Mann
Aile A - 2e étage
Case courrier 7140
75013
Tél. : 01 57 27 55 35
SCUIOP même adresse
Tél. : 01 57 27 71 31
www.univ-paris-diderot.fr

• **Université Paris-Dauphine : Paris IX**
Service des Relations Internationales
Place du Maréchal de Lattre-de-Tassigny
Bureau P039
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 05 41 50
SCUIO même adresse
Tél. : 01 44 05 44 05
www.dauphine.fr

• Service des Relations internationales
2, rue de Lille
2e étage
75343 Paris Cedex 07
Tél. : 01 49 26 42 78
Service information - communication
2, rue de Lille
75343 Paris Cedex 07
Tél. : 01 49 26 26 02
www.inalco.fr

Académie de Poitiers
Poitiers

• **Université de Poitiers**
Service des Relations Internationales
15, Rue de l'Hôtel Dieu (Hôtel PINET)
86022 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 45 30 87
SCUIO (Planète Info)
Maison des étudiants
101, avenue du Recteur Pineau
86022 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 45 33 81
www.univ-poitiers.fr

La Rochelle

• **Université de la Rochelle**
Service des Relations Internationales
23, avenue Albert Einstein
17071 La Rochelle Cedex 9
Tél. : 05 46 45 87 19
MRIP même adresse
Tél. : 05 46 45 26 77
www.univ-larochelle.fr

Académie de Reims
Reims

• **Université de Reims**
Service des Relations Internationales
Villa douce
14, boulevard de la Paix
51097 Reims Cedex
Tél. : 03 26 91 83 59
SIOU - Croix Rouge
Rue Rilly-la-Montagne
51100 Reims Cedex
Tél. : 03 26 91 87 55
SIOU - UFR Sciences
Campus Moulin de la Housse
Bâtiment 5
rue des Crayères
51687 Reims Cedex
Tél. : 03 26 91 85 30
www.univ-reims.fr

Troyes

• **Université de Technologie**
Service des Relations Internationales
12, rue Marie Curie
BP 2060
10010 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 71 76 00
SIOU
9, rue de Québec
BP 396
10026 Troyes Cedex
Tél. : 03 25 42 46 39
www.utt.fr

Académie de Rennes

Brest

• Université de Bretagne Occidentale
Service des Relations Internationales
3, rue des Archives
CS 93837
29238 Brest Cedex 3
Tél. : 02 98 01 81 56
SUAOIP
20, avenue Victor-le-Gorgeu
CS 93837
29238 Brest Cedex 3
Tél. : 02 98 01 63 17
www.univ-brest.fr

Rennes

• Université Rennes I
Service des Relations Internationales
2, rue du Thabor
CS 46510
35065 Rennes Cedex
Tél. : 02 23 23 36 71 / 39 52
SOIE
8, rue Kléber
35000 Rennes
Tél. : 02 23 23 39 79
www.univ-rennes1.fr

• Université Rennes 2
- Haute Bretagne
Service des Relations Internationales
Place du Recteur Henri le Moal
CS 24307
35043 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 14 10 91
SUOIP même adresse
Tél. : 02 99 14 13 91
www.uhb.fr

• Université de Bretagne Sud
Service des Relations Internationales
Centre Kerneur
BP 92116
Paquebot / salle Jamaïque
2e étage
56321 Lorient Cedex
Tél. : 02 97 87 66 70
SUIO
Centre Kerneur
rue Comtesse de Ségur
56321 Lorient Cedex
Tel. : 02 97 87 11 25
www.univ-ubs.fr

Académie de la Réunion

La Réunion

• Université de La Réunion
Service des Relations Internationales
Campus universitaire du Moufia
15, avenue René Cassin
BP 7151
97715 Saint-Denis Messag Cedex 9
Tél. : 00 262 262 93 83 21
SUAIO même adresse
Tél. : 00 262 93 81
www.univ-reunion.fr

Académie de Rouen

Le Havre

• Université du Havre
Service des Relations Internationales
Maison de l'étudiant
2e étage
25, rue Philippe Lebon
76600 Le Havre Cedex
Tél. : 02 32 74 42 27
SUIO
50, rue Jean-Jaques Rousseau
BP 1123
76063 Le Havre Cedex
Tél. : 02 32 74 42 29
www.univ-lehavre.fr

Rouen

• Université de Rouen
Haute Normandie
Service des Relations Internationales
17, rue Lavoisier
76821 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél. : 02 35 14 61 36
SUIO
Rue Lavoisier
76821 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél. : 02 32 76 93 73
www.univ-rouen.fr

Académie de Strasbourg
Mulhouse

• Université de Haute Alsace
Service des Relations Internationales
Maison de l'Université
Bureau 1er étage
2, rue des Frères Lumière
68093 MULHOUSE Cedex
Tél. : 03 89 33 63 02
SIO
Maison de l'étudiant
1, rue Alfred-Werner
68093 Mulhouse Cedex
Tél. : 03 89 33 64 40
www.uha.fr

Strasbourg

Université multidisciplinaire, elle résulte de la fusion des trois anciennes universités (université Strasbourg I, université Strasbourg II et université Strasbourg III).

• Université Strasbourg I
Service des Relations Internationales
4, rue Blaise-Pascal
F-67081 Strasbourg cedex
Tél. : 03 68 85 00 00
Espace Avenir
Orientation - Stage - Emploi
22 rue René Descartes
67000 Strasbourg
Tél : 03 68 85 63 00
www-ulp.u-strasbg.fr

Académie de Toulouse
Toulouse

• Université Toulouse I Capitole
Service des Relations Internationales
2 rue du Doyen-Gabriel-Marty
31042 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 63 39 25
SCUIO
Place Anatole-France
31042 Toulouse Cedex
Tél. : 05 61 63 37 28
www.univ-tlse1.fr

• Université Toulouse II
Service des Relations Internationales
Maison de la Recherche
5, allées Antonio Machado
31058 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 50 36 46
SIOU même adresse
Tél. : 05 61 50 45 15
www.univ-tlse2.fr

• Université Toulouse III
Service des Relations Internationales
118, route de Narbonne
31062 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 55 66 24
SCUIO même adresse
Tél. : 05 61 55 61 32
www.ups-tlse.fr

• INP Toulouse
6, allée Émile Monso
BP 4038
31029 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 34 32 30 00
www.inp-toulouse.fr

Académie de Versailles

Cergy-Pontoise

• Université de Cergy-Pontoise
Service des Relations Internationales
Site des Chênes
Tour des Chênes, 3e étage
33, boulevard du Port
95011 Cergy-Pontoise Cedex
Tél. : 01 34 25 62 45
SCUIO même adresse
RdC de la Tour des Chênes
(face entrée Chênes 2)
Tél. : 01 34 25 63 22
www.u-cergy.fr

Evry

• Université d'Évry-Val d'Essonne
Service des Relations Internationales
4, boulevard François Mitterand
91025 Évry Cedex
Tél. : 01 69 47 70 00
SCUIO
Bâtiment Maupertuis
rue du Père André Jarlain
91025 Évry Cedex
Tél. : 01 69 47 71 76
CIO
110 Place de l'Agora
91000 Évry
Tél. : 01 69 36 09 00
www.univ-evry.fr

Nanterre

• Université Paris X-Nanterre
Service des Relations Internationales
200, avenue de la République
Bâtiment A
92001 Nanterre Cedex
Tél. : 01 40 97 76 27 - 40 98
SCUIO
Bâtiment E - RdC
Bureaux E14 - E19 - E01
200, avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
Tél. : 01 40 97 75 34
www.u-paris10.fr

Orsay

• Université Paris-Sud : Paris XI
Direction des Relations Internationales
Bâtiment 407 - 1er étage
91405 Orsay Cedex
Tél. : 01 69 15 30 84 / 30 85
SCUIO (sciences et technologie, sport)
Bâtiment 311 - 1er étage
Le Moulin
91405 Orsay Cedex
Tél. : 01 69 15 54 47
SCUIO - OCO (droit, économie, gestion)
Bâtiment B - rez de chaussée bas
54, boulevard Desgranges
92331 Sceaux Cedex
Tél. : 01 40 91 18 38
SCUIO - OCO (pharmacie)
Bâtiment A - Hall d'Honneur
5, rue Jean-Baptiste Clément
92290 Chatenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 53 29
www.u-psud.fr

Versailles

• Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines
Direction des Relations Internationales
Bâtiment d'Alembert
47, boulevard Vauban
78047 Guyancourt Cedex
Tél. : 01 39 25 58 21
SCUIO
(pôle des Sciences Sociales et Humanités)
Bâtiment Vauban
Mezzanine Bureau 101
47, boulevard Vauban
78047 Guyancourt
Tél. : 01 39 25 56 10
SCUIO (pôle scientifique et médecine)
Bâtiment Fermat
Bureau 1202
45, avenue des Etats-Unis
78035 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 25 46 10
www.uvsq.fr

Territoires d'outre-mer

Tahiti

• **Université de la Polynésie française**

Service des Relations Internationales
BP 6570
98702 FAA'A
Tahiti
Polynésie française
Tél. : 689 803 931
CIDO
Campus d'Outumaoro
PUNAAUIA
Tél. : 689 803 954
www.upf.pf

Nouméa

• **Centre universitaire de Nouvelle Calédonie**

Service des Relations Internationales
BPR4
98851 Nouméa Cedex
Nouvelle Calédonie
Tél. : 00 687 26 58 77
SCUIO
Présidence - Campus de Nouvelle
BP 4477
98847 Nouméa Cedex
Tél. : 00 687 26 58 00
www.univ-nc.nc

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) sont des regroupements d'établissements d'enseignement supérieurs et de recherche français ayant pour but de créer des entités plus visibles, en particulier du point de vue des classements internationaux.

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur d' Aix-Marseille**

3, Avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 17 25 42
www.univ-bordeaux.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Bordeaux**

166 cours de l'Argonne
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 33 80 80
www.univ-bordeaux.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Grenoble**

470 avenue de la Bibliothèque
BP 52
Domaine universitaire
38402 St. Martin d'Hères Cedex
Tél. : 04 76 82 83 84
www.grenoble-universites.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur d'Ile de France Sud**

Les Algorithmes
Bâtiment Euripide
91190 Saint-Aubin
Tél. : 01 69 35 60 34
www.universud-paris.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Paris Est**
Cité Descartes
Champs-sur-Marne
77454 Marne la Vallée, Cedex 2
Tél. : 01 60 95 79 00
www.univ-paris-est.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Lille Nord de France**
1 bis rue Georges Lefèvre
59044 Lille Cedex
Tél. : 03 20 29 85 60
www.univ-lille-nord-de-france.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Lyon**
Caserne Sergent Blandan
37, rue du Repos
69361 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 37 37 26 70
www.universite-lyon.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Montpellier Sud France**
163, rue Auguste Broussonnet
34090 Montpellier
Tél. : 04 67 41 93 33
www.poluniv-mpl.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Lorraine**
34 cours Léopold
CS 25233
54052 Nancy Cedex
Tél. : 03 54 50 54 00
http://vers.univ-lorraine.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Rennes**
5 boulevard Laënnec
35000 Rennes
Tél. : 02 23 23 79 79
www.ueb.eu

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Strasbourg**
11, rue Silbermann
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 60 01 01
www.univ-strasbourg.fr

• **Pôles de recherche et d'enseignement supérieur de Toulouse**
15 rue des Lois
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 14 80 10
www.univ-toulouse.fr

MUTUELLES ÉTUDIANTES

Adresses des agences et permanences de La Mutuelle des Etudiants (LMDE).

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture, consultez le site internet : *www.lmde.com* (rubrique "Votre Agence").

L'accueil téléphonique de La Mutuelle des Etudiants est centralisé. Tous les appels sont gérés par des télé conseillers bilingues (français, anglais et espagnol).

Pour contacter les conseillers LMDE, appelez le 3260 et dites "LMDE" (0,15 € TTC/mn).

- **Aix-en-Provence**
rue des Allumettes
Résidence de l'Arche
13090 Aix-en-Provence

- **Alès**
c/o Mutuelle Existence
29 bis, Quai Boissier de Sauvages
30100 Alès

- **Amiens**
5, rue Porion
80000 Amiens

- **Angers**
55, boulevard du roi René
49000 Angers

- **Angoulème**
Locaux Mutuelle 403
16 rue de Périgueux
16000 Angoulème

- **Annecy**
Galerie l'Emeraude du Lac
4, rue Jean Jaurès,
74000 Annecy

- **Arras**
58 rue Grassin Baledans
62000 Arras

- **Avignon**
Centre universitaire
74, rue Louis Pasteur
84029 Avignon Cedex 1

- **Belfort**
Quartier Bougenel
32 rue Gaston Deferre
90000 Belfort

- **Besançon**
3, rue Granvelle
25000 Besançon

- **Blois**
Locaux MGEN
5 rue Copernic
41260 La Chaussée St Victor

- **Bordeaux**
24, cours de l'Argonne
33086 Bordeaux Cedex

- **Bourges**
Locaux MGEN
13 rue Faraday
18000 Bourges

- **Brest**
6, place de la Liberté
29000 Brest

- **Brive**
Locaux MGEN
4 Bd Pierre Brossolette
19100 Brive la Gaillarde

- **Caen**
68 rue de Bernières
140000 Caen

- **Chalon sur Saône**
5 rue de Belfort
71000 Chalon sur Saône

• **Cergy**
Université de Cergy "Les Chênes"
Bâtiment Administratif
1er étage - Bureau 117
33 Bd du Port
95000 Cergy

• **Chambéry**
68, rue des Fréziers
73000 Chambéry

• **Chartres**
Locaux MGEN
4 rue St Georges sur Eure
28114 Luce Cedex

• **Châteauroux**
Locaux MGEN
Rue Max Hymans
36017 Châteauroux Cedex

• **Clermont-Ferrand**
57, boulevard François Mitterand
63000 Clermont-Ferrand

• **Compiègne**
UTC - Salle A611
Centre B. Franklin
rue Roger Couttolenc
60200 Compiègne

• **Corte**
7, avenue Jean Nicoli
20250 Corte

• **Créteil**
Université Paris XII Créteil
Parvis du Campus
61, avenue du Général-de-Gaulle
94000 Créteil

• **Dijon**
33, rue Nicolas Bornier
21000 Dijon

• **Dunkerque**
Centre universitaire de la Citadelle
220, avenue de l'Université
Bureau 434
BP 5526
59379 Dunkerque Cedex 1

• **Evry**
Université d'Evry
RdC Bâtiment Mauperthuis
91000 Evry

• **Grenoble**
28, cours Jean-Jaurès
38000 Grenoble

• **La Rochelle**
27, avenue des Amériques
17000 La Rochelle

• **La Roche-sur-Yon**
Galerie de l'Empire
3, Place Napoléon
85000 La Roche-sur-Yon

• **Le Havre**
37, rue Demidoff
76600 Le Havre

• **Le Mans**
Espace de Services Universitaires
20, avenue René Läennec
72000 Le Mans

• **Lille**
96/98, rue de l'Hôpital Militaire
59800 Lille

• **Limoges**
8bis, rue Adrien Dubouché,
87038 Limoges Cedex

• **Lorient**
56, Boulevard Léon Blum
56100 Lorient

• **Lyon**
Agence Les Quais
19, rue de Marseille
69007 Lyon

• **Marne la Valée**
Université Marne la Vallée
Bâtiment Copernic - Bureau 022
77420 Champs sur Marne

• **Marseille**
rue du Prado
13006 Marseille

• **Metz**
8, boulevard Sérot
57000 Metz

• **Mont de Marsan**
Locaux MGEN
455 avenue Eloi Ducom
40000 Mont de Marsan

• **Montluçon**
Bâtiment de l'administration de l'IUT
Avenue Aristide Briand
03100 Montluçon

• **Montpellier**
4, rue Jules Ferry - Immeuble le Régent
34959 Montpellier Cedex 9

• **Université Paul Valéry**
Route de Mende
34199 Montpellier Cedex

• **Mulhouse**
Bâtiment MCA
5, boulevard de l'Europe - 1er étage
68100 Mulhouse

• **Nancy**
13 rue de la Ravinelle
54000 Nancy

• **Nanterre**
Hall Bâtiment E
200, avenue de la République
92000 Nanterre

• **Nantes**
1, rue Pierre Chéreau
44000 Nantes

• **Narbonne**
Avenue Pierre de Coubertin
11000 Narbonne

• **Nice**
18, avenue Thiers
06000 Nice

• **Nîmes**
8, rue Deyron,
30000 Nîmes

• **Orléans**
9 Bd de Verdun
45000 Orléans

• **Orsay**
Université Paris XI
Bâtiment 332
91400 Orsay

• **Paris 5e**
Accueil Luxembourg
6 rue des Fossés Saint Jacques
75005 Paris

Accueil Jussieu
10, rue Linné
75005 Paris

Université Paris III Sorbonne Nouvelle
Centre Censier
13 rue de Santeuil
75005 Paris

• **Paris 13e**
Université Paris I Panthéon Sorbonne
Centre PMF Tolbiac
90 rue de Tolbiac
75013 Paris

• **Paris 16e**
Université Paris V René Descartes
IUT
143 avenue de Versailles
75016 Paris

Université Paris IX Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 Paris

• **Paris 18e**
161 rue Marcadet
75018 Paris

• **Pau**
53, rue Carnot
64000 Pau

• **Perpignan**
42, avenue Paul Alduy
66103 Perpignan Cedex

• **Poitiers**
16, rue des Vieilles Boucheries
86000 Poitiers Cedex

• **Quimper**
IUT
Bâtiment A - 3e étage
2, rue de l'Université
29000 Quimper

• **Reims**
8, rue Jeanne d'Arc
51100 Reims

• **Rennes**
Accueil Centre Ville
29, quai Chateaubriand
35000 Rennes

Accueil Campus Villejean
Université Rennes 2 Haute Bretagne
Bâtiment EREVE
35000 Rennes

• **Rouen**
15, rue du Grand Pont
76000 Rouen

• **Saint-Brieuc**
1, place Haute du Chai
22000 Saint-Brieuc

• **Saint-Denis**
Université Paris VIII
Rez-de-chaussée de la Bibliothèque
Avenue de Stalingrad
93200 Saint-Denis

• **Saint-Étienne**
64, rue du 11 Novembre
42000 Saint-Étienne

• **Saint Martin d'Hère**
Carreau Rive Gauche
Domaine Universitaire
38400 Saint Martin d'Hères

• **Saint Quentin**
Locaux MGEN
41 avenue du Centre
78057 Saint Quentin

• **Strasbourg**
10, rue de l'Abreuvoir
67084 Strasbourg Cedex

• **Toulon**
Université de Toulon et du Var
Avenue de l'Université
Bâtiment A
83957 La Garde Cedex

• **Toulouse**
97, rue Riquet
31007 Toulouse

• **Tours**
4 bis, rue Paul-Louis Courrier
37059 Tours

• **Troye**
58 rue Général Saussier
10000 Troyes

• **Valence**
23, rue Bouffier
26000 Valence

• **Valenciennes**
19, rue Tholozé
59300 Valenciennes

• **Vannes**
13, avenue Victor-Hugo
56000 Vannes

• **Versailles**
UVSQ Versailles
Bâtiment Fermat
45 avenue des Etats-Unis
78000 Versailles

• **Vichy**
18bis, rue du Maréchal-Foch
03200 Vichy

• **Vienne**
30 avenue Général Leclerc
Espace Saint Germain
Immeuble Antarès
38200 VIENNE

• **Villetaneuse**
Université Paris 13
Hall des Associations
Local de l'AFEV
93000 Villetaneuse

• **Villeurbanne**
Agence la Doua
Campus de la Doua Double Mixte
43 Bd du 11 novembre 1918
69100 VILLEURBANNE

• **Guadeloupe - Pointe à Pitre**
32 Centre Commercial Blanchard
Rond Point Blanchard
97110 Pointe à Pitre

19 rue Achille René Boisneuf
97110 Pointe à Pitre

• **Martinique - Fort de France**
7, rue Garnier Pagès
97200 Fort de France

• **Guyane - Cayenne**
Campus de Saint-Denis
RdC Bâtiment E
Avenue D'Estrées
97300 Cayenne

• **Réunion - Saint Denis**
317 C rue Maréchal Leclerc
97400 Saint Denis

• **Réunion - Sainte Clotilde**
Campus Universitaire du Moufia
15 Avenue René Cassin
97490 Sainte Clotilde

• **Réunion - Le Tampon**
Campus Universitaire du Tampon
Rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon

Liste et adresses des mutuelles de l'USEM

USEM (Union nationale des Sociétés Etudiantes Mutualistes régionales)
250, rue du Saint Jaques
75005 Paris
Tél. : 01 44 18 37 87
www.usem.fr

MEP (Mutuelle des Etudiants de Provence)
Numéro unique de renseignements sur la sécurité sociale étudiante :
Tél. : 04 26 317 929
www.mep.fr

• **Aix-en-Provence**
2, rue Reine Jeanne
13100 Aix-en-Provence

• **Avignon**
74, rue Louis Pasteur
84000 Avignon

• **Marseille**
176, boulevard Baille
13005 Marseille

• **Montpellier Centre**
3, place de la Canourgue
34000 Montpellier

• **Montpellier Faculté**
20, avenue du Docteur-Pezet
34090 Montpellier

• **Nice**
36, rue de la Buffa
06000 Nice

• **Nîmes**
21 A, rue Clérisseau
30000 Nîmes

• **Perpignan**
11, rue Pountet de Bages
66000 Perpignan

• **Toulon/La Garde**
UTV
192, avenue de l'Université
83951 La Garde Cedex

MGEL (Mutuelle Générale des Etudiants de l'Est)

www.mgel.fr

• **Charleville - Mézières**
19, rue Irénée Carré
08000 Charleville - Mézières
Tél. : 03 24 59 90 00

• **Colmar**
Maison de l'étudiant
34, rue du Grillenbreit
68000 Colmar
Tél. : 03 89 24 26 43

• **Épinal**
18, quai du Musée
88000 Épinal
Tél. : 03 29 82 61 60

• **Metz**
Espace Etudiant MGEL
11, boulevard Sérot
57000 Metz
Tél. : 03 87 30 34 14

• **Mulhouse**
Maison de l'étudiant
45, avenue du Président Kennedy
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 32 04 67

• **Nancy**
44, Cours Léopold
BP 4208
54042 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 30 03 00

• **Reims 1**
Centre commercial La Rafale
Campus Croix Rouge
34, rue Rilly la Montagne
51100 Reims
él. : 03 26 87 79 79

• **Reims 2**
Campus Sciences / IUT
49, rue Houzeau Muiron
51097 Reims Cedex
Tél. : 03 26 88 62 46

• **Strasbourg**
4, rue de Londres
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 60 26 26

• **Troyes**
76, rue du Général de Gaulle
10000 Troyes
Tél. : 03 25 73 09 10

• **Vandoeuvre**
3, boulevard des Aiguillettes
54500 Vandoeuvre
Tél. : 03 83 54 86 86

SEM (Société des Etudiants Mutualistes) et SMEREP (Société Mutualiste des Etudiants de la Région Parisienne)

Adresse courrier SEM
BP 519 Paris Denfert Rochereau
75666 Paris Cedex 14
Tél. : 01 56 54 36 36
E-mail : *sem@smerep.fr*

Adresse courrier SMEREP
Tél. : 01 56 54 36 34
www.smerep.fr

• **Cergy**
Site Universitaire "Les Chênes"
La Tour, 2e étage, bureau 214
33 boulevard du Port
95011 Cergy Pontoise

• **Créteil**
Université Paris-Val de Marne
Niveau, à côté de la maison de l'étudiant
61, avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil

• **Marne-la-Vallée**
Université de Marne-la-Vallée
Bâtiment Copernic-Cité Descartes
Champs sur Marne
5, boulevard Descartes
77454 Marnes-la-Vallée Cedex 2

• **Nanterre**
Bâtiment E – Salle E2 RDC
200, avenue de la République
92000 Nanterre

• **Orsay**
Université de Paris Sud, Centre Orsay
Bâtiment 332, 2e étage
91405 Orsay Cedex

• **Paris 6e**
54, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris

• **Saint-Denis**
Université de Vincennes - Saint-Denis
Campus Nord
Rue Georges Guynemer,
93200 Saint-Denis

• **Université d'Evry Val d'essonne**
hall du Bâtiment Maupertuis - local BW17
Rue du Père André Jarlan
91025 Evry Cedex

SMEBA (Société Mutualiste des Etudiants de Bretagne-Atlantique)

www.smeba.fr

• **Angers**
42 boulevard du Roi-René, BP 50705
49007 Angers Cedex 01

• **Brest**
32, rue du Professeur-Langevin
BP 93151
29231 Brest Cedex 3
brest@smeba.cimut.fr

• **Cholet**
La novathèque
5, boulevard Pierre Lecoq-
BP 513
49305 Cholet Cedex
cholet@smeba.cimut.fr

• **Laval**
2, rue du Lieutenant
BP 622
53006 Laval Cedex
laval@smeba.cimut.fr

• **Le Mans**
34, avenue F. Mitterrand
BP 24066
72004 Le Mans Cedex 2
lemans@smeba.cimut.fr

• **Le Mans**
Antenne Campus - 3, avenue Laennec
72004 Le Mans Cedex
lemans@smeba.cimut.fr

• **Lorient**
2, rue Armand Guillemot
BP 255,
56102 Lorient Cedex
lorient@smeba.cimut.fr

• **Nantes**
7 allée Duguay Trouin
BP 73305
44033 Nantes Cedex 01
nantes@smeba.cimut.fr

• **Quimper**
4, place de Locronan
BP 1356
29103 Quimper Cedex
quimper@smeba.cimut.fr

• **Rennes**
4, rue Victor-Hugo
BP 30814
35108 Rennes Cedex 03
rennes@smeba.cimut.fr

• **La Roche-sur-Yon**
2, place du Marché
BP 377
85009 La Roche-sur-Yon Cedex
laroche@smeba.cimut.fr

• **Saint-Brieuc**
2 place Waldeck Rousseau
BP 223
22002 Saint-Brieuc Cedex 01
stbrieuc@smeba.cimut.fr

• **Vannes**
11 bis, rue Hoche
BP 373
56009 Vannes Cedex
vannes@smeba.cimut.fr

SMECO (Société Mutualiste des Etudiants du Centre Ouest)

Tél. : 0 810 052 000
E-mail : *smeco@uitsem.com*
www.smeco.fr

• **Angoulême**
Espace Saint Martial
5, boulevard Berthelot
16000 Angoulème
Tél. : 0 810 052 000

• **Blois**
16, rue Saint Lubin
41000 Blois
Tél. : 0 810 052 000

• **Bourges**
14, rue Calvin
18000 Bourges
Tél. : 0 810 052 000

• **Chartres**
16, rue aux Ormes
28000 Chartres
Tél. : 0 810 052 000

• **Châteauroux**
31, rue de la Poste
36000 Châteauroux
Tél. : 0 810 052 000

• **La Rochelle**
Le Gabut
3, quai de la Georgette
17000 La Rochelle
Tél. : 0 810 052 000

• **Niort**
13, rue Alsace Lorraine
79000 Niort
Tél. : 0 810 052 000

• **Orléans**
2, rue Saint-Paul
45056 Orléans Cedex 01
Tél. : 0 810 052 000

• **Poitiers**
73, rue de la Cathédrale
86036 Poitiers Cedex 01
Tél. : 0 810 052 000

• **Tours**
4, rue Chanoineau
37000 Tours
Tél. :0 810 052 000

SMENO (Société Mutualiste des Etudiants du Nord-Ouest)

E-mail : *smenoinf@cba.fr*
Tél. : 0 805 400 012
3620 dites "SMENO"
www.smeno.com

• **Amiens**
18, rue Jean Catelas
80000 Amiens

• **Caen**
40, avenue de la Libération
BP 20
14005 Caen Cedex 1

• **Le Havre**
2 à 4, rue Voltaire
76087 Le Havre

• **Lille - Le Furet du Nord**
15, place du Général-de-Gaulle
BP 315
59026 Lille Cedex

• **Lille - Vauban**
43, boulevard Vauban
59040 Lille Cedex

• **Rouen**
7, place Colbert
BP 86
76132 Mont-Saint-Aignan Cedex

• **Valenciennes**
20 avenue Clémenceau
BP 599
59308 Valenciennes Cedex

• **Villeneuve d'Ascq**
Galerie du Ventoux/Furet
18, Boulevard de Valmy
59650 Villeveuve d'Ascq

SMERAG (Société Mutualiste des Etudiants de la Région Antilles-Guyane)

• **Guadeloupe**
27, rue Achille René Boisneuf
97110 Pointe à Pitre Cedex
Tél. : 05 90 89 29 30
E-mail : *guadeloupe@smerag.fr*

• **Guyane**
Campus "Service Campus" de Saint-Denis
97335 Cayenne
Tél. : 05 94 25 21 84
E-mail : *guyane@smerag.fr*

• **Martinique**
35, rue Schoelcher
97200 Fort de France Cedex
Tél. : 05 96 72 82 00
E-mail : *martinique@smerag.fr*

SMEREB (Société Mutualiste des Etudiants des Régions Bourgogne - Franche-Comté)
E-mail : *smereb@iutsem.com*
Tél. : 0 810 052 000
www.smereb.fr

• **Auxerre**
6, rue Marie Noël
89000 Auxerre
Tél. : 0 810 052 000

• **Belfort**
3, rue Metz-Juteau
90000 Belfort
Tél. : 0 810 052 000

• **Besançon**
22, rue Ronchaux
25000 Besançon
Tél. : 0 810 052 000

• **Châlon sur Saône**
13, Porte de Lyon
71100 Châlon sur Saône
Tél. : 0 810 052 000

• **Dijon**
11 ter, boulevard Voltaire
21000 Dijon
Tél. : 0 810 052 000

• **Le Creusot**
34, rue Maréchal Leclerc
71200 Le Creusot
Tél. : 0 810 052 000

• **Lons le Saunier**
Maison de l'emplois et des services
1000 rue des Gentianes
39000 Lons Le Saunier
Tél. : 0 810 052 000

• **Mâcon**
37, rue de la Barre
71000 Mâcon
Tél. : 0 810 052 000

• **Nevers**
Résidence des Chauvelles
20, rue Charles-Roy
58000 Nevers
Tél. : 0 810 052 000

SMERRA
(Société Mutualiste des Etudiants des Régions Rhône-Alpes et Auvergne)
Tél. : 0 810 052 000
E-mail : *smerra@iutsem.com*
www.smerra.fr

• **Annecy**
4, rue Saint François de Sales
74000 Annecy
Tél. : 0 810 052 000

• **Bourg en Bresse**
1, rue Gabriel Vicaire
01000 Bourg en Bresse
Tél. : 0 810 052 000

• **Chambéry**
123, rue Michaud
73000 Chambéry
Tél. : 0 810 052 000

• **Clermont-Ferrand**
Centre Viaduc
63, boulevard Côte-Blatin
63038 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 0 810 052 000

• **Grenoble Centre**
15, rue Saint-Joseph
38028 Grenoble Cedex 1
Tél. : 0 810 052 000

• **Grenoble Campus**
Le Grand Sablon
2, avenue de l'Obiou,
38700 La Tronche
Tél. : 0 810 052 000

• **Lyon - La Manufacture des Tabacs**
5, cours Albert Thomas
69003 Lyon
Tél. : 0 810 052 000

• **Lyon - Les Quais**
38, rue Chevreul
69007 Lyon
Tél. : 0 810 052 000

• **Lyon - La Doua**
128 A Boulevard du 11 Novembre
69100 Villeurbanne
Tél. : 0 810 052 000

• **Montluçon**
2, rue de la République
03100 Montluçon
Tél. : 0 810 052 000

• **Roanne**
14, place de l'Hôtel de Ville
42300 Roanne
Tél. : 0 810 052 000

• **Saint-Étienne**
37, rue du 11-Novembre
42031 Saint-Étienne Cedex 2
Tél. : 0 810 052 000

• **Valence**
34, avenue du Président-Herriot
26000 Valence
Tél. : 0 810 052 000

• **Vienne**
2, cours Brillier
38200 Vienne
Tél. : 0 810 052 000

VITTAVI
Tél. : 0 825 825 715 (0,15 € TTC/mn)
E-mail : *contact@vittavi.fr*
www.vittavi.fr

• **Agen**
Centre universitaire d'Agen
2, quai de Dunkerque
47000 Agen
Tél. : 0 825 825 715

• **Agen**
2, rue Emile Sentini
47000 Agen
Tél. : 0 825 825 715

• **Aire sur l'Adour**
33 rue Gambetta
40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 0 825 825 715

• **Albi**
19 boulevard de Lude
81000 Albi
Tél. : 0 825 825 715

• **Auch**
Centre Commercial Carrefour
Avenue du Corps Franc Pommiès
3200 Auch
Tél. : 0 825 825 715

• **Bayonne**
20 allée Paulmy
64100 Bayonne
Tél. : 0 825 825 715

• **Bayonne**
22 allée Marcel Suares
64100 Bayonne
Tél. : 0 825 825 715

• **Biscarrosse**
65 avenue Georges Clemenceau
40600 Biscarosse
Tél. : 0 825 825 715

• **Blaye-les-Mines**
1 bis avenue d'Albi
81400 Blaye-les-Mines
Tél. : 0 825 825 715

• **Bordeaux**
21, place de la Victoire
33000 Bordeaux
Tél. : 0 825 825 715

• **Bordeaux**
65 avenue Thiers
33000 Bordeaux
Tél. : 0 825 825 715

• **Brive**
30, avenue de Paris
19100 Brive
Tél. : 0 825 825 715

• **Castre**
40 rue Villegoudou
81100 Castres
Tél. : 0 825 825 715

• **Colomiers**
Centre commercial
2 passage du Périgord
Tél. : 0 825 825 715

• **Condom**
20 rue Gambetta
32100 Condom
Tél. : 0 825 825 715

• **Dax**
5 cours de Verdun
40100 Dax
Tél. : 0 825 825 715

• **Limoges**
41, rue des Tanneries
87000 Limoges Cedex
Tél. : 0 825 825 715

• **Mérignac**
36 avenue de la Somme
33700 Mérignac
Tél. : 0 825 825 715

• **Mimizan**
7 rue du Théatre
40200 Mimizan
Tél. : 0 825 825 715

• **Mont de Marsan**
Allée de la Capère
40000 Mont de Marsan
Tél. : 0 825 825 715

• **Mont de Marsan**
32 rue Gambetta
40000 Mont de Marsan
Tél. : 0 825 825 715

• **Mont de Marsan**
28 allée Brouchet
40000 Mont de Marsan
Tél. : 0 825 825 715

• **Muret**
139 avenue Jaques Douzans
31600 Muret
Tél. : 0 825 825 715

• **Paris**
18 rue du Faraday
75017 Paris
Tél. : 0 825 825 715

• **Pau**
10 place Georges Clémenceau
64000 Pau
Tél. : 0 825 825 715

• **Périgeux**
Site Universitaire
Rue du Doyen Lajugie
Tél. : 0 825 825 715

• **Saint Denis**
Campus Universitaire Le Mouffia
15 avenue René Cassin - BP 7151
97715 Saint Denis Cedex 9
Tél. : 0 825 825 715

• **Saint Jean de Luz**
55 Boulevard Victor Hugo
64500 Saint Jean de Luz
Tél. : 0 825 825 715

• **Saint Paul Lès Dax**
384 avenue de la Résistance
40990 Saint Paul Lès Dax
Tél. : 0 825 825 715

• **Saint Vincent de Tyrosse**
27 avenue Nationale
40230 Saint Vincent de Tyrosse
Tél. : 0 825 825 715

• **Tarbes**
8, rue Jean Perrin
65000 Tarbes
Tél. : 0 825 825 715

• **Tartas**
233 cours Saint Jacques
40400 Tartas
Tél. : 0 825 825 715

• **Toulouse**
7 rue des Lois
31000 Toulouse
Tél. : 0 825 825 715

Les mutuelles étudiantes régionales disposent de 170 points d'accueil en France.

Consultez le site internet : *www.vittavi.fr*

La Cité Internationale Universitaire de Paris

• CIUP
Cité internationale universitaire de Paris
17, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 64 00
E-mail : *bag@ciup.fr*
www.ciup.fr

• Collège d'Espagne
7 E, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 32 00

• Collège Franco-britannique
9 B, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 58 10 40 00

• Collège Néerlandais
61, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 50 00

• Maison de l'Institut National Agronomique
7 B, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 05 79

• Fondation Argentine
27 A, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 29 00

• Fondation Avicenne
27 D, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 29 00

• Fondation Biermans-Lapôtre
9 A, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 72 00

• Fondation Danoise
7 H, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 12 50

• Fondation Deutsch de la Meurthe
37, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 82 02

• Fondation des États-Unis
15, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 53 80 68 80

• Fondation Hellénique
47 B, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 58 10 21 00

• Fondation de Monaco
47 A, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 48 00

• Fondation Rosa Abreu de Grancher
59 A, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 43 13 58 00

• Fondation Suisse
7 K, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 10 10

• Centre International de Courts Séjours
André Honnorat, Robert Garric et Victor Lyon
Tél. : 01 43 13 65 00

• Maison de l'Arménie
57, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 10 60

• Maison des Arts et Métiers
1, avenue Pierre-Massé
75014 Paris
Tél. : 01 42 53 15 61

• Maison de l'Asie du Sud-Est
59 B, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 43 13 58 00

• **Maisson du Brésil**
7 L, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 58 10 23 00

• **Maison du Cambodge**
27, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 58 40 83 00

• **Maison du Canada**
31, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 68 70

• **Maison Heinrich Heine**
27 C, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 13 00

• **Maison de l'Inde**
7 R, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 53 80 78 00

• **Maison des Industries Agricoles et Alimentaires**
5, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 67 00

• **Maison de l'Italie**
7 A, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 63 00

• **Maison du Japon**
7 C, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 12 12

• **Maison du Liban**
9 E, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 27 50

• **Maison du Maroc**
1, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 53 80 20 89

• **Maison du Mexique**
9 C, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 44 16 18 00

• **Maison de Norvège**
7 N, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 55 55

• **Maison des Provinces de France**
55, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 53 80 61 00

• **Maison des Étudiants Suédois**
7 F, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 53 80 81 50

• **Maison de Tunisie**
45 A, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 53 62 77 00

• **Résidence André de Gouveia**
7 P, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 40 78 65 00

• **Résidence Lucien Paye**
45 B, boulevard Jourdan
75014 Paris
Tél. : 01 53 80 75 75

Résidences hors 14e arrondissement

• **Résidence Lila**
2 à 20 avenue René Fonck
Porte des Lilas
75019 Paris
Tél. : 01 72 33 98 70

• **Résidence Quai de Loire**
41 bis, quai de la Loire
75019 Paris
Tél. : 01 78 09 06 30

Offices de tourisme des villes universitaires

• Aix-en-Provence
2, place du Général-de-Gaulle
BP 160
13100 Aix-en Provence
Tél. : 04 42 16 11 61
www.aixenprovencetourism.com

• Amiens
6 bis, rue Dusevel
BP 1018
80010 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 71 60 50
www.amiens-tourisme.com

• Angers
7, place Kennedy
BP 15157
49051 Angers Cedex 02
Tél. : 02 41 23 50 00
www.angers-tourisme.com

• Besançon
2 Place de la Ière Armée Française
25000 Besançon
Tél. : 03 81 80 92 55
www.besancon-tourisme.com

• Bordeaux
12, cours du 30 Juillet
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 00 66 00
www.bordeaux-tourisme.com

• Brest
Place de la Liberté
BP 91012
29210 Brest Cedex 1
Tél. : 02 98 44 24 96
www.brest-metropole-tourisme.fr

• Caen
Hôtel d'Escoville
Place Saint-Pierre
14000 Caen
Tél. : 02 31 27 14 14
www.tourisme.caen.fr

• Clermont-Ferrand
Place de la Victoire
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 98 65 00
www.clermont-fd.com

• Dijon
11, rue des Forges
BP 82296
21022 Dijon Cedex
Tél. : 0 892 700 558 (0,34 € TTC/mn)
www.dijon-tourism.com

• Fort de France
76, rue Lazarre Carnot
97206 Fort De France
Tél. : 05 96 60 27 73
www. tourismefdf.com

• Grenoble
Maison du Tourisme
14, rue de la République
BP 227
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 42 41 41
www.grenoble-tourisme.com

• Le Mans
rue de l'Étoile
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 28 17 22
www.lemanstourisme.com

• Lille
Palais Rihour
Place Rihour
BP 205
59002 Lille Cedex
Tél. : 0 891 56 20 04 (0,225 € TTC/mn)
www.lilletourisme.com

• Limoges
12 Boulevard de Fleurus
87000 Limoges
Tél. : 05 55 34 46 87
www.tourismelimoges.com

• **Lyon**
Pavillon du Tourisme
Place Bellecour
BP 2254
69214 Lyon Cedex 02
Tél. : 04 72 77 69 69
www.lyon-france.com

• **Marseille**
4, La Canebière
13001 Marseille
Tél. : 04 91 13 89 00
www.marseille-tourisme.com

• **Metz**
2 Place d'Armes
BP 80367
57007 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 55 53 76
http://tourisme.mairie-metz.fr

• **Montpellier**
30, allée Jean de Lattre de Tassigny
Esplanade Comédie
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 60 60 60
www.ot-montpellier.fr

• **Nancy**
Place Stanislas
BP 810
54011 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 35 22 41
www.ot-nancy.fr

• **Nantes**
7, rue de Valmy
BP 64106
44041 Nantes Cedex 01
Tél. : 0 892 464 044 (0,34 € TTC/mn)
www.nantes-tourisme.com

• **Nice**
Office du Tourisme et des Congrès
5, Promenade des Anglais
BP 4079
06302 Nice Cedex 04
Tél. : 0 892 707 407 (0,34 € TTC/mn)
www.nicetourisme.com

• **Nîmes**
6, rue Auguste
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 58 38 00
www.ot-nimes.fr

• **Orléans**
2, place de l'Étape
45000 Orléans
Tél. : 02 38 24 01 61
www.tourisme-orleans.com

• **Paris**
25, avenue des Pyramides
75001 Paris
Tél. : 0 892 683 112 (0,34 € TTC/mn)
www.parisinfo.com

• **Pau**
Place Royale
BP 1508
64036 Pau Cedex
Tél. : 05 59 27 85 80
www.pau.fr

• **Perpignan**
Palais des Congrès
Place Armand Lanoux
BP 40215
66002 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 66 30 30
www.perpignantourisme.com

• **Point à Pitre**
5 square de la Banque
BP 555
97166 Point à Pitre Cedex
Tél. : 05 90 82 09 30 ou
0820 017 018 (0,12 € TTC/mn)
www.lesilesdeguadeloupe.com

• **Poitiers**
45, Place Charles de Gaulle
86009 Poitiers
Tél. : 05 49 41 21 24
www.ot-poitiers.fr

• **Reims**
2, rue Guillaume de Machault
51100 Reims
Tél. : 0 892 701 305 (0,34 € TTC/mn)
www.reims-tourisme.com

• **Rennes**
11, rue Saint-Yves
CS 26410
35064 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 67 11 10
www.tourisme-rennes.com

• **Rouen**
25, place de la Cathédrale - BP 666
76008 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 32 08 32 40
www.rouentourisme.com

• **Saint-Étienne**
16, avenue de la Libération
42029 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 49 39 00
www.tourisme-st-etienne.com

• **Strasbourg**
17, place de la Cathédrale
BP 70020
67082 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 52 28 25
www.ot-strasbourg.fr

• **Toulon**
334, avenue de la République - Le Port
83000 Toulon
Tél. : 04 94 18 53 00
www.toulontourisme.com

• **Toulouse**
Donjon du Capitole
BP 38001
31080 Toulouse Cedex 6
Tél. : 05 61 11 02 22
www.ot-toulouse.fr

• **Tours**
78/82, rue Bernard Palissy
BP 4201
37042 Tours Cedex
Tél. : 02 47 70 37 37
www.ligeris.com

Les Écoles spécialisées

Écoles d'agriculture et Écoles des sciences et techniques du vivant et de l'environnement

Angers

• **École Supérieure d'Agriculture d'Angers (ESA)**
55, rue Rabelais
BP 30748
49007 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 23 55 55
www.groupe-esa.com

• **AGROCAMPUS OUEST**
65 rue de Saint-Brieuc
CS 84215
35042 Rennes Cedex
Tél. : 02 23 48 50 00
www.agrocampus-ouest.fr

Beauvais

• **Institut Polytechnique LaSalle Beauvais (IGA-ISAB)**
rue Pierre Waguet
BP 30313
F-60026 Beauvais Cedex
Tél. : 03 44 06 25 25
www.lasalle-beauvais.fr

Bordeaux

• **École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITA)**
1, cours du Général de Gaulle
CS 40201
33175 Gradignan Cedex
Tél. : 05 57 35 07 07
www.enitab.fr

Clermont-Ferrand

• **École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand (ENITAC)**
48, boulevard Vauban
Site de Marmilhat
63370 Lempdes
Tél. : 04 73 98 13 13
www.enitac.fr

Dijon

• **AgroSup Dijon**
26, boulevard du Docteur Petitjean
BP 87999
21079 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 77 25 25
www.agrosupdijon.fr

Lille

• **Institut Supérieur d'Agriculture (ISA)**
48, boulevard Vauban
59046 Lille Cedex
Tél. : 03 28 38 48 48
www.isa-lille.fr

Lyon

• **Institut Supérieur d'Agriculture de Rhône-Alpes (ISARA-Lyon)**
23, rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 27 85 85 85
www.isara.fr

• **VetAgro Sup**
Campus vétérinaire de Lyon
1, avenue Bourgelat
69280 Marcy l'Étoile
Tél. : 04 78 87 25 25
www.vet-lyon.fr

Maisons-Alfort

• **École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)**
7, avenue du Général de Gaulle
94700 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 43 96 71 00
www.vet-alfort.fr

Marseille

• **École nationale supérieure du paysage de Marseille (ENSP)**
31, Boulevard d'Athènes
13232 Marseille
Tél. : 04 91 91 00 25
www.vet-alfort.fr

Montpellier

• **Montpellier SupAgro**
Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques
2, place Pierre Viala
34060 Montpellier Cedex 01
Tél. : 04 99 61 22 00

• **Montpellier SupAgro**
Antenne de Florac
1101, avenue Agropolis
BP 5098
34033 Montpellier Cedex 01
Tél. : 04 67 61 70 00
www.supagro.fr

• **SupAgro Florac**
9, rue Célestin Freinet
BP 35
F-48400 Florac
Tél. : 04 66 65 65 65
www.cep.educagri.fr

Nantes

• **École Supérieure du Bois (ESB)**
Atlanpole - BP 10605
rue Christian Pauc
44306 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 18 12 12
www.ecolesupbois.asso.fr

• **Ecole Nationale, Vétérinaire, Agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique**
Site de la Chantrerie - Atlanpôle
BP 40706
44307 Nantes Cedex 03
Tél. : 02 40 68 77 77
www.oniris-nantes.fr

Paris

• **Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement - issu du rapprochement de l'Engref, l'Ensia et l'Ina P-G (AgroParisTech)**
Siège
16 rue Claude Bernard
F-75231 Paris Cedex 05
Tél. : 01 44 08 16 61
www.agroparistech.fr

• **AgroParisTech - ENGREF**
Centre de Paris
19, avenue du Maine
75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 49 88 00
www.agroparistech.fr

Rennes

• **Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest)**
65, rue de Saint-Brieuc
CS 84215
35042 Rennes Cedex
Tél. : 02 23 48 50 00
www.agrocampus-ouest.fr

Rouen

• **École Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour l'Agriculture (ESITPA)**
3 rue du Tronquet
BP 40118
76134 Mont-Saint-Aignan Cedex
Tél. : 02 32 82 92 00
www.esitpa.org

Strasbourg

• **École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)**
1, quai Koch
BP 61039
67070 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 82 82
www-engees.u-strasbg.fr

Toulouse

• **École d'ingénieurs de Purpan**
75, Voie du TOEC
BP 57611
31076 Toulouse Cedex 3
Tél. : 05 61 15 30 30
www.esa-purpan.fr

• **École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)**
23, chemin des Capelles
BP 87614
31076 Toulouse Cedex 3
Tél. : 05 61 19 38 00
www.envt.fr

• **École nationale de formation agronomique de Toulouse (ENFA)**
BP 22687
2 route de Narbonne
31326 Castanet Tolosan Cedex
Tél. : 05 61 75 32 32
www.enfa.fr

Versailles

• **École nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSP)**
10, rue du Maréchal Joffre
RP 914
78009 Versailles Cedex
Tél : 01 39 24 62 00
www.versailles.ecole-paysage.fr

Écoles d'architecture

Bordeaux

• École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
740 cours de la Libération
BP 70109
33405 Talence Cedex
Tél. : 05 57 35 11 00
www.bordeaux.archi.fr

Clermont-Ferrand

• École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand
71, boulevard Côte Blatin
63000 Clermond-Ferrand
Tél. : 04 73 34 71 50
www.clermont-fd.archi.fr

Grenoble

• École d'architecture de Grenoble
60 avenue de Constantine
BP 2336
F-38036 Grenoble Cedex 02
Tél. : 04 76 69 83 00
www.grenoble.archi.fr

Lille

• École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille
2, rue Verte
Quartier de l'Hôtel de Ville
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. : 03 20 61 95 50
www.lille.archi.fr

Lyon

• École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon
3, rue Maurice Audin
BP 170
69512 Vaulx-en-Velin Cedex
Tél. : 04 78 79 50 50
www.lyon.archi.fr

Marne La Vallée

• École d'architecture de la ville & des territoires à Marne La Vallée
10-12, avenue Blaise Pascal
Champs-sur-Marne
74447 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. : 01 60 95 84 00
www.marnelavallee.archi.fr

Marseille

• École nationale supérieure d'architecture de Marseille
184, avenue de Luminy
Case postale 924
13288 Marseille Cedex 9
Tél. : 04 91 82 71 00
www.marseille.archi.fr

Montpellier

• École nationale supérieure d'architecture de Montpellier
179, rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 5
Tél. : 04 67 91 89 89
www.montpellier.archi.fr

Nancy

• École nationale supérieure d'architecture de Nancy
2, rue Bastien-Lepage
BP 40435
54001 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 30 81 00
www.nancy.archi.fr

Nantes

• École nationale supérieure d'architecture de Nantes
6 quai François Mitterrand
BP 16202
44262 Nantes cedex 2
Tél. : 02 40 16 01 21
www.nantes.archi.fr

Paris

• École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine
3 quai Panhard et Levassor
75013 Paris Cedex
Tél. : 01 72 69 63 00
www.paris-valdeseine.archi.fr

• École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 55 04 56 50
www.paris-malaquais.archi.fr

• École nationale supérieure d'architecture Paris-Belleville
60 boulevard de la Villettel
75019 Paris
Tél. : 01 53 38 50 00

• École nationale supérieure d'architecture Paris-la-Villette
144, avenue de Flandre
75019 Paris
Tél. : 01 44 65 23 00
www.paris-lavillette.archi.fr

• École spéciale d'architecture
254, boulevard Raspail
75014 Paris
Tél. : 01 40 47 40 47
www.esa-paris.fr

Rennes

• École nationale supérieure d'architecture de Rennes
44, boulevard de Chézy
CS 16427
35064 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 29 68 00
www.rennes.archi.fr

Rouen

• École d'architecture de Rouen
27, rue Lucien Fromage
BP 04
76161 Darnétal Cedex
Tél. : 02 32 83 42 00
www.rouen.archi.fr

Saint-Etienne

• École nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne
1, rue Buisson
BP 94
42003 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. : 04 77 42 35 42 (public)
www.st-etienne.archi.fr

Strasbourg

• École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg
8, boulevard du Président Wilson
BP 10037
67068 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 32 25 35
www.strasbourg.archi.fr

Versailles

• École nationale supérieure d'architecture de Versailles
Petite Écurie du Roy
5, avenue de Sceaux
BP 674
78006 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 07 40 00
www.versailles.archi.fr

Écoles d'arts plastiques

Aix-en Provence

• École supérieure d'art d'Aix-en-Provence
Rue Émile Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 91 88 70
www.ecole-art-aix.fr

Angoulême

• École européenne supérieure de l'image (EESI)
134, rue de Bordeaux
16000 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 92 66 02
www.eesi.eu

Arles

• École nationale supérieure de la photographie
16, rue des Arènes
BP 10149
13631 Arles Cedex
Tél. : 04 90 99 33 33
www.enp-arles.com

Clermont-Ferrand

• École supérieure d'art de clermont communauté
25, rue Kessler
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 17 36 10
www.esacc.fr

Le Mans

• École supérieure des beaux arts du Mans
28, avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 47 38 53
http://esba-lemans.fr

Limoges

• École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson (ENAD)
19, avenue Martin Luther King
BP 73824
87038 Limoges Cedex 01
Tél. : 05 55 43 14 00

• Place Villeneuve
23200 Aubusson
Tél. : 05 55 83 05 40
www.ensa-limoges-aubusson.fr

Lyon

• École nationale des beaux-arts de Lyon (ENBA)
Les Subsistances
8 bis quai Saint Vincent
69001 Lyon
Tél. : 04 72 00 11 71
www.enba-lyon.fr

Marseille

• École supérieure des beaux-arts de Marseille (ESBAM)
184, avenue de Luminy Marseille
13009 Marseille
Tél. : 04 91 82 83 10
www.esbam.fr

Montpellier

• École supérieure des beaux-arts de Montpellier agglomération (ESBAMA)
130, rue Yehudi Menuhin
34000 Montpellier Agglomération
Tél. : 04 99 58 32 85
http://esbama.free.fr

Paris

• École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA)
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 47 03 50 00
www.ensba.fr

• **École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)**
31, rue d'Ulm
75240 Paris Cedex 05
Tél. : 01 42 34 97 00
www.ensad.fr

• **École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI)**
48, rue Saint Sabin
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 12 12
www.ensci.com

Poitiers

• **École européenne supérieure de l'image (EESI)**
26 rue Jean Alexandre
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 92 66 02
www.eesi.eu

Rennes

• **École des beaux-arts de Rennes (ERBA)**
34, rue Hoche
35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 22 60
www.erba-rennes.fr

Écoles pour les métiers du patrimoine

Paris

• **Institut nationale du patrimoine (INP)**
Galerie Colbert
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
www.inp.fr

• **Institut de Formation des Restaurateurs d'œuvres d'Art**
150, avenue du Président Wilson
93210 La plaine Saint-Denis
Tél. : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

• **Paris I - Panthéon-Sorbonne**
MASTERS : conservation-restauration des biens culturels/conservation prévention du patrimoine.
Université de Paris I
17, rue Tolbiac
75013 PARIS
Tél. : 01 45 83 33 57
www.univ-paris1.fr

Écoles des métiers de l'image et du son

Paris

• **École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS)**
6, rue Francoeur
75018 Paris
Tél. : 01 53 41 21 00
www.lafemis.fr

• **École nationale supérieure Louis-Lumière (ENSLL)**
7, allée du Promontoire
rue de Vaugirard
93161 Noisy-le-Grand Cedex
Tél. : 01 48 15 40 10
www.ens-louis-lumiere.fr

• **École d'Art Maryse Eloy**
Métiers de la communication visuelle, design graphique, publicité et multimédia
Campus principal
1, rue Bouvier
75011 Paris
Tél. : 01 58 39 36 60
www.ecole-maryse-eloy.com

Tourcoing

• **Le Fresnoy**
Studio national des arts contemporains
22, rue du Fresnoy
BP 80179
59202 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 28 38 00
http://lefresnoy.net

Écoles de la mode

Paris

• **Mod'Art International**
École de la création et de management de la mode
1, rue Bouvier
75011 Paris
Tél. : 01 58 39 36 70
www.mod-art.org

Écoles pour le théâtre, la musique, la danse et le spectacle vivant

Avignon

• **Institut supérieur des techniques du spectacle d'Avignon (ISTS)**
Espace Saint Louis
20, rue Portail Bocquier
84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 14 17
www.ists-avignon.com

Châlons en champagne

• **École supérieure nationale des arts du cirque (CNAC)**
CDDP Marne
1 rue du Docteur Calmette
BP 518
51007 Châlons en Champagne
Tél. : 03 26 21 12 43
www.crdp-reims.fr/polecirque

Charleville-Mézières

• **École nationale supérieure des arts de la marionnette (ESNAM)**
7, place Winston Churchill
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 33 72 69
www.marionnette.com

Lyon

• **Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon (CNSMD)**
3, quai Chauveau - C.P. 120
F-69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

• **École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)**
4, rue Soeur Bouvier
69322 Lyon Cedex 05
Tél. : 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr

Le Mans

• **Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM)**
71, avenue Olivier Messiaen
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 39 39 00
www.itemm.fr

Paris

• **Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)**
2 bis, rue du Conservatoire
75009 Paris
Tél. : 01 42 46 12 91
www.cnsad.fr

• **Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)**
209, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.cnsmdp.fr

Strasbourg

• **École nationale d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg (TNS)**
1, avenue de la Marseillaise
BP 40184
67005 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 88 00
www.tns.fr

Centres d'information spécialisés

La plupart de ces organismes renseignent sur place, par téléphone ou par courrier, sur les filières d'études et les métiers.

Aéronautique

• Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS)
8, rue Galilée
75116 Paris Cedex
Tél. : 01 44 43 17 00
www.gifas.asso.fr

Agriculture

• Ministère de l'Alimentation, de Agriculture et de la Pêche
Bureau des relations européennes et de la coopération internationale et de l'enseignement agricole (BECI)
1ter, avenue de Lowendal
75700 Paris 07 SP
Tél. : 01 49 55 52 52
www.portea.fr

Arts

• Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA)
Viaduc des arts
23, avenue Daumesnil
75012 Paris
Tél. : 01 55 78 85 85
www.metiersdart-artisanat.com

• Centre national du théâtre (CNT)
134, rue Legendre
75017 Paris
Tél. : 01 44 61 85 85
www.cnt.asso.fr

• Union centrale des arts décoratifs (UCAD)
Musée des arts décoratifs
107, rue de Rivoli
75001 Paris
Tél. : 01 44 55 57 50
www.lesartsdecoratifs.fr

• Fédération française des écoles de cirque (FFEC)
7 rue Taylor
75010 Paris
Tél : 01 44 52 13 13
www.ffec.asso.fr

Assurance

• Association paritaire pour l'emploi dans les sociétés d'assurance (APESA)
51, rue Saint-Georges
75009 Paris
Tél. : 01 53 20 43 53
www.emploi-assurance.com

• Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA)
26, boulevard Haussman
75311 Paris Cedex 09
Tél. : 01 42 47 90 00
www.cdia.fr

Bâtiment-travaux publics

• Fédération nationale des travaux publics (FNTP)
3, rue de Berri
75008 Paris
Tél. : 01 44 13 31 44
www.fntp.fr

Chimie

• Union des industries chimiques (UIC)
14, rue de la République
92800 Puteaux
Tél. : 01 46 53 11 80
www.uic.fr

Commerce-gestion

• Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Bureau pour l'information et l'orientation professionnelle (BIOP)
2, rue de Viarmes
75040 Paris Cedex 1
Rendez-vous avec un consultants :
Tél. : 01 55 65 60 00
www.ccip.fr/biop

• **Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises (FNEGE)**
2, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 29 93 60
www.fnege.net

• **Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris (CMAP)**
Bureau de la formation
72/74, rue de Reuilly,
75592 Paris Cedex 12
Tél. : 01 53 33 53 33
www.cm-paris.fr

Édition-librairie

• **Association nationale pour la formation et le perfectionnement (ASFORED)**
Centre de formation et d'expertise pour les métiers de l'édition, de la presse et de la communication.
21, rue Charles-Fourier
75013 Paris
Tél. : 01 45 88 39 81
www.asfored.org

Énergie

• **Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**
27, rue Louis Vicat
75737 Paris Cedex 15
Tél. : 01 47 65 20 00
www.ademe.fr

Environnement

• **Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement (AFITE)**
22, rue de Dunkerque
75010 Paris
Tél. : 01 40 23 04 50
www.afite.org

• **Centre de formation et de documentation sur l'environnement industriel (ACFCI-CFDE)**
45, avenue d' Iena
BP 3003
75773 Paris Cedex 16
Tél. : 01 40 69 37 00
www.acfci.cci.fr

Formation d'ingénieur

• **Comité d'études sur les formations d'ingénieurs (CEFI)**
7, rue Lamennais
75008 Paris
Tél. : 01 42 89 15 73
www.cefi.org

Information-communication

• **Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ)**
35, rue du Louvre
75002 Paris
Tél. : 01 44 82 20 00
www.cfpj.com

Informatique-électronique

• **Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC)**
11 rue Hamelin
75783 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 05 70 70
www.fieec.fr

• **Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France (CNISF)**
7, rue Lamennais
75008 Paris
Tél. : 01 44 13 66 88
www.cnisf.org

Imprimerie-papeterie

• **Union nationale de l'imprimerie et de la communication (UNIC)**
68, boulevard Saint-Marcel
75005 Paris
Tél. : 01 44 08 64 46
www.com-unic.fr

• **Institut pour la recherche et la formation professionnelle des industries papetières (IRFIP)**
154, boulevard Haussmann
75008 Paris
Tél. : 01 53 89 24 70
www.irfip.org

Publicité

• **Association des agences conseils en communication (AACC)**
40, boulevard Malesherbes
75008 Paris Cedex 08
Tél. : 01 47 42 13 42
www.aacc.fr

Social

• **Centre de Formation aux Professions Éducatives et Sociales (CFPES-CEMÉA IDF)**
62 Avenue de la République
93306 Aubervilliers Cedex
Tél. : 01 48 11 27 90
www.cfpes.com

• **Ministère du travail, des relations sociale et de la solidarité**
127 rue de Grenelle
75700 Paris SP07
Tél. : 01 44 38 38 38
Travail Info Service : 0 821 347 347 (0,12 €/mn)
www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

Textile-habillement

• **Union des industries textiles**
37-39, rue de Neuilly - BP 121
92110 Clichy Cedex
Tél. : 01 47 56 31 00
www.textile.fr

Théâtre

• **Centre national du théâtre**
134, rue Legendre
75017 Paris
tél. : 01 44 61 84 85
www.cnt.asso.fr

Transport

• **Association française des transports (AFT-IFTIM)**
Service information
46, avenue de Villiers
75847 Paris Cedex 17
Tél. : 01 42 12 51 91
www.aft-iftim.com

Divers

• **Alliance française des designers**
c/o La Maison des photographes
121, rue Vieille du Temple
75003 Paris
Tél. : 01 42 71 55 85
www.alliance-francaise-des-designers.org

• **Centre d'études supérieures des matières premières (CESMAT)**
60, boulevard Saint-Michel
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 46 34 76 18
www.cesmat.asso.fr

• **Fédération des industries de la parfumerie**
33, avenue des Champs-Elysées
75008 Paris
Tél. : 01 56 69 67 89
www.febea.fr

• **Groupe ISIPCA**
34-36 rue du Parc de Clagny
78000 Versailles
Tél. : 01 39 23 70 00
www.isipca.fr

CARTE DES ACADÉMIES ET DES DÉPARTEMENTS

La France compte 30 académies dont 4 outre-mer.

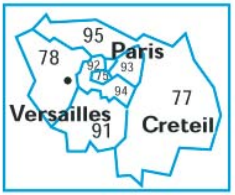

Pour les académies d'Aix-Marseille, Nancy-Metz, Corse, les rectorats sont respectivement : Aix-en-Provence, Nancy, Ajaccio.
Une académie est le plus souvent une circonscription administrative régionale de l'enseignement.

Indicatifs départementaux et postaux et carte des académies

N° du dép.	Nom du dép.	Académie de rattachement
01	Ain	Lyon
02	Aisne	Amiens
03	Allier	Clermont-Ferrand
04	Alpes-de-Haute-Provence	Aix-Marseille
05	Alpes (Hautes-)	Aix-Marseille
06	Alpes-Maritimes	Nice
07	Ardèche	Grenoble
08	Ardennes	Reims
09	Ariège	Toulouse
10	Aube	Reims
11	Aude	Montpellier
12	Aveyron	Toulouse
13	Bouches-du-Rhône	Aix-Marseille
14	Calvados	Caen
15	Cantal	Clermont-Ferrand
16	Charente	Poitiers
17	Charente-Maritime	Poitiers
18	Cher	Orléans
19	Corrèze	Limoges
2A	Corse-du-Sud	Corse
2B	Haute-Corse	Corse
21	Côte-d'Or	Dijon
22	Côtes-d'Armor	Rennes
23	Creuse	Limoges
24	Dordogne	Bordeaux
25	Doubs	Besançon
26	Drôme	Grenoble
27	Eure	Rouen
28	Eure-et-Loir	Orléans
29	Finistère	Rennes
30	Gard	Montpellier
31	Garonne (Haute-)	Toulouse
32	Gers	Toulouse
33	Gironde	Bordeaux
34	Hérault	Montpellier
35	Ille-et-Vilaine	Rennes
36	Indre	Orléans
37	Indre-et-Loire	Orléans
38	Isère	Grenoble
39	Jura	Besançon
40	Landes	Bordeaux
41	Loir-et-Cher	Orléans
42	Loire	Lyon
43	Loire (Haute-)	Clermont-Ferrand
44	Loire-Atlantique	Nantes
45	Loiret	Orléans
46	Lot	Toulouse
47	Lot-et-Garonne	Bordeaux
48	Lozère	Montpellier
49	Maine-et-Loire	Nantes
50	Manche	Caen
51	Marne	Reims
52	Marne (Haute-)	Reims
53	Mayenne	Nantes
54	Meurthe-et-Moselle	Nancy-Metz
55	Meuse	Nancy-Metz
56	Morbihan	Rennes
57	Moselle	Nancy-Metz
58	Nièvre	Dijon
59	Nord	Lille
60	Oise	Amiens
61	Orne	Caen
62	Pas-de-Calais	Lille
63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand
64	Pyrénées-Atlantiques	Bordeaux
65	Pyrénées (Hautes-)	Toulouse
66	Pyrénées-Orientales	Montpellier
67	Rhin (Bas-)	Strasbourg
68	Rhin (Haut-)	Strasbourg
69	Rhône	Lyon
70	Saône (Haute-)	Besançon
71	Saône-et-Loire	Dijon
72	Sarthe	Nantes
73	Savoie	Grenoble
74	Savoie (Haute-)	Grenoble
75	Paris (Ville de)	Paris
76	Seine-Maritime	Rouen
77	Seine-et-Marne	Créteil
78	Yvelines	Versailles
79	Sèvres (Deux-)	Poitiers
80	Somme	Amiens
81	Tarn	Toulouse
82	Tarn-et-Garonne	Toulouse
83	Var	Nice
84	Vaucluse	Aix-Marseille
85	Vendée	Nantes
86	Vienne	Poitiers
87	Vienne (Haute-)	Limoges
88	Vosges	Nancy-Metz
89	Yonne	Dijon
90	Territoire de Belfort	Besançon
91	Essonne	Versailles
92	Hauts-de-Seine	Versailles
93	Seine-Saint-Denis	Créteil
94	Val-de-Marne	Créteil
95	Val-d'Oise	Versailles
971	Guadeloupe	Antilles-Guyane
972	Martinique	Antilles-Guyane
973	Guyane	Antilles-Guyane
974	Réunion	Réunion

Le tableau ci-dessus permet de retrouver à quelle académie est rattaché chaque département. La carte ci-contre donne, pour chaque académie, les départements qui la composent. Toutes les universités parisiennes dépendent de l'académie de Paris, sauf les établissements suivants : l'Université de Vincennes/Paris VIII-Saint-Denis, l'Université de Paris-Val-de-Marne/Paris XII, l'Université de Paris-Nord/Paris XIII et l'Université de Marne-la-Vallée dépendent de l'académie de Créteil ; l'Université de Nanterre/Paris X, l'Université de Paris-Sud/Paris XI, l'Université de Cergy-Pontoise, l'Université d'Evry-Val-d'Essonne et l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, de l'académie de Versailles.

LEXIQUE DES SIGLES

ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADIL : Agence départementale information logement

ADPF : Association pour la diffusion de la pensée française

AEFE : Agence pour l'enseignement français à l'étranger

AES : Administration économique et sociale

AFAA : Association française d'action artistique

AFI : Association des foyers internationaux

AFITE : Association française des ingénieurs et techniciens de l'environnement

AFS : Attestation de formation spécialisée

AFSA : Attestation de formation spécialisée approfondie

AFT : Association française des transports

AMN : Allocataire moniteur normalien

ANDES : Association nationale des docteurs ès sciences

APESA : Association paritaire pour l'emploi dans les sociétés d'assurance

APL : Aide personnalisée au logement

ASFORED : Association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnel dans les métiers de l'édition

AUDECAM : Association universitaire pour le développement, l'éducation et la communication en Afrique et dans le monde

AUPELF : Association des universités partiellement ou entièrement de langue française

BAPUE : Bureau d'accueil des professeurs d'universités étrangères

BELC : Bureau pour l'enseignement de la langue et la civilisation française à l'étranger

BGE : Boursier de gouvernement étranger

BGF : Boursier du gouvernement français

BIOP : Bureau pour l'information et l'orientation professionnelle

BNF : Bibliothèque nationale de France

BP : Boîte postale

BT : Brevet de technicien

BTS : Brevet de technicien supérieur

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole

CAAE : Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises

CCP : Compte courant postal ou Centre de chèques postaux

CDDP : Centre départemental de documentation pédagogique

CDIA : Centre de documentation et d'information de l'assurance

CE : Communauté européenne

CEAP : Certificat d'études d'arts plastiques

CECSMO : Certificat d'études spécialisées - formation spécifique en orthodontie

CEE : Communauté économique européenne (maintenant UE)

CEDEX : Courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle

CEFI : Comité d'études sur les formations d'ingénieurs

CELAIO : Cellule d'accueil, d'information et d'orientation

CELSA : Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées

CEMEA : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CEREQ : Centre d'études et de recherches sur les qualifications

CESAP : Certificat d'études supérieures d'arts plastiques

CESEM : Centre d'études supérieures européennes de management

CESMAT : Centre d'études supérieures des matières premières

CFDE : Centre de formation et de documentation sur l'environnement industriel

CGE : Conférence des Grande Écoles

CFJ : Centre de formation des journalistes

CFPJ : Centre de formation et de perfectionnement des journalistes

CIDJ : Centre information documentation jeunesse

CIEP : Centre international d'études pédagogiques

CIO : Centre d'information et d'orientation

CIUP : Cité internationale universitaire de Paris

CLOUS : Centre local des œuvres universitaires et scolaires

CMOPC : Conception et mise en œuvre de projets culturels

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers

CNBDI : Centre national de la bande dessinée et de l'image

CNDC : Centre national de danse contemporaine

CNDP : Centre national de documentation pédagogique

CNED : Centre national d'enseignement à distance

CNES : Centre national d'études spatiales

CNISF : Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France

CNOUS : Centre national des œuvres universitaires et scolaires

CNR : Conservatoire national de région

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNSAD : Conservatoire national supérieur d'art dramatique

CNSM : Conservatoire national supérieur de musique

CNT : Centre national du théâtre

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles

CRDP : Centre régional de documentation pédagogique

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

CUEJ : Centre universitaire d'enseignement du journalisme

DAE/FLE : Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère

DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires

DALF : Diplôme approfondi de langue française

DCCF : Direction de la coopération culturelle et du français

DCEM : Deuxième cycle d'études médicales

DCST : Direction de la coopération scientifique et technique

DEA : Diplôme d'études approfondies

DEFV : Diplôme d'études fondamentales vétérinaires

DELF : Diplôme d'études en langue française

DERBH : Diplôme d'études et de recherches en biologie humaine

DES : Diplôme d'études supérieures

DES : Direction de l'enseignement supérieur

DESC : Diplôme d'études spécialisées complémentaires

DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées

DEUG : Diplôme d'études universitaires générales

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DGCID : Direction générale de la coopération internationale et du développement

DIS : Diplôme interuniversitaire de spécialisation

DMA : Diplôme des métiers d'art

DNAP : Diplôme national d'arts plastiques

DNAT : Diplôme national d'art et technique

DNESC : Diplôme national d'études supérieures chorégraphiques

DNSEP : Diplôme national supérieur d'expression plastique

DNTS : Diplôme national de technologie spécialisée

DOM-TOM : Départements et territoires d'outre-mer

DPLG : Diplômé par le gouvernement

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DSAA : Diplôme supérieur d'arts appliqués

DU : Diplôme d'université

DUMI : Diplôme universitaire de musicien intervenant

DUT : Diplôme universitaire de technologie

EA : École de l'air de Salon-de Provence

EAP : École européenne des affaires

ECA : École du commissariat de l'air

ECAM : École centrale des arts et manufactures

ECAT : École du commissariat de l'armée de terre

EDHEC : École des hautes études commerciales

EEA : Électronique, électrotechnique, automatique

EEE : Espace économique européen

EGC : École de gestion commerciale

EHESS : École des hautes études en sciences sociales

EN : École navale de Brest

ENA : École nationale d'administration

ENAC : École nationale de l'aviation civile

ENI : École nationale des Impôts

ENI : École nationale d'Ingénieurs

ENITA : École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles

ENM : École normale de musique

ENP : École nationale de photographie d'Arles

ENP : École nationale de police

ENS : École normale supérieure

ENSAAMA : École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art

ENSAD : École nationale supérieure des arts décoratifs

ENSAE : École nationale de la statistique et de l'administration économique

ENSAE : École nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace

ENSAM : École nationale supérieure des arts et métiers

ENSATT : École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre

ENSBA : École nationale supérieure des beaux-arts

ENSCI : École nationale supérieure de création industrielle

ENSI : École nationale supérieure d'ingénieurs

ENSLL : École nationale supérieure Louis Lumière

ENSP : École nationale supérieure de la police et École nationale de la santé publique

ENSSIB : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

ENTM : École nationale des travaux maritimes

ENTPE : École nationale des travaux publics de l'État

EP : École polytechnique (*voir X*)

EPHE : École pratique des hautes études

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

EPSCI : École de management international

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technique

ESA : École spéciale d'architecture et École supérieure d'agriculture

ESAAD : École supérieure des arts appliqués Duperré

ESAC : École supérieure des arts et de la communication

ESAD : École supérieure d'art dramatique (TNS)

ESC : École supérieure de commerce

ESCE : École supérieure du commerce extérieur

ESCP : École supérieure de commerce de Paris

ESEAIG : École supérieure Estienne des arts et industries graphiques

ESIT : École supérieure d'interprétation et de traduction

ESJ : École supérieure de journalisme

ESM : École spéciale militaire de Saint-Cyr

ESNAM : École supérieure nationale des arts de la marionnette

ESSEC : École supérieure des sciences économiques et commerciales

ESUCA : École supérieure de cadres interprètes-traducteurs

ETE : Emplois temporaires étudiants (CROUS)

ETPA : École de photographie de Toulouse

EUDI : École universitaire d'ingénieurs

EUDIL : École universitaire d'ingénieurs de Lille

FAO : Food and agricultural Organization

FAVE : Fonds d'aide à la vie étudiante

FEMIS : Institut de formation et d'enseignement pour les métiers de l'image et du son

FFIEE : Fédération française des industries électriques et électroniques

FFMJC : Fédération française des maisons des jeunes et de la culture

FIAP : Foyer international d'accueil de Paris

FICG : Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique

FLE : Français langue étrangère

FMI : Fonds monétaire international

FNEGE : Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entre-prises

FNSU : Fédération nationale du sport universitaire

FSU : Fonds de solidarité universitaire

FUAJ : Fédération unie des auberges de jeunesse

GECM : Groupe des écoles du commissariat de la marine

GIFAS : Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales

HEC : Hautes études commerciales

HIV : Human Immuno-deficiency Virus

HLM : Habitations à loyer modéré

IAE : Institut d'administration des entreprises

ICN : Institut commercial de Nancy

IECS : Institut d'études commerciales supérieures

IEJ : Institut d'études judiciaires

IEP : Institut d'études politiques

IFI : Institut de formation internationale

IFROA : Institut français de restauration des œuvres d'art

IIAP : Institut international d'administration publique

INA : Institut national de l'audiovisuel

INALCO : Institut national des langues et civilisations orientales

INAPG : Institut national agronomique Paris-Grignon

INP : Institut national polytechnique

INRA : Institut national de la recherche agronomique

INRP : Institut national de la recherche pédagogique

INSA : Institut national des sciences appliquées

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

INTD : Institut national des techniques documentaires

IRFIP : Institut pour la recherche et la formation des industries papetières

ISCA : Institut supérieur commercial en alternance

ISIC : International Student Identity Card

ISIM : Institut des sciences de l'ingénieur de Montpellier

ISIT : Institut supérieur d'interprétation et de traduction

ISTC : International Student Travel Card

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

IUP : Institut universitaire professionnalisé

IUT : Institut universitaire de technologie

LEA : Langues étrangères appliquées

LFAJ : Ligue française pour les auberges de jeunesse

LLCE : Langues, littératures et civilisations étrangères

MAC : Maison d'activités culturelles

MAF : Mathématiques appliquées aux sciences fondamentales

MASS : Mathématiques appliquées et sciences sociales

MBA : Master of business administration

MDE : Maison de l'étudiant

MEP : Mutuelle des étudiants de Provence

MER : Mutuelles étudiantes régionales

MGEL : Mutuelle générale des étudiants de l'Est

MIAGE : Maîtrise de méthodes informatiques appliquées à la gestion

MIAS : Mathématiques, informatique et application aux sciences

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MP : Maths-physique

MPU : Médecine préventive universitaire

MSG : Maîtrise de sciences de gestion

MST : Maîtrise de sciences et techniques et Missions scientifique et technique

NFI : Nouvelle formation d'ingénieurs

OMI : organisation maritime internationale (Nations Unies)

OMM : Organisation météorologique mondiale

ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions

ONU : Organisation des Nations Unies

ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PC : Physique-chimie

PCEM : Premier cycle d'études médicales

PIB : Produit intérieur brut

PNB : Produit national brut

PSI : Physique et sciences de l'ingénieur

PT : Physique et technologie

RATP : Régie autonome des transports parisiens

RER : Réseau express régional

RFI : Radio-France international

RFO : Radio-France outre-mer

RMI : Revenu minimum d'insertion

RU : Résidence/Restaurant universitaire

SAMU : Service d'aide médicale d'urgence

SCUIO : Service commun universitaire d'information et d'orientation

SEM : Société des étudiants mutualistes

SESAME : Session d'épreuves spécifiques à l'admission au management international et européen

SFERE : Société française d'exportation des ressources éducatives

SFP : Société française de production

SIDA : Syndrome d'immunodéficience acquise

SIO : Service d'information et d'orientation

SMC : Salaire minimum de croissance

SMEBA : Société mutualiste des étudiants de Bretagne-Atlantique

SMECO : Société mutualiste des étudiants du Centre-Ouest

SMENO : Société mutualiste des étudiants du Nord-Ouest

SMERAG : Société mutualiste des étudiants de la région Antilles-Guyane

SMEREB : Société mutualiste des étudiants de la région de Bourgogne-Franche-Comté

SMEREP : Société mutualiste des étudiants de la région Parisienne

SMERRA : Société mutualiste des étudiants de la région Rhône-Alpes

SMESO : Société mutualiste des étudiants du Sud-Ouest (maintenant VITTAVI)

SNCF : Société nationale des chemins de fer français

SNV : Sciences de la nature et de la vie

SOUFFLE : Groupement professionnel des organismes d'enseignement du français langue étrangère

SSM : Sciences des structures et de la matière

STAPS : Science et technique des activités physiques et sportives

STI : Sciences et technologie industrielle

STL : Spécialité physique de laboratoire et de procédés industriels

STS : Section de techniciens supérieurs

SUPÉLEC : École supérieure d'électricité

SVT : Sciences de la vie et de la Terre

TCF : Test de connaissance de français

TDF : Télédiffusion de France

TGV : Train à grande vitesse

TPC : Technologie, physique et chimie

TSI : Technologie et sciences industrielles

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

UCAD : Union centrale des arts décoratifs

UE : Unité d'enseignement et Union Européenne

UFDI : Union française des designers industriels

UFR : Unité de formation et de recherche

UIC : Union des industries chimiques

UIT : Unité internationale de télécommunications (nations unies)

UNEF : Union nationale des étudiants de France

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

URSSAF : Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

USEM : Union des sociétés étudiantes mutualistes régionales

UTBM : Université technologique de Belfort-Montbéliard

UTC : Université de technologie de Compiègne

UTT : Université technologique de Troyes

X : École polytechnique (*voir EP*)

SITES INTERNET UTILES

www.cge.asso.fr
Le site de la conférence des Grandes Écoles (CGE) permet un accès direct aux sites individuels de chaque école membre.

www.cnous.fr
Vous retrouverez sur le site du centre national des œuvres universitaires et scolaires certaines des informations contenues dans cette brochure utiles au bon déroulement de la vie étudiante (culture, restauration, emploi, etc.). Vous pourrez accéder directement aux sites de chaque CROUS.

www.diplomatie.gouv.fr
Le site du ministère des Affaires étrangères et européennes dans sa rubrique "Venir en France" offre de nombreuses informations d'ordre pratique sur la vie en France et l'organisation d'un séjour d'études. Il présente également la liste d'adresses des ambassades et consulats étrangers en France.

www.education.gouv.fr
Le site du ministère de l'Education nationale, comprend notamment des informations précises sur l'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants étrangers :
www.education.gouv.fr/int/default.htm
une description de l'enseignement supérieur:
http://www.education.gouv.fr/cid26/l-enseignement-superieur.html
ainsi que la liste des établissements publics d'enseignement supérieur :
www.education.gouv.fr/sup/default.htm

www.enic-naric.net
Site du centre NARIC, Centre national d'information sur la reconnaissance académique des diplômes, il a pour mission de donner toute information utile sur les procédures de reconnaissance des diplômes étrangers en France. Chaque pays membre de l'Union européene est doté d'un centre NARIC.

http://appliweb.dgri.education.fr/annuaire/ed_ur.htm
Le site du ministère de la Recherche propose un annuaire des formations doctorales et des unités de recherche.

http://www.bdsp.ehesp.fr/Webs/Default.asp
Ce site, conçu par l'École Nationale de la Santé Publique propose un annuaire des formations de santé françaises ouvertes aux étrangers.

www.onisep.fr
L'ONISEP possède la banque de données la plus complète sur l'enseignement supérieur en France, par domaine, par niveau d'études et par établissement dans sa rubrique Atlas des formations.

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions consacre également plusieurs pages aux étudiants étrangers. Elles présentent l'enseignement supérieur français et précisent les conditions d'accès.

www.campusfrance.fr
Chargée de la promotion de l'offre française d'enseignement supérieur, l'agence CampusFrance, vous indique comment étudier en France. Quelques pages sont réservées au site étudiant.

www.egide.asso.fr
Egide (anciennement : centre international des étudiants et stagiaires) organisme assurant l'accueil d'étudiants et de stagiaires étrangers, vous aide dans ce site à choisir votre formation et à préparer votre séjour.

www.phosphore.com
Le "service en ligne des lycéens et étudiants" décrit les filières d'études à l'université et en grandes écoles, et vous propose des offres d'emplois temporaires.

www.lemonde.fr
Le site du quotidien d'information Le Monde comprend une rubrique Education. Cette rubrique offre de nombreuses informations aux étudiants sur les formations de 3e cycle et les grandes écoles sous forme de fiches.

www.sudoc.abes.fr
Ce site de l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur permet d'effectuer gratuitement des recherches sur les collections des bibliothèques universitaires françaises pour tous types de documents et de les localiser.

www.cidj.com
Pour connaître l'ensemble des points d'accueil du réseau Information Jeunesse en France, se connecter sur le site et cliquez sur la carte de France en haut à droite de l'écran.

Europe

http://ec.europa.eu/ploteus/home.jsp?language=fr
PLOTEUS est un service de la Commission européenne. Ce portail recense et explique les possibilités d'éducation et de formation dans toute l'Europe.

www.europe-education-formation.fr
Le site de l'agence Europe-Education-Formation France informe notamment sur les possibilités de mobilité étudiante en Europe.

www.touteleurope.fr
Le site français Toute l'Europe présente des informations sur l'Union européenne, son fonctionnement et ses actions. Il donne également des informations pratiques pour voyager, s'installer dans un autre pays, ou connaître les droits des citoyens européens.

www.euroguidance.net
Euroguidance a pour objectifs de promouvoir la mobilité et de développer la dimension européenne de l'orientation. Si vous avez comme projets de travailler, de faire des études ou de suivre une formation dans un autre pays de l'union, alors Euroguidance peut vous aider en prenant appui sur le système d'orientation de votre propre pays.

Sites internet pratiques

www.aeroportsdeparis.fr
Le site Aéroports de Paris offre tous renseignements sur les horaires de vols, mais également des plans des aéroports d'Orly et de Roissy.

www.carteisic.com
Le site de la carte ISIC (International Student Identity Card), précise les conditions d'obtention et toutes les réductions offertes (cinéma, musées, théâtre, voyages, etc.)

www.franceguide.com
Le site officiel du tourisme français, Maison de la France, offre un espace jeunes et de nombreux liens intéressants pour une information touristique détaillée.

www.doucefrance.com
Ce site constitue un petit guide pratique comportant de nombreux sites classés par thèmes (gastronomie, loisirs et culture, tourisme, économie, etc.).

www.cybercafes.com
Ce site propose un annuaire de près de 4000 cybercafés situés dans plus de 140 pays.

www.ratp.fr
Le site de la RATP offre toute les informations concernant les transports en commun à Paris, en banlieue parisienne et en province.

www.sncf.fr
Le site de la SNCF offre toute les informations concernant la réservation, l'état du trafic et l'achat de billet de trains en direction de toute la France.

www.taxi-paris.net
Tous que vous devez savoir sur les taxis à Paris : informations, règles, taux, réservation, transfert d'aéroport.

www.directetudiant.com
Le site généraliste dédié à la recherche de stage en France.

www.bienvenueenfrance.net
Site internet géré par l'association CERISE avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et européennes, d'information et d'entraide interactive pour les étudiants internationaux.

www.justlanded.com/francais/France
Site d'information sur l'installation des étudiants étrangers en France, contenant des guides d'aide sur des thèmes variées (logement, emplois, transports, locations,santé, choix d'opérateurs téléphoniques, sorties, rencontres, forums, etc.).

www.club-international.org
Le Club international des Jeunes à Paris, est une association qui a pour but d'accueillir les étudiants internationaux de séjour à Paris et de favoriser les échanges culturels et les liens d'amitié entre jeunes et étudiants français et étrangers. Elle organise chaque semaine plu-

sieurs activités culturelles et conviviales : visites de quartiers et de monuments parisiens, ateliers de conversation et d'échanges linguistiques, excursions et voyages, soirées à thèmes, café de l'amitié, découvertes gastronomiques, etc.

www.mapiaule.com

Offres de location, colocation, petites annonces demandes de location, lettres-types, annuaire du logement étudiant, questions-réponses, dossiers sur la législation, les aides financiaires, les formalités, les "trucs" et astuces pour chercher un logement.

www.eurolines.fr

Eurolines propose plus de 1 500 destinations en Europe en car, au départ de plus de 90 villes françaises.

www.jobetudiant.net

Jobetudiant.net propose gratuitement des offres de jobs étudiants et met en relation les recuteurs qui recrutent des étudiant(e)s pour des petits boulots, des jobs saisonniers, etc.

INDEX

L'ARRIVÉ		***p.59***
ARRIVÉE À PARIS		***p.68***
AUTOMOBILE		***pp.62 et 116***
BAGAGES		***pp.63 et 68***
BANQUE		***p.120***
BOURSES	demande	***p.55***
	cumul	***p.55***
CARTE DE SÉJOUR TEMPORAIRE		***pp.70, 71, 72***
CARTE D'ÉTUDIANT	carte internationale	***p.122***
	réductions	***pp.124 et 125***
CONTRÔLE DOUANIER		***pp.59 à 64***
CROUS	services	***p.73***
	politique culturelle	***p.82***
	adresses	***p.87***
DIPLÔMES	diplômes français	***p.140***
	équivalences	***p.181***
	français langue étrangère	***p.102***
DOCUMENTATION	pédagogique	***pp.103 et 104***
	SCUIO	***p.200***
ÉTUDES		***p.132***
FORMATIONS	changement de filière	***p.181***
	filières courtes	***p.135***
	filières longues	***p.135***
	langue française	***p.98***

GRANDES ÉCOLES ***p.157***

INSCRIPTION ..... admission préalable ***p.47***
coût - droits universitaires ***p.54***
inscription administrative ***p.68***
inscription pédagogique ***p.69***

LOGEMENT ..... résidences universitaires ***p.75***
autres ***p.108***

POSTE (LA) ***p.119***

PRIX ..... prix moyens ***p.112***

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES ***p.74***

SÉCURITÉ SOCIALE ..... conditions ***p.95***

SPORT ***p.91***

TEST LINGUISTIQUE ***p.49***

TRANSPORTS ..... aéroports ***p.65***
gares ***p.67***
tarifs ***p.66***

TRAVAIL ..... emplois temporaires ***p.79***
au pair ***p.80***
autorisation de travail ***p.79***

UNIVERSITÉS ..... ***pp.141 et 200***

VISA ***p.50***

Le CNOUS et les CROUS

Présents dans 183 villes réparties sur l'ensemble du territoire.
Les CROUS ont une compétence académique, le CNOUS a une compétence nationale.

• CNOUS
69 quai d'orsay
75007 Paris
Tél. : 01 44 18 53 00
www.cnous.fr

• CROUS d'AIX-MARSEILLE
6 avenue Benjamin Abram
13621 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél. : 04 42 16 13 13
www.crous-aix-marseille.com.fr

• CROUS d'AMIENS
25 rue Saint Leu
BP 541
80005 Amiens Cedex 1
Tél. : 03 22 71 24 00
www.crous-amiens.fr

• CROUS des ANTILLES-GUYANE
Campus universitaire de Fouillole
BP 444
97164 Pointe-à-Pitre Cedex
Tél. : 05 90 89 46 60
www.crous-antillesguyane.fr

• CROUS de BESANÇON
38 avenue de l'Observatoire
BP 31021
25001 Besançon Cedex 3
Tél. : 03 81 48 46 62
www.crous-besancon.fr

• CROUS de BORDEAUX
18 rue du Hamel
CS 11616
33080 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 33 92 00
www.crous-bordeaux.fr

• CROUS de CAEN
23 avenue de Bruxelles
BP 85153
14070 Caen Cedex 5
Tél. : 02 31 56 63 00
www.unicaen.fr

• CROUS de CLERMONT-FERRAND
25 rue Étienne Dolet
63037 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. : 04 73 34 44 00
www.crous-clermont.fr

• CROUS de CORTE
22 avenue Jean Nicoli
BP 55
20250 Corte
Tél. : 04 95 45 30 00
www.crous-corse.fr

• CROUS de CRÉTEIL
70 avenue du Général de Gaulle
94010 Créteil Cedex
Tél. : 01 45 17 06 60
www.crous-creteil.fr

• CROUS de DIJON
3 rue du Docteur Maret
BP 51250
21012 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 40 40 40
www.crous-dijon.fr

• CROUS de GRENOBLE
5 rue d'Arsonval
BP 187
38019 Grenoble Cedex
Tél. : 0 810 06 40 69
www.crous-grenoble.fr

• CROUS de LA RÉUNION
20 rue Hippolyte Foucque
97490 Sainte-Clotilde
La Réunion
Tél. : 02 62 48 32 32
http://crous-reunion.fr

• CROUS de LILLE
74 rue de Cambrai
59043 Lille Cedex
Tél. : 03 20 88 66 00
www.crous-lille.fr

• **CROUS de LIMOGES**
39 G rue Camille Guérin
BP 93630
87036 Limoges Cedex 1
Tél. : 05 55 43 17 00
www.crous-limoges.fr

• **CROUS de LYON-SAINT ÉTIENNE**
59 rue de la Madeleine
69365 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr

• **CROUS de MONTPELLIER**
2 rue Monteil
BP 5053
34033 Montpellier Cedex 1
Tél. : 04 67 41 50 00
www.crous-montpellier.fr

• **CROUS de NANCY-METZ**
75 rue de Laxou
54042 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 91 88 00
www.crous-nancy-metz.fr

• **CROUS de NANTES**
2 boulevard Guy Mollet
BP 52213
44322 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 37 13 13
www.crous-nantes.fr

• **CROUS de NICE-TOULON**
18 avenue des Fleurs
06050 Nice Cedex 1
Tél. : 04 92 15 50 50
www.crous-nice.fr

• **CROUS d'ORLÉANS-TOURS**
17 avenue Dauphine
45072 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 22 61 61
www.crous-orleans-tours.fr

• **CROUS de PARIS**
39 avenue Georges Bernanos
75231 Paris Cedex 05
Tél. : 01 40 51 36 00
www.crous-paris.fr

• **CROUS de POITIERS**
15 rue Guillaume VII - Le Troubadour
BP 629 - 86022 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 60 88 00
www.crous-poitiers.fr

• **CROUS de REIMS**
34 boulevard Henry Vasnier
BP 2751
51063 Reims Cedex
Tél. : 03 26 50 59 00
www.crous-reims.fr

• **CROUS de RENNES**
7 place Hoche
CS 26428
35064 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 84 31 31
www.crous-rennes.fr

• **CROUS de ROUEN**
3 rue d'Herbouville
76042 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 32 08 50 00
www.crous-rouen.fr

• **CROUS de STRASBOURG**
1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 21 28 00
http://crous-strasbourg.cnous.fr

• **CROUS de TOULOUSE**
58 rue du Taur
BP 7096
31070 Toulouse Cedex 7
Tél. : 05 61 12 54 00
www.crous-toulouse.fr

• **CROUS de VERSAILLES**
145 bis boulevard de la Reine
BP 563
78005 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 24 52 00
www.crous-versailles.fr

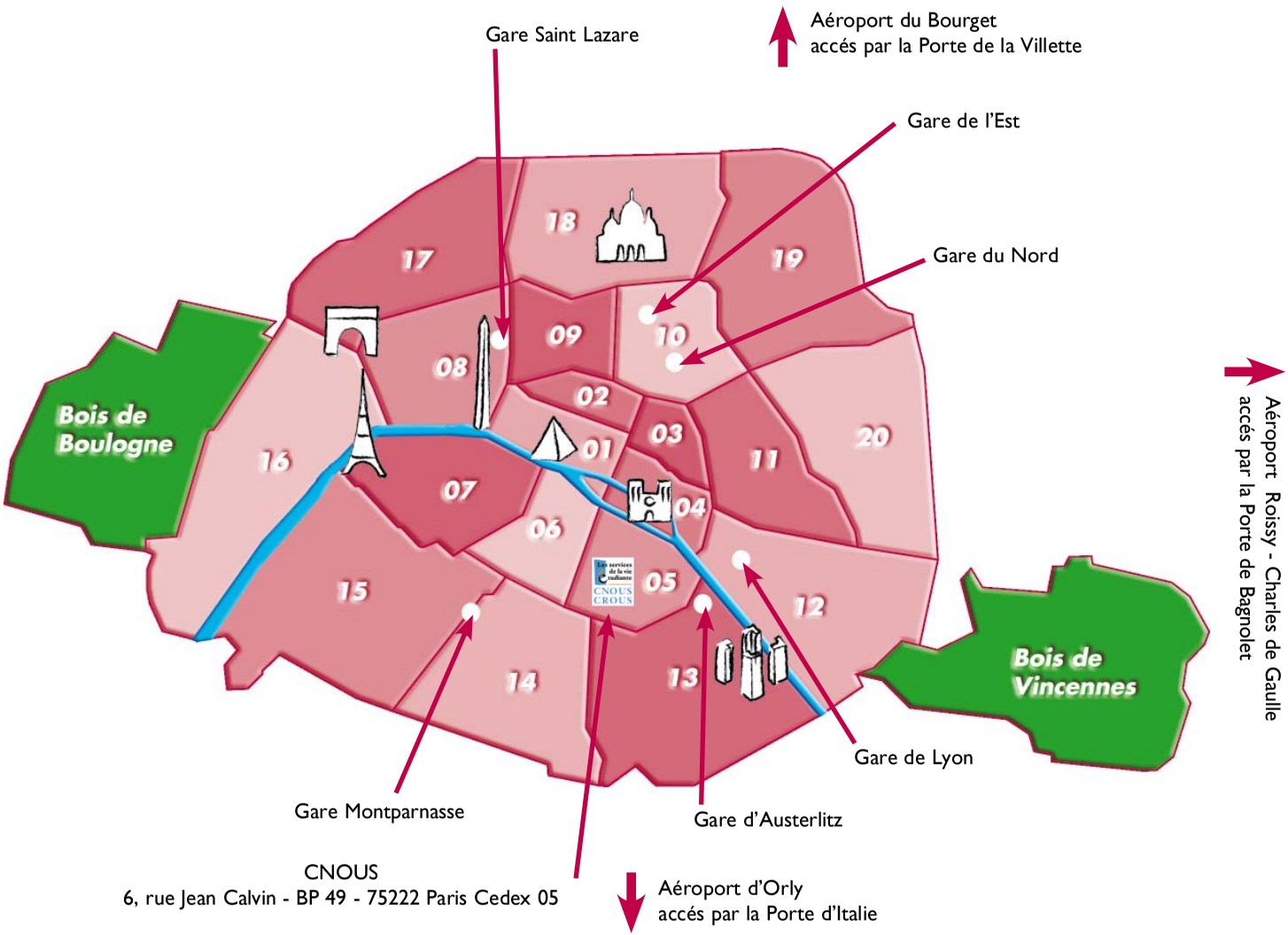
Gare Saint Lazare
Aéroport du Bourget
accés par la Porte de la Villette
Gare de l'Est
Gare du Nord
Bois de Boulogne
Bois de Vincennes
Aéroport Roissy - Charles de Gaulle
accés par la Porte de Bagnolet
Gare de Lyon
Gare Montparnasse
Gare d'Austerlitz
CNOUS
6, rue Jean Calvin - BP 49 - 75222 Paris Cedex 05
Aéroport d'Orly
accés par la Porte d'Italie
01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

Les services de la vie étudiante
CNOUS

Aidez-nous à améliorer la brochure
"Je vais en France"
en nous retournant ce questionnaire.

Expéditeur : _____
Nom : _____
Fonction : _____
Adresse : _____
_____

☐ **J'ai remarqué des erreurs (pages .....) :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

☐ **Je souhaite faire une suggestion (pages .....) :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Questionnaire à découper suivant les pointillés
et à nous retourner sous enveloppe timbrée
à l'adresse suivante :

CNOUS
SDAI
6, rue Jean Calvin
BP 49
75222 PARIS CEDEX 05
France

L'Etudiant
Etranger Boursier
du Gouvernement Français

2010

L'ETUDIANT ETRANGER BOURSIER DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Vous êtes bénéficiaire d'une bourse accordée par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Cette plaquette a pour objet de faire connaître les modalités de gestion des bourses accordées aux étudiants étrangers par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle précise le statut de boursier du gouvernement français et informe sur les droits et obligations dont ces bourses sont assorties, conformément aux textes réglementaires actuellement en vigueur : arrêté interministériel du 27 décembre 1983 fixant le régime de la bourse du gouvernement français, modifié chaque année. Elle donne également des informations sur la mission du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) et de ses Centres Régionaux (CROUS) auprès des boursiers : accueil en France, suivis pédagogique et administratif durant le séjour.

L'accueil à l'arrivée : les services du CNOUS

Aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle

- Roissy Terminal 2F

Le service d'accueil des étudiants étrangers boursiers du gouvernement français du CNOUS assure une permanence de 7h à 22h toute l'année (y compris fins de semaine et jours fériés), au comptoir du CNOUS situé porte 4, niveau arrivée (sauf le 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1e janvier). À ce comptoir, l'étudiant sera pris en charge, logé ou non en fonction de l'heure et du jour d'arrivée, et transféré sur son CROUS d'affectation.

- Roissy Terminal 1

Le boursier est invité à prendre le train Roissyval gratuit conduisant à Roissy 2F où se trouve le comptoir du CNOUS (niveau Arrivée, porte 4). S'il le souhaite, il peut se rendre directement à Paris en prenant la ligne 4 des cars Air France. Le départ s'effectue à l'aérogare 1 niveau arrivée en porte 34, à l'aérogare 2A et 2C, sortie 2 du 2C. Départ toutes les 15 minutes de 6h à 23h. Prix : 16,50 €.

A la Gare Montparnasse, le boursier peut prendre un taxi pour se rendre au CNOUS situé 6 rue Jean Calvin, 75005 Paris, Métro Place Monge. Heures d'ouverture : 9h à 17h du lundi au vendredi.

Aéroport d'Orly

Pour rejoindre Paris le plus rapidement depuis l'aéroport d'Orly, prendre un Car Air France. Départ d'Orly Ouest sortie B et C et d'Orly Sud sortie L, toutes les trente minutes de 6h15 à 23h15. Prix : 11,50 €. De la Place Denfert-Rochereau, le boursier peut prendre un taxi pour se rendre au CNOUS (bureau d'accueil).

Taxis

Si vous ne pouvez pas utiliser le métro du fait du poids de vos bagages, vous pouvez appeler un taxi pour rejoindre le lieu d'hébergement. Noubliez pas de demander au chauffeur la remise d'une facture.

Attention à bien prendre un véhicule portant sur le toit le signal lumineux taxi parisien et à ne pas utiliser une voiture de place, sinon les frais ne seraient pas remboursés. Ce remboursement se fait sur la base d'un forfait.

Contact direct avec le CNOUS

Dès l'arrivée ou le premier jour ouvrable suivant, le boursier pourra se présenter, si nécessaire, à partir de 9 h au CNOUS (hall du rez-de-chaussée, 6, rue Jean Calvin, 75005 Paris ; tél. : 01 55 43 58 48 ; métro : Censier-Daubenton ou Place Monge, ligne n° 7).

Les boursiers sont accueillis au CNOUS :

- 6, rue Jean Calvin, tous les jours ouvrables de 9h à 17h ;

- Aéroport Roissy CDG Terminal 2F - niveau arrivée, porte n° 4 toute l'année (sauf les 24, 25, 31 décembre et le 1er janvier) de 7h à 22h.

En cas de difficultés

Téléphoner directement au département "Accueil des boursiers étrangers" à Paris : Tél. : 01 55 43 58 48

Les bourses : généralités

Les conditions d'attribution

Le gouvernement français attribue chaque année un certain nombre de bourses qui sont soit des aides à la formation, soit des aides aux travaux effectués en France par des chercheurs étrangers. Les bénéficiaires sont désignés par les services culturels des ambassades de France.

Le choix est fait en fonction de projets précis qui s'intègrent dans des programmes de coopération, établis selon des priorités gouvernementales et sur décision de commissions mixtes.

Les droits et obligations du boursier

Les textes officiels, fixant les modalités du régime général des bourses accordées aux étrangers par le ministère des Affaires étrangères et européennes, concernent à la fois les étudiants, les stagiaires et les chercheurs.

Le boursier bénéficie de certaines prestations. mais il a aussi des obligations. Leur non-respect peut entraîner la suppression de la bourse.

Le cumul

Le cumul de deux bourses d'origine française, d'une bourse française et d'une bourse accordée par un organisme international, ou d'une bourse et d'une activité régulière et rémunérée, n'est pas autorisé.

Les études

Le boursier s'engage à suivre la formation pour laquelle la bourse lui a été attribuée. Il doit également répondre à toute demande du CROUS gestionnaire, communiquer son adresse et tout changement éventuel pendant son séjour.

Le suivi pédagogique

Les changements d'orientation doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. Ils ne sont qu'exceptionnellement acceptés. En remplissant son dossier de candidature, le boursier s'est en effet engagé à poursuivre les études pour lesquelles une bourse lui a été accordée.

Tout changement d'affectation géographique ou d'établissement est soumis aux mêmes règles.

Les délais de réponse à tout questionnaire ou rapport demandés concernant le déroulement des études doivent être respectés.

Les certificats d'inscription, les attestations de professeurs et les résultats obtenus aux examens doivent être communiqués sans retard.

Une absence prolongée du boursier, non justifiée et signalée par le responsable de la formation, peut entraîner une mesure de suspension temporaire du paiement de la bourse par le ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'absence de France

Le boursier ne doit pas quitter la France pour raisons personnelles ou d'études sans en informer le CROUS qui transmettra la demande au CNOUS pour décision avec un avis motivé.

Les prestations

La qualité de boursier du gouvernement français est reconnue au bénéficiaire d'une ou de plusieurs des quatre prestations suivantes : l'allocation d'entretien, l'allocation de voyage, la couverture sociale et les frais de formation.

L'allocation d'entretien

L'allocation d'entretien est une contribution aux frais de séjour.

Le montant mensuel de l'allocation d'entretien de base est fixé chaque année par un arrêté interministériel.

L'allocation mensuelle varie à partir de ce taux selon le niveau d'études ou la qualification du bénéficiaire.

Il est actuellement de l'ordre de 615 € par mois (taux minimum).

Les frais de loyer et charges sont assumés par l'étudiant, le stagiaire ou le chercheur. La caisse d'allocation familiale peut y contribuer, en accordant une allocation logement à caractère social (ALS).

Les informations sur les conditions d'attribution de cette indemnité ou son montant seront précisées par le CROUS.

En cas d'hospitalisation, l'allocation d'entretien est maintenue pendant le mois courant et le mois suivant. Pendant les deux mois suivants, elle est réduite à la moitié de son montant. Au-delà, le ministère des Affaires étrangères et européennes décide de maintenir l'allocation à la moitié de son montant ou de procéder au rapatriement.

L'allocation de voyage

La prise en charge totale ou partielle des frais de voyage et de transport des bagages dépend de la décision du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Elle doit s'effectuer au tarif le plus économique. Soit le billet est émis sur décision du CNOUS, soit il est remboursé au tarif préférentiel du CNOUS.

Dans tous les cas, la prise en charge des frais de voyage du boursier à l'intérieur du territoire français jusqu'à sa ville d'affectation est assurée.

Premier accueil

Les nouveaux boursiers arrivant à Paris avant leur affectation peuvent bénéficier d'un premier accueil : prise en charge d'une nuit d'hôtel si l'arrivée a lieu tardivement ou 3 nuits si l'arrivée a lieu le vendredi soir (c'est à éviter), et les frais de transport pour rejoindre le lieu d'affectation.

Le voyage aller

Quand la prise en charge du voyage aller du pays d'origine vers la France est accordée par le ministère des Affaires étrangères et européennes, elle couvre :

- par avion, le parcours de l'aéroport le plus proche du domicile de départ à l'aéroport le plus proche du lieu d'affectation en France,
- par train, le parcours en 2e classe de la gare la plus proche du domicile de départ à la gare la plus proche du lieu d'affectation à l'arrivée,
- par bateau, le parcours du port le plus proche du domicile de départ au port le plus proche du lieu d'affectation en France, ainsi que le trajet du port au lieu d'affectation.

Les voyages de vacances

Pour un voyage de vacances dans son pays d'origine, le boursier relevant du ministère des Affaires étrangères et européennes peut bénéficier de ce droit si les quatre conditions suivantes sont remplies :

- la bourse a été accordée pour une durée minimae de 18 mois (stage linguistique compris) ;
- le boursier a obtenu un succès aux examens ;
- il ne doit pas avoir bénéficié d'un voyage depuis moins de neuf mois ;
- il reste neuf mois de bourse à courir.

Les conditions d'obtention de cette prise en charge remplies, la durée du séjour du bénéficiaire ne peut pas excéder celle des vacances de l'organisme de formation où il est inscrit.

Ce droit au voyage est à utiliser pendant les vacances et ne peut être décalé sans raisons pédagogiques justifiées.

Le voyage de retour définitif

Quand la prise en charge du voyage de retour définitif est accordée par le ministère des Affaires étrangères et européennes, elle s'effectue du lieu d'affectation du boursier à son pays d'origine, dans les mêmes conditions qu'à l'aller : trajet le plus direct au tarif le plus économique.

Elle peut comprendre (sauf pour les boursiers linguistiques et pédagogiques de courte durée) l'octroi d'un supplément de 10 kg de bagages accompagnés en tarif aérien sous forme soit d'un bon délivré par l'organisme de gestion, soit de la contre-valeur correspondante.

Pour le transport d'équipements spécifiques, ce supplément peut être porté à 20 kg ; des mesures spéciales sont prévues lorsqu'il s'agit d'œuvres d'art. Dans tous les cas d'excédents de bagages, l'équivalent du prix du transport de 10 kg par voie aérienne peut être versé pour permettre une expédition par voie terrestre ou maritime. Au-delà de ces limites, le boursier aurait à supporter les frais facturés par la compagnie de transport.

Pour bénéficier de cette prise en charge, le boursier dispose d'un délai de trois mois après l'expiration de sa bourse, sous réserve d'être en situation régulière vis-à-vis de la réglementation appliquée aux étrangers et de produire la preuve qu'il a pris les dispositions nécessaires pour assurer sa couverture sociale. Ce délai est limité à quinze jours si la bourse est d'une durée inférieure à un an. Le titre de transport doit être demandé, au plus tard, un mois avant l'expiration de la bourse.

Le règlement des frais de voyage

Les frais de voyage sont réglés directement par le service gestionnaire de la bourse à la compagnie de transport, mais le boursier peut recevoir en espèces le prix de son billet s'il a acheté ce billet lui-même, s'il a acheté une voiture en France ou s'il est arrivé en France en voiture personnelle. Il doit alors être titulaire d'un certificat d'immatriculation du véhicule à son nom (carte grise), d'un permis de conduire et d'une assurance couvrant les risques d'accident sur tout l'itinéraire. Ce remboursement est également calculé sur la base du tarif le plus économique pour un retour par la voie la plus directe.

La couverture sociale l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Bénéficier de la couverture sociale signifie avoir les mêmes avantages et prestations en matière de santé que les Français qui relèvent du régime étudiant de la Sécurité sociale. Elle garantit le remboursement d'une partie importante des dépenses de santé : consultations, interventions médicales ou chirurgicales, séjours hospitaliers et produits pharmaceutiques.

Le boursier est directement affilié à la Sécurité sociale étudiante, s'il poursuit des études dans un établissement agréé par la Sécurité sociale et s'il n'a pas atteint 28 ans au 1er octobre de l'année en cours, sauf dérogation. De plus, il est dispensé du paiement de la cotisation.

Si le boursier ne relève pas du régime étudiant de la Sécurité sociale, ses frais de santé sont alors couverts par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Seul le boursier est concerné, à l'exclusion de son conjoint et de ses enfants.

Les mutuelles

Affilié ou non au régime étudiant de la Sécurité sociale, l'étudiant étranger doit adhérer à une mutuelle étudiante. Grâce à une cotisation annuelle spécifique, prise en charge par le gouvernement français, il bénéficie d'une couverture complémentaire qui peut permettre d'atteindre, dans certains cas, 100 % des tarifs de responsabilité de la Sécurité sociale, d'une protection à l'étranger pour un stage ou une formation obligatoire, d'une garantie responsabilité civile et accidents, etc. *(voir : chapitre 3 : La sécurité sociale et les mutuelles étudiantes p. 95)*

Le rapatriement sanitaire

En cas d'incapacité médicalement constatée (y compris résultant d'un état de grossesse) à suivre la formation prévue, le ministère des Affaires étrangères et européennes peut décider le rapatriement du boursier. Toutefois, les prestations peuvent être maintenues au-delà de la date d'expiration de la bourse, tant que le boursier est dans l'impossibilité de voyager. Cette incapacité doit être justifiée par un médecin désigné par l'organisme de gestion.

Le décès

Les frais d'inhumation ou de rapatriement de la dépouille mortelle sont pris en charge.

Les frais d'inscription

Ils sont normalement payés directement par l'organisme de gestion à l'établissement de formation ou au professeur (pour les artistes, par exemple), mais ils peuvent aussi être remboursés sur justificatifs. Dans les universités, le boursier est, en principe, exonéré des droits simples d'inscription.

Les frais de formation

Les frais de formation "affichés" sont pris en charge. Un accord de l'organisme de gestion ou du ministère des Affaires étrangères et européennes est nécessaire pour la prise en charge de toutes autres dépenses, liées directement à l'encadrement du boursier ou inhérentes à un programme particulier.

Les frais d'achat de livres et de matériel pédagogique

Une somme annuelle est accordée dans le cas d'un séjour égal ou supérieur à 3 mois pour couvrir l'achat de livres et de matériel pédagogique. Si le séjour est inférieur à 3 mois, le même forfait peut être accordé sur demande du responsable de formation et après contrôle d'opportunité par l'organisme de gestion.

Les frais d'impression de travaux

Dans la limite de certains plafonds communiqués par l'organisme de gestion, les frais d'impression de thèse, de mémoire de Master ou de rapport de stage obligatoire sont pris en charge. Les frais ne peuvent être engagés qu'avec l'accord préalable de l'organisme de gestion, après présentation de deux devis et d'une attestation du directeur d'études ou de stage précisant la nature du diplôme, le nombre d'exemplaires obligatoires et la date de soutenance.

Le paiement est effectué soit directement à l'entreprise, soit au boursier sur présentation de la facture acquittée. Les travaux de dactylographie, saisie, reprographie ne doivent pas être effectués par des personnes privées, sauf accord particulier justifié par la nature du travail.

Le remboursement de l'achat de tout matériel informatique nécessaire à la conception et à la mise en forme des travaux dans la limite des montants fixés peut remplacer le paiement des frais d'impression de travaux.

Pour les doctorants, cet achat peut intervenir dès la deuxième année de thèse (3e année de formation doctorale) ; le boursier s'engage à restituer le matériel en cas de non soutenance de thèse ou de mémoire (se renseigner auprès du CROUS). Le boursier doit souscrire une assurance contre le vol.

Les frais spécifiques

Les frais ayant un caractère obligatoire pour les études poursuivies (architecture, arts plastiques, géologie, hôtellerie, musique, etc.) sont pris en charge dans la limite de certains plafonds communiqués par l'organisme de gestion et sur présentation de justificatifs de dépenses, en fonction de la durée de la bourse.

Les frais de déplacement pour études

Le boursier peut bénéficier de la prise en charge des déplacements pour stages, examens ou concours, voyages d'études. Pour ce faire, il faut l'accord préalable de l'organisme de gestion qui tient compte de l'avis du responsable de la formation et du caractère obligatoire du déplacement, de la durée et du lieu. Ces frais peuvent inclure : le transport, des indemnités journalières forfaitaires, le maintien de l'allocation d'entretien, les frais de visa et de vaccination. Ces indemnités varient selon le pays de destination.

Les frais d'abonnement

Les étudiants de troisième cycle ou les professeurs de français dans leur pays, à l'exclusion des bénéficiaires d'une bourse linguistique ou pédagogique de courte durée, peuvent obtenir, au moment du départ, un abonnement d'un an à une ou des revues spécialisées en langue française, correspondant à la formation ou au stage suivi en France. Le montant de l'abonnement ne doit pas excéder celui de l'allocation de formation à la recherche.

Cas particuliers

Les bourses de couverture sociale

Les services culturels français attribuent également des bourses de couverture sociale.

Les bénéficiaires de ce type de bourse ont le statut de boursier du gouvernement français ; ils peuvent en outre être accueillis à leur arrivée en France mais n'ont pas droit au billet de train Paris-province-Paris ; ils peuvent participer aux activités culturelles organisées par les CROUS et sont exonérés des droits d'inscription dans les universités.

Mais ils ne peuvent prétendre à aucune autre prestation. Enfin, contrairement aux autres boursiers du gouvernement français, les allocataires d'une bourse de couverture sociale n'ont aucune priorité d'accès aux logements en résidence universitaire.

Les bourses "cofinancées"

Il s'agit le plus souvent d'une bourse de couverture sociale financée par le ministère des Affaires étrangères et européennes et d'une allocation d'entretien (associée éventuellement à d'autres prestations) prise en charge par une autre institution française ou étrangère.

Le retour

Au moment du départ, le CROUS demande aux boursiers de remplir une fiche qui a pour objectif de connaître leurs impressions de séjour, de recueillir leurs critiques et suggestions afin d'améliorer l'accueil.

Cette fiche permet aussi d'enregistrer les nouvelles coordonnées des anciens boursiers pour qu'ils puissent, s'ils le désirent, maintenir des liens avec la France.

Remerciements

Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires tient à remercier tous ceux qui ont contribué à la mise à jour de cet ouvrage :

ADIL, Aéroport de Paris, Agence 2E2F, AgroParistech, Air France, CampusFrance, CCIP, CDEFI, CGE, CIDJ, CIEP, CISP, CIUP, CNDP, CPU, EGIDE, FFSU, INRP, INSEE, LMDE, ministère des Affaires étrangères et européennes, ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ministère du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique (*Bureau Information et Communication de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects*), ministère de la Culture et de la Communication, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ministère de l'Éducation Nationale (*Direction des Relations Européennes et Internationales et de la Coopération / Direction Générale de l'Enseignement Supérieur / Délégation au Développement et aux Affaires Internationales*), ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, OFII (*Direction de la Réglementation de l'Immigration*), ONISEP, ParisTech, RATP, SNCF, USEM.

Ministère de l'Enseignement supérieur,
et de la Recherche

CNOUS
69 quai d'Orsay
75340 Paris cedex 07
Tél. 01 44 18 53 00
Fax 01 45 55 48 49
www.cnous.fr

Directeur de la publication : François Bonaccorsi
Rédaction : Jean-Paul Roumegas
Crédits photos : CNOUS/CROUS/Getty Images
Conception graphique : Service communication
Impression : Caractère
ISSN : 1288-4804
Décembre 2010 - Tirage : 16 000 ex.

EcoFolio agit pour l'environnement
PEFC

Ce document participe à la protection de l'environnement : il est imprimé par Caractère, site de production 14001 et sur papier 100 % PEFC/10-31-945.